LIBRARY
UNIVERSITY
TORONTO

LA VIE OUVRIÈRE

EN FRANCE

INTERNATIONALE DES SCIENCES SOCIOLOGIQUES

LA VIE OUVRIÈRE

EN FRANCE

PAR

FERNAND PELLOUTIER

ENQUÊTEUR A L'OFFICE DU TRAVAIL (MINISTÈRE DU COMMERCE DE FRANCE)

ET

MAURICE PELLOUTIER

50437
30/9/01

PARIS
LIBRAIRIE C. REINWALD
SCHLEICHER FRÈRES, ÉDITEURS
15, RUE DES SAINTS-PÈRES, 15

1900
Tous droits réservés

ELECTRONIC VERSION
AVAILABLE
NO. 980000-77

LA VIE OUVRIÈRE EN FRANCE

I

LA DURÉE DU TRAVAIL

Généralités. — Il y a une question sociale : personne ne songe plus à le nier, et si la lutte engagée par le prolétariat contre les hautes classes soulève des colères, c'est moins parce que le socialisme étale une plaie dont les ravages vont toujours croissant que parce qu'il menace des intérêts indifférents au mal économique et préoccupés surtout de se satisfaire. Quoi de plus naturel, cependant, que les victimes cherchent l'amélioration de leur sort, exhalent leurs plaintes, dénoncent aux gens dont le cœur n'est pas encore desséché les maux dont elles souffrent, et, tenues écartées du festin social, demandent à la force le moyen de s'y asseoir?

Laissez faire, laissez passer, ont dit les économistes, croyant résoudre ainsi, d'un trait de plume, toutes les questions qui se rattachent à la produc-

tion et à la distribution des richesses; et ils confièrent à l'intérêt personnel la réalisation du grand précepte, sans songer que chaque individu, quelle que soit la pénétration de sa vue, ne saurait, dans le milieu qu'il habite et du fond des vallées, juger l'ensemble que l'on ne peut découvrir qu'au sommet le plus élevé. « Nous sommes les témoins des désastres qui ont été la suite de ce principe de circonstance, et s'il fallait citer des exemples éclatants, ils viendraient en foule témoigner de l'impuissance d'une théorie destinée à féconder l'industrie[1]. »

L'homme souffre d'abord du fait de l'Etat, qui, pour maintenir, non pas la suprématie du travail national (ce qui serait une ambition louable), mais celle d'une armée ruineuse et dont rien ne justifie l'utilité, grossit constamment ses budgets. Ainsi le budget ordinaire de l'exercice 1889 s'élevait en recettes prévues à 3.011.974.825 francs, soit environ 78 francs par tête, celui de 1890 à 3.046.417.120 francs, soit 79 francs; en 1891, les recettes étaient de 3.165.297.627 francs, soit 82 francs; en 1892 de 3.251.861.852 francs, soit 84 francs; en 1893 de 3.348.158.622 francs, soit 87 francs; en 1894 de 3.439.031.032 francs, soit 89 fr. 68; en 1895 de 3.424.407.631 francs, soit

1. Doctrine de Saint-Simon, 1re séance.

89 fr. 30 ; en 1899 de 3.537.751.526, soit 92 fr. 22[1]. Il y a donc eu, pendant la période septennale 1889-1895 une augmentation constante[2] des charges individuelles, due, répétons-le, à l'importance croissante du budget de l'armement, et qui, par l'effet de la « répercussion » économique, a surtout frappé la classe ouvrière.

Si l'on examine, d'autre part, les budgets des divers Etats de l'Europe, on constate que celui de la France est un des plus chargés. L'Angleterre ne paie que 60 francs, l'Autriche-Hongrie 56, l'Italie 59, l'Espagne 47, la Belgique 55, la Hollande 63. Seules la Russie et l'Allemagne dépassent la France, avec une contribution moyenne : la première de 165 francs, la seconde de 91 francs.

L'homme souffre ensuite du fait des individus qui détiennent, au moyen du capital, la terre et tous les instruments de production et qui, plutôt que de soulager leurs proches en les admettant à consommer, fût-ce à bas prix, les produits nécessaires à l'existence, préfèrent chercher au loin des

1. En supposant que cette quotité fût réellement celle que paie chaque individu, comment ne pas comprendre qu'infinitésimale pour un revenu annuel de plusieurs milliers de francs elle serait encore trop lourde aux salaires quotidiens de 3 francs? Mais on sait que l'ouvrier, consommant plus que le petit rentier parce qu'il a une plus nombreuse famille, verse par les impôts de consommation et les impositions du logement une somme supérieure à la moyenne.

2. La diminution du budget de 1895, minime d'ailleurs, ne fut, en effet, qu'accidentelle et due à l'économie réalisée par la conversion du 4,5 0/0 (février 1894).

consommateurs riches, édifiant ainsi leur fortune sur les cadavres de ceux qui concoururent à la produire.

Comment pourrait-on nier qu'il existe une question sociale quand on voit des industriels comme ceux de Nonancourt (Eure) et des communes voisines, que la Ville de Paris avait privés des eaux de l'Avre, encaisser une indemnité expressément destinée à remplacer ce moteur naturel par des moteurs mécaniques, puis... fermer leurs établissements? la Commission des ardoisières d'Angers payer les frais d'un procès perdu par elle contre ses ouvriers, au moyen de prélèvements sur les fonds de retraite de ces ouvriers? un inspecteur de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. disant à la veuve d'un homme d'équipe tué en service[1] : « Un homme d'équipe, Madame, vous devriez le savoir, c'est de la chair à locomotive »? quand on voit les industriels éviter les effets de la concurrence en en faisant tomber tout le poids sur leurs ouvriers, comme ces filateurs d'Amiens qui affichaient, au mois de mars 1894, un règlement réduisant de moitié les primes accordées à toutes les catégories d'ouvriers? quand, enfin, les employeurs prétendent retenir sur les salaires le coût des primes d'assurance nécessitées par le risque professionnel?...

1. 13 janvier 1893.

Seuls pourtant les gens honnêtes et les clairvoyants font effort pour enrayer un mal dont les progrès sont chaque jour si sensibles. Soit qu'ils redoutent pour leur caste les conséquences d'une réaction populaire, soit qu'une ombre de pitié ait touché leur cœur et que, moins engagés dans la mêlée sociale, ils en aient pénétré plus aisément les injustices et les hontes, ils conjurent capitalistes et gouvernants, les premiers de traiter plus humainement ceux que leur condition originelle a forcés à servir, les autres d'introduire leur médiation dans le duel économique.

« Il importe surtout à la continuité du progrès social, dit un avocat général[1], que chacun élargisse la conception du devoir et du droit. Privilégiés de la fortune, patrons, chefs d'industrie, pas de préventions égoïstes, pas de résistances injustes, pas de théories absolues sur la légitimité de la possession ! Sait-on dans quelle mesure la richesse des uns est faite de prélèvements opérés sur le labeur des autres ? L'ouvrier n'est pas un instrument, mais un collaborateur. Vous lui devez autre chose que le salaire. »

« Dans l'état actuel, dit M. de Chambrun[2], le patron est à l'ouvrier comme le despote est au

1. M. Sarrut, discours de rentrée prononcé devant la Cour d'appel de Paris, octobre 1890.
2. *Nouvelles conclusions sociologiques*, Calmann-Lévy, 1893.

sujet. Selon moi, le patron doit être à l'ouvrier comme le monarque constitutionnel est au citoyen libre, car si l'ouvrier a sur l'esclave une supériorité : le droit de fuite, il a une infériorité, il subit l'*over trade*, le chômage, et alors il meurt de faim. » Il faut donc, avant toute autre modification, affranchir le travail des conventions léonines et le placer sous la protection du contrat synallagmatique : *do ut des*, je donne pour que tu me rendes.

Quand, en 1892, M. Jules Huret eut apprécié le labeur et la fatigue des ouvriers du Creusot, il songea que le hasard aurait pu faire de lui « le puddleur au torse nu qui, une heure durant, enfonce, remue formidablement son énorme pince de fer dans le four chauffé à blanc[1] ». Et il s'écria : « Mais il me semble que je me révolterais ! » et il se promit de demander aux ouvriers pourquoi ils ne se révoltent pas.

Que peuvent cependant ces indignations, ces objurgations, ces appels à l'humanité contre l'endurcissement des mercantis? Sourds aux protestations de la pitié comme aux conseils de la prudence, les patrons persistent à considérer l'ouvrier comme une machine dont le travail doit toujours être supérieur à lui-même. Le dernier mot pour

1. *Figaro*, septembre 1892.

eux de l'ordre social, c'est le dividende. S'élève-t-il? Parfaite est la société. Descend-il? C'est le chaos anarchique; vite quelque bonne loi, — quelque injustice nouvelle, — pour rétablir l'ordre.

Aussi voyez avec quelle rapidité se constituent et grossissent les fortunes industrielles! Domela Nieuwenhuis a dressé pour les Etats-Unis, d'après le *Dictionnaire statistique*, le tableau comparatif suivant des salaires et des bénéfices industriels :

ANNÉES	COUT DES MATIÈRES PREMIÈRES	VALEUR des PRODUITS	SALAIRES des OUVRIERS	PROFIT des PATRONS
	dollars	dollars	dollars	dollars
1850	116.000.000	212.000.000	49.000.000	47.000.000
1860	214.000.000	394.000.000	80.000.000	100.000.000
1870	510.000.000	846.000.000	161.000.000	175.000.000
1880	708.000.000	1.112.000.000	198.000.000	206.000.000

Ainsi, en 1850, le prix de revient des matières premières n'atteint qu'à la moitié du prix de vente des produits ; le total de la rente industrielle est cependant inférieur de 2 millions au total des salaires; trente ans plus tard, la valeur des matières premières s'est sensiblement rapprochée de celle des produits, et néanmoins le profit patro-

nal est parvenu à dépasser le chiffre des salaires de 8 millions. Ce ne peut donc être que sur les salaires que le capital réalise ses bénéfices actuels.

Une autre statistique confirme les chiffres donnés par Domela Nieuwenhuis[1] :

ANNÉES	NOMBRE des ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE des OUVRIERS	SALAIRES des OUVRIERS	PRODUIT des ÉTABLISSEMENTS	POURCENTAGE des SALAIRES	CAPITAL INDUSTRIEL	VALEUR des MATÉRIAUX
					p. 100		
1850	123.025	957.059	236.755.404	1.019.106.616	23,23	553.000.000	555.000.000
1860	140.433	1.311.246	378.878.066	1.885.861.676	20 »	1.009.000.000	1.031.000.000
1870	253.848	2.053.996	775.584.343	4.232.325.442	18,55	2.118.000.000	2.483.000.000
1880		2.732.595	947.000.000	5.369.000.000	17,6	2.790.000.000	3.396.000.000

Nous n'avons pas les chiffres de 1890 pour le pays tout entier ; mais ceux qui concernent les grandes villes montrent que de 1880 à 1890 le développement de la richesse manufacturière aux Etats-Unis a été considérable. A New-York, le capital s'est élevé de 181 millions de dollars à 420 millions ; à Brooklin, de 61 à 126 millions ; à Buffalo, de 26 à 67 millions. Quant à la fortune

1. Les prix sont exprimés en dollars.

totale, voici le mouvement qu'elle a suivi depuis 1850 :

ANNÉES	POPULATION	FORTUNE (en dollars)
	habitants	
1850	23.191.876	7.000.000.000
1860	31.443.321	16.000.000.000
1870	38.558.371	30.000.000.000
1880	50.155.783	43.600.000.000
1890	62.622.250	63.000.000.000
1894		72.000.000.000

On estime enfin que cinquante mille personnes possèdent la moitié de la fortune totale.

Le statisticien Engel a calculé que l'ouvrier produit annuellement une valeur de 3.600 marks (3.996 francs), tandis que son salaire n'est que de 900 marks (999 francs). Le patron prélève donc sur le rendement de chacun de ses ouvriers trois quarts, dont un au moins représente un bénéfice net. Multipliez ce quart par le nombre des ouvriers employés, et le total expliquera les fortunes considérables réalisées par certains établissements industriels de l'Amérique du Nord, de l'Angleterre et de la France.

Les cochers et conducteurs des omnibus de Paris reçoivent un salaire moyen de 5 fr. 75 pour seize heures de travail. Comparez avec ce chiffre le

rendement quotidien des lignes exploitées par la Compagnie. L'omnibus « Gare Saint-Lazare-place Saint-Michel » réalise par jour et par voiture une recette variant de 120 à 150 francs, soit pour toutes les voitures qui desservent cette ligne une somme de 3.000 francs. D'égal rapport est le tramway « Montrouge-Gare de l'Est », dont les douze courses quotidiennes produisent de 120 francs à 150 francs ; les tramways « Saint-Ouen-Bastille » et « La Chapelle-Square Monge » donnent une moyenne de 100 francs par jour et par voiture. Enfin les deux lignes « Madeleine-Bastille » et « Clichy-Odéon » atteignent une moyenne quotidienne de 150 francs. Chacune d'elles fournit pour le total des voitures et par jour une recette de 5.000 francs. Or, que coûte à la Compagnie l'entretien de chacune de ses voitures ? 50 francs par jour. On comprend dès lors le chiffre colossal de ses bénéfices, qui, de 36 millions de francs en 1891, s'est élevé à plus de 40 millions.

Même condition au Creusot. Là, quand les enfants sortent de l'école primaire, ils passent des examens pour entrer dans les ateliers d'apprentissage de M. Schneider, où on leur enseigne tout ce qu'il faut savoir pour être admis à l'usine comme apprentis. Les plus intelligents, cinq ou six tous les ans, sont envoyés à l'école des Arts-et-Métiers de Châlons, reviennent au Creusot

comme dessinateurs et peuvent devenir contremaîtres et chefs d'atelier; les autres sont reçus dans les ateliers de tournerie, d'ajustage, de forgeage, de chaudronnerie; les derniers sont mis aux fours à puddler s'ils sont solides, transformés en mineurs ou en manœuvres. Il ont alors douze sous par jour, et tous les ans on accorde aux bons sujets cinq sous par jour d'augmentation... La Compagnie verse aux veuves d'ouvriers morts à son service des pensions variant, suivant le nombre des enfants, de 20 à 40 francs par mois; les ouvriers possèdent, à partir de soixante-cinq ans, outre le domicile qui leur appartient, et qu'ils ont payé, une pension de 20 francs par mois[1]. Quant aux bénéfices réalisés par la Compagnie, ils s'élèvent, bon an mal an, à plusieurs millions.

Les Compagnies de chemins de fer poussent encore plus loin la dureté à l'égard de certains de leurs « collaborateurs ». La plupart des *maisonnettes* où elles logent les gardes-barrières sont de misérables enclos qui contiennent souvent, dans un espace restreint, une nombreuse famille. Ainsi, à Villedec, sur le réseau du Midi, un malheureux « poseur » avait ses deux filles malades de la fièvre typhoïde. L'une mourut; faute de place, l'autre dut partager le lit de sa mère alors en couches.

1. Jules Huret, *Enquête sur la question sociale en Europe.*

« Nous connaissons, disait naguère le *Réveil des travailleurs de la voie ferrée*, une foule de ces prétendues habitations, où, si la famille est nombreuse, les malades sont obligés de vivre dans des chambres malsaines; heureux quand cette horrible gêne n'est pas aggravée par les visites indiscrètes et arrogantes de certains chefs[1]. »

Nous pourrions multiplier ces exemples. A quoi bon? Ce qu'il suffit de constater, ce sont les efforts et l'ingéniosité que déploient les patrons pour duper, pressurer toujours davantage le manouvrier. Innombrables sont leurs tentatives, trop souvent couronnées de succès, pour augmenter le rendement de la machine humaine : prolongation de la journée de travail, suppression ou diminution des heures de repos, violation des dispositions ou des coutumes qui concernent le paiement du salaire, trafic des économats, paiements en nature, amendes, etc.

De temps immémorial, les Compagnies minières se sont réservé le droit de renvoyer ceux de leurs ouvriers qui subissent une condamnation, si légère qu'elle soit : pour un échange d'injures, une querelle de ménage ou de cabaret. Mais cette faculté, elles n'en usent qu'à leur convenance, et l'on s'aperçoit que leur rigueur s'exerce surtout contre

1. Le *Réveil des travailleurs de la voie ferrée*, avril 1894.

ceux des condamnés qui appartiennent à un syndicat. A l'égard des autres, elle se relâche[1].

Souvent l'autoritarisme et l'avidité revêtent une forme moins délicate encore. Les Compagnies minières refusent parfois de porter au compte de l'ouvrier qui les a extraits ce qu'on appelle les « charbons malpropres » ; mais elles n'oublient jamais de les envoyer *au tas* et de les vendre, — à leur propre profit[2].

A Saint-Nazaire, la journée des déchargeurs de charbons anglais va de six heures à six heures. Lorsque les arrivages sont abondants et qu'il est nécessaire d'en hâter le déchargement, les entrepreneurs font travailler leurs hommes jusqu'à sept heures et leur paient cette heure supplémentaire ; mais lorsque le travail diminue, au lieu d'en informer immédiatement les manœuvres et de leur notifier l'arrêt du déchargement à six heures, ces entrepreneurs n'ordonnent la clôture que quinze ou vingt minutes plus tard. En sorte que ce quart d'heure impayé, multiplié par le chiffre du personnel, fournit à l'entrepreneur un notable et imprévu, mais peu honnête bénéfice[3].

1. Camille Lespilette, *Revue socialiste*, décembre 1893.
2. *Id.*, *loc. cit.*
3. *Démocratie de l'Ouest*, 1892. Les déchargeurs reçoivent 50 centimes par heure, soit 10 centimes et demi par quart d'heure. Chaque entrepreneur emploie environ cinquante hommes. Bénéfice réalisé sur le prix de revient du déchargement : 6 fr. 25.

La loi même autorise les pires abus de pouvoir du Capital. Les Compagnies de chemins de fer se targuent de la *commission* qu'elles accordent à leurs agents. Mais cette commission est une duperie. Dans le travail à la commission, dit M. Paul Brousse (*Petite République*, 7 octobre 1894) comme dans le travail avec participation aux bénéfices, le salaire se dédouble. Pour une part, il reste normal, *payable au comptant* (à la quinzaine, au mois, à l'année). Mais, pour l'autre, il devient une sorte de salaire supplémentaire, *payable à terme*, soit sous forme de part aux bénéfices, soit sous celle d'avancement régulier et de jouissance à quelque caisse de retraite. Le salaire normal est toujours payé : la loi en fait à l'employeur une obligation formelle, avec sanction pénale. Mais dans l'état actuel de notre législation en matière de contrat de louage d'ouvrage, les Compagnies peuvent détourner le salaire promis. D'après la jurisprudence, la commission n'est pas un contrat à durée déterminée, malgré la fixation du temps nécessaire pour la retraite ; le maître (C. de cass., 25 février 1872) qui, usant de son droit de résiliation, congédie son employé ne saurait être tenu d'aucune indemnité envers lui, *alors même que celui-ci n'aurait pas démérité;* qu'alors même (C. de cass., 26 novembre 1878) que l'employé a le temps de service et l'âge requis pour la retraite, il n'a pas

de droit absolu à une pension s'il n'a pas obtenu son admission par la Compagnie ; que les retenues opérées sur les appointements des employés au profit d'une caisse de retraite ne donneront lieu à aucune répétition de la part de ceux qui cesseront de faire partie des cadres avant l'ouverture de leurs droits à la retraite, quelle que soit la cause de la cessation des services, même le renvoi sans motif légitime (C. de cass., 24 mai 1876)[1].

Qu'est-ce que cela pourtant, auprès du procédé employé dans certaines fabriques de montres du Doubs pour le paiement des ouvriers ? Ces ouvriers sont divisés par catégories, dont chacune ne fait qu'une pièce de la montre. Sa tâche terminée, l'ouvrier reçoit une fiche indiquant le travail qu'il a accompli et le salaire qui lui est dû ; mais le paiement de son travail ne sera effectué que lorsque la montre dont il a fabriqué un rouage sera complètement achevée. Comme ce délai peut durer un mois et plus, les fabricants lui tiennent alors ce langage : « Comme il vous est dû de l'argent, nous consentons à vous faire des avances. Demandez-nous donc la somme dont vous avez besoin ; nous nous contenterons, lorsque le règlement de votre compte aura lieu, de défalquer

1. Jurisprudence confirmée par le Tribunal civil de la Seine, 30 septembre 1899.

l'intérêt de cette somme. » Après celle-là, il faut tirer l'échelle.

« L'organisation sociale moderne, considérée dans son ensemble, est réellement anarchique. La société permet, suivant M. Daniel Saurin[1], recommande presque l'utilisation exclusive. Si un procédé nouveau m'apparaît, une issue plus favorable à mon activité, mon intérêt actuel est de m'en réserver soigneusement la possibilité. Il vaut mieux pour moi être le seul riche ; l'universelle productivité me gênerait ; le bien de tous serait la relative pauvreté de chacun, personne n'en veut. Au fond du plus malheureux est l'approbation virtuelle de cette paradoxale organisation ; ce qu'il brûle maintenant, il l'adorera demain, si les circonstances variables qui font l'accidentelle hiérarchie basculent au point de le placer tout en haut de l'échelle qui l'écrase. Ainsi les inégalités s'accentuent; chacun ne cherche que pour son propre compte et, tout d'abord, paralyse l'action des autres, dont il craint la concurrence. Le progrès est une course au clocher, il se réalise en haine de l'égalité. Chacun s'efforce pour échapper à la communauté ; le réseau des lois sociales se distend violemment dans le sens de quelques individualités plus adroites, et la compression en résulte ailleurs,

1. Daniel Saurin, *l'Ordre par l'anarchie.*

dont les autres pâtissent. L'homme repousse l'homme, et si quelque individu s'élève, il triomphe toujours sur les victimes inévitables de sa gloire. »

Quant au travail, l'égoïsme est l'unique sentiment qui en règle les lois. L'industriel se soucie peu des intérêts sociaux[1]. « Sa famille, ses instruments de travail et la fortune personnelle qu'il s'efforce d'atteindre : voilà son humanité, son univers et son dieu. Dans ceux qui suivent la même carrière, il ne voit que des ennemis ; il les

1. Rendant compte (*Petite République*, avril 1894) d'une brochure intitulée : *De l'influence des subventions postales sur le développement de la marine marchande à vapeur* et due à M. B. Caune, président du conseil de la Compagnie des chargeurs corses réunis, M. Gustave Rouanet disait : « ... La brochure nous apprend d'abord que la Compagnie Fraissinet est subventionnée par l'Etat pour le transport de ses dépêches. En subventionnant la Société, l'Etat lui réserve naturellement ses transports. Vous vous figurez sans doute qu'elle transporte à un prix inférieur à celui des autres compagnies, et que c'est là ce qui a déterminé les pouvoirs publics à lui accorder cette importante concession ? Eh ! bien, voici le tableau suggestif des prix comparés payés par l'Etat pour le transport de ses fonctionnaires, militaires, marins, etc., et par les civils, à qui la Compagnie Fraissinet ne fait aucune réduction de tarif sur le prix ordinaire de la marine marchande. Tandis qu'en première classe, tout le monde s'embarquant pour la Corse paye une somme de 15 francs, le voyageur dont l'Etat paye le passage subit une majoration de 5 francs et l'Etat paye pour lui 20 francs. En deuxième classe, pour tout le monde, le prix de parcours est de 10 francs ; pour l'Etat il s'élève à 14 francs. En troisième, les particuliers payent 5 francs, l'Etat 8 francs... Ce n'est pas tout. La Compagnie Fraissinet fait payer au commerce un fret de 50 centimes par balle de farine pesant 122^{kg},500. L'Etat, lui, paie 1 fr. 50 par balle de 100 kilogrammes, soit une augmentation de fret de 380 0/0 environ. En compensation des facilités données à l'Etat par la Compagnie, facilités que nous venons d'énumérer très sommairement, l'Etat paie à ladite Compagnie une somme annuelle de 365.000 francs, soit une prime de 1.000 francs par jour.

attend, il les épie, et c'est à les ruiner qu'il fait consister son bonheur et sa gloire[1]. » Les ouvriers ne sont à ses yeux qu'un bétail humain, trop abondant pour épuiser jamais sa voracité. Ceux-là morts ou incapables, n'est-il pas certain d'en trouver d'autres, et d'autres encore, pour lui donner le luxe et la prééminence auxquels il aspire? Entasser, entasser toujours; substituer aux bras la machine, dépouiller le consommateur, édifier une fortune sur la misère de milliers d'êtres, semer autour de lui les ruines, joncher le champ de bataille de la concurrence de rivaux plus faibles : telle est l'ambition de l'industriel, tel est le but de sa vie. Et si, d'aventure, il perçoit des clameurs, des cris de haine, des menaces, il répond, avec la sérénité de l'homme protégé par les lois, dont il respecte la lettre : « Chacun pour soi, laissez faire, laissez passer. »

Sans cesse croît l'égoïsme, étouffant toute bonne semence. Tout se confond, tout s'obscurcit : bien et mal, hautes et basses actions. Le scepticisme envahit peu à peu les cerveaux les mieux trempés, et les contempteurs mêmes de cette société perverse, en quête d'un état meilleur, se surprennent à commettre des actes dont, à la réflexion, l'injustice les révolte. Le champ social n'est plus

1. Doctrine de Saint-Simon, *loc. cit.*

qu'une arène, et pour y atteindre au bonheur (si l'on ose appeler de ce nom le malheur d'autrui), mieux vaut être fort que bon, adroit que généreux, habile que sage. Ce bonheur, on ne le mérite pas, on le conquiert.

Quant aux conséquences de cet égoïsme, si effrayantes qu'elles soient, l'individu ne s'en inquiète que médiocrement. Il apprend bien, à intervalles de plus en plus rapprochés, que des gens meurent de faim, que d'autres se suicident, et que l'existence, pour le reste de la population ouvrière, devient de plus en plus difficile ; mais quoi ! ces incidents sont trop loin et trop au-dessous de lui pour le toucher. Le ciel protège ses entreprises, son capital s'accroît, ses cigares sont bons... après lui le déluge !

Un motif cependant aurait dû obliger l'Etat, si l'Etat n'y était essentiellement impuissant, à améliorer, sinon à transformer, la condition des classes ouvrières. C'est que leur fécondité est la dernière ressource de l'oligarchie régnante. Depuis 1876, en effet, les naissances n'ont cessé de décroître en France [1]. Les statistiques officielles

1. Une diminution semblable avait été déjà observée antérieurement pour Paris. M. Armand Husson a consigné dans son ouvrage : *Les consommations de Paris*, les chiffres suivants pour la période qui va de 1817 à 1851 :

De 1817 à 1831,	il y a	1 naissance	sur	26,87 habitants
De 1831 à 1836,		1 —		28,66 —

constatent d'inquiétants excédents de décès, dont la crainte de morceler les fortunes dans les hautes classes, le poids des charges de l'existence dans les classes moyennes, sont les causes capitales. En France, plus que partout ailleurs, une famille qui se développe est écrasée par les charges économiques. Plus les membres en sont nombreux, plus elle est frappée par les impôts indirects ; plus elle occupe de logement, plus elle est grevée par l'impôt mobilier. Et c'est ainsi que, suivant M. J. Bertillon, directeur des Statistiques de la Ville de Paris, notre organisation civile et sociale a la plus large part dans la dépopulation.

Le prolétaire lui, sevré de toutes les joies que procure la richesse et qui ne connaît que celles de son triste foyer, est, à vrai dire, très prolifique.

Le nombre des familles qui possèdent au moins sept enfants vivants était, à la fin de 1889, de 135.808, comprenant 5.475 riches ou très aisées,

De 1836 à 1841,	il y a 1	naissance	sur	29,59	—
De 1841 à 1846,	1	—		30,64	—
De 1846 à 1851,	1	—		31,98	—

L'auteur en trouve la cause « dans les lois qui règlent le partage des successions et dont l'effet certain est de diviser de plus en plus les fortunes ». Nous avons nous-mêmes, dans une étude sur la Famille, constaté que cette question du partage des biens, cause principale de la dépopulation, a été également l'instigatrice de la législation monogamique. Nous aurons d'autres occasions de signaler sa fatale ingérence dans les lois économiques.

26.697 aisées et 113.636 peu aisées[1]. D'autre part, une statistique publiée par le ministère du Commerce (mars 1894) atteste que les départements les plus pauvres sont aussi les plus féconds. La Normandie, la vallée de la Garonne, pays d'une richesse incomparable, sont les régions où la natalité est le plus restreinte, tandis que la Bretagne, pays peu fortuné, est la seule région où les naissances atteignent la proportion normale. De même à Paris, la natalité est plus forte, toutes proportions gardées, dans les quartiers excentriques que dans ceux du centre. Mais, d'autre part, les rigueurs de l'état économique atténuent cette fécondité dans une effrayante proportion. A Paris, la mortalité décime surtout, et par toutes les maladies contagieuses et épidémiques, les quartiers Montmartre, Popincourt, Ménilmontant, tandis qu'elle épargne de ce chef le Louvre, la Bourse et l'Elysée[2]. La même observation s'applique à toutes les grandes villes d'Europe[3]. Cette

1. M. de Foville, *Bulletin de statist. et de législ. comparée* janvier 1890.
2. Cf. chapitre VII.
3. Pendant la période 1873-1888, la natalité par 1.000 habitants a diminué :

	pour 100
En France, de	25,1 à 23,2
En Allemagne	41 à 36,6
En Ecosse	34,7 à 30,6
En Angleterre	37,8 à 31
En Autriche	39,3 à 38,7
En Belgique	33,5 à 30,9
En Hollande	38,2 à 35,4

mortalité ayant pour causes le surmenage physique, une nutrition plutôt débilitante grâce aux sophistications du commerce, l'insalubrité des logements, etc., toutes causes dues elles-mêmes à la durée trop longue du travail et à la modicité des salaires, l'Etat aurait dû, ce semble, dans son propre intérêt, intervenir en faveur des ouvriers, exiger pour eux une rémunération mieux proportionnée à leur labeur et à leurs besoins, diminuer la durée de leur travail, assainir et rendre confortables leurs habitations sans en élever le loyer, bref, procurer, s'il se pouvait, quelque bien-être à la classe qui lui fournit le plus d'impôts et le plus d'hommes et créer pour elle un milieu sanitaire (matériel et moral) semblable à celui dont jouissent les autres classes.

Qu'il ne l'ait pas fait, rien ne pourrait moins nous étonner, parce qu'il est de l'essence même des gouvernements de confondre leurs intérêts avec ceux de la classe possédante, de croire que leur existence est attachée à celle des possesseurs de la force-capital plutôt qu'à celle des détenteurs de la force-travail. Toutes les objurgations et tous les exemples seraient impuissants à leur donner une plus exacte vision des choses et, pas plus que l'expérience des vieillards ne réussit à garder les jeunes gens des entraînements et des folies de l'adolescence, l'histoire des nations disparues,

ruinées toutes pour avoir asservi le travail, ne saurait les remettre dans la voie du salut. Curieux aveuglement qui, toujours semblable, a, dans tous les siècles, conduit tous les pouvoirs à leur perte !

La durée du travail. — On a extrait d'un registre de la ville de Nivelles (Belgique) quelques renseignements concernant l'organisation du travail dans le Brabant, il y a trois siècles. Ces renseignements sont consignés sous le titre : *Coutumes ordinaires d'aller en ouvrage, tant en hiver qu'en été, desquelles l'on use à Bruxelles et en autres villes de Brabant.* On remarque, à la lecture de ce vieux document, que la distribution du travail effectif comportait alors le nombre d'interruptions usité de nos jours pour les repas ; mais le commencement et la fin de la journée de travail variaient d'une saison à l'autre et se fixaient d'après le lever et le coucher du soleil. Quant à la durée du travail effectif, elle variait considérablement suivant les diverses époques de l'année. L'ouvrier travaillait environ 3.300 heures pendant 350 jours, soit une moyenne de neuf heures quinze minutes par jour[1].

1. Au XIIIe siècle, il était défendu à la plupart des ouvriers de travailler à la lumière, parce qu'on était persuadé que « leur ouvrage ne serait pas bon ». De plus, le samedi, on cessait le

Aujourd'hui, malgré l'augmentation de production obtenue par le secours de la mécanique, la journée moyenne de la presque totalité des ouvriers d'Europe s'est élevée à dix heures et un quart, soit exactement une heure de plus qu'au XVIe siècle. Aux Etats-Unis, elle est de neuf heures ; certains Etats, comme le New-Jersey, la Pensylvanie, l'ont même abaissée à huit heures et demie. En plusieurs districts de l'Australie, elle est de huit heures.

En France, la moyenne de dix heures est dépassée par un grand nombre d'ouvriers. En 1891, les cochers et les conducteurs de la Compagnie des omnibus de Paris travaillaient de quatorze à dix-huit heures par jour, en moyenne dix-sept heures, pour un salaire variant de 5 à 7 francs. Ils avaient droit par mois à deux jours de repos, mais ces deux jours ne leur étaient point payés. Enfin la Compagnie leur retirait par quinzaine, au moyen des amendes que le patronat, juge et partie dans ses différends avec le travailleur, s'est arrogé le droit d'imposer[1], jusqu'à 12 francs par semaine,

travail plus tôt que les autres jours. Quant au dimanche et aux jours fériés, c'étaient des jours de chômage général pendant lesquels il était même interdit aux boulangers de cuire le pain. Les barilliers seuls avaient le droit d'exercer leur profession (Etienne Boyleau, *Registre des métiers de Paris*).

1. Une loi postérieure sur les règlements d'ateliers stipule que les amendes ne pourront en aucun cas excéder le quart du salaire et que le produit devra en être affecté à des œuvres intéressant ceux qu'elles auront frappés.

ce qui portait le total annuel de ses *reprises* au chiffre de 5 millions[1]. Diverses grèves auraient quelque peu modifié cette situation.

En 1890, les employés des bazars parisiens travaillaient quinze, seize et dix-sept heures, suivant la saison et les exigences de la vente, pour un salaire maximum de 5 francs. Ils menacèrent de se mettre en grève, si les patrons ne réduisaient la journée à treize heures et n'élevaient le salaire à 6 francs. La plupart des petits établissements firent droit à ces réclamations[2].

Les employés des prisons ont treize heures de travail quotidien et tous les trois jours un service de nuit supplémentaire de cinq heures. Les garçons de café et de restaurant travaillent depuis huit heures du matin jusque passé minuit. Ils ne sont point payés et ne vivent que des pourboires que leur donnent les consommateurs. Certains d'entre eux sont même obligés de payer d'une redevance quotidienne le droit de travailler dans les établissements bien achalandés. La longévité de ces travailleurs est sensiblement inférieure à la longévité normale. Les garçons bouchers font de quinze à dix-huit heures avec un seul jour de repos par an. En certains quartiers, ils commencent leur « journée » à trois heures et demie du matin,

1. A. Hamon, *France sociale et politique*, 1891.
2. *Id.*, *loc. cit.*, 1890.

pour ne la terminer qu'à neuf heures du soir. Les livreurs des grands magasins, les facteurs de ville des chemins de fer, les camionneurs et généralement tous les ouvriers du transport parisien, travaillent de quatre heures et demie ou cinq heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Beaucoup d'entre eux ne déjeunent souvent qu'à trois heures de l'après-midi.

Au mois de mars 1894, les employés des lycées de Paris, qui travaillent quatorze heures pour un salaire de 4 fr. 50, transmirent au ministre de l'Instruction publique, par l'intermédiaire de M. Coutant, député de la Seine, une lettre où ils exprimaient le vœu « que leur journée de travail fût réduite de seize heures à douze heures ; que l'*externement* fût accordé aux employés mariés ; que le droit aux prestations de chauffage et d'éclairage fût accordé aux employés logés dans les établissements ; qu'enfin leur traitement fût élevé à 500 francs après deux années de service, à 600 francs après cinq ans et à 700 francs après dix ans. Le ministre promit à M. Coutant qu'il demanderait sur le budget de 1895 l'augmentation de crédit nécessaire pour faire face à ces réclamations.

La situation des aiguilleurs des chemins de fer ne paraîtra pas moins horrible à quiconque se rappellera quelle responsabilité assument ces mo-

destes auxiliaires des transports par voie ferrée. Dans la séance de la Chambre du 18 février 1894, un député de Paris, M. Georges Berry, parlant des accidents de chemins de fer, s'exprima ainsi : « La France est aujourd'hui au premier rang des nations sous le rapport des sinistres. Sur 261 millions de voyageurs transportés en 1892, il y a eu 531 blessés et 67 tués, sans compter les employés. Or l'Angleterre, sur 860 millions de voyageurs, soit 600 millions de plus que chez nous, n'a compté dans la même période que 600 blessés et 21 tués. Je ne parle pas des autres nations, qui sont bien au-dessous de ces chiffres[1]. Il y a donc urgence à prendre des mesures de préservation. »

Et parmi ces mesures, M. Berry indiquait, outre la réfection du matériel, l'augmentation du personnel et la réduction de la durée du travail. « Les aiguilleurs, disait-il, qui, pour quinze et seize heures de travail par jour, gagnent de 900 à 1.000 francs par an, sont obligés de faire un service comportant jusqu'à trente et quarante aiguil-

1. Un tableau donne les chiffres comparatifs suivants sur les victimes des accidents de chemins de fer pour quatre nations :

	Tués	Blessés
France	1 sur 1.955.555 voyageurs	1 sur 496.511 voyageurs
Angleterre..	1 sur 5.257.290 —	1 sur 311.345 —
Belgique....	1 sur 8.861.804 —	1 sur 2.000.000 —
Prusse	1 sur 21.411.478 —	1 sur 3.892.998 —

lages par jour. En 1891, un aiguilleur endormi causa la perte d'un train et la mort d'un mécanicien. Le tribunal constata qu'il avait fait sans interruption quatorze jours et quatorze nuits de travail. A Montereau, un mécanicien fut tué par suite d'un faux aiguillage. L'aiguilleur était, dit le jugement, chargé de manœuvrer trente aiguilles, divisées en deux séries distantes l'une de l'autre d'un kilomètre. Quant aux mécaniciens, l'enquête de 1886 avait constaté qu'on exigeait d'eux seize heures de travail par jour; elle en demanda la réduction à huit ou dix au plus. »

Quelques jours plus tard, le général Riu attirait à son tour l'attention du ministre sur le cas d'un aiguilleur qui, en dépit des circulaires ministérielles, faisait à chaque changement de service vingt-quatre heures consécutives de travail[1].

1. L'enquête ouverte à la suite de la catastrophe d'Appilly (12 septembre 1894) révéla que le chef de gare devait à lui seul « donner les billets, enregistrer les bagages et veiller aux arrêts des *cent vingt trains* qui passent par jour (un toutes les douze minutes), à Appilly. » Précédemment, le Tribunal de Compiègne avait acquitté cet employé de poursuites pour homicide par imprudence, en déclarant que « le service auquel il était astreint dépassait la limite des forces humaines ». De plus, le maire d'Appilly avait protesté à diverses reprises auprès du préfet de l'Oise contre le surmenage imposé au chef de gare et avait fait voter par le Conseil municipal une somme de 10.000 francs (qui fut remise à la Compagnie du Nord), pour accomplir à la station certains travaux susceptibles de faciliter le service et de diminuer les risques d'accidents.

*Le XIX*e *Siècle* a raconté le drame suivant : « A Romilly-la-Puthenay, commune située à 133 kilomètres de Paris, sur la ligne de Cherbourg, il passe journellement 64 trains de voyageurs et 28 de marchandises ; les manœuvres que nécessite le

Ce que paraissaient ignorer le général Riu et M. G. Berry, c'est qu'un rapport de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, joint à l'enquête parlementaire de 1890 sur les conditions du travail, avouait dès cette époque que les aiguilleurs sont astreints tous les cinq jours à ce service extraordinaire de vingt-quatre heures consécutives.

passage de ces derniers s'y font à la « prolonge », c'est-à-dire au moyen d'un cheval. On y expédie ou reçoit environ trois mille télégrammes par mois. Pour satisfaire à cette besogne, il y a un chef de gare et un homme d'équipe. Le chef de gare est en même temps télégraphiste, caissier, comptable et gardien des signaux, et comme, pour faire des manœuvres à la prolonge, il faut au moins deux hommes, c'est lui qui aide à les faire. Comme, d'autre part, l'homme d'équipe s'absente une bonne partie de la journée pour aller porter les télégrammes à domicile, le chef de gare reste seul pour faire les manœuvres, assister au départ des trains, distribuer les coupons, envoyer les dépêches, faire sa caisse, sa comptabilité et opérer les changements des signaux. En résumé, il est levé à cinq heures du matin et se couche à minuit. Pendant la journée, il n'a pas le temps de manger, prend littéralement ses repas sur la voie et, pour cette besogne, reçoit 1.900 francs d'appointements par an.

Quand nous disons qu'il les reçoit, c'est au figuré ! Pour un rien, en réalité, le chef de gare de Romilly est frappé d'une amende dont le minimum est de 10 francs ou de quelques jours de mise à pied. On conçoit que, dans un endroit où toutes les responsabilités incombent à un seul, les fautes qu'il peut commettre sont nombreuses, et que pas une d'elles n'échappe à la sagacité des inspecteurs de la Compagnie...

Le chef de cette gare, M. Terlier, vient de se pendre pour n'avoir pas à subir plus longtemps les vexations que ses chefs lui infligeaient et le surmenage dont il était victime.

M. Terlier avait pour prédécesseur M. Convert, qui, chef de bureau dans l'administration de la Compagnie à Brest, fut envoyé à Romilly pour s'être mêlé d'une façon subversive à l'organisation du Syndicat des employés de chemins de fer. M. Convert ne résista pas à la pénible obligation d'être sur pied dix-neuf heures par jour. Au bout d'un an, il mourut épuisé...

Le surmenage imposé aux chefs de gare de Romilly leur a valu depuis longtemps la compassion publique. Quand M. Terlier a été inhumé, une foule énorme est allée le conduire au cimetière, et un cri général de réprobation s'est élevé contre la Compagnie de l'Ouest... »

Au mois de juillet 1885, nous reçûmes d'un chauffeur à la solde de la Compagnie générale transatlantique une lettre concernant les conditions du travail à bord des paquebots-poste : « En cours de voyage, disait le signataire, quand vous avez bien *bourlingué* pendant votre quart de chauffe, on vous fait faire (par surcroît, car les heures sont conditionnellement réglementées) une heure d'essuyage de machine. L'après-midi du dimanche, *affecté en principe au repos des équipages*, vous le passez à peindre le plat-bord du paquebot. Refusez-vous de faire ce que la Compagnie n'a pas le droit d'exiger? A l'arrivée, vous serez puni par la *solde en bas* ou renvoyé sans certificat. »

Notre correspondant tenta d'organiser à Saint-Nazaire une Société de résistance des marins-chauffeurs et des soutiers. Pour y réussir, il sollicita et obtint le concours du commandant Servan, et après quelques réunions publiques, que présida cet officier, au service de la Compagnie transatlantique, le syndicat nouvellement constitué présentait à la société Péreire une liste de revendications modestes, parmi lesquelles : 1° la suppression de la retenue de 4 francs infligée pour le chômage d'une journée, à un chauffeur qui ne gagne que 3 francs, à un matelot ou à un soutier qui n'en gagnent que 2 ; 2° rétribution des

heures supplémentaires ; 3° amélioration du régime alimentaire, et notamment des vins, qui n'étaient qu'un vinage rehaussé d'alcool de grain. Malheureusement le commandant Servan fut attaché aux paquebots du Havre ; son départ découragea les chauffeurs, et comme, bientôt après, l'organisateur des réunions, traqué comme trouble-fête, dut lui-même quitter Saint-Nazaire, le syndicat nouveau ne tarda pas à se dissoudre, et les serfs de la Compagnie transatlantique reprirent leurs chaînes.

L'exploitation de la force humaine, devenue depuis un siècle le pivot des institutions et le gage de la « stabilité sociale » frappe également toutes les branches de la production. Sur ce point, du moins, l'égalité n'est pas une fiction, et si, comme nous le verrons tout à l'heure, quelques rares corporations, par l'élévation de leurs salaires et la durée relativement restreinte de leur travail, paraissent mieux traitées que les autres, la quantité de jours de chômage qu'elles ont à supporter par année fait qu'en réalité leur état est parfois inférieur à celui des corporations voisines qui semblent moins favorisées. Un sertisseur gagne 12 francs par jour de travail, mais son gain annuel n'est que de 2.280 francs ; un ouvrier en literie, au contraire, ne touche que 8 fr. 50 par jour, mais au bout de l'année il a reçu 2.465 francs, soit

185 francs de plus que le sertisseur, dont il enviera peut-être étourdiment le gain quotidien. Encore les corporations favorisées ne comptent-elles que des ouvriers d'art, plus particulièrement aptes à faire respecter leurs droits parce qu'ils sont instruits et surtout peu nombreux. Quant aux ouvriers des autres professions, nous avons dit quel est leur sort.

M. E. Degay a publié sur les ouvriers d'une des grandes raffineries de Saint-Ouen (Seine) les détails suivants, qu'on croirait imaginés si la foule ne commençait à connaître enfin toute l'horreur du labeur industriel au déclin de ce siècle.

« Voici des hommes qui charrient dans des brouettes un dégoûtant mélange de mélasse et de sang. C'est le sucre brut, tel qu'il vient des râperies de betteraves, mélangé de sang de bœuf, corrompu presque toujours et qui répand une odeur insupportable. Tout cela est poussé dans une immense chaudière où la vapeur dissout et purifie cette sauce.

« Des ouvriers entrent dans ce service très robustes. Ils n'en ont pas pour longtemps. Bientôt ils sont pris de maux d'estomac et des voies respiratoires causés par l'air vicié qu'ils respirent constamment. A ce métier on gagne 3 fr. 85 par jour, soit 35 centimes de l'heure. On travaille quatre ou cinq ans et on est fini...

« Un peu plus payés sont les ouvriers occupés à la clarification. Mais pour les 40 ou 42 centimes de l'heure que reçoit l'ouvrier, il lui faut vivre onze heures, souvent plus longtemps, dans des salles remplies de la fumée épaisse et âcre produite par le noir animal à l'aide duquel le sucre est clarifié dans des appareils spéciaux. Beaucoup ne peuvent supporter de travailler dans ces conditions, et au bout de trois ou quatre jours sont obligés de partir. Là on travaille nuit et jour.

« Après la clarification, le sucre est conduit dans les appareils à cuire. La cuisson, c'est le grand art du raffineur. N'est pas cuiseur qui veut. Il faut être initié, et le secret de cuire à point est bien gardé. Aussi les cuiseurs sont-ils traités avec considération. Ils gagnent 400 et 500 francs par mois... Ce sont les privilégiés du raffinage.

« L'enfer recommence pour les hommes qui manipulent les « sirops verts » résultant de la cuisson. Aux turbines, les ouvriers gagnent 4 fr. 50 par jour; ils emplissent et vident ces sortes d'essoreuses qui tournent à une vitesse vertigineuse. Le moindre mal auquel sont exposés ces malheureux, c'est la hernie, par suite des efforts considérables qu'ils doivent faire. Heureux quand ils ne laissent pas dans la turbine la main ou le bras !

« Les ouvriers du réchauffoir sont entièrement nus; ils travaillent par 55 à 60° de chaleur. A la

fin de la journée passée dans cette étuve, ils ont gagné 3 fr. 70. Les ouvriers à l'empli, les « pains verts », les suceurs, les « pains blancs » et les hommes des bacs à mélasse font eux aussi, pour une rétribution dérisoire, un travail meurtrier... Ce n'est plus du travail, cela, c'est de la torture, et l'on reste stupéfait de trouver des hommes qui consentent à la subir. Mais hélas ! dans les raffineries, les cuiseurs exceptés, il n'y a guère que des manœuvres, ouvriers que la machine a chassés de l'atelier ou malheureux qui n'ont pu acquérir un métier, poussés par la nécessité de travailler productivement dès leur jeune âge. La misère, cette déprimeuse de caractères, a fait son œuvre... »

Là, en effet, est l'explication et la condamnation du système économique bourgeois. Le taux des salaires y est en raison inverse et la durée du travail en raison directe de la somme d'énergie physique qu'exige chaque profession. Moins le travail est pénible, plus s'en élève le prix et plus s'en réduit la durée. En sorte que, même dans le prolétariat, il existe une hiérarchie, basée, non sur les aptitudes intellectuelles ou manuelles de l'individu, mais sur les circonstances économiques qui lui ont permis de les plus ou moins cultiver. L'individu assez heureux pour avoir pu faire pendant sa jeunesse les frais d'un long apprentissage aura

porté son choix sur l'un des métiers qui exigent un certain effort intellectuel, tels que l'imprimerie, la composition, le dessin, la gravure, la ciselure, la sculpture, le modelage, la coupe du vêtement, ou sur quelqu'une des professions du bâtiment, maçonnerie, peinture, serrurerie, charpente, menuiserie ; quant à ceux que la misère a obligés de subvenir dès l'enfance aux charges de la famille, il leur a bien fallu se résoudre aux métiers qui, n'utilisant point l'esprit, n'exigent pas d'apprentissage : tels ceux de magasinier, cocher, homme de peine, déchargeur, portefaix, camionneur, etc. Or, tandis que les premiers, soit par leur aptitude à comprendre la rigueur de l'existence ouvrière et à en discuter avec les patrons, soit par leur petit nombre, qui met en quelque sorte les patrons à leur merci, allaient loin et vite dans la voie de l'affranchissement, les derniers, astreints à de surmenantes et déprimantes besognes, et incapables, parce qu'ils sont trop nombreux, d'opposer aux exigences capitalistes une résistance efficace, portent encore tout le poids des misères sociales.

Les cantonniers et leurs auxiliaires travaillent dix heures ; les premiers gagnent 5 francs, les seconds 3 fr. 50 ; les raffineurs gagnent 4 francs et travaillent onze heures. Les sous-facteurs des chemins de fer, les cordonniers, les cordiers, les

marchands des quatre-saisons, les manœuvres en général reçoivent de 3 à 4 fr. 50 pour des journées variant de dix à quatorze heures. Mais, à mesure qu'on gravit l'échelle, on constate que le chiffre du salaire s'élève en raison inverse de la durée du travail. Les bijoutiers, les bouchers, les boulangers, les maçons, les peintres, etc., ne travaillent que onze heures pour un salaire moyen de 7 francs. Il en est de même pour les serruriers, les pelletiers-fourreurs, les charpentiers, les couvreurs, les forgerons. Enfin, au dernier échelon, on trouve les lapidaires, les ébénistes, les ouvriers d'imprimerie, les sculpteurs ornemanistes, les sculpteurs d'ameublement, les ouvriers diamantaires, les graveurs, qui, en échange de huit à dix heures de travail, reçoivent de 8 à 14 francs.

Il faut cependant reconnaître que cette hiérarchie n'a pas, comme l'espéraient, sans doute, les défenseurs du capital, obscurci chez les favoris du travail le sentiment de la solidarité. Ils ont courageusement et malgré d'insidieuses avances persisté à confondre leurs intérêts avec ceux des serfs du prolétariat, et l'on a ce spectacle, réconfortant quand on se rappelle de retentissantes défaillances, des ouvriers d'art ouvrant à l'armée des sans-métier la route de la liberté communiste !

La réduction des heures de travail. — Prolonger

le travail, a dit un médecin anglais[1], n'est pas une méthode économique. L'effort physique exige une combustion de l'énergie musculaire. Or le résultat de cette combustion, lorsqu'elle dépasse le degré de résistance propre à chaque individu, est d'agir sur l'organisme à l'égal d'un poison. Et quand le degré de résistance est-il dépassé ? Quand on exige de l'individu plus que son énergie ne peut produire en un temps donné. Il s'ensuit un affaissement des muscles, semblable à celui qu'on remarque chez les chevaux après une course d'une vitesse inusitée.

Des observations récentes, nombreuses et faites dans les conditions les plus variées, en Europe comme en Amérique, ont démontré que pour le travail mécanique comme pour le travail manuel, il y a un nombre déterminé d'heures qui correspond à la puissance maxima du rendement humain et qu'on ne saurait dépasser sans folie ni cruauté, puisqu'il en résulte, d'une part, pour l'industriel, diminution de la production, les dépenses en salaires et frais généraux restant au moins égales ; d'autre part, pour l'ouvrier, la dégénérescence physique et les misères du chômage.

C'est pourquoi les travailleurs, las d'une si dure exploitation, font depuis un quart de siècle les

1 *Transactions of the seventh intern. congress of Hyg. and demogr.* Londres, août 1891, vol. X, div. II.

plus énergiques efforts pour obtenir la réduction de la durée du travail. Dans ce but, ils demandent aux Parlements de créer une législation spéciale du travail, et ils apportent à l'appui de cette demande des arguments et des exemples qui ne manquent ni de logique ni de force.

Tout d'abord ils invoquent l'exemple des nations qui ont adopté déjà cette journée de huit heures, première étape de leurs revendications. En Australie, la journée de travail est légalement réduite à huit heures depuis 1856. L'application de cette loi ne s'y est, à vrai dire, faite que progressivement, car en ce pays, comme partout, l'industrie, se croyant menacée dans son existence, n'obéit qu'à contre-cœur et avec une lenteur excessive à l'impulsion que le législateur cherchait à lui imprimer. Néanmoins, la réduction de la journée à huit heures, considérée primitivement comme une cause de ruine certaine pour la production australienne, est peu à peu devenue d'usage courant, à mesure que les industriels en reconnaissaient l'innocuité pour leurs intérêts.

En 1859, à Melbourne, 11 établissements s'étaient soumis à la loi; en 1869 on n'en comptait qu'un de plus; mais à partir de cette époque le nombre s'en éleva plus rapidement pour atteindre à 60 en 1891.

Dans les mines de charbon, d'or et d'étain,

ainsi que dans les chantiers et ateliers de Sydney, la durée du travail hebdomadaire n'excède pas quarante-quatre heures pour un salaire qui varie de 62 fr. 50 à 75 francs[1]. La journée de huit heures est également appliquée dans les chemins de fer et les mines d'argent; dans la Tasmanie, la province de Victoria, la Nouvelle-Galles du Sud, les gens de maison ne font que huit heures[2].

En 1891, la Chambre des députés des Etats-

1. Conrad, *Annales de statistique et d'économie politique.*

2. *The Workmen Times.* M. Achille Ballière, un des compagnons d'évasion de M. Rochefort, raconte ainsi dans ses *Souvenirs d'un évadé de Nouméa* (Paris, Charpentier, 1889), la célébration de la fête dite des « huit heures » à Melbourne, le 21 avril 1874 : « Les ouvriers se réunissent sur une grande place, chaque corporation portant une large et haute bannière peinte à l'huile et représentant les principales occupations des ouvriers qui la suivent. Il y a des fondeurs coulant des gueuses, des mineurs arrachant le charbon, des menuisiers en train d'assembler des pièces de bois, etc.

« Elles sont généralement portées par six hommes, trois de chaque côté, plus quatre autres qui maintiennent le devers en tenant des cordons sur lesquels ils résistent selon la direction du vent. Etre porteur de bannière dans sa corporation n'est pas une sinécure, car, je l'ai dit, elles sont prodigieuses de dimensions, et tiennent tout le travers d'un boulevard dans l'espace compris entre les trottoirs. La principale et la première est la bannière générale et commémorative, qui porte seulement ces mots en lettres immenses : *Eight hours labour! Eight hours recreation! Eight hours rest!*

« La seconde est celle des sculpteurs et tailleurs de pierre et porte ces mots : *Our art over all* (notre art avant tout). La troisième est celle des menuisiers et charpentiers. Il y en a comme cela dix-neuf qui se succèdent à 200 mètres de distance les unes des autres, les intervalles remplis d'ouvriers et d'artisans de chacune des professions mentionnées ou désignées sur la bannière; chaque bannière est suivie d'une fanfare. C'est donc dix-neuf orchestres que nous entendons pendant ce long défilé, auquel se sont joints quelques ateliers franc-maçonniques précédés de leurs oriflammes, les membres portant leurs cordons en sautoir... A la fin du cortège, sur un char, on fête l'agriculture; des épis de blé

Unis adopta une loi qui fixait à huit heures la durée de la journée de travail des ouvriers employés directement ou indirectement par l'État. Promulguée en 1892 par M. Harrison, président de l'Union américaine, cette loi stipule « qu'il n'est exceptionnellement permis de travailler plus de huit heures par jour que dans des cas absolument urgents, qui peuvent se présenter en temps de guerre ou lorsqu'il est nécessaire de protéger la propriété ou la vie humaine. Toutefois, dans ces cas-là, le travail supplémentaire doit être compté en prenant pour base le salaire de la journée de huit heures, lequel ne pourra jamais être inférieur au salaire que l'on paie habituellement dans la contrée. Les journaliers et ouvriers occupés par des entrepreneurs ou des tâcherons pour le gouvernement des États-Unis ou le district de Colombie sont considérés comme employés du gouvernement ou du district. Les contraventions à cette prescription sont passibles d'une amende de 50 à 1.000 dollars ou d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à six mois ou des deux peines ensemble. »

En Angleterre, le ministère de la Guerre (War Office), tout en maintenant les salaires à leur taux

font guirlande ; au milieu est une charrue étincelante de propreté ; des fruits, des légumes de toutes sortes, artistement arrangés, agencés, enveloppent des jeunes filles qui figurent les attributs des produits de la terre. »

habituel, a réduit à huit heures, pour les ouvriers de son département, la durée du travail quotidien. Le ministre ayant reconnu, l'expérience faite, que la diminution de la durée n'avait porté aucun préjudice au *quantum* de la production et en avait même amélioré la qualité, l'Amirauté (ministère de la Marine) prit bientôt une décision identique (2 juillet 1894). Quant au travail des mines, la Chambre des Communes, après avis favorable du Ministre de l'Intérieur, en fixa à huit heures la durée quotidienne.

A l'exemple des rares gouvernements qui ont compris la nécessité d'améliorer les conditions du travail, les ouvriers joignent celui des industriels, hardis mais intelligents, qui, se fondant sur les observations de l'hygiène et les prévisions médicales, ont, en divers pays, accepté de réduire la longueur du travail et qui, d'expériences variées, ont tiré la preuve incontestable qu'*à la diminution de la durée du travail correspond une augmentation quantitative et qualitative de la production.*

Un rapport présenté au septième congrès international d'hygiène et de démographie [1] l'établit par de surabondants exemples, dont voici quelques-uns.

A propos des industries textiles, le rapport du

1. *Transactions*, etc., pp. 230-1.

Comité anglais de 1816 nous apprend que Robert Owen, dans sa fabrique de coton de New-Lanark, avait réduit la durée du travail de onze heures et demie à dix heures trois quarts, sans qu'il en résultât la moindre fâcheuse conséquence au point de vue du rendement. Fort de cette expérience, il se proposait d'abaisser encore la journée à dix heures ou au moins à dix heures et demie.

Cette expérience, la première qui ait été faite, resta longtemps incomprise des manufacturiers anglais. Mais, en 1844, M. Robert Gardner, fabricant de coton à Preston, ayant eu l'idée de la renouveler, abaissa la journée de travail de ses filatures de douze heures à onze heures et constata douze mois après que le total de sa production avait gagné sur les années précédentes en qualité et en quantité (*reported that he had got a better quality of work and more of it in* 11 *hours than he had in the* 12).

Trois ans plus tard (1847) un bill fixait à dix heures la journée de travail dans les industries textiles. Néanmoins, la majorité des industriels continua jusqu'en 1867 d'ignorer la réglementation légale. Les ouvriers travaillaient encore douze heures, tout en s'agitant pour obtenir l'abaissement de la durée de leur travail à neuf heures par jour ou cinquante-quatre heures par semaine. Ils finirent par triompher de résistances

aveugles, et un compromis réduisant la durée du travail fut signé en 1874 entre eux et les industriels. Or, douze mois après, M. J.-C. Fielden, fabricant de coton du Lancashire, déclarait à la *Gold and silver Commission* que, dans des conditions identiques à celles qui avaient précédé l'Acte de 1874, avec le même outillage mécanique, la diminution de la durée du travail n'avait nullement diminué l'intensité de la production.

Dans les industries du continent on trouve également la preuve que les facultés physiques et intellectuelles de l'homme, mises au service, soit d'une occupation manuelle, soit d'une occupation mécanique, ne lui permettent pas de produire au-delà d'une certaine quantité d'un travail réellement profitable, qu'il est, par conséquent, aussi insensé que cruel d'exiger de lui un nombre d'heures de travail supérieur à ses forces. Le *Journal des Chambres de Commerce* de Belgique relate à ce sujet l'expérience suivante : Un grand manufacturier réduisit pendant trois mois les heures de travail de ses ouvriers de douze heures à dix heures et demie, et il observa que cette réduction, au lieu de lui nuire, avait tourné à son avantage. La productivité du travail manuel avait été la même qu'auparavant ; quant au travail à la machine, la quantité s'en était accrue dans une proportion notable.

Quelques établissements textiles d'Allemagne ont également diminué la durée du travail, et en aucun cas, suivant M. Oscar Hall, on n'a constaté que cette diminution fût préjudiciable à la production.

La même réduction, faite en Autriche en 1889, et qui porta progressivement[1] la journée de douze heures à onze heures, puis à dix heures, éleva la production en quantité et en qualité. Même l'abaissement du travail de onze heures à huit heures dans les verreries de Dusseldorf (Allemagne) ne causa aucun trouble dans le fonctionnement de ces établissements.

Au mois de février 1891, sir John Gorst disait : « L'homme qui travaille plus que ne le permet sa

1. Cette progression est physiologiquement indispensable pour l'*entraînement* des forces musculaires. Un journal raconta naguère qu'un grand fabricant de chaussures de Paris, ayant, d'accord avec son personnel, réduit de onze heures à huit heures la durée du travail dans ses ateliers, calcula que « la journée de huit heures avait produit un effet équivalent à celui de neuf heures et demie du travail précédent et que les ouvriers n'avaient pu avec la meilleure volonté du monde gagner l'heure et demie qui manquait encore. » Le journal *l'Eclair* répondit très justement : « Niera-t-on que des ouvriers, déjà accoutumés à donner en moins de neuf heures ce que les autres donnent en onze, déjà très entraînés par conséquent à la concentration de l'effort, ne soient par là même mieux préparés à fournir le maximun d'énergie qu'exige la journée minima? Supposez qu'après avoir constaté l'égalité de production fournie par la journée de onze heures et par celle de neuf et demie, M. Cornevot, au lieu d'en revenir purement et simplement, comme il l'a fait, à l'ancien état de choses, ait introduit dans ses ateliers la journée normale de neuf heures et demie, et qu'après trois ou quatre ans de ce régime il eût procédé à une nouvelle expérience sur la journée de huit heures, êtes-vous bien certain qu'il aurait échoué comme la première fois ? »

constitution, travaille mal, parce qu'il ne peut recouvrer normalement la dépense d'énergie qu'il s'est imposée. Il est très remarquable qu'on trouve partout la preuve que la longue durée du travail réduit la production, loin de l'accroître. Je voudrais seulement en fournir deux exemples. Dans le district de Hesse-Nassau, en Allemagne, les verreries, qui avaient maintenu la journée de quatorze heures dix années durant, ne travaillent à présent que dix heures; or leur production s'est positivement accrue. Dans les grandes fabriques de lingerie de Plauen, les ouvriers travaillent aux pièces; jusqu'en ces derniers temps, ils étaient occupés pendant douze heures; ils ne le sont plus aujourd'hui que pendant dix heures, et cependant leurs gains sont aussi élevés que précédemment. »

Dans le grand-duché de Bade, quelques scieries ont réduit le temps de travail de seize à quatorze heures, pauses comprises, et plusieurs fabriques de cigares de onze à dix heures; dans tous ces établissements on a observé une augmentation de la production[1]. A Londres, la journée de huit heures est appliquée depuis le 1er janvier 1892 dans l'industrie de la reliure.

Un rapport officiel de la Chambre du commerce

1. Rapport d'un inspecteur des fabriques pour l'année 1893.

et de l'industrie de Brünn (Autriche) faisait récemment la constatation suivante : « Depuis longtemps, la fabrique de tulle et de dentelles établie à Lettowitz, en Moravie, réduisait pendant la morte-saison la durée du travail, sans que la quantité de fil qui se trouvait dans les magasins subît une diminution correspondante. A la suite d'une enquête, on remarqua que les tisserands, bien que frappés par une réduction de deux heures un quart, produisaient la même quantité de fil qu'auparavant, de sorte que, étant payés aux pièces, ils gagnaient en sept heures et quart des salaires égaux à ceux qu'ils touchaient en travaillant neuf heures et demie. On put établir par cet exemple que la diminution de la journée de travail, en ménageant la vigueur de l'ouvrier et, par conséquent, son entrain, ne compromet pas le rendement de la production.

Engel-Dollfus, le grand industriel de Mulhouse, a reconnu, après expérience personnelle, que la substitution de la journée de dix heures à celle de douze heures avait eu pour résultats une diminution du nombre des accidents, le perfectionnement des objets manufacturés, une réduction des frais généraux et l'égalité de la production.

Nous avons pu observer nous-mêmes que la composition d'un journal en « commandite », tout en élevant le salaire des ouvriers au-dessus du

taux produit par le travail en « conscience », diminuait la longueur de leur journée de une heure et demie sur dix.

Mais l'expérience la plus concluante faite sur le problème des huit heures en Angleterre est celle de la maison Mather et Platt, constructeurs en fer à Manchester, rapportée en ces termes par le *Times :* « M. Mather, membre du Parlement, a fait connaître aux patrons constructeurs mécaniciens ainsi qu'aux syndicats ouvriers de cette industrie, le résultat d'une expérience entreprise par sa maison, pendant une année, sur une réduction de la semaine de cinquante-trois heures à quarante-huit heures, *sans réduction des salaires.*

« L'expérience a pleinement réussi. S'il y a eu 4,10 0/0 d'augmentation sur les salaires, cette dépense a été compensée par l'économie réalisée sur le capital fixe : usure des machines, et sur le combustible et l'éclairage.

« L'expérience a été si concluante que les quarante-huit heures de travail par semaine vont être désormais la règle de l'usine en question, et que M. Mather a cru de son devoir de communiquer les résultats obtenus dans sa maison aux directeurs des principaux départements de l'Etat.

« En conséquence, les autorités de l'arsenal militaire de Woolwich ont déjà adopté le système

des quarante-huit heures de travail hebdomadaire, et les directeurs de l'arsenal maritime se proposent de suivre cet exemple. »

M. Mather compléta le récit du *Times* par les notes qu'il avait prises pendant toute la durée de son intéressante expérience et par des conclusions qu'il convient de citer : « Il n'y a pas de doute, dit-il, que les résultats obtenus dans les ateliers de Salford, confirmés par ceux qu'on a observés ailleurs, démontrent que les deux premières heures de travail du matin, avant le premier déjeuner, ne valent pas la peine et le dérangement qu'elles causent aussi bien aux patrons qu'aux ouvriers... Non seulement ces deux heures sont à peu près nulles au point de vue du travail effectué, mais leur effet sur la condition physique et mentale des hommes est de diminuer la vigueur, l'entrain, la gaîté qui doivent présider au travail, si l'on veut que celui-ci donne tout son effort. »

Quant à l'hypothèse d'un *coup de collier* (*spurt*), calculé par les ouvriers pour s'assurer le bénéfice permanent du nouveau système, M. Mather dit que ses observations personnelles et le contrôle très sérieux de ses contremaîtres lui permettent de l'écarter. « Il semblait plutôt, ajoute-t-il, que les ouvriers travaillaient en harmonie avec une loi naturelle. L'amélioration apportée à la

vie de famille, la possibilité pour eux de jouir du foyer avant de se mettre à la besogne, leur donnait un bon « départ » qui influait sur toute la journée ». M. Mather n'hésita donc pas à conclure que l'unique moyen d'augmenter la production, c'est de n'employer le producteur que dans la mesure où peut s'exercer son effort maximum.

Le résultat de cette expérience, publiée dans toute l'Europe, y agita les diverses classes sociales. M. Jaurès, député socialiste et coauteur d'une proposition de loi sur la réduction des heures de travail, raconta qu'en 1871 un grand industriel de l'Est, M. Gaudlu, ne trouvant plus de débouchés suffisants pour sa production, abaissa à huit heures, et d'accord avec ses ouvriers, la journée de travail qui durait habituellement onze heures. Or il advint que ces hommes, moins surmenés, donnèrent en huit heures autant de travail qu'auparavant en onze heures.

Pour M. de Molinari, directeur du *Journal des Economistes*, l'expérience de Salford parut péremptoire. « La réduction des heures de travail, avoua-t-il, peut être, dans l'industrie manufacturière, une excellente mesure pour les patrons comme pour les travailleurs... L'ouvrier n'a qu'à surveiller le bon fonctionnement de sa machine ; mais si, fatigué de ce contrôle incessant, il a une défaillance, les fils que tisse son métier se rompront ; il devra

les raccommoder, et voilà du temps inutilement perdu. Il est donc naturel que les industriels, en donnant plus de repos à leurs ouvriers, obtiennent d'eux un travail plus rapide et meilleur. »

En même temps que le monde économique se livrait à ces discussions, les journaux citèrent comme nouvelle expérience de la réduction du temps de travail les trois postes quotidiens établis par les ouvriers mineurs propriétaires de la mine de Monthieux. En Suisse, un grand atelier d'apprêtage venait, sur la demande de ses ouvriers, d'abaisser la journée de onze heures à dix heures pour les cinq premiers jours de la semaine, et à neuf heures pour le samedi, avec une heure et demie de repos à midi. Les salaires étaient maintenus au taux habituel et les heures supplémentaires recevaient une paye double. A Bâle, on inaugurait dans tous les chantiers de construction la journée de dix heures. Enfin, plusieurs industriels de Lodz (Pologne), ayant trouvé avantage à réduire à treize heures la journée de quatorze heures, annonçaient la présentation au gouvernement d'un projet de loi d'après lequel la durée de la journée ne pouvait dépasser onze heures, avec une heure de repos à midi, le travail de nuit étant défendu en principe et celui des mines réglementé. Des statistiques jointes à ce projet démontraient que la diminution de la durée du travail, sans réduire

le chiffre de la production, en avait amélioré sensiblement la qualité[1].

1. Cette nomenclature des expériences faites sur la diminution du travail est assurément incomplète. Nous trouvons dans le journal la *Manifestation du Premier Mai* (1894), sous la signature du Dr A. Delon, quelques documents nouveaux qu'il nous paraît utile d'annexer à cette étude : « Justus Moeser (*a*) avait déjà reconnu au XVIIIe siècle que l'on devrait défendre tout travail aux ouvriers pendant leurs heures de repos, parce que c'est une tromperie et qu'ils ne produisent pas davantage. Mais l'opinion contraire régna sans conteste. Dès la fin du XVIIIe siècle, la concurrence se déchaîne, la machine commence; pour résister à la concurrence, on augmente sans cesse la durée de la journée de travail. « Il en résulte, dit Brentano (*b*), une complète dégénérescence de la classe ouvrière corporellement, intellectuellement, moralement. »

« Cette dégénérescence inquiète les hommes clairvoyants, et alors débute en Angleterre l'agitation en faveur des lois de fabrique et le mouvement de raccourcissement de la journée de travail, qui est arrivé actuellement à son point le plus avancé dans les mines de Durham, où l'on ne travaille que sept heures et demie, et dans les mines du Northumberland, où les piqueurs ne travaillent que six heures et demie, y compris l'entrée et la sortie... »

« Dans la construction des navires, un industriel anglais qui avait occupé des ouvriers français déclara que l'infériorité des français par rapport aux anglais résulte de la longueur de la journée de travail... Donald constate de même, comme un effet de l'adoption de la journée de huit heures dans différentes industries de l'État de New-York, une augmentation sans exception d'un dixième des produits... La même expérience, d'après le professeur Munro, a été faite avec un plein succès dans les mines de charbon de l'Angleterre; M. Allan, fabricant de machines en Angleterre, a déclaré en 1892 qu'il avait obtenu une augmentation de production en conséquence de la réduction de la journée à huit heures. Un fabricant de corsets de Stüttgard réduit la journée de onze heures à dix heures, et il constate lui aussi une augmentation de production. Chamberlain, l'éminent chef du parti radical anglais unioniste, qui avait été longtemps fabricant, s'est déclaré partisan déterminé de la journée de huit heures... »

(*a*) Juste Moeser, Osnabrück (Hanovre), 1720-1794, connu par son recueil *Idées patriotiques*, qui lui fit donner le surnom de *Franklin allemand*, et son *Histoire d'Osnabrück*, 2 volumes.

(*b*) Luis Brentano, de Munich, *Des rapports entre le salaire, la durée du travail et sa productivité. Revue d'économie politique*, avril 1893.

Il est certain qu'une agitation puissante s'est faite depuis quelques années en Europe et en Amérique autour du problème de la réduction du travail, et comme les travaux d'approche du prolétariat enserrent de plus en plus l'oligarchie capitaliste, que d'innombrables escarmouches ont ouvert une brèche dans la forteresse industrielle, réputée pourtant imprenable, l'heure paraît proche où, forcée dans ses retranchements, la cohorte exploitrice devra capituler. Mais que les ouvriers prennent garde! Si, au lieu d'obtenir directement des industriels ou de leur imposer la réduction de la durée du travail, ils en demandent l'obligation à la loi, non seulement ils auront pris la route la plus longue, non seulement ils n'obtiendront pas le maintien du taux des salaires (sans quoi toute réduction de la durée du travail ne peut être qu'une amère plaisanterie), mais ils seront encore tenus, sous peine de voir rapporter cette loi, d'intensifier leur travail jusqu'à produire autant en huit ou neuf heures qu'en onze ou douze heures. Qu'auront-ils donc gagné à cette nouvelle forme de surmenage? Non pas même le bénéfice de deux heures de liberté, puisque ces heures devraient servir à réparer des forces éteintes. La réduction de la durée du travail ne peut pas, ne doit pas être également profitable au patron et à l'ouvrier. Elle a pour objet essentiel ou plutôt exclusif de

donner à l'ouvrier des loisirs qu'il n'a pas sans diminuer son gain ni l'obliger à augmenter son effort. Elle doit donc être nécessairement appliquée au détriment du profit patronal et, dans ces conditions, elle ne sera certaine et définitive que si elle est l'œuvre des ouvriers eux-mêmes.

En tout cas, si quelque divergence sur la façon d'obtenir la commutation de leur esclavage divise les travailleurs de ce pays, soupçonneux quant à la bienveillance parlementaire et peu pressés de subir les effets d'une législation toujours bâtarde, du moins sont-ils tous d'accord pour souhaiter l'allégement de leurs misères et la communauté des joies de ce monde. Et les « grands de la terre », non point ceux dont parlait Bossuet et qui, nés loin du peuple, étaient excusables d'ignorer le peuple, mais les rois du négoce et les princes de la finance, sortis de la plèbe et qui ont vécu l'existence de la plèbe, ceux-là feraient bien peut-être, dussent-ils n'y gagner que d'ajourner leur perte, de conjurer l'orage qui menace, en apaisant la foule qui s'irrite.

II

LES SALAIRES

Quand on examine les conditions du travail dans leur ensemble, en Amérique et aux Indes comme en Europe et sans distinguer entre les branches de la production, on constate : 1° que l'armée du prolétariat augmente en raison inverse du nombre des établissements industriels, par conséquent, en raison directe de la concentration des moyens de production[1] ; 2° que le niveau de la richesse publique s'élève par rapport à celui des salaires dans une progression géométrique. Deux tableaux, publiés dans le chapitre précédent et empruntés à la statistique du travail dans l'Amérique du Nord, ont déjà permis au lecteur

1. Ce ne sont pas, en effet, comme l'a cru Karl Marx, les capitaux qui se concentrent ; par le moyen des valeurs de bourse, ils tendent plutôt à s'éparpiller ; ce sont les moyens de production groupés en quantité de plus en plus considérable dans des ateliers gigantesques.

de faire lui-même cette observation; mais comme, en cette matière, les preuves ne sauraient être trop abondantes, nous allons en donner encore quelques-uns.

DISTRICT MINIER DE DORTMUND

ANNÉES	NOMBRE des EXPLOITATIONS	NOMBRE total DES OUVRIERS	NOMBRE DES OUVRIERS par exploitation	PRODUCTION ANNUELLE	SALAIRE QUOTIDIEN
				tonnes	francs
1857	299	30.600	103	131	6,10
1890	175	127.000	730	277	4 »

De 1857 à 1890, le nombre des exploitations minières du district de Dortmund a donc diminué de près de moitié, tandis que celui des ouvriers quadruplait; d'autre part, chaque ouvrier a doublé sa production, soit en augmentant la durée de son travail, soit en accroissant son effort, mais le taux de son salaire s'est abaissé de 35 0/0 : ce qui revient à dire que plus se concentre la production industrielle, plus augmentent le labeur et le dénûment de l'ouvrier. D'ailleurs la même proportion s'observe entre le chiffre des bénéfices nets et celui des salaires : la preuve en est faite

par ce tableau des opérations de la compagnie des wagons Pulmann, de Chicago, présenté par la Commission d'enquête nommée le 26 juillet 1894 par le président de la République des États-Unis, pour établir les responsabilités de la grève des chemins de fer.

EXERCICE	DIVIDENDES	SALAIRES
1892-93	12.000.000	36.000.000
1893-94	14.000.000	22.000.000

Voici maintenant un tableau relatif aux opérations de la compagnie minière de Vicoigne-et-Nœux :

ANNÉES	VALEUR DES ACTIONS	TAUX DES SALAIRES	TONNES EXTRAITES
	francs	francs	
1844	1.600	»	132
1855	»	2,75	»
1891	22.000	5,04	312

De 1844 à 1891, les actions de la compagnie ont plus que décuplé de valeur. Cette hausse, sinon extraordinaire, tout au moins remarquable, est évidemment due à l'augmentation de la pro

duction de chaque ouvrier ; or, si les actionnaires avaient proportionné l'élévation du salaire à la plus-value réalisée par les actions, les ouvriers devraient gagner actuellement 6 fr. 50. Ils ne reçoivent cependant que 5 fr. 04, ce qui constitue pour le capital un bénéfice illicite de 1 fr. 46 par jour et par ouvrier[1].

A Berlin, tandis qu'augmente le nombre des voitures de place, celui des cochers propriétaires diminue. Pendant la période 1882-92, ce double mouvement en sens inverse s'est effectué dans des proportions remarquables. Voici les documents fournis à ce sujet par le *Journal de statistique* de Berlin.

ANNÉES	COCHERS PROPRIÉTAIRES	NOMBRE DES VOITURES
1882	2.027	4.128
1888	2.041	4.926
1890	2.195	5.488
1891	2.285	5.792
1892	2.307	5.910

Le rapport du nombre des cochers propriétaires au nombre total des voitures a donc diminué de

1. Chiffres extraits d'une brochure de M. Vuillemin, président du Comité des houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

25 0/0. Cette diminution frappe surtout les possesseurs d'une seule voiture.

En Silésie, la production houillère a augmenté depuis quelques années de 111 0/0, les salaires de 81 0/0 seulement. Les ouvriers mineurs de cette contrée gagnent environ 880 francs par an.

M. V. Delahaye, délégué français à la Conférence tenue à Berlin en 1890, présenta à cette assemblée un rapport d'où nous extrayons ce passage, conforme à nos conclusions :

« ... Il y a actuellement cinquante millions de chevaux-vapeur sur la planète ; c'est une augmentation de force mécanique équivalente à celle de un milliard de travailleurs... En présence de cette prodigieuse augmentation de forces qui ont plusieurs fois centuplé les besoins de la consommation journalière, il semblait naturel d'accroître les loisirs des travailleurs, et surtout ceux des enfants et des jeunes gens, pour leur permettre de s'instruire, de se perfectionner dans les arts et les sciences, et enfin, comme conséquence, augmenter leur bien-être sous toutes les formes. Il n'en est pas ainsi : les enfants, les jeunes ouvriers, les ouvrières sont surmenés par une prolongation excessive de la journée de travail dans certains pays ; dans d'autres, les travailleurs de tout âge sont complètement privés d'un jour de repos par semaine...

« Outre l'augmentation si considérable de la productivité et des forces productives, la richesse sociale s'est aussi accrue et accumulée dans un rapport correspondant, comme l'indique un tableau emprunté à la statistique décennale des Etats-Unis de l'Amérique du Nord... » Ce tableau montre que, de 1850 à 1880, le nombre des ateliers s'est accru dans la proportion de 123.025 à 253.852, la valeur des produits dans la proportion de 6 milliards à 28 milliards, des travailleurs dans la proportion de 1 million à 3 millions, les salaires (en raison inverse du nombre des patrons) dans la proportion de 7 à 10,7, les capitaux engagés dans la proportion de 5 millions et demi à 32 millions, le capital nécessaire à chaque ouvrier pour acquérir l'outillage dans la proportion de 6.000 à 12.000 francs. « De l'examen de ce tableau, il résulte que, de 1850 à 1880, le nombre des ateliers n'a fait que doubler; la valeur de la production rectifiée a quadruplé ; l'accroissement du capital sextuplé. On en déduit que les moyens de production tendent à se concentrer de plus en plus dans un petit nombre de mains[1]. »

Par ailleurs, enfin, on observe que le nombre des travailleurs salariés s'accroît dans un rapport inversement proportionnel au nombre des ateliers (en 1850, on ne compte en moyenne que sept sala-

1. Le mot : ateliers (au lieu du mot : mains) serait plus exact.

riés par établissement industriel ; en 1860, il y en a neuf ; en 1880, il y en a onze), tandis que ce même nombre de travailleurs s'accroît dans un rapport direct avec l'augmentation du capital engagé et que l'épargne ouvrière diminue en raison de l'augmentation de la richesse sociale.

D'après un tableau dressé par M. Robert Giffen, on voit que les caisses d'épargne des Iles-Britanniques comptaient, en 1831, 429.000 dépositaires, en 1881, 4.140.000, que le chiffre de l'épargne s'est élevé pendant cette période de 342 millions à 2 milliards 260 millions ; mais on remarque aussi que l'épargne moyenne par personne a diminué de 41 0/0. De même en France, le nombre des déposants, qui était de 120.000 en 1835, s'est élevé en 1880 à 4 millions, la totalité des épargnes déposées de 62 millions à 1.280 millions ; mais le taux de l'épargne a diminué de 50 0/0.

« Ces tableaux, dit M. Delahaye, montrent à

D'après la statistique allemande, les houillères de l'Empire accusent les mêmes résultats :

ANNÉES	NOMBRE DES OUVRIERS	PRODUCTION INDIVIDUELLE	VALEUR de la PRODUCTION TOTALE
		tonnes	francs
1860	94.579	185,7	17.563.900
1892	289.415	246,6	71.372.200

première vue que, pour un tiers environ des ouvriers britanniques, c'est-à-dire pour une fraction relativement et temporairement dans l'aisance, l'épargne personnelle, qui était en 1831 de 800 francs, est tombée en 1881 à 475 francs. C'est une diminution de 325 francs par personne, soit 41 0/0. Pour le tiers environ des ouvriers français, l'épargne personnelle, qui était en 1835 de 511 francs, est tombée en 1880 à 333 francs ; c'est une diminution de 178 francs par personne, soit 35 0/0 [1], d'où l'on peut conclure qu'à mesure que se développent les grands établissements de production d'échange, de transport et de communication (abstraction faite des crises de surproduction et de leurs conséquences), on voit d'une part la richesse sociale s'accroître dans un rapport prodigieux et s'accumuler dans les mains d'une minorité de plus en plus restreinte, tandis que d'autre part la grande majorité des ouvriers se trouve privée de toute ressource [2]. »

Une autre constatation s'impose : c'est que plus augmente la durée du travail, plus diminue le taux des salaires, constatation étrange, mais exacte,

1. Ajoutons que cette épargne tombée de 511 francs (1835) à 333 francs (1880) était en 1893 à 247, en 1894 à 251, en 1895 à 244, en 1896 et en 1897 à 215 francs, en diminution lente, mais irrésistible, non plus de 35, mais de 58 0/0 (13 0/0 en cinq années). Avis à ceux qui nient la dépression constante du *Standard of life*.

2. V. Delahaye, ouvrier mécanicien, délégué du Gouvernement de la République française à la Conférence de Berlin. — Rapport cité par A. Hamon, *France politique et sociale*, 1890, t. I.

qu'on a formulée en ces termes : à longues journées, maigres salaires. « Quand on parle, a dit M. Louis Bertrand, de réglementer les heures de travail des ouvriers adultes, de réduire les longues journées de labeur, on entend dire que semblable mesure serait contraire aux vrais intérêts des travailleurs; que, si ceux-ci travaillent douze, treize et quatorze heures par jour, c'est pour gagner beaucoup d'argent. Rien n'est plus faux. La vérité, c'est que les professions dont les ouvriers travaillent le plus d'heures par jour sont celles où les salaires sont le plus bas, et que les professions où les journées sont le moins longues sont celles où les ouvriers gagnent le plus ».

A la réflexion on s'explique cette espèce d'anomalie. Quand l'ouvrier a dépassé le temps pendant lequel sa constitution lui permet de donner son maximum de travail, sa production diminue. Le diagramme suivant, sur la production correspondante au nombre d'heures, en fournit la preuve.

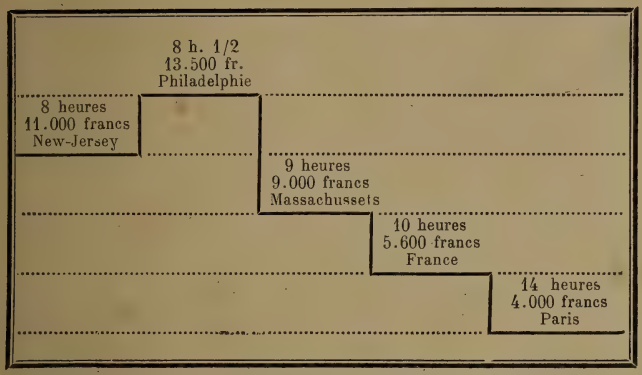

Ainsi, dans les usines de Philadelphie, l'ouvrier travaille huit heures et demie et fournit une production évaluée 13.500 francs; dans l'Etat de New-Jersey, il travaille huit heures et produit 11.000 francs; dans le Massachussets, il travaille neuf heures et ne produit plus que 9.000 francs. En France, les ouvriers employés dans l'administration des téléphones travaillent dix heures et produisent 5.600 francs; les ouvriers de l'usine Cail travaillent quatorze heures et ne produisent qu'une somme de 4.000 francs par an. Or, puisque les industriels se refusaient à comprendre que leur intérêt était de réduire la durée du travail, ils devaient fatalement compenser la perte d'énergie que le surmenage imposait à l'ouvrier par une réduction proportionnelle

de son salaire. De là l'avilissement du prix de main-d'œuvre (correspondant à l'excessive longueur de la journée de travail), que constatent toutes les statistiques.

Le Congrès tenu à Bruxelles en 1868 par l'*Association internationale des travailleurs*, disait à ce sujet : « A Market-Drayton, les charpentiers et les menuisiers travaillent soixante et une heures par semaine, pour lesquelles ils reçoivent 20 shillings (25 francs) ; à Oldham, ils travaillent cinquante-deux heures par semaine pour 1 l. 9 sh. (36 fr. 25). Les uns reçoivent donc 20 centimes par heure, les autres 33 centimes, les uns 3 fr. 95, les autres 5 fr. 50 par jour ; cela fait une différence en faveur d'Oldham de 1 fr. 85 par jour, 11 fr. 25 par semaine, pour un travail qui dure neuf heures de moins qu'à Market Drayton, soit une différence de temps, d'argent, s'élevant à 17 fr. 50 par semaine[1].

Depuis, cette apparente anomalie n'a fait que s'accentuer et se généraliser. En Australie, les bijoutiers et les horlogers travaillent huit heures (quarante-huit heures par semaine), ils gagnent 16 fr. 60 par jour (500 francs par mois) ; les métallurgistes et les ouvriers du bâtiment travaillent neuf heures, ils gagnent 15 francs par jour ; les

1. Shaw, de Londres, d'après le 7e rapport annuel (1865-66) de la Société mixte des charpentiers et menuisiers.

ouvriers de l'industrie textile travaillent dix heures (soixante heures par semaine); ils ne gagnent que 10 fr. 50 (63 francs par semaine). — Les filateurs de l'Inde font travailler quatre-vingts heures par semaine (plus de treize heures par jour) et paient un très minime salaire; les filateurs anglais ne font travailler que cinquante-six heures et demie (soit un peu plus de neuf heures par jour) et paient un salaire relativement rémunérateur. Néanmoins, et bien que le marché du coton se trouve dans l'Inde même ou en Chine, les filatures anglaises défient la concurrence des filatures indiennes[1].

En cette matière, les industriels français suivent les errements communs. Les sous-facteurs des chemins de fer travaillent quatorze heures et gagnent 4 fr. 75, les cochers dix-sept heures et gagnent 6 francs; les employés des lycées travaillent aussi longtemps et gagnent 25 centimes de moins que les facteurs des chemins de fer. Les grillageurs à la main, au contraire, les enduiseurs, les souffleurs de verre, les marbriers, les ébénistes, les tailleurs de pierre, les couvreurs, dont la journée ne dépasse jamais dix heures, gagnent de 6 fr. 50 à 8 francs.

M. A. Soupart, directeur du charbonnage de Marchiennes, a formulé, quant au salaire et à la

1. Dr A. Delon, *loc. cit.*

durée du travail des ouvriers belges, des conclusions absolument pareilles. D'un tableau envoyé par lui à l'exposition d'économie sociale de Paris (1889) et relatif à la condition du salariat dans les manufactures et les usines de Belgique, il résulte que « les industries occupant le plus d'ouvriers font travailler plus de onze heures par jour, surtout dans les Flandres ». Or, en comparant les salaires et la durée du travail dans chacune des industries de ces contrées, on aperçoit d'un coup d'œil toute l'exactitude de la formule que nous citions tout à l'heure : longues journées, salaires médiocres, courtes journées, hauts salaires.

LONGUES JOURNÉES, SALAIRES MÉDIOCRES

Industries	Salaire annuel	Durée du travail
	francs	heures
Fabrication de la chaux.....	693 »	14
Industrie céramique, fabrication de briques, carreaux, tuiles, poteries, etc.....	576,36	16
Industrie linière	617,40	14
— chanvrière	654,24	15
Féculeries	243,78	12
Fabrication du sucre	237,60	12
Vinaigreries	300,81	14
Blanchiment de fils et tissus	712,32	15
Fabrication et épuration d'huiles..	709,32	16
Bonneterie.....	729,27	13

COURTES JOURNÉES, HAUTS SALAIRES

Industries	Salaire annuel	Durée du travail
	francs	heures
Industrie sidérurgique	1.186,50	12
— verrière	1.294,24	12
Fabrication de monnaies	1.275, »	11
Rizeries	1.168,83	13
Raffineries de sucre	1.127,52	13
Fabrication d'instruments de musique	1.438,56	12
Fabrication de poudre	1.124,70	12
Construction et réparation de navires	1.213,38	12

Ainsi, pour les journées de travail dont la durée varie de onze à treize heures (chiffre maximum), le salaire annuel dépasse 1.100 et s'élève jusqu'à plus de 1.400 francs ; pour les journées, au contraire, dont la durée va de douze à seize heures, le salaire le plus élevé n'est que de 729 fr. 27. On objecterait à tort, du reste, que le second tableau comprend soit des ouvriers d'élite intentionnellement choisis, soit des corporations peu nombreuses et plus capables à ce titre que celles du premier tableau d'imposer aux industriels l'amélioration de leur sort. Il n'est ici question ni d'ouvriers d'art, comme les sculpteurs ornemanistes, les sculpteurs d'ameublement, les graveurs, les

ciseleurs, etc., ni de corporations auxquelles le petit nombre de leurs membres permet de fixer elles-mêmes, pour ainsi dire, le taux de leurs salaires, comme celles des sertisseurs, des arçonniers, etc. La formule : longues journées, salaires médiocres, ne saurait donc être considérée comme la conclusion de prémisses inexactes. Il est mathématique et, par conséquent, normal que, l'ouvrier produisant beaucoup et bien lorsqu'il ne travaille que dans la limite de ses forces, l'industriel soit obligé de hausser le taux de son salaire ; et il est non moins mathématique que, du moment où sa production diminue (par excès de travail ou tout autre motif), l'industriel réduise proportionnellement le prix de la main-d'œuvre.

Le rapport entre le chiffre du salaire et la durée du travail se retrouve partout d'ailleurs, comme l'établit cette statistique tirée de l'Etat de New-York :

Professions	Années	Durée du travail	Salaire (en dollars)
Maçons	1885	10 heures	4, »
	1886	9 —	4,5
Aides-maçons	1884	10 —	2,50
	1887	9 —	2,75
Charpentiers	1885	10 —	2,75
	1886	9 —	3,25
Serruriers	1885	10 —	2,10
	1886	9 —	2,25
Peintres-décorateurs	1885	10 —	3, »
	1887	9 —	3,50

Professions	Années	Durée du travail	Salaire (en dollars)
Polisseurs de meubles.	1885	10 heures	1,75
	1887	9 —	2,38
Maréchaux-ferrants...	1885	10 —	2.50
	1887	9 —	3, »
Mouleurs.....	1885	10 —	2,75
	1887	9 —	3, »
Tonneliers.....	1885	10 —	2,50
	1887	9 —	3, »

Même constatation par la Société allemande des menuisiers :

Heures de travail par semaine	Salaire par heure en pfennig (1 = 1 c. 1/4)	Salaire par semaine en marks (1 = 1f,23)
60.....	26	15,96
62.....	26	16,48
63.....	23	14,99
64.....	23	15,64
66.....	23	14,41
67.....	24	13,70
69.....	19	13,75
70.....	19	13,94
72.....	24	14,90
75.....	22	16,87
78.....	16	12,48
84.....	16	13,44

Après avoir lu ces tableaux, il serait puéril de continuer à prétendre que, plus l'ouvrier travaille, plus il accroît son bien-être. Une plus longue persistance semblerait indiquer de la part des économistes officiels une confusion volontaire

entre la journée de travail proprement dite et les heures supplémentaires que l'ouvrier accorde parfois à son patron. Il y a cependant entre ces deux époques de travail une différence essentielle : c'est que la seconde est facultative, tandis que la première est obligatoire. Que l'ouvrier, sa journée terminée, ait ou croie avoir intérêt à travailler encore quelques heures qui feront l'objet d'une rémunération spéciale, cela peut se comprendre, bien que le travail supplémentaire, quand il cesse d'être exceptionnel pour devenir habituel, pousse presque fatalement le négociant, l'usinier, à réduire le salaire de la journée normale ; mais comment pourrait-on assimiler un travail qui dans tous les cas, même lorsqu'il est devenu d'usage, garde un caractère d'exception, à celui que l'ouvrier exécute pendant la journée normale? On ne saurait considérer comme salaire le gain d'un travail dont la durée et le prix sont subordonnés à la durée et à l'intensité de besoins imprévus du marché économique. Le véritable salaire, c'est le prix de la « journée », dont nous venons de constater l'avilissement. Et comme celui-là, l'ouvrier ne peut, à la différence de l'autre, le perdre sans avoir le droit de se plaindre, parce qu'il est son unique moyen de subsistance, il en poursuit, en attendant les modifications que prépare l'avenir, la réglementation, soit avec le

secours de l'Etat, soit avec ses propres ressources.

Mais, dit-on, si l'ouvrier parvient à obtenir la réduction légale de la journée de travail, la réglementation du salaire sera devenue inutile, puisqu'il résulte des documents précédents que la suppression du surmenage, en augmentant la production [1], détermine nécessairement la hausse du prix de la main-d'œuvre. Il faut cependant faire une

1. Au diagramme de la page 63 qui démontre l'exactitude de cette argumentation, nous ajouterons les témoignages suivants, cités par le Dr A. Delon : « Un haut salaire, a dit Adam Smith, excite le zèle des masses. Le salaire est l'excitant de l'ardeur au travail... Une meilleure alimentation augmente la force du corps... C'est pourquoi nous voyons que partout où le salaire est élevé les ouvriers sont plus actifs, plus zélés et plus habiles que là où il est bas... » La thèse d'Adam Smith, dit le Dr Delon, est confirmée par les observations faites par le percepteur Messance, à Saint-Etienne, en 1776; par les économistes anglais, Mc Culloch et Senior, qui affirment, d'après le témoignage d'industriels anglais ayant géré des entreprises en France, que « dans ce pays, malgré la modicité des salaires, le prix du travail est plus élevé et la production plus coûteuse qu'en Angleterre »; par l'expérience d'un des plus grands filateurs anglais, Houldsworth; par les constatations d'Hofman, le père de la statistique en Prusse ; par l'expérience de Brassey, un des plus grands entrepreneurs anglais, qui a construit des chemins de fer dans toutes les parties du monde. Brassey a consigné dans des livres remarquables le résultat de ses observations pratiques. Il affirme que le prix de revient du travail est partout le même : quand les salaires sont bas, les efforts sont faibles; quand les salaires sont élevés, le travail est intense et productif. Il remarque que les hauts salaires n'affaiblissent point la force de concurrence d'un pays; au contraire, ils l'augmentent. L'Angleterre, pays de hauts salaires, fait une concurrence victorieuse aux pays à bas salaires.

« La même vérité est prouvée par l'exploitation des mines de l'Etat en Prusse. L'année 1872, où les salaires atteignirent le maximum, est celle aussi durant laquelle la production fut de beaucoup la plus considérable. Même observation faite par l'ingénieur en chef des mines de la province de Liège : l'année 1872, année de hauts salaires, est aussi une année dans laquelle la productivité atteint le maximum. En Autriche, l'augmentation des

distinction entre les industriels français et les industriels anglais ou américains. Si ceux-ci, avant tout hommes de négoce, peu soucieux par conséquent de sacrifier aux spéculations politiques leur intérêt personnel, n'ont pas hésité à tirer de la diminution du travail tout le bénéfice possible, il se peut que ceux-là, ennemis aveugles des réformes sociales, parce qu'ils voient dans toute conquête du prolétariat un acheminement vers leur dépossession économique, se coalisent, expressément ou tacitement, pour maintenir les salaires à leur taux habituel. Par suite, l'intervention légale, en diminuant la durée du travail, sans déterminer le prix minimum du salaire, aggraverait plutôt la condition des travailleurs, comme l'a fait, du

salaires en 1872 amène aussi un accroissement de la productivité du travail.

« La Commission officielle d'enquête sur la situation de l'industrie du fer en Allemagne constate également que l'ouvrier anglais, mieux payé, produit davantage que l'ouvrier allemand, et qu'en règle générale *toute augmentation de salaire augmente la productivité et la moralité.* M. de Gérard Schulze-Governitz, dans son livre sur la grande industrie, prouve que l'industrie cotonnière en Angleterre est arrivée à une productivité extrême sous la pression de la hausse des salaires et de la réduction de la journée de travail. L'industriel américain Schœnhof montre, chiffres en mains, que l'Angleterre ne craint pas la concurrence de l'Europe (pays à bas salaires et à longues journées), mais seulement la concurrence de l'Amérique, dont les salaires, encore plus élevés que ceux de l'Angleterre, permettent un prix de revient plus bas de la marchandise manufacturée. » Le professeur Brentano (*loc. cit.*) est donc fondé à conclure que la hausse des salaires détermine une production supérieure en qualité et en quantité à la production des salaires minimes et de revient plus économique.

reste, pour les ouvrières et les enfants, la loi du 2 novembre 1892.

Le taux des salaires en France. — Le ministère du Commerce a établi, d'après ses propres statistiques, une moyenne générale du taux des salaires en France. D'après lui, les ouvriers employés dans l'industrie privée gagneraient, les hommes 5 fr. 35 et les femmes 3 francs, tandis que le personnel des manufactures de l'Etat recevrait, les hommes 6 francs, les femmes 3 fr. 45. Pour obtenir de pareils chiffres, absolument inexacts, il a fallu sans doute que l'Etat ajoutât aux salaires des ouvriers les salaires des contremaîtres. D'après nos recherches personnelles, la moyenne du salaire pour tous les ouvriers mâles, y compris ceux du sol, doit être ramenée à 4 fr. 85; quant à la moyenne du salaire des femmes, elle est bien inférieure à l'évaluation officielle. Les contremaîtresses mises à part, cette moyenne n'est réellement que de 2 fr. 46; encore avons-nous dû, pour l'établir, calculer sur une période de sept années, dont trois n'ont accusé que 2 fr. 18 et les quatre autres 2 fr. 68 [1].

Il importe, en effet, en opérant ces calculs, de tenir compte égal des chômages et des réductions

1. D'après Audiganne (*Mémoires d'un ouvrier de Paris*, 1873), la moyenne des salaires en 1870 était de 4 fr. 50 pour les hommes, 2 francs pour les femmes et 75 centimes pour les enfants.

de salaire périodiques qu'ont à subir les ouvriers de chaque industrie, surtout en province, des pertes causées annuellement par les grèves, du nombre des ouvriers étrangers appelés sur tel ou tel point de la France par les annonces du *Journal des travaux publics*, et de beaucoup d'autres circonstances à défaut desquelles la moyenne obtenue n'est et ne peut être qu'une moyenne fictive.

Aux ardoisières de Trélazé, les ouvriers « du fond » gagnent de 3 francs à 4 fr. 60, les manœuvres de 2 fr. 75 à 3 francs. Les uns et les autres travaillent douze heures[1]. — Le tisseur rémois gagne 2 fr. 30, le tisseur choletais 1 fr. 40, le teinturier amiénois 2 fr. 70, le sabotier de l'Ain 2 fr. 25, le boutonnier de Tours 2 fr. 25[2]. Les gardes-barrières des chemins de fer reçoivent 60 francs par mois; les femmes employées à ce service, *et qui font un travail semblable à celui des hommes*, ne reçoivent que 30 francs. — Les charcutiers de Paris, qui sont payés au mois, reçoivent, outre la nourriture, 45 francs. La modicité de ce salaire explique le petit nombre des mariages contractés par ces ouvriers : 80 0/0 d'entre eux restent célibataires.

Certaines industries, jadis florissantes, ont à peu

1. M. Blavier, président de la Commission des ardoisières.
2. *L'Ouvrier des Deux Mondes*, par Fernand Pelloutier, 1897-99, *passim*.

près disparu ou sont au point de disparaître. Nous citerons notamment les salines de l'Ouest. « Rien de plus facile à se représenter qu'un marais salant. Qu'on se figure un jardin dont les carrés seraient pleins d'eau et dont les allées seraient exhaussées de 10 à 12 centimètres. Ces carrés, appelés œillets, sont remplis par l'eau de mer introduite à marée montante et préalablement concentrée dans les réservoirs attenant à chaque marais. L'eau n'a guère qu'un centimètre de profondeur dans l'œillet ; c'est là que le sel se forme, tombant de lui-même au fond du bassin, et le paludier n'a plus qu'à le ramasser, armé d'une espèce de long râteau, sur des plates-formes ménagées de distance en distance. La récolte se fait tous les jours ou tous les deux jours. Chaque soir, le sel est porté par des femmes sur un talus voisin de la saline, dans de larges jattes en bois appelées *geddes*, portant de 25 à 30 kilogrammes ; on l'entasse en mulons de forme conique que l'on recouvre d'une couche de terre plus ou moins épaisse, selon que le sel doit être vendu à une époque plus ou moins rapprochée. Dans les jours de forte chaleur, on retire encore un sel blanc qui se forme à la surface de l'œillet, sous l'apparence d'une écume. Ce produit est employé pour la salaison des sardines, qui sont livrées à la consommation immédiate.

« Les marais salants étaient autrefois une source de prospérité inouïe pour le pays de Guérande, qui renferme 32 à 33 mille œillets. Aujourd'hui c'est une propriété bien dépréciée, car il arrive souvent que l'œillet, que l'on se disputait à 400 ou 500 francs, ne trouve plus d'acquéreur, tellement ont diminué les bénéfices du propriétaire et du paludier. Le paludier a un quart de la récolte; mais il ne peut guère cultiver plus de 50 œillets, et les profits accessoires qu'il peut réaliser, soit en transportant le sel, soit en réparant les marais, ne sont pas considérables. Le tout ne lui rapporte certainement pas 300 francs par an[1]. » Un œillet rapporte, à Batz, de 21 à 22 francs, dont 13 sont prélevés par le propriétaire et 4 fr. 50 par le paludier. Le reste est affecté aux réparations et à l'impôt.

Quelques professions, comme nous l'avons déjà remarqué précédemment, ne sont qu'en apparence plus favorisées que les autres. Les tailleurs verriers, qui travaillent aux pièces, gagnent environ 7 francs pour une journée de dix à onze heures ; mais les fatigues de cette profession leur imposent cent vingt jours de chômage par an. Aucun ouvrier du verre ne peut travailler plus de vingt jours par mois. Les ouvriers diamantaires touchent environ 15 francs;

1. H. du Fresne, *De Saint-Nazaire au Croisic*, Nantes, 1886.

mais ils ont à fournir des instruments et à acquitter des frais qui réduisent cette somme à 9 francs, salaire effectif. — Les ouvriers boulangers, qui sont environ 8.000 à Paris, gagnent de 45 à 49 francs par semaine, pour quatre fournées quotidiennes ; ils travaillent douze heures ou à peu près. Dans la banlieue, où la vie est aussi chère qu'à Paris, ils reçoivent, outre la nourriture, 60 francs par mois.

La Compagnie du Creusot a acquis depuis quelques années à Perreuil, commune voisine, une usine de briques réfractaires qui occupe environ cent cinquante ouvriers. Ces hommes fournissent onze heures de travail pour un salaire de 2 francs. Encore sont-ils obligés de chômer trois jours par quinzaine[1].

C'est surtout de faits semblables à celui-là qu'il faut tenir compte quand on dresse une statistique, car ils sont de nature à modifier les impressions et les chiffres suggérés par les conditions du travail dans les grands établissements. On les dédaigne cependant comme exceptionnels, quoiqu'ils deviennent de plus en plus fréquents et méritent ainsi de servir aux études sociologiques. De là les erreurs nombreuses et capitales de la statistique ouvrière.

1. *L'Avenir social*, Dijon, 1894.

Des ouvriers occupés il y a quelques années par l'administration de la régie et des domaines à des travaux de terrassement autour de l'Hôtel-Dieu du Creusot étaient astreints à un travail de neuf heures pour un salaire de 1 fr. 50, diminué des frais de réparation de leurs outils. Il en est d'autres plus malheureux encore : les bûcherons, par exemple, malgré les efforts que font beaucoup d'entre eux depuis quelques années pour améliorer leur condition. D'après une étude parue dans *le Réveil des paysans*, sous la signature d'un ancien officier, M. J.-B. Bouhey-Allex, les plus favorisés des bûcherons de la Côte-d'Or, arrivent à gagner annuellement 650 francs ainsi répartis : travail de forêt (15 octobre-15 mai), 280 francs ; culture et fenaison (15 mai-15 juillet), 100 francs ; moisson et culture (15 juillet-15 octobre), 210 francs ; bénéfices accessoires, 60 francs. La masse de ces ouvriers ne gagne pas au-delà de 500 francs.

Sur les 24.000 facteurs que compte l'administration des postes, 10.500 font des tournées quotidiennes de plus de 28 kilomètres ; il y en a qui effectuent jusqu'à 40 kilomètres ; ils reçoivent par an 600 francs de traitement, le vêtement et deux paires de chaussures. C'est une rétribution moyenne de 2 francs par jour.

Répétons-le : ce qui fait l'étonnement du socio-

logue, c'est que cette dépréciation du travail se produise dans le même temps où s'accroît la richesse publique et dans une mesure presque exactement proportionnelle. Nous avons calculé, au début de cette étude, l'élévation prodigieuse dont a bénéficié la propriété industrielle depuis une trentaine d'années; la richesse privée a suivi ce mouvement d'un pas égal. On a procédé en 1892 à l'évaluation de la propriété bâtie en France. En comparant les chiffres obtenus, qui se rapportent à l'année 1890, avec ceux de 1853, on constate que le nombre des maisons bâties s'est élevé de 7.190.860 en 1853 à 7.720.078 en 1890, et que la valeur locative de ces propriétés, estimée originairement à 710.801.273 francs, l'était en 1890 à 2.810.412.600 francs[1]. Si le salaire, c'est-à-dire la valeur à laquelle on loue la propriété-travail, avait suivi la même progression, les travailleurs, qui gagnaient en 1853 environ 3 francs par jour, auraient dû gagner 9 francs en 1890. Or ils ne gagnent actuellement que 4 fr. 85, ce qui signifie que le salaire, pendant les trente-cinq dernières années, ne s'est élevé, par rapport à l'augmentation de la richesse privée, que dans la proportion de 2 à 4.

1. Une remarque intéressante à faire, c'est que la valeur de la propriété bâtie en France augmente régulièrement chaque année de 0,85 à 0,92 0/0.

Personne, au reste, sinon les hommes de mau vaise foi, ne songe plus à le contester. Les lettres publiées en 1894 par « un patron » dans *le Figaro* témoignent que si les salaires ont depuis vingt ans environ constamment progressé (ce qui est à peu près exact), la simultanéité d'augmentation des prix d'achat a neutralisé pour les travailleurs les effets de cette progression. « Chaque *opérateur*, étant en même temps un consommateur, s'est trouvé, en dernière analyse, obligé de reverser à la masse le surplus de son gain pour solder l'accroissement de sa dépense », de sorte qu'il ne lui est pas moins impossible d'épargner aujourd'hui qu'il y a trente ans, bien qu'il gagne un tiers de plus qu'à cette époque. A qui la faute ? demande ce Patron. Et il répond : aux lois, car toutes les lois pèsent sur les salaires. « Le principe actuel est d'imposer la production, à charge pour elle de se faire rembourser par la consommation. On a donc fait des patrons des collecteurs d'impôts, non payés mais payants ; en sorte que, si la prospérité industrielle vient à diminuer, pour quelque cause que ce soit, tout le poids de ce système retombe sur les salaires. » N'est-ce pas dans des termes presque identiques, la critique faite par Proudhon du système fiscal[1] ?

1. *Théorie de l'impôt*, première partie.

Si, maintenant, l'on demande aux ouvriers eux-mêmes pourquoi leurs salaires n'ont pas progressé proportionnellement à la richesse collective (industrielle ou foncière), ils répondent que la faute en est aux « crises industrielles et commerciales ». Il faut entendre par là, sans doute, la disparition d'une partie importante du petit commerce, qui faisait contrepoids à l'avidité des grands établissements, mais qui ne pouvait soutenir avantageusement leur concurrence, étant moins bien outillé et moins fourni de capitaux.

Le moyen commerce disparu, la grande industrie, le haut négoce se développèrent, augmentèrent l'un sa fabrication, l'autre ses achats, et comme, d'une part, la fermeture des petits ateliers mettait à leur disposition une surabondance de bras, que, d'autre part, le chiffre de leurs transactions croissait dans une proportion considérable, compensant, et au-delà, la diminution nécessaire et générale du prix des produits, ils purent quadrupler le montant de leurs recettes et, par surcroît, neutraliser au détriment des salaires la loi de l'offre et de la demande, tendre aux forts et dure aux faibles, comme toutes les « lois » imaginables.

La justesse de cette explication se trouve confirmée par le ministère du Commerce lui-

même[1]. A cette question, posée par l'Office du travail : lequel vaut mieux pour l'ouvrier de travailler dans une petite maison ou dans un établissement important, la réponse est : sur sept cas examinés à ce point de vue, la moyenne des salaires a été dépassée deux fois dans des établissements occupant plus de 500 ouvriers ; mais elle a été cinq fois inférieure aux chiffres relevés dans les maisons de moindre importance, d'où il résulte, suivant les termes mêmes du rapport publié à ce sujet, que l'accroissement d'importance des établissements tendrait plutôt à faire baisser les salaires.

Le pire, et qui démontre que l'organisme économique est la proie, non de troubles bénins et passagers, mais de désordres fonctionnels d'une extraordinaire gravité, c'est que cet état de misère n'est point spécial à la France, ni même à l'Europe. Il y a presque en tout temps à Londres 300.000 ouvriers qui ne gagnent pas au-delà de 22 fr. 50 par semaine. — Le salaire de l'ouvrier russe est inférieur de 45 0/0 à celui de l'ouvrier américain et de 35 0/0 à celui de l'ouvrier anglais. La proportion entre la Russie et la France est comme 8 à 33. Dans certaines fabriques, les salaires sont de 35 copecks (1 fr. 05) par jour

1. *Salaires et durée du travail dans l'industrie française*, t. I, bibliothèque de l'Office du travail, 1894.

pour les hommes, de 25 copecks pour les jeunes garçons, de 20 copecks pour les femmes. De fréquentes amendes les réduisent encore. L'ouvrier russe ne dépense en moyenne que de 6 à 8 roubles par mois (environ 30 centimes par jour) pour sa nourriture.

D'après un rapport publié par le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis, les salaires mensuels des travailleurs agricoles sont actuellement de 26 doll. 46 dans les états de l'est, 23,33 dans le centre, 14,86 dans le sud, 23,61 dans les états de l'ouest, 32,16 dans la Montagne, 36,15 dans le Pacifique.

La *Revue hebdomadaire* de New-York a rapporté ainsi les résultats d'une enquête faite en 1892 dans la grande ville américaine, sur 292 industries occupant ensemble 317.757 ouvriers des deux sexes. Les matières premières transformées par ces ouvriers avaient une valeur de 357 millions de dollars, les produits fabriqués une valeur de 764 millions. En déduisant de ce dernier chiffre le prix d'achat de la matière, plus 62.380.000 dollars représentant les loyers, l'intérêt des capitaux, les frais de toute sorte, il restait à partager entre patrons et ouvriers une somme de 345 millions de dollars, soit 1.725 millions de francs. Comment s'effectua le partage?

Les patrons gardèrent 605 millions de francs;

le bénéfice moyen de chacun d'eux fut de 200.000 francs. Les employés et les ouvriers, c'est-à-dire la totalité du personnel, reçurent ensemble 1.120 millions, soit par individu 708 dollars ou 3.540 francs. Mais comme les employés, depuis les subalternes jusqu'aux ingénieurs et directeurs, reçoivent un salaire plus élevé que les ouvriers, il convient, pour obtenir le salaire réel de ceux-ci, de retrancher de la somme de 3.540 francs la plus-value progressive affectée à chacun des membres du personnel administratif.

Comment résoudre le problème qui se pose à ce sujet? Certains réclament l'intervention légale dans les relations du capital et du travail, sans observer qu'il faudrait, en limitant la durée de la journée, fixer le taux minimum du salaire, mais que fixer le salaire, ce serait hausser en proportion égale, sinon supérieure, le prix de vente des objets de consommation. D'autres écrivent, comme M. Maurice Charnay[1] : « Supposons que les 317.757 ouvriers disparaissent brusquement, il n'y aura plus de travail, plus de produits, plus de dividendes. Qu'au contraire, ce soient les 3.000 patrons qu'on supprime, le travail continuera comme auparavant, les matières premières

1. *Petite République*, avril 1894.

transformées deviendront des marchandises et trouveront les mêmes acheteurs ; la seule différence, c'est que les ouvriers toucheront une plus forte rétribution ou travailleront moins longtemps pour faire place à la foule des inemployés. »

III

LE TRAVAIL DES FEMMES

Opprimée dans la famille, la femme devait l'être dans la société, et à cet égard l'égoïsme des civilisations ne le cède point à celui de la barbarie. Si les africaines, par exemple, considérées et traitées comme des bêtes de rapport, sont astreintes par leurs maîtres aux plus pénibles et aux plus répugnantes besognes, les européennes ne sont-elles pas également obligées d'acheter leur existence au prix des pires fatigues? Il faut au moraliste un fonds insondable de scepticisme pour reprocher aux peuples sauvages la sujétion sous laquelle ils courbent la femme quand il a le spectacle des filles de sa race condamnées au servage industriel. De même que la polygamie, dont on constate l'existence dans tous les pays civilisés , ne peut être qu'arbitrairement et conventionnellement envisagée comme la carac-

téristique des peuples enfants, de même l'abus du travail féminin, que les hommes de race blanche ne se font point scrupule de commettre, ne doit plus être réputé l'attribut des hommes de couleur. On affirme même, à ce sujet, que si la femme sauvage n'est autorisée à prendre son repas qu'après avoir servi celui de son mari, du moins reçoit-elle une subsistance égale à ses besoins et que le maître ne lui dispute pas, tandis que l'ouvrière d'Europe et d'Amérique ne retire de son travail qu'une alimentation insuffisante et, plus généralement, qu'une existence précaire.

Quant à ce travail, est-il, comme tendraient à le faire croire les malédictions prononcées par les hommes civilisés contre la barbarie africaine, plus doux, plus humain, si l'on peut ainsi dire, que celui des femmes sauvages? Il ne sera peut-être pas sans intérêt d'ouvrir ce chapitre sur les conditions du travail féminin dans les sociétés modernes par un tableau rapide de ces conditions chez les peuples enfants; on possédera ainsi des éléments de comparaison entre la cruauté dont notre continent accuse la barbarie et la grandeur d'âme qu'il se targue de posséder lui-même. Chez presque tous les hommes de couleur, les soins domestiques incombent à la femme. C'est elle qui fabrique les nattes, façonne les poteries, retourne le sol et porte les fardeaux. L'homme se

livre à la chasse ou à la pêche. Les Shekianis, comme tous les peuples sauvages, professent le mépris du travail agricole et l'abandonnent, avec les autres besognes, aux femmes et aux esclaves[1]. Les Ashiras font de même. Dans l'Ouganda, les femmes ne sont condamnées aux travaux pénibles qu'en punition d'une faute grave[2]. Pour les Latoukas, la femme n'a de valeur qu'à proportion de sa force physique. Elle prépare la farine, va puiser l'eau à un mille de la ville de Tarrangollé, dans des jarres contenant quarante-cinq litres, ramasse le bois de chauffage, cimente le plancher du domicile conjugal, fait cuire les aliments et propage l'espèce. Une jeune femme vigoureuse, de bonne mine, capable de porter une lourde cruche d'eau, vaut dix vaches. Véritable esclave, son prix est à ce titre[3]. Dans l'Ounyoro, les femmes exécutent les travaux des champs. Chez les Diours, ce sont elles qui bâtissent les habitations[4]. Au Dahomey, tandis que l'homme boit, fume ou dort, la femme fabrique l'huile de palme, recueille le bois, prépare les repas[5]. Les Achantis ne s'occupent qu'à faire la guerre, abandonnant aux femmes tous les autres travaux.

1. Du Chaillu, *Voy. dans l'Afrique occident.*, 1856-59.
2. J.-H. Speker, *Voy. aux sources du Nil*, 1860.
3. S. Baker, *Découverte de l'Albert-Nyanza*, 61-65.
4. Dr G. Schweinfurth, *Voyage à l'Ouest du Nil blanc*, 1868-71.
5. Dr Répin, *Voyage au Dahomey.*

Ces usages blessent incontestablement l'hypocrite délicatesse et l'avilissante galanterie dont les peuples civilisés affectent d'entourer la femme. Aussi est-il de bon ton, à Paris et à Londres comme à New-York, de prêcher la croisade contre une barbarie « qui semble défier l'humanité ». Ce qu'on ne voit pas, par contre, ou plutôt ce qu'on ne veut pas voir, ce sont, dans les campagnes d'Europe, les femmes courbées sur le sillon côte à côte de l'homme, travaillant comme lui aux labours, aux hersages, à la fenaison, à la moisson, à la vendange. L'auteur a connu en France, dans l'arrondissement de Châteaubriant, des cultivateurs réduits par la misère à prendre le rabot et l'herminette du menuisier et à laisser à leurs femmes la charrue et la herse. Ce qu'on ne voit pas davantage, ce sont ces jeunes hommes des villes, qui, valides et robustes, coulent leurs journées au café ou sur les champs de courses, se montrent dans tous les lieux de plaisir, font la conversation sur les promenades publiques, étalent, en un mot, leur paresse et leur inutilité, pendant que des femmes, des jeunes filles courent affairées, de lourds paquets sous le bras, à l'accomplissement d'une tâche exténuante, à la conquête d'une existence sans repos et sans joies. On s'indigne que les Latoukas évaluent à dix vaches le prix d'une femme; mais ne l'évalue-t-on pas

de même en pays civilisés? Et quoi donc, sinon la différence de prix, distingue sur ce point l'homme cultivé du sauvage? L'un a plus d'appétits que l'autre, voilà tout; et le premier exige pour prendre femme plus d'or que le second n'offre de bestiaux. Telle est la supériorité de notre civilisation.

Mais, dit-on, à côté des hommes qui trafiquent ainsi de la femme, il en est d'autres... Sans doute, mais il est aussi des sauvages qui professent le respect de la dignité et de la faiblesse féminines et dont l'exemple pourrait servir aux meilleurs d'entre nous. Le trait le plus caractéristique des mœurs des Tibbous (peuple habitant la partie orientale du Sahara) est précisément la suprématie qu'ils accordent à leurs femmes. Chez les riverains du golfe de Papouasie, ce sont les hommes qui s'occupent des gros travaux de la terre; les femmes n'accomplissent aucune corvée[1]. Une comparaison s'impose donc entre les pays de haute civilisation, où la science, l'éducation morale, le raisonnement ont atteint ou sont près d'atteindre leur point culminant, et les pays sauvages, où n'ont pénétré nul enseignement, nulle découverte, et cette comparaison démontre que nulle part encore la loi morale, submergée par les conflits économiques, n'a

1. D'Albertis, *Voyage à la Nouvelle-Guinée*, 1875.

pu prévaloir sur l'égoïsme, que partout et simultanément l'abus de la force, la passion de jouir, le déséquilibre social s'unissent en proportions diverses pour asservir, au mépris de l'éducation, la portion la plus faible de l'humanité.

L'extension du travail féminin. — En thèse générale, la femme est l'esclave de l'homme. Quelle que soit sa condition sociale, patricienne, bourgeoise ou plébéienne, les lois, les coutumes et les mœurs l'obligent à recevoir de son compagnon appui matériel et protection morale. Réduite à sa propre énergie ou à ses propres ressources, tout paralyse ses efforts. Le monde l'écarte en suspectant son indépendance, ses actes sont envisagés sous les couleurs les plus défavorables, on ne lui pardonne pas d'avoir voulu se soustraire à la loi commune, et, circonstance curieuse, le blâme lui vient surtout des femmes, chez qui l'empire des préjugés et des habitudes a étouffé l'instinctive rébellion contre le despotisme masculin. Mais si, du moins, il suffit aux femmes des hautes classes, pour échapper en partie à l'iniquité sociale, de contracter un opulent mariage qui les fera reines par la toute-puissance de l'argent, les femmes des classes inférieures sont condamnées, mariées ou non, pour gagner leur propre subsistance ou pour ajouter au minime revenu du ménage, à exercer

elles-mêmes une profession qui les éloigne du foyer, les étiole, nuit à leur fonction maternelle, et, par surcroît, favorise l'avilissement du salaire masculin.

La question du travail des femmes est assurément de celles qui ont le plus contribué à hâter l'éclosion de la question sociale. Du jour où les progrès de la mécanique eurent modifié les conditions générales du labeur et de l'existence, tant par la diminution de l'effort manuel que par l'abaissement du prix de vente des produits manufacturés, les industriels, toujours en quête de profits imprévus, se demandèrent si les conditions nouvelles n'exigeaient pas, pour que le Capital conservât son mouvement ascensionnel, l'admission de la femme dans les ateliers. Etant donné que ses particularités sexuelles l'obligent à de périodiques repos, et que, d'ailleurs, à égalité de temps, elle produit, suivant eux, moins que l'homme, il serait facile et justifiable de réduire son salaire et de le réduire dans des proportions telles que, le déficit de sa production mis en compte, son admission laisserait encore au Capital un excédent de gain sur le travail masculin et, point essentiel, assurerait à l'industrie, menacée par les exigences du prolétariat, une réserve de bras suffisante pour entraver dans une large mesure le mouvement social.

Ce raisonnement plein de perfidie ne manquait pas de justesse, et les industriels ne tardèrent pas à l'appliquer. En 1869, le comte de Paris signalait qu'aux grandes forges de Merthyr Tydfil l'empilement des barres de fer martelées était exécuté par des femmes, et que ce travail, qu'aucun homme vigoureux et bien portant n'aurait consenti à faire pour moins de 2 fr. 80, leur était payé un shilling (1 fr. 25 par jour[1]).

Il n'y a, du reste, aucun doute que l'introduction de la femme dans l'industrie et dans les manufactures ait eu pour motif la faculté de lui payer un salaire inférieur à celui de l'ouvrier mâle. Le journal anglais le *Globe* a complaisamment constaté que la substitution des femmes aux hommes dans deux cents stations de chemins de fer avait permis de réaliser une économie de 30.000 livres sterling, le salaire moyen des femmes étant de 20 (?) livres par an (500 francs), tandis que celui des hommes atteint 150 livres (3.750 francs). L'économiste américain, Ch.-W. Elliot, a publié[2] un intéressant tableau comparatif des salaires payés dans certaines villes d'Europe aux ouvriers et aux ouvrières d'une même profession. A Kremnitz (Prusse), les blan-

1. *Les Associations ouvrières en Angleterre*, 151. Germer-Baillère, édit., 1869.
2. *North America Review.*

chisseurs gagnent par semaine 15 fr. 60, les blanchisseuses, 7 fr. 20; les tisseurs, 21 fr. 60, les tisseuses, 7 fr. 50; les hommes employés à la fabrication des étoffes damassées, 17 fr. 50, les femmes, 9 fr. 95; les maçons de la Bohême reçoivent 18 francs, les femmes qui leur sont adjointes en qualité d'aides, 14 fr. 40. A Gênes, l'ouvrier gagne en moyenne par jour 1 fr. 80, l'ouvrière, 90 centimes. Les tisseurs d'Huddersfield gagnent de 29 fr. 40 à 48 fr. 40 par semaine, les tisseuses, de 18 fr. 15 à 23 fr. 20. Ainsi s'explique pourquoi, depuis quelques années, le travail féminin se généralise dans une proportion effrayante. Certaines contrées, il est vrai, se sont émues d'une situation si grosse de difficultés et font effort pour la modifier ou y porter remède. Dans l'Inde, les femmes sont exclusivement employées à la direction des machines. Leur journée normale dure de sept heures à cinq heures et demie, mais elles peuvent la continuer jusqu'à neuf heures ou l'abandonner avant cinq heures et demie. De même elles ont pendant la durée de leurs menstrues le droit de déserter la fabrique sans être obligées de fournir un certificat et sans avoir, par conséquent, à craindre de perdre leur emploi. En Russie, l'interdiction du travail de nuit prononcée en faveur des enfants s'étend aux femmes depuis 1886 et s'applique même aux

textiles et aux tissages. Mais les contrées où se sont introduits ces usages sont en petit nombre, et la plupart des États d'Europe, inconscients du péril que couve la modicité du salaire accordé au travail féminin ou résolus peut-être à ne s'en émouvoir qu'en cas extrêmes, constatent avec une sorte de placidité l'envahissement incessant de l'industrie par la population féminine.

Le premier recensement des femmes employées dans les fabriques de Prusse a été fait en 1892. Il comptait 567.234 ouvrières, parmi lesquelles 225.000 (39,6 0/0) avaient de seize à vingt ans. Sur le nombre total, 283.000 (50 0/0) environ travaillaient dans l'industrie textile; 44.000 (7 0/0) dans la confection; 38.000 (6,69 0/0) dans la papeterie et la vannerie; 35.000 (6,6 0/0) dans la poterie et la verrerie; 168.000 (29 0/0) étaient réparties dans les autres industries[1]. D'après l'*Annuaire statistique de l'Empire d'Allemagne*, le nombre total des ouvriers allemands s'élevait en 1891 à 7 millions et demi environ, sur lesquels on comptait 4 millions et demi de femmes. En comparant avec le nombre total des ouvriers de chaque industrie celui des femmes employées, on constate que ces dernières forment toujours la majorité du personnel et qu'elles dépassent parfois

1. *Journal trimestriel de statistique* de l'Empire d'Allemagne, 1894.

du double le chiffre des ouvriers mâles. — Le 20 mars 1894, le journal *le Peuple*, de Bruxelles, observait que « la participation de l'élément féminin au travail industriel est un des traits caractéristiques du mouvement ouvrier pendant les dernières années ». A l'appui de cette observation, il publiait, en les commentant, les chiffres donnés par le recensement décennal anglais. Le nombre des femmes entrées dans l'industrie et le commerce de l'Angleterre s'est élevé pendant la période 1881-91 dans la proportion de 37 par 10.000 personnes, tandis que, pendant le même laps de temps, la population mâle a vu son contingent ouvrier diminuer de 10 par 10.000. De ces chiffres il ne résulte pas seulement que le nombre des ouvrières a subi une augmentation considérable; la différence constatée entre le nombre des ouvriers sortis et celui des ouvrières entrées démontre aussi, ou que le travail féminin est moins productif que le travail masculin, et que pour remplacer deux ouvriers il faut trois femmes, ou bien (et c'est plus probable) que l'aggravation incessante des difficultés économiques augmente de plus en plus le nombre des femmes condamnées au travail mercenaire. Ce qui tendrait à confirmer la dernière de ces hypothèses, c'est que, dans l'industrie des sachets en papier et des boîtes, le nombre des femmes a doublé, tandis

que celui des ouvriers restait stationnaire. Le rapport du gouvernement anglais signale l'accroissement du nombre des ouvrières dans les industries du vêtement et de la chaussure, dans le service médical (infirmières), dans le commerce de l'alimentation et dans certains services domestiques. Dans le commerce en général, les femmes sont trois fois plus nombreuses qu'antérieurement à 1881 ; le chiffre en a augmenté de moitié dans l'industrie du tabac et dans l'imprimerie[1].

La *Nuova Antologia* nous apprend qu'en Italie, sur un total de 11.292.000 femmes d'au-dessus de neuf ans, 2 millions sont employées aux travaux industriels et 3 millions aux travaux agricoles. Les fabriques de soie occupent 117.000 femmes et seulement 17.700 hommes. Dans toutes les industries, les filles sont préférées aux garçons.

On a recensé en 1893, dans le Grand-duché de Bade, 5.509 établissements d'industries diverses. Ces établissements comptaient 128.639 ouvriers, sur lesquels 84.408 hommes et 44.231 femmes. Au point de vue de l'âge, les ouvriers des deux sexes se divisaient ainsi : 212 travailleurs (97 hommes, 115 femmes) ayant moins de quatorze ans ; 10.843 (5.232 hommes, 5.611 femmes) ayant

1. Recensement décennal anglais, 1894.

de quatorze à quinze ans ; 33.633 (18.848 hommes, 14.785 femmes) de seize à vingt ans ; 76.050 (53.944 hommes, 22.106 femmes) de vingt et un à cinquante ans ; et 7.901 (6.287 hommes, 1.614 femmes) ayant plus de cinquante ans. D'après ces chiffres, le rapport du nombre des ouvriers des deux sexes ayant moins de vingt ans au nombre total des ouvriers adultes est de 34,7 0/0; celui des femmes et des jeunes filles mineures au nombre total des apprentis et des adultes mâles, de 24,5 0/0 ; enfin le rapport du nombre absolu des femmes au nombre absolu des hommes est de **52,4 0/0**[1].

En France, s'il faut en croire certaines statistiques, la proportion des femmes au chiffre total de la population ouvrière serait d'environ 24 0/0, proportion à peu près égale à celle des ouvrières de l'Inde. Ce chiffre est cependant contesté. En 1891, certains journaux conservateurs, notamment *le Soleil*, évaluèrent le nombre des ouvriers de chaque sexe à :

1. Rapport de l'inspecteur des fabriques pour l'année 1893.

PROFESSIONS	OUVRIERS		JOURNALIERS		TOTAUX DES OUVRIERS ET JOURNALIERS		TOTAUX GÉNÉRAUX	PROPORTION DES FEMMES
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
								0/0
Mines, grande industrie, manuf^res^.	703.301	399.877	133.844	68.896	837.145	468.773	1.305.918	36
Petite industrie...	851.402	646.284	172.599	175.378	1.024.001	821.662	1.845.663	44
Fermiers, métayers	952.699	86.954	1.510.644	1.082.798	2.927.591	1.244.965	4.172.556	29
Vignerons, bûcherons, jardiniers...	464.248	75.213						
TOTAUX.....	2.971.650	1.208.328	1.817.087	1.327.072	4.788.737	2.535.400	7.324.137	34

Ce tableau porte donc à 34 (exactement 34,6 0/0), chiffre supérieur à la moyenne accusée par la statistique, le rapport du nombre des femmes à celui des ouvriers mâles en France. On remarquera, de plus, qu'il manque à ces chiffres ceux des 922.892 employés et commis de l'industrie, du commerce et des transports, des 225.000 ouvriers des transports et des 553.416 ouvriers et journaliers du commerce[1]; mais, à défaut du nombre des femmes comprises dans ce total, l'induction permet de croire que la moyenne des femmes astreintes au travail mercenaire ne peut excéder 35 ou 36, ni être au-dessous de 32 0/0 de la classe laborieuse[2].

La conclusion à tirer de ces diverses statistiques, c'est que la population féminine fournit au travail (industriel et agricole) une contribution de plus en plus élevée, et comme, d'une part, le quantum des ouvriers mâles est depuis quelques lustres à peu près stationnaire, que d'autre part nous avons surabondamment démontré la diminution constante depuis cinquante ans du nombre

1. D'après le dernier recensement du bureau de statistique générale, le total des ouvriers et employés ne serait que de 7.104.949. Ce chiffre ne peut être accepté que sous réserves.

2. Simple observation : au 1er décembre 1890, l'Allemagne comptait 49.426.384 habitants, sur lesquels une population ouvrière de 7 millions et demi d'individus, soit 15 0/0; au recensement de 1891, la population de la France continentale s'élevait à 38.343.192 habitants et sa population ouvrière à 9.025.445 individus, soit 23.5 0/0.

des établissements industriels d'Europe et d'Amérique, il résulte incontestablement que l'armée du prolétariat, sans cesse grossissante, ne s'alimente plus que de femmes, lesquelles, grâce à la modicité de leur salaire, prennent la place de l'homme et aggravent l'état de misère de la population ouvrière.

Les conditions du travail féminin. — On a prétendu justifier l'empressement mis par le Capital à féminiser son personnel en alléguant que « les traditions d'ordre, d'économie et de sobriété de la femme lui permettent d'accomplir une tâche égale à celle de l'homme en se contentant d'un moindre salaire[1] », ce qui revient à dire que les traditions d'égoïsme des négociants et des industriels les autorisaient à tirer profit des meilleures qualités féminines, et que, dans une société fondée sur un mauvais système économique, être bon, c'est être fatalement dupé. En fait, ce pitoyable essai de justification est purement rhétorique, car il n'est pas un négociant, pas un industriel, qui cherche à déguiser le véritable motif de la féminisation; on n'affirme même pas que le travail de la femme soit supérieur à celui de l'homme; on avoue hautement que la dépréciation du salaire, qui en

1. Yves Guyot, *la Tyrannie socialiste.*

est la conséquence, permet au capital de traverser impunément la crise économique et de s'alimenter de la détresse générale. Aussi l'introduction de la femme, non seulement dans l'atelier, mais dans le commerce et les emplois publics, prend-elle une extension chaque jour plus considérable. En 1891, l'administration des postes et des télégraphes, par exemple, comptait, sur un total de 22.700 employés des deux sexes, environ 9.000 receveuses, occupant à peu près autant de demoiselles *hors cadres* et gagnant de 800 à 1.800 francs par an pour un service payé aux hommes de 1.200 à 4.000 francs. Ce système résout, d'ailleurs, si heureusement le problème budgétaire qu'au commencement de 1894 l'administration décidait de féminiser la moitié des bureaux de Paris. Seulement, si le mercantilisme, national ou privé, ne colore point d'hypocrites formules les marques de sa rapacité, il opère comme si la « force » féminine était réellement suffisante pour accomplir des travaux auxquels beaucoup d'hommes ne résisteraient pas.

Voyez les demoiselles téléphonistes! Ces jeunes filles ne gagnent, après un stage gratuit de quelques mois, que 800 francs par an. Or quel est leur travail et dans quelles conditions l'exécutent-elles? Elles sont généralement au nombre de cinquante ou soixante dans des salles hermé-

tiquement closes, où l'air est sursaturé d'émanations malsaines et dont la température s'élève pendant l'été à plus de 30°. Elles restent debout pendant dix heures, exposées ainsi aux désordres génitaux les plus graves, ont presque constamment le transmetteur à la bouche, le récepteur à l'oreille, et n'interrompent cette occupation que pour manœuvrer les *jack-knives* (conjoncteurs) ou relever les annonciateurs. D'une pareille tâche que retirent-elles? Des affections nerveuses, des troubles de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire. Mme la doctoresse Gache-Sarrante estime à 10 0/0 par jour le nombre des demoiselles téléphonistes malades.

Des protestations nombreuses et retentissantes ont fait connaître le labeur extraordinaire auquel étaient et sont encore astreintes la plupart des femmes employées dans le moyen et le haut commerce. On a su qu'il leur était interdit de s'asseoir pendant toute la durée de leur service, que de lourdes amendes punissaient la moindre peccadille, qu'elles étaient de la part des inspecteurs l'objet de vexations, d'humiliations continuelles, souvent d'assiduités et de propos flétrissants. Mais ce ne sont là que les rigueurs apparentes de leur condition. Qui dira la patience, l'abnégation, la force d' « âme » dont elles doivent s'armer pour attirer le client, le retenir et le

séduire, leur fatigue à déployer mille étoffes, à remuer vingt caisses, à délier, par tous les artifices du langage et au profit du maître qui les surveille, la bourse de la grande dame? Qui dira surtout l'opiniâtreté qu'il leur faut pour résister aux séductions de la vie élégante, pour préférer à l'oisiveté du riche leur obscure et misérable existence, dont les invectives, les amendes, les privations font à la fois l'horreur et la mesquinerie ?

Quant aux femmes employées dans la fabrique ou dans l'usine, on n'oserait dire ce qu'est leur vie pendant vingt ou trente années, si les faits ne la peignaient avec une éloquence dont les mots seraient incapables. Combien avons-nous connu de jeunes femmes travaillant quatorze heures par jour et se nourrissant de fruits, d'aliments achetés tout préparés dans les abominables gargotes des faubourgs parisiens, pour épargner quelque peu de leur insuffisant salaire! Sait-on ce que sont les garnisseuses de cardes ? « Figurez-vous des mères de famille, des jeunes filles, vêtues de haillons imprégnés d'huile et duvetés de bourre de laine ou de coton volatilisé par les machines, la figure ternie, souillée de corps gras, les mains pleines de teinture, courant comme des affolées autour de deux, trois, quelquefois même de quatre cardes, soit qu'elles garnissent un assor-

timent avec cante ou qu'elles mènent des fileuses[1]. »

Voici les casseuses de sucre. « Priez l'une d'elles de vous montrer sa main. Les ongles sont à demi rongés; l'extrémité du doigt présente un méplat produit par l'usure de la chair... Quelquefois, ce ne sera plus un doigt que vous verrez, mais un moignon sanglant que l'ouvrière recouvre d'un linge, non pas tant pour moins souffrir que pour ne pas tacher le sucre qu'elle manipule. La malheureuse n'a même pas la ressource d'une callosité protectrice. Le sucre râpe tout.

« Pour 2 fr. 50 et 2 fr. 70, ces femmes travaillent sans relâche pendant dix heures, courbées sous le cassoir mécanique, poussant les lingots sur la scie. Que dire des « porteuses », de celles qui débarrassent le scieur de pains et fournissent les plaquettes de sucre à la consommation du cassoir! Ces plaquettes se transportent dans des caisses pesant environ 16 kilogrammes.

« Les ouvrières transportent par jour sept à huit cents de ces caisses d'un bout à l'autre de l'atelier (qui mesure, par exemple, à la Raffinerie parisienne de Saint-Ouen, 25 mètres de longueur). Des hommes ne voudraient pas faire ce travail même

1. Défense de l'anarchiste Pierre Martin devant la cour d'assises de Vienne, 12 août 1890.

à raison de 50 centimes l'heure. Les femmes sont payées 20 centimes[1] ! »

Dans la fabrication du sucre, ce sont les femmes que l'on emploie, la nuit, au chargement de la betterave : « Elles sont plus habiles, plus souples que les hommes, résistent mieux à la boue et à la pluie. » Et, cependant, les hommes « incapables de faire le service que font les femmes[2] » gagnent de 4 francs à 4 fr. 50 par jour, tandis que les femmes ne gagnent que 2 francs à 2 fr. 25.

Pareillement dans la filature, les femmes gagnent de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 et les hommes de 4 francs à 4 fr. 50, quand les patrons reconnaissent que, « si les femmes ne travaillent plus la nuit, elles ne pourront être remplacées par des hommes, ces derniers n'ayant pas les doigts assez souples[3] ».

Parfois on impose à de toutes jeunes filles de tirer à bras des charrettes pesamment chargées. Deux enfants de seize à dix-huit ans, ainsi attelées, se trouvèrent prises un jour, sous nos yeux, dans un embarras de voitures. Incapables de se dégager, elles réclamèrent notre aide et celle de quelques passants. Quelle ne fut pas la surprise générale en constatant qu'il fallait à un homme

1. É. Degay, *les Exploités*, monographies publiées dans le journal *la Petite République*, 1894.
2. Déposition de M. Giroux, fabricant à Douai.
3. Déposition de M. Mazurel, filateur à Tourcoing.

déployer une vigueur relativement considérable pour remettre en mouvement cette charrette traînée par des enfants!

Nous avons en 1892 signalé au congrès ouvrier de Tours l'usine Dercelles, de Nantes, comme employant des femmes à la fabrication des boulons. Devant ce même congrès, M. Caumeau, conseiller municipal de Paris, exposa la misérable condition des tailleuses de limes de Cosne. Ces femmes travaillent jusqu'à quinze et seize heures pour un salaire moyen de 1 fr. 25 à 1 fr. 50, et M. Caumeau assura que depuis son entrée à l'Hôtel de Ville il avait dû faire admettre dans les hôpitaux une dizaine de ces ouvrières devenues phtisiques. Outre les tailleuses de limes, il cita les ouvrières des fabriques de glaces, intoxiquées par le nitrate d'argent, les brodeuses à la machine qui ne peuvent travailler plus de quatre ou cinq années, les employées des administrations centrales des chemins de fer, payées 3 francs (salaire maximum) pour dix et onze heures de travail. — Il y a quelques années, le montage à l'étau des chaussures fabriquées dans les cordonneries d'Angers valait aux ouvriers mâles 45 centimes la pièce; confié, depuis, aux femmes, les fabricants ne le paient plus que 32 centimes. — Une ouvrière en couronnes mortuaires gagne à Paris, suivant son habileté, de 60 centimes à

1 fr. 20 par journée de douze heures. — Les corsetières-éventaillistes de la fabrique Greland, de Nemours, recevaient pour douze heures de travail par jour des salaires mensuels variant de 19 à 35 francs, soit une moyenne de 8 centimes par heure. Le 21 juillet 1894, le fabricant fit paraître un tarif réduisant ce salaire de *quatre centimes et demi*. — M. Leroy-Beaulieu a dit quelque part qu'il y a dans le centre de la France deux cent mille ouvrières qui gagnent moins de 50 centimes par jour.

Comment, après quelques années de pareilles fatigues et des privations qui en résultent, les ouvrières pourraient-elles enfanter dans de favorables conditions? Quelques-unes, employées dans des professions particulièrement malsaines (telles les ouvrières des manufactures de tabacs, intoxiquées par la nicotine, les typographes par la litharge, les poudreuses céramistes par les sels de plomb, etc.), sont dans l'impossibilité d'allaiter leurs enfants ou ne leur fournissent qu'un lait vicié, essentiellement morbifère. Toutes sont la proie de troubles ou de désordres qui compromettent leur santé et retentissent sur les êtres qu'elles mettent au monde. Aussi la mortalité infantile dans la classe ouvrière est-elle considérable. Pendant la discussion de la loi sur le travail des femmes (1892), il fut établi que la moitié

des décès d'enfants d'un jour à un an a lieu dans les quatre semaines qui suivent la naissance. Marc d'Espine (*Statistique mortuaire comparée*, Genève-Paris, 1858) a remarqué que le canton de Genève comptait un mort-né de la classe aisée sur 52, et que le rapport des morts-nés de la classe aisée au total des morts-nés était de 4,1 à 100. M. Schuler rapporte qu'en Suisse le nombre des enfants morts-nés de la population ouvrière s'élève à 8,2 0/0 de la mortalité générale, tandis que celui des enfants morts-nés de toutes conditions n'atteint pas 4 0/0 (exactement 3,9 0/0). Voici, enfin, un tableau de la mortalité infantile pour 100 nouveau-nés dans les différentes classes d'Erfurt :

Age	Classe élevée	Classe moyenne	Classe ouvrière
1 mois	20	45	84
2 —	9	19	40
3 —	6	16	30
4 —	10	17	26
5 —	7	10	16
6 —	8	11	18
7 —	3	6	11
8 —	6	9	13
9 —	4	8	15
10 —	5	7	10
11 —	4	6	11
12 —	7	19	31
Totaux...	89	173	305

Quant aux femmes elles-mêmes, elles sont, au

rapport du Dr Schuler[1], beaucoup plus atteintes que les hommes. Le taux de la mortalité dans les établissements industriels de la Suisse qui occupent les deux sexes, étant de 100 pour les hommes, s'élève à 127 pour les femmes, le nombre des journées de maladies, de 100 pour les hommes, à 150 pour les femmes, la durée moyenne des maladies, de 100 pour les hommes, à 117 pour les femmes. La proportion de la mortalité féminine à la mortalité masculine est de 156 0/0 dans les filatures de coton, et de 174 0/0 dans la totalité des fabriques.

Au reste, si l'existence féminine n'est point protégée pendant la jeunesse, elle ne l'est pas davantage quand le corps, épuisé par trente années de labeur, s'incline vers la terre, lieu du dernier repos. Malheur aux femmes demeurées seules et pauvres à l'heure de la vieillesse ! Devenues incapables d'accroître cette richesse publique qu'elles ont si longtemps grossie de leur travail, l'industrie leur ferme ses portes, parce qu'il lui faut des bras jeunes et forts, et la société les abandonne à elles-mêmes, comme on jette un outil hors d'usage. Leur unique ressource, si la maladie leur a fait la grâce de les épargner, si la nature, plus humaine que l'homme, leur a laissé quelque énergie,

1. Cité par le Dr Palmberg, *Traité de l'hygiène publique*, Doin, édit., p. 180.

est de travailler chez elles, *aux pièces*, jusqu'à l'heure où elles dormiront l'éternel sommeil. Les auteurs de ce livre ont connu une femme qui, devenue veuve à soixante-quatre ans, dut alors se livrer, pour ne pas mourir de faim, à la piqûre mécanique d'ouvrages de lingerie. Elle se mettait au travail à six heures du matin, ne le quittait qu'à six heures du soir et gagnait vingt-trois sous. Qui ne se rappelle cette femme de *soixante-douze* ans, la veuve Imbert, qui vivait en confectionnant des pantalons pour le compte d'un tailleur, et qu'après cinq jours d'absence on trouva morte, les jambes dévorées par des rongeurs, tenant encore à la main l'ouvrage dont elle avait payé son dernier repas? Ainsi se commente l'axiome social : A chacun selon ses forces.

Le budget de l'ouvrière. — Comment donc, si parcimonieusement rétribuée, l'ouvrière qui vit seule peut-elle vivre? Par quels prodiges « d'économie et de sobriété » tire-t-elle d'un salaire qui ne suffirait pas à payer le plus maigre des potages servis dans les restaurants du boulevard, sa subsistance, son logis et son vêtement? Il y a des journaux pour publier les menus des maisons qui se respectent; il y a des livres pour montrer combien l'emporte sur le service à la russe le service à la française, où mets, fruits, fleurs, porce-

laines, argenterie confondent leurs parfums et leurs couleurs pour le charme des yeux et la joie du ventre ; il y en a d'autres pour proscrire de la table les sauces qui se figent, les viandes qu'on dissèque, et peindre l'harmonie d'un tableau où les éclatantes blancheurs d'une lingerie de prix rehaussent l'or, la pourpre et le rubis des crus princiers servis dans d'impalpables cristaux. Il n'y a ni journaux ni livres pour décrire les repas dont meurent les femmes et les filles de nos faubourgs, et, comme le disait naguère *le Figaro*, il faut un hasard pour pénétrer les mystères des budgets féminins.

« En 1892, raconte M. Guy Tomel[1], quelques dames, fondatrices de l'*Union des ateliers de femmes*, résolurent de fonder près du Marché-Saint-Honoré une sorte de pension bourgeoise, ouverte aux femmes seulement, et où les aliments, soigneusement préparés, leur seraient vendus au prix coûtant. Elles firent un peu de propagande auprès de leurs fournisseurs, couturiers, modistes, etc., et le jour de l'ouverture on fut tout surpris d'avoir à servir 112 personnes dans un local qui n'en pouvait commodément contenir que 60. Heureuses de divorcer avec l'éternel plat de charcuterie ou le cornet de pommes frites, les

1. *Figaro*, 13 mai 1894.

apprenties et les ouvrières revinrent le lendemain avec leurs compagnes. Ce fut une mode. On dut refuser du monde. En fin d'année, la direction constata que, grâce aux principes de stricte économie appliqués, la maison avait fonctionné sans déficit. Dès lors on rêva de faire grand, et le rêve fut réalisé par la fondation, rue Jean-Jacques-Rousseau, dans le local d'un grand bouillon en faillite, d'un restaurant analogue à celui du Marché-Saint-Honoré, mais pouvant contenir 600 personnes.

« Là on vit arriver, outre la clientèle des ouvrières libres, celle des employées de toutes les grandes administrations du voisinage : postes, timbre, maisons de banque, et toutes ces femmes s'en tirent généralement en dépensant 70 centimes. A ce compte, elles peuvent faire un déjeuner complet :

		francs
Pain, vin		0,20
Consommé	0,15	0,20
Viande avec sauce ou légumes		0,30
Rôti garni		0,40
Salade ou légumes	0,15	0,20
Fromages, desserts variés	0,10	0,15
Café		0,10
Liqueurs	0,10	0,15

« Quatorze sous ! le voilà bien le repas de Jenny l'ouvrière !... Mais quatorze sous forment encore une somme introuvable dans ces périodes de

morte-saison qui sont le fléau de l'industrie parisienne. Alors il n'est pas rare de voir arriver rue Jean-Jacques-Rousseau, deux par deux, couturières et modistes. Celle qui travaille invite celle qui chôme; on partage le plat de viande avec sauce ou légumes, le fromage, le dessert varié et le *petit noir*... Qui dira toutes les privations héroïques dont furent témoins ces tables de marbre? La portion de viande furtivement emballée dans un fragment de journal pour une mère pauvre ou un petit frère laissé à la maison, les miettes de pain que ne mangèrent pas les moineaux du Luxembourg!... »

C'est ainsi qu'une initiative généreuse a pu, très relativement d'ailleurs, améliorer le régime de quelques centaines de femmes et de jeunes filles. Mais les ouvrières de Paris ne jouissent pas toutes des avantages créés à la population ouvrière féminine du Ier et du IIe arrondissement. Il y a des budgets de l'alimentation plus restreints que celui du restaurant de la rue Jean-Jacques-Rousseau, des estomacs exigeants dont il faut contenir l'appétit, sous peine de ne pouvoir faire face à d'autres dépenses, et c'est alors une ingéniosité merveilleuse et navrante à vivre le plus frugalement possible.

Deux jeunes femmes, employées dans un magasin d'articles d'orthopédie de la rue Turbigo,

décidèrent un jour de s'associer pour prendre le repas de midi. Leur dépense quotidienne se solde ainsi. Autorisées à déjeuner dans leur magasin, elles achètent de compte à demi, dans un des *bouillons* qui entourent les Halles, une portion et demie de viande *garnie* qui leur revient à 50 centimes, soit pour chacune d'elles 25 centimes ; elles consomment par semaine 2 litres de vin à 60 centimes (1 fr. 20) et un pot de confitures du même prix, soit 15 centimes par jour; elles partagent enfin 1 livre de pain à 20 centimes. Ainsi composé, le repas leur coûte individuellement 50 centimes.

D'autres (et c'est hélas ! le plus grand nombre) ont renoncé au vin et se contentent d'un plat de charcuterie ou de veau rôti payé 3 sous, d'un cornet de pommes de terre qui coûte 2 sous et de 2 sous de pain. Total : 7 sous. La fontaine Wallace fournit le liquide.

Il existe rue du Cygne un comptoir des plus modestes où l'on ne prépare que du bœuf et des légumes assaisonnés avec de la graisse de viande. Plat de bœuf ou plat de légumes ne coûtent que 10 centimes. Un de ces plats et 2 sous de pain : tel est l'ordinaire de beaucoup d'apprenties et même d'ouvrières des ateliers du voisinage.

Le plus luxueux repas que nous ait révélé notre enquête est celui d'une ouvrière mécanicienne qui y consacre 90 centimes. Ce repas se compose

d'une livre de pain (dont, il est vrai, la plus grosse part est consommée le soir), 20 centimes; d'un plat de viande, 25 centimes; d'un plat de légumes, 15 centimes; d'une demi-chopine de vin, 20 centimes; d'une tasse de café, 10 centimes.

Par contre, voici comment, d'après le journal *le Petit Parisien*, une chemisière qui gagne 2 francs parvient à vivre une journée entière avec la même somme de 90 centimes : une livre de pain, 0,20; le matin, lait, 0,10; à midi, une côtelette, 0,25; vin, 0,10; charbon, 0,05; légume, 0,10; beurre, 0,10. — Total : 90 centimes.

Nous connaissons même une fillette de quatorze ans (l'âge où les soins sont le plus nécessaires) qui ne consomme à son déjeuner que 2 sous de pommes de terre, sans pain.

Le soir (et nous défions quiconque de le contester, si peu croyable que cela paraisse), la plupart de ces ouvrières, exténuées et sans courage pour se préparer un repas, dînent d'une soupe maigre, de quelques fruits, exposés tout le jour à l'éventaire ambulant des quatre saisons et qu'entre sept et huit heures les marchands laissent au plus bas prix, ou de quelques cuillerées de confitures à 12 sous le pot, d'où sont absents les fruits et le sucre. Après quoi, elles s'en vont coucher, pour reprendre le lendemain leur collier de fatigue.

Nous n'avons pas à cacher, du reste, qu'en général l'ouvrière parisienne, et c'est son tort, sacrifie volontiers le besoin d'une nutrition réparatrice aux mille riens qui peuvent orner sa modeste toilette. Une fleur, un ruban ont à ses yeux plus de prix qu'une friandise. Jeune, rieuse et saine, elle oublie que le corps le mieux trempé cède aux fatigues et aux privations et qu'un jour viendra où vieille et plus que jamais condamnée aux excessives besognes elle fera de vains appels à des forces éteintes. Fâcheuse imprévoyance, qui concourt au mal social dont l'ouvrière est victime, et qu'il lui faut proscrire si elle veut triompher de l'égoïsme capitaliste !

La réglementation du travail féminin. — C'est d'ailleurs ici le lieu d'observer que, malgré l'exemple de l'homme insurgé contre l'exploitation économique, l'ouvrière n'a pas fait ce qu'elle aurait dû pour essayer de se soustraire à la tyrannie du capital. Mme Potonié-Pierre a écrit[1] que « la femme et l'homme, placés côte à côte en ce monde, ont les mêmes intérêts, que la cause de l'un est la cause de l'autre », et que celui-ci, entré depuis longtemps en révolte contre l'oligarchie industrielle, a pour devoir de frayer la route à sa

1. *La Manifestation du Premier Mai*, 1893.

compagne, « infériorisée par les lois et par les mœurs ». Ce sont là, en effet, d'excellents et généreux conseils, que beaucoup d'hommes s'honorent d'avoir suivis ; mais si l'ouvrier a ce premier devoir, il a aussi celui de dire à sa compagne que sa condition est en quelque sorte son œuvre, qu'astreinte à accomplir les plus pénibles travaux pour un salaire dérisoire elle n'a, jusqu'à ce jour, rien tenté pour s'en affranchir, et qu'elle semble même accepter son sort matériel avec autant de passivité et de résignation qu'elle subit son infériorité civile. Nous savons quels efforts fait le capital pour réduire encore le salaire masculin, déjà si disproportionné avec l'accroissement de la richesse publique ; mais l'ouvrier n'apporte pas moins d'opiniâtreté à déjouer les projets qui le menacent. Grèves, boycottages, émeutes : rien ne lui coûte pour disputer son existence à l'égoïsme patronal. La femme, elle, n'a pour ainsi dire pas connu les réductions progressives et calculées dont le salaire masculin a été l'objet depuis les premières applications du machinisme ; elle a, dès la première invite, accepté le prix dérisoire que le capital voulait bien lui offrir, sans songer qu'ainsi non seulement elle se rendait l'existence impossible et autorisait pour l'avenir les pires abus du mercantilisme, mais qu'elle coopérait brutalement à l'œuvre de réaction entreprise contre

le socialisme. Au lieu de décliner les propositions du patronat et, par le refus de son propre travail, de hâter le succès de la guerre soutenue par les ouvriers, elle a commis la faute d'entrer en concurrence avec eux et de donner une apparence de légitimité aux plus scandaleuses réductions de salaires. Bref, il ne semble pas jusqu'ici que la femme ait cru ses intérêts solidaires de ceux de l'homme, et si elle l'a cru, elle n'a pas donné la preuve que notre lutte contre l'oppression capitaliste ait obtenu son approbation[1].

C'est à peine, en effet, si quelques milliers d'ouvrières ont enfin compris l'utilité des syndicats. En 1893, il y avait en France 114 syndicats ouvriers comprenant à la fois des hommes et des femmes. Ce n'était pas le dixième du nombre total des associations ouvrières. Les 95 syndicats de la province se rencontrent surtout dans la région des Ardennes (où l'on en compte plus de dix) et généralement dans les petites localités, où il existe moins de 5 syndicats. Lyon, qui possède 150 syndicats ouvriers, n'en a que 9 de femmes; Marseille, 7; Bordeaux, 5; Toulouse, 3. — A Pa-

1. Présente à l'une des séances du Comité fédéral des Bourses du travail (30 mai 1894), Mme Raymond Pognon, présidente de la *Ligue pour le droit des femmes*, a exprimé un avis pareil au nôtre et prié les ouvriers de s'unir aux sociétés féministes pour catéchiser les femmes et leur enseigner le devoir d'association contre l'ennemi commun.

ris, on trouve 11 syndicats mixtes, c'est-à-dire composés mi-partie d'ouvriers et d'ouvrières, et 8 de dames seules, ces derniers comprenant 821 membres. Au total, 19 syndicats sur 262, soit moins de 7,5 0/0, proportion encore supérieure à la réalité, puisque nous ne comptons pas les syndicats qui n'ont pas satisfait aux prescriptions de la loi de 1884 et parmi lesquels il n'en est pas un seul d'ouvrières[1].

N'a-t-on pas vu d'ailleurs les boulonnières de l'usine Dercelles, de Nantes, résister pendant plusieurs mois aux objurgations de leurs compagnons de misère et, malgré l'appui moral que leur avaient donné successivement deux congrès (celui de Tours et celui de Marseille, septembre-octobre 1892), ne se grouper enfin pour la défense de leurs intérêts qu'après d'actives et incessantes démarches des syndicats métallurgistes nantais? Et combien rares les cas où l'ouvrière française, l'ouvrière parisienne surtout, montrerait l'énergie des femmes de Berlin, ratifiant et sanctionnant le boycottage prononcé par les ouvriers contre certaines brasseries!

1. *Annuaire des syndicats professionnels*, Paris, 1893. — En Amérique, un grand nombre de femmes font partie de l'association des Chevaliers du travail; il existe, en outre, dans les grands centres des clubs spéciaux où les ouvrières étudient les questions politiques et sociales. La ville de New-York possède un club de ce gnre fort de 20.000 adhésions. — En Angleterre, les syndicats de dames seules comptent environ 85.000 membres et les syndicats mixtes environ 48.000.

Pour savoir à quel point les huit dixièmes des ouvrières ignorent ou méconnaissent la nécessité de l'association, il faut avoir vécu dans les intérieurs pauvres de Paris et discuté avec les femmes et les jeunes filles le problème économique. « Il y aura toujours des riches et des pauvres » : telle est leur habituelle réponse aux conseils de résistance, réponse qui est précisément l'argument de chevet des sectateurs de la vieille économique. Tant, donc, que la femme n'aura pas acquis, avec le goût des réunions publiques, la notion de la solidarité, elle sera, comme l'a dit très justement Mme Potonié-Pierre, et comme le reconnaît Mme Raymond Pognon, inapte à comprendre et, par conséquent, à seconder le mouvement en avant[1].

Tel est, cependant, le danger social des conditions imposées au travail féminin que, si l'ouvrière a peu fait pour en conquérir la modification, certains gouvernements se sont préoccupés d'en tempérer la rigueur. L'Illinois, par exemple, a en 1893 limité le travail des femmes dans toutes les industries, à huit heures par jour ou quarante-

1. Si, pourtant, la masse de la population féminine a jusqu'à présent méconnu ses intérêts, quelques individualités s'efforcent de l'arracher à cette indifférence. En étudiant le mouvement féministe créé depuis quelques années (*Revue socialiste*, septembre 1894), nous avons eu à citer des femmes supérieures, dont le prosélytisme est plus ardent que n'est profonde la résignation de leurs compagnes.

huit heures par semaine et prescrit l'affichage dans les usines du nombre d'heures exigé. — En Angleterre, la première loi réglementant le travail féminin date de 1842 et fut votée grâce aux efforts des associations des mineurs. Antérieurement à cette loi, les industriels commettaient des abus inouïs. C'est ainsi que les femmes employées dans les houillères d'Ecosse étaient obligées de monter du fond de la mine, par des échelles droites et glissantes, jusqu'à 100 kilogrammes pesant de charbon sur les épaules[1]. Depuis 1883, les *Factories and workshops Acts* stipulent que les femmes, comme les enfants de moins de dix-huit ans, ne doivent pas travailler plus de dix heures, comprises entre six ou sept heures du matin, et six ou sept heures du soir, avec deux heures pour les repas et un repos toutes les quatre heures et demie. Certaines professions, en outre, leur sont interdites, comme celles des verriers, des mineurs. La magistrature anglaise tient étroitement la main au respect de ces prescriptions.

En Autriche, il est interdit de faire travailler les femmes depuis huit heures du soir jusqu'à cinq heures du matin. — M. Schuler affirme que, depuis la loi de 1864, qui défend d'employer les femmes moins de six semaines après leur accou-

1. Le comte de Paris, *loc. cit.*, p. 168.

chement, la mortalité infantile dans la classe ouvrière du canton de Glaris est tombée de 20 0/0 à la moyenne ordinaire de toute la Suisse. — Dans le Grand-Duché de Bade, la durée du travail des femmes n'est limitée qu'à onze heures, mais elles ont le droit de sortir une demi-heure avant la cloche pour préparer leur repas, et la veille des dimanches et jours fériés, leur journée se termine à cinq heures et demie. Là aussi les industriels, particulièrement les fabricants de cigares, les bijoutiers, les imprimeurs, ne se font pas scrupule de violer la loi, comme l'atteste le rapport de l'inspecteur du travail auquel nous avons emprunté déjà plusieurs renseignements.

En France, où l'on ne protège que dans une étroite mesure le travail masculin, il existe ou plutôt il existait depuis le 2 novembre 1892 une loi fixant à onze heures pour les femmes, à dix heures pour les filles mineures et les enfants, la durée de la journée de travail. Mais cette loi avait le double défaut d'assigner une durée différente de travail aux personnes d'un même atelier et de ne pas déterminer un minimum de salaire qui garantît les femmes et les enfants contre les effets de la réduction de la journée. Le défaut d'unification empêchait les apprentis et les ouvrières de préparer une quantité suffisante de besogne aux ouvriers adultes qui travaillent douze, treize

et quatorze heures, d'où désorganisation, non seulement des établissements industriels justiciables de la réglementation, mais aussi des maisons avec lesquelles ils entretenaient des relations d'affaires; quant à l'absence d'un minimum légal de salaire dans une loi qui diminuait la somme de travail habituellement imposée par les patrons, elle devait avoir et elle eut pour résultat de permettre à ceux-ci, par une diminution du prix de la main-d'œuvre féminine, de neutraliser les conséquences de la réduction de la journée[1] et, par ricochet, de déterminer pendant l'année 1893 un grand nombre de grèves[2]. Si bien qu'au commencement de 1894 le Sénat et la Chambre, reconnaissant l'impossibilité de maintenir plus longtemps une telle législation, chargèrent chacun une commission de la reviser, après avoir pris l'avis des ouvriers et des industriels. Ces commissions, si elles ne comprirent pas plus qu'en 1892

1. Le 3 février 1894, le tribunal de simple police de Saint-Etienne fut saisi d'un procès curieux au sujet de la loi de 1892. L'inspecteur du travail avait verbalisé contre un imprimeur qui occupait, comme compositrices, des femmes et des filles... *majeures*. A l'audience, le défendeur prétendit que la loi, désignant seulement « les femmes, les filles mineures et les enfants », ne devait point être appliquée aux filles majeures. Le juge de paix, dit-on, se montra perplexe et ajourna son jugement, éprouvant sans doute quelque scrupule à prononcer de son chef sur un cas aussi épineux.

2. Exactement 45, ayant atteint 154 établissements et 13.153 ouvriers. Il y eut sur ce nombre 17 grèves de filatures, 10 de tissages, 10 de moulinages.

la nécessité de voter un salaire minimum, constatèrent que l'intérêt du patronat exigeait l'unification de la journée de travail des femmes et des enfants et s'arrêtèrent au chiffre de onze heures, que le Parlement s'empressa naturellement de ratifier. Plus profitable aux industriels, la nouvelle loi l'est assurément, mais elle ne sera pas moins funeste que la précédente à la santé et à la bourse des ouvrières, et l'on ne sait pas même si la fixation d'un minimum de salaire l'eût pu rendre meilleure, puisque, suivant notre système économique, les patrons auraient conservé le droit d'augmenter le prix de vente de leurs produits aux ouvrières consommatrices dans une proportion à peu près égale à l'élévation du prix de revient payé aux ouvrières productrices[1].

1. Hypothèse, s'écrie-t-on; mais qui donc en osera nier la vraisemblance, s'il considère l'antagonisme qui existe entre les théories économiques et les événements fortuits de l'existence? On dit : si la fixation d'un minimum de salaire détermine une hausse des denrées, ce ne sera, du moins, que dans une proportion inférieure. Qu'en sait-on? Les libre-échangistes n'affirmaient-ils pas, en 1860, que la liberté commerciale serait le salut des classes ouvrières? et cependant, qui doute aujourd'hui de leur erreur? Et quand, en 1893, les protectionnistes prétendirent que le relèvement des droits de douane allait favoriser les producteurs agricoles français, se trompaient-ils moins grossièrement? non, puisqu'à la date du 20 avril 1894, le prix le plus élevé atteint par les blés n'avait été que de 20 fr. 75. On ne saurait dire sans témérité que les lois en apparence les plus sûres donneront tous les résultats qu'on en attend, car elles se heurtent et souvent se brisent contre mille obstacles imprévus, et le plus voisin de la vérité est peut-être l'homme qui leur témoigne en tout temps une prudente méfiance.

Tant il est vrai, comme l'a constaté Proudhon, que le poids des charges publiques est toujours acquitté en dernière analyse par la masse des consommateurs !

IV

LE TRAVAIL DES ENFANTS

Chose remarquable : l'exploitation des enfants a précédé de longtemps celle de la femme. Bien avant que les découvertes mécaniques, en déterminant la concurrence dévorante à laquelle sont aujourd'hui soumis l'industrie et le commerce, eût tout à la fois *nécessité* l'emploi des forces humaines les plus économiques et *permis* l'utilisation des bras les plus faibles, le patronat, qui dans tous les temps n'a travaillé qu'en vue du gain, bien ou mal acquis, avait songé à faire contrepoids au salaire payé à l'ouvrier adulte, soit par la modeste et volontaire rétribution accordée parfois à l'apprenti, soit même par un droit d'apprentissage dûment réglementé suivant les lieux et les usages. Dès le siècle dernier, des conflits, devenus communs depuis lors, s'étaient

élevés entre maîtres et compagnons sur le nombre admissible des enfants ; et le mécontentement né dans les corporations des abus commis à ce sujet motiva plusieurs fois des mesures de police, qui, sans avoir été d'ailleurs plus efficaces que les lois votées de nos jours, éclairent singulièrement l'histoire du travail. Le 7 décembre 1720, comparaissaient devant la chambre de police du Châtelet de Paris neuf ouvriers imprimeurs, inculpés « d'avoir quitté le travail par cabale », parce que leur patron prétendait introduire dans son atelier trois apprentis. Il n'existait alors aucun règlement concernant le nombre d'enfants que pouvait employer chaque patron, et les ouvriers poursuivis, après avoir été condamnés à payer à leur maître 200 livres de dommages-intérêts, reçurent ordre de « ne point mettre bas ou quitter leurs ouvrages sous quelque prétexte que ce fût, à peine de prison ». Mais à la suite, sans doute, d'autres conflits de ce genre, il fallut fixer le droit patronal. L'article 23 du Règlement de la Librairie (28 février 1723) édicta que « les libraires et imprimeurs n'auraient qu'un apprenti à la fois et n'en pourraient prendre un nouveau au moins avant la dernière année de l'apprentissage commencé ».

Cette réglementation, est-il besoin de le dire, a depuis longtemps disparu. Les pouvoirs « libé-

raux » qui succédèrent à l'ancien régime ne pouvaient souffrir, « dans l'intérêt de la liberté et de la dignité individuelles », suivant l'expression dont se servit plus tard l'école économique de Manchester, qu'on portât une telle atteinte au droit qu'a tout individu de faire de ses semblables les instruments de sa fortune et de son bien-être. Désormais l'ouvrier fut livré sans défense aux entreprises d'une coalition de capitalistes qui n'avaient réclamé la liberté du travail que pour en asservir les travailleurs.

Ce serait un Mémoire bien intéressant à écrire, celui qui rappellerait les efforts faits par la classe ouvrière, depuis l'époque de la Révolution française et dans tous les grands Etats d'Europe, pour se protéger contre la concurrence des femmes et des enfants. Pendant trente années en Angleterre, jusqu'à la chute du second Empire en France, le Capital eut *légalement* toute liberté d'employer aussi longtemps qu'il lui plaisait le nombre d'apprentis qui lui paraissait utile, et il en profita outre mesure, sans même s'apercevoir que la malfaçon des produits sortis de mains inexpertes dépassait le bénéfice qu'il réalisait sur la quotité du salaire. Il faut, hélas! reconnaître aussi que les ouvriers, en quelques endroits au moins, s'écartèrent à ce sujet des règles indiquées par la justice et ne craignirent pas de disputer à leurs

maîtres le bénéfice d'une exploitation scandaleuse. En Angleterre, ils ne se contentèrent pas de réclamer le droit de limiter le nombre des apprentis et d'interdire l'exercice d'une profession à quiconque n'aurait pas passé comme eux par un apprentissage régulier : ils voulurent, et pendant longtemps, avoir part au gain prélevé sur le travail des enfants. « Dans la plupart des professions de l'industrie du bâtiment, dit un ouvrage précédemment cité (*les Associations ouvrières en Angleterre*, p. 77), le novice doit encore aujourd'hui (1872) signer avec un patron un contrat d'apprentissage (*identure*), par lequel il s'engage à le servir, pour des salaires réduits, durant cinq ou sept ans. Lorsqu'il est devenu aussi expérimenté qu'un artisan, il ne fait, en travaillant ainsi à prix réduit, que payer à sa façon l'instruction qu'il a reçue et qui lui tiendra lieu de capital ; mais les ouvriers avec lesquels il a été à l'œuvre disent alors, non sans raison (c'est le comte de Paris qui parle), qu'ayant employé une partie de leur temps à lui donner des leçons, c'est à eux et non au patron que le prix devrait en être payé. » Pour nous, n'en déplaise à l'auteur des *Trade's-Unions* et aux ouvriers anglais imbus de cette théorie, nous professons une opinion toute différente. Il est manifeste que, si l'on considère comme abusif et si l'on condamne le droit

pris par les industriels de spéculer sur le travail des apprentis, il faut le condamner également, si ce sont des ouvriers qui l'exercent. On peut être même à cet égard moins sévère pour l'employeur, dont les intérêts sont, somme toute, dissemblables de ceux des travailleurs que pour l'ouvrier solidaire de l'apprenti. Tout ce qu'il est permis à l'ouvrier de prétendre, c'est si les enfants ne sont pendant les dernières années de leur apprentissage l'objet d'aucune rémunération, au droit de refuser leur concours, d'en faire limiter le nombre, ou mieux, d'exiger, fût-ce par la force, que lorsqu'ils font le travail d'un ouvrier, ils reçoivent le salaire de l'ouvrier[1]. Hors de là, il ne serait plus que le rival de l'industriel dans une œuvre d'exploitation que regrettent et combattent les esprits généreux.

En 1833, la législation anglaise, émue des abus commis à l'égard des enfants, fixa à dix-huit ans la limite d'âge pour le travail de nuit, étendit cette prescription à toutes les filatures mécaniques et arrêta à soixante-neuf heures par semaine le travail des enfants âgés de moins de dix-huit ans

1. Parmi les revendications formulées en 1892 par les ouvriers forgerons des Ateliers et Chantiers de la Loire, nous trouvons : *a* Tout homme de peine ayant passé l'âge de 21 ans ne pourra être payé moins de 35 centimes par heure ; *b* Tout manœuvre engagé comme tel, mais faisant le travail d'un ouvrier, devra recevoir le salaire de l'ouvrier ; *c* Tout apprenti reconnu capable sera payé au minimum 40 centimes par heure.

et à quarante-huit heures (durée accordée aujourd'hui à nombre d'ouvriers adultes) celui des enfants âgés de neuf à treize ans. Elle décréta, en outre, pour ces derniers, l'instruction obligatoire.

Cette loi fut et demeure la base de toute la législation anglaise sur le travail des femmes et des enfants. On en a, depuis, étendu l'effet aux mines et aux carrières (10 août 1842), aux imprimeries (30 juin 1845), aux teintureries (6 août 1860), aux fabriques de dentelles (6 août 1861), aux blanchisseries en plein air (11 avril 1862), aux fabriques de toiles et de draps, aux boulangeries (juin et juillet 1863), etc. Mais jusqu'à quel point elle a amélioré la condition des femmes et des enfants, voilà ce qu'il serait utile de savoir.

A-t-elle été d'application facile? Non, car la prescription du *half time*, par exemple, qui partage la journée de l'apprenti âgé de moins de treize ans, entre l'école et l'atelier, inspira aux patrons la même résistance et causa à la classe ouvrière les mêmes embarras qu'a, depuis, déterminés la loi française de 1892. Les patrons des *workshops* la violèrent ouvertement. Ceux des *factories*, c'est-à-dire de la grande industrie, remplacèrent purement et simplement les apprentis soumis au *half time* par des apprentis plus âgés. C'est ce qui arriva à Londres et particulièrement

à Spitalfields, où, dit le comte de Paris (*De la situation des ouvriers en Angleterre*, p. 237), la misère universelle et le faible taux des salaires appelaient d'autres réformes que celles-là. Il en fut de même dans presque toute l'industrie du fer.

A-t-elle diminué les souffrances de ceux qu'elle était censée protéger ? Nous ne possédons à ce sujet que peu de renseignements, mais ils suffiront, sans doute, à élucider une question d'autant plus importante qu'elle se pose aujourd'hui dans tous les Etats de l'ancien et du nouveau continent. Quelle était, par exemple, en 1867, plus de trente ans après le vote de cette loi, la condition des femmes employées par les *gang-masters ?* La *Revue britannique* (livr. de novemb. 1867), d'après le six. rapp. de la *Commis. of the children's employment*, 1867) répond : « Le travail que font les gangs consiste d'ordinaire à arracher le chiendent et les mauvaises herbes, à répandre le fumier, à planter, à biner et à récolter les pommes de terre, à éclaircir les plants de navets, etc., et à ramasser les pierres. La plupart de ces occupations sont très nuisibles aux enfants, en ce qu'elles exigent une posture constamment courbée et une somme considérable d'efforts physiques. L'arrachage des navets est peut-être le travail le plus pernicieux auquel puisse être soumis un enfant; il lui courbe l'épine dorsale et implante souvent chez

lui le germe de maladies chroniques. Même pour des ouvriers forts, ce travail est très fatigant, et l'on voit des enfants se plaindre constamment de leur dos et essayer de prendre un instant de repos, en s'appuyant les mains sur les reins ; mais le maître du gang est toujours sur le qui-vive, et un juron ou quelque coup ne tarde pas à rappeler au devoir le pauvre petit délinquant. Le matin, les feuilles de navets sont souvent pleines de glace, ce qui aggrave singulièrement les souffrances des individus employés à ce travail. Le dos de la main enfle et se gerce par l'effet du vent et de l'humidité, la paume se couvre d'ampoules et s'enflamme, les doigts se déchirent et saignent. Si des femmes dans la force de l'âge souffrent de la sorte, quelles ne doivent pas être les tortures de pauvres êtres dont la constitution n'est pas formée, dont la force ne s'est pas encore développée, dont la peau tendre des mains doit endurer mille supplices sous des efforts si mal adaptés à leur organisation délicate!

« Ramasser les pierres, dit encore la *Revue britannique*, est la pire espèce de travail auquel puissent être employés les enfants et les femmes. Il a pour effet, comme la récolte des navets, de tendre l'épine dorsale et les reins, et de les affecter d'une manière permanente. Les pierres des champs sont ramassées dans des tabliers suspen-

dus au cou et aux épaules, et il n'est pas rare qu'une seule personne en ramasse jusqu'à 8 et 9 hectolitres par jour. C'est un travail effroyable pour les enfants, et cependant on a vu six petits malheureux, dont l'aîné n'avait que six ans, en ramasser 50.000 kilogrammes en quinze jours. « Les enfants, disait un vieux gangmaster, se tirent mieux de ce travail en travaillant huit heures par jour que neuf; seulement, dans la dernière heure, ils demandent quarante fois quelle heure il est. »

Voilà ce qui se passait en 1867. Pour savoir ce qui se passe aujourd'hui, ne suffit-il pas de connaître les condamnations prononcées chaque jour par les tribunaux anglais contre les industriels qui contreviennent aux *Factories' Acts?*

L'âge d'admission des enfants au travail industriel dans les principaux Etats d'Europe est fixé comme suit : Suisse, quatorze ans; France, treize ans; Allemagne, Autriche, Russie, Belgique, Hollande, Suède, douze ans; Angleterre et Hongrie, dix ans. Cette règle souffre cependant de nombreuses exceptions. La plupart de ces Etats, la Suisse exceptée, permettent l'emploi des enfants même au-dessous de quatorze ans, mais alors ils déterminent la durée maxima de leur travail. Cette durée est fixée en Angleterre à six heures pour les enfants de dix à quatorze ans, à

dix heures pour ceux de quatorze à dix-huit ans; en France, à douze heures pour les enfants de douze à seize ans, à six pour ceux de moins de douze ans. En Allemagne, les enfants peuvent faire six heures de douze à quatorze ans, dix heures de quatorze à seize; en Autriche, huit heures de douze à quatorze ans; onze heures au-dessus de quatorze ans. En Suisse, comme nous l'avons dit, le travail est interdit aux enfants âgés de moins de quatorze ans; passé cet âge, ils peuvent travailler onze heures.

Mais pas plus que les industriels de l'Angleterre, ceux de la France et des divers Etats dont on vient de parler ne tiennent compte de ces prescriptions. Le 27 janvier 1891, M. Dumay cita à la tribune de la Chambre des députés des enfants de quatorze ans qu'un teinturier astreignait à une besogne quotidienne de seize heures. Et combien de faits pareils se passent dans la petite industrie où l'inspecteur du travail ne se présente qu'une fois ou deux par an, et dans quelles conditions! — « Jetez les yeux, dit un chroniqueur, à travers la croisée dépourvue de rideaux, sur ce modeste intérieur d'un prolétaire. Sa fille aînée est là, derrière la vitre, dès six heures du matin, penchée sur son ouvrage. L'heure n'est pas très matinale, si vous voulez; mais à minuit la pauvrette était encore sur pied. Huit heures. La voilà dans la rue, nu-

tête, se rendant à l'atelier de couture, où elle passera dix ou douze heures. Le soir, rentrée chez elle, elle reprend son dé. Comme elle travaille consciencieusement, les voisins lui confient de menus travaux. Ce sont ses grands profits. Ils s'élèvent jusqu'à 14 francs, après six ou sept nuits d'acharné labeur. Rarement elle se permet quelques heures de loisir. A ses camarades qui viennent la chercher le dimanche, sa mère, qui fait des ménages, répond invariablement : « Elle n'a pas le temps, il faut qu'elle travaille. »

M. Roger Lambelin, conseiller municipal de Paris, a rapporté en ces termes (*La Sicile*, 1894) la condition des enfants employés dans les mines de soufre de la Sicile : « Des équipes d'enfants à demi nus, portant sur la tête de lourds paniers chargés de minerai, vous croisent dans l'escalier, et rien n'est horrible comme le spectacle de ces martyrs au teint jaune, aux yeux hagards, maigres comme des squelettes, inondés de sueur, qui escaladent péniblement les degrés trop hauts pour leurs petites jambes. Dans le fond, de petites lampes éclairent un groupe de *carusi*, écrasés sous le poids de leur charge. Nous percevons des lamentations, des râles douloureux. Ce sont de pauvres petits qui toussent, qui gémissent, trébuchent, tombent, se relèvent et reprennent l'ascension de leur calvaire, car derrière eux marche

le *picconiere*, armé d'un bâton ferré, qui les pique comme des ânes lorsqu'ils ralentissent leur allure ou leur brûle les mollets avec sa lampe fumeuse. »

M. Paul Bourget a rapporté (*Outre-Mer*) sur le travail des enfants aux Etats-Unis des statistiques singulièrement éloquentes : « Dans le Connecticut, dit-il, sur 70.000 ouvriers, 5.000, 7 0/0, ont moins de quinze ans. Sur 100 employés des fabriques de cigares, dans New-York City, 25 sont des enfants. Or le travail des manufactures de tabac est de dix heures par jour. Dans celles de coton, il est de onze. A Detroit, les petits garçons des usines travaillent neuf heures seize minutes, et les petites filles neuf heures dix. Notez, ajoute l'auteur, que ces exemples sont pris dans les Etats où l'on s'est occupé de la législation du travail... »

Telle est cependant la rigueur de la vie ouvrière que partout augmente le nombre des enfants soumis dès le bas-âge au travail industriel. En Angleterre, cette augmentation suit, dans la moyenne industrie, une progression constante. D'après le recensement décennal de 1891, le nombre des jeunes gens de dix à quinze ans s'est accru de 312 et celui des jeunes filles du même âge de 120 pour 10.000. Passé quinze ans, l'industrie et le commerce anglais emploient plus de jeunes filles que de garçons. Pendant la période 1881-91,

le nombre de ceux-ci a augmenté de 78 et celui des filles de 122. — Il en est de même en Allemagne. La quantité des enfants employés y était en 1888 de 192.165; en 1890 elle s'élevait à 241.734, en augmentation de 20 0/0, et portant à 3,22 0/0 le rapport du nombre des enfants au chiffre total de la population ouvrière. Parmi ces enfants, ceux de douze à quatorze ans, qui étaient en 1888 au nombre de 22.913, dépassaient en 1890 celui de 27.000. — En Italie, les fabriques de soie occupent 40.000 enfants. Quelles lois pourraient donc endiguer cet envahissement?

V

LA MORTALITÉ PROFESSIONNELLE

Il ne suffisait pas au Capital d'avoir déprécié le salaire et augmenté la durée du travail. Comme, à notre époque, la concurrence vitale (produit pur et simple d'une mauvaise économique, quoiqu'on ait voulu lui prêter le caractère d'une loi naturelle et incorrigible) fait à l'individu une obligation, en quelque sorte, d'accroître sans cesse sa puissance et de s'élever au-dessus du commun des hommes, le capitaliste, roi de cette société mercantile, a cherché, en augmentant de plus en plus ses profits, à augmenter de plus en plus la distance qui le sépare de la foule.

Dans les siècles qui précédèrent celui-ci (et malgré les exemples, d'ailleurs exceptionnels, des Jacques Cœur, des Samuel Bernard et de deux ou trois fermiers généraux), de pareilles ambitions furent inconnues et seraient, du reste, demeurées

impuissantes. La naissance, alors, plaçait l'homme au-dessus de la masse, mais non l'argent, beaucoup plus rare qu'aujourd'hui. La médiocrité de l'outillage interdisait tout essor à l'industrie, et la production agricole, l'unique richesse qui fût, dépassant de peu la consommation indigène, se prêtait difficilement aux gigantesques spéculations opérées depuis. Il y avait, sans doute, comme à présent, des riches et des pauvres ; mais riches et pauvres l'étaient moins que ceux d'aujourd'hui, et les Fouquet, les Samuel Bernard, individualités, nous l'avons dit, tout exceptionnelles, furent de bien modestes personnages si on leur oppose tels industriels, tels banquiers, tels propriétaires actuels des Etats-Unis, de l'Angleterre et de la France[1]. Il fallait donc que, pour s'élever au rang d'arbitre des intérêts politiques et économiques, l'argent décuplât de valeur, et ce but, il ne pouvait l'at-

1. Notamment les Jay Gould, les Mackay, les Rotschild, les Schneider, les Vanderbilt, les Pullmann, etc. Lors de la grève de Chicago (juillet 1894), il fut beaucoup question de ce dernier et de la ville de dix mille habitants qui lui appartenait et que l'émeute venait de saccager. Aussi riche et aussi puissant qu'une grande compagnie, il n'y a pas de potentat asiatique plus maître chez lui que ne l'était Pullmann dans sa ville. Il y admettait qui lui plaisait, y faisait lui-même la police, réglait tous les différends entre les habitants, surveillait les boutiquiers, taxait leurs bénéfices, ne voulait pas de célibataires s'ils ne consentaient à se laisser marier à jour fixé. Dans tout le périmètre de la ville, il n'y avait pas une maison, un trottoir, une rue, un édifice public qui ne fût sa propriété. La fortune de M. Pullmann est estimée à 200 millions de francs : ses bénéfices annuels n'ont jamais été moindres de 10 millions.

teindre qu'en substituant à la force manuelle une force mécanique capable de porter à leur plus haute puissance et la production et les besoins.

Cela fait, qu'arriva-t-il? L'industriel profita, tout d'abord, de l'accroissement de la production et de la concurrence qui en résulta pour déprécier, comme on l'a vu, le taux du salaire. Tandis que l'ouvrier doublait son effort, comme dans les exploitations minières du district de Dortmund, ou le triplait, comme dans les établissements de Vicoigne-et-Nœux, et que la révolution opérée de la sorte sur le marché industriel sextuplait les profits du Capital, le salaire doublait à peine (cette augmentation étant, d'ailleurs, annulée, comme on verra plus loin, par l'augmentation du prix des produits), et seulement dans les pays où l'ouvrier, conscient de la valeur de ses services, osait en exiger la rémunération. Partout ailleurs il augmentait au plus d'un tiers. En second lieu, et c'est ce que nous allons examiner, le Capital puisa de nouveaux profits dans la diminution d'une partie des frais généraux de ses exploitations.

Quels sont les principaux frais d'une entreprise industrielle? Le loyer, l'entretien des ateliers et des locaux qui en dépendent, l'éclairage, le chauffage et l'usure du matériel. Or, quels furent, parmi ces frais, ceux que le Capital songea d'abord à réduire?

Le combustible et l'éclairage? non. L'usure des machines? pas davantage. Le gaspillage des matières premières? encore moins. Pour réaliser ces économies, il aurait fallu que l'industriel s'astreignît à une surveillance personnelle et incessante, et comment, cette surveillance, l'aurait-il exercée, lui qui n'entend devoir son existence qu'au travail d'autrui? Il préféra donc laisser à des contremaîtres (qui s'en acquittent tout ouvrier sait comment) le soin de ménager les instruments du travail et la distribution des matières à transformer, pour réduire dans la plus large mesure (ce qui ne lui coûtait d'autre peine que de tenir sa bourse fermée) les dépenses d'entretien et de salubrité des bâtiments où travaille et où loge la population ouvrière.

Les causes de la morbidité professionnelle. — Ces bâtiments sont le plus souvent privés de ventilation ou ventilés dans des conditions fâcheuses pour les malheureux qui y séjournent; il y manque l'espace nécessaire, et les machines, dont aucune barrière n'interdit l'accès quand elles sont en marche, y occupent une place qui dépasse les limites fixées par les règlements; le sol en est de bois, où les matières graisseuses fixent les poussières; les courants froids y règnent en maîtres; bref, l'industriel, quelle que soit l'importance de

ses établissements[1], témoigne autant de sollicitude pour les économies susceptibles de ruiner la santé de ses ouvriers que d'indifférence pour celles qui, réalisables sans grande peine, lui profiteraient à lui-même sans nuire à son personnel.

Voyons, par exemple, ce que produit l'insuffisante ventilation des ateliers. Le Dr Schuler, à qui nous avons emprunté déjà maints renseignements et qui est un des plus distingués inspecteurs du travail de la Suisse, a trouvé sur 10.000 parties d'air les quantités suivantes d'acide carbonique :

	minim.	maxim.	moyen
Dans les salles où l'on presse les étoffes.....	4,7	6,3	5,5
— imprim. d'indienn..	4,0	12,6	8,0
— filatures de coton..	5,4	14,8	9,0
— carderies.....	»	»	9,5
— blanchisseries.....	12,6	22,0	17,0
— tissages.....	7,4	17,6	15,0
— fabriq. de bas tricot.	8,0	28.4	17,5
— — de tricots...	»	»	17,6
— — de cigares...	30,0	44,0	39,0

La présence de l'acide carbonique n'est pas l'unique danger du défaut d'aération des usines

1. Au mois de juillet 1892, la direction des Chantiers de la Loire, à Saint-Nazaire, faisait enlever, uniquement pour faciliter la surveillance aux contremaîtres, deux des portes de son atelier de forge, déterminant ainsi un courant d'air d'une gravité exceptionnelle. Pour obtenir la mise en place de ces portes, les ouvriers forgerons durent faire grève.

et manufactures. L'atmosphère garde encore en suspension des gaz irritants pour les muqueuses du nez, des yeux et des voies respiratoires ; le sol retient, grâce aux matières liquides qui le souillent, les corps pulvérulents, les substances infectieuses, les produits chimiques vénéneux et surtout ces particules métalliques ou minérales qui produisent sur les bronches des écorchures favorables à l'entrée et à la propagation des germes morbifiques.

S'agit-il des locaux affectés en certains établissements au sommeil des ouvriers? Ceux-là ne manquent pas seulement d'air; ils sont encore privés des moindres avantages que réclame l'hygiène la plus rudimentaire, sombres et le plus souvent d'une malpropreté repoussante. Un rapport, adressé en 1891 au ministre du Commerce, décrivait ainsi les dortoirs affectés aux ouvrières des fabriques de lacets de Saint-Chamond : « Dans la plupart des usines, le couchage des ouvrières est dans les plus détestables conditions d'hygiène et de moralité. Les dortoirs sont des combles où les ouvrières gèlent l'hiver et étouffent l'été. Mal aérés et trop petits, ils sont dans un état de malpropreté déplorable. Les enfants et les femmes sont couchés à deux dans le même lit, et on ne renouvelle les draps que tous les deux mois. Ces jeunes ouvrières sont usées ; à dix-huit ans, elles en paraissent trente. Certains établissements sont

surnommés les tombeaux des enfants de la Haute-Loire. »

Les matières premières manipulées par les ouvriers sont également cause de maladies le plus souvent mortelles.

« Les fabriques de porcelaine de Limoges, écrit M. Georges Thiébaud (*Figaro*, 13 novembre 1894), emploient ce qu'on appelle des poudreuses, c'est-à-dire des ouvrières qui saupoudrent à la main, avec des couleurs variées, les impressions de décors qui sont ensuite reportés sur la porcelaine blanche. Dans les grandes fabriques, il y a cinq, six, huit poudreuses; dans les maisons de moindre importance, deux ou trois, quelquefois une seule. Et voici leur travail :

« Dès que la feuille à poudrer sort de la presse, humide encore de la matière adhésive, elle passe aux mains de la poudreuse, qui, vivement, à l'aide d'un tampon de ouate, recouvre les dessins imprimés d'une couleur en poudre impalpable (sel de plomb). Cette poudre se répand en nuage tout autour de l'ouvrière qui la respire jusqu'au fond des bronches. Et, plus l'ouvrière fait de besogne, plus elle va vite pour suivre la presse, plus elle absorbe de poussières en suspension.

« Au bout de quelque temps, la santé de la fillette s'altère, et l'on constate l'empoisonnement saturnin, qui se traduit par d'atroces douleurs

d'entrailles ou des altérations du côté des reins et du cerveau donnant des convulsions et des paralysies partielles.

« On a essayé comme préservatif et comme palliatif des masques sur le visage et du lait bu en grande quantité pendant le travail. Mais aucun masque, jusqu'à présent, n'a réuni les conditions nécessaires pour permettre de respirer aisément, sans laisser passer la fatale poudre. Quant au lait, il finit par inspirer à la patiente une répugnance d'autant plus invincible qu'il lui rappelle incessamment qu'elle est en train de s'empoisonner. Vingt-deux poudreuses sont mortes ainsi dans l'espace d'un an. »

L'Etat lui-même, qui gaspille si volontiers le fonds commun en de criminelles expéditions coloniales, ne laisse pas d'opérer des économies au détriment de ses ouvriers. Parmi les produits chimiques dont la manipulation est le plus dangereuse, il faut placer au premier rang le phosphore, dont quelques pays, moins riches que la France, ont interdit depuis longtemps l'emploi dans la fabrication des allumettes. Au mois de mai 1894, les ouvriers des manufactures de Pantin et d'Aubervilliers, mécontents que l'administration les obligeât à subir sans appel les fantaisies chirurgicales de ses dentistes, remirent en question le traitement de l'empoisonnement par le

phosphore. On sait les ravages causés par cette nécrose, qui ronge les os de la mâchoire, envahit la face comme une gangrène et souvent amène la mort.

Pour en enrayer les progrès, les chirurgiens attachés à l'administration prétendent qu'il faut extraire les dents qu'elle attaque et percer dès leur naissance les abcès qu'elle détermine. Mais le Dr Magitot, membre de l'Académie de médecine, affirmait, dès 1888, que, loin d'être un préservatif contre le mal, le traitement chirurgical ne peut qu'en favoriser le développement. « Le phosphorisme, écrivit-il après avoir examiné quelques cas mortels, est un terrain éminemment favorable à produire, sous les plus futiles occasions, l'invasion de la nécrose; les phosphoriques vivent plus ou moins misérablement avec leurs poisons; mais la plus simple plaie, la plus insignifiante blessure peut les tuer. » Eh! bien, malgré le danger de cette incertitude et le conseil donné par l'Académie de supprimer le mal en en supprimant la cause, l'administration ne s'est pas encore résolue (1897) à proscrire de ses ateliers l'emploi du phosphore.

La commission sanitaire chargée, en 1884, d'inspecter les factoreries de l'Inde, signala comme causes des nombreux accidents observés dans les fabriques de coton l'obscurité presque complète

des ateliers et le peu d'espace ménagé entre les machines.

Le Figaro du 29 août 1894 disait : « Nous pourrions citer une maison où, journellement, quarante-huit ouvrières brossent des chapeaux de soie avec des sels de plomb. En trois ans leur compte est réglé. Le patron éviterait quarante-huit assassinats en remplaçant le sel de plomb par le sel de zinc, mais il perdrait 8 1/2 0/0 de ses bénéfices. Il n'hésite pas. »

La mortalité par accidents. — L'égoïsme capitaliste ne produit pas seulement une morbidité professionnelle considérable ; il détermine encore une mortalité par accidents de plus en plus élevée. Au mois d'août 1890, un député déclara à la tribune que, si la plupart des exploitations minières s'abstiennent d'adopter les lampes à accumulateurs, c'est uniquement parce que chacune de celles-ci exige une dépense de 2 à 3 francs par jour.

A la suite de l'explosion du puits Verpilleux, survenue en 1889, le conseil supérieur des mines formula sur le mode d'exploitation de cette houillère diverses critiques qui justifient notre précédente assertion. Il signala notamment l'imperfection du remblai des anciens chantiers, l'accumulation de chantiers d'extraction sur un espace trop restreint, l'inexactitude du plan

d'aérage, le défaut de jaugeage d'air, etc. De son côté, l'inspecteur général des mines relevait à la charge des exploitants : le défaut de fermeture de deux galeries grisouteuses abandonnées, l'accumulation de chantiers à production intensive dans un quartier dangereux de la mine, enfin l'insuffisance de l'aérage, toutes conséquences de l'avidité patronale.

Au mois de septembre 1890, M. Dumay, chargé par une commission parlementaire de rédiger un rapport sur les causes de la catastrophe de Villebœuf, écrivit au ministre des Travaux publics : « J'ai visité plusieurs installations minières de la Loire, tant à l'extérieur qu'au fond, et j'ai constaté de telles infractions aux lois qui régissent la matière que je crois devoir les porter à votre connaissance... A la suite de graves accidents survenus dans ces dernières années par l'inattention ou la trop grande fatigue des machinistes, qui laissèrent monter les cages contenant des hommes jusqu'aux poulies, un arrêté préfectoral enjoignit aux compagnies d'avoir deux machinistes au lieu d'un... Cette prescription est demeurée lettre morte sur les deux tiers des puits... A l'un des rares puits où l'arrêté préfectoral est pris en considération, existe un état de choses bien plus dangereux que celui que créerait l'absence du second machiniste : l'un des deux cylindres de la

machine qui actionne le tambour où s'enroulent les câbles est de 30 centimètres en avant de l'autre, par suite de l'affaissement du terrain ; le bâti de la machine est cassé en plusieurs endroits ; les cylindres sont retenus en place par des chaînes accrochées au mur, lequel mur ne tient lui-même que par un miracle d'équilibre ; l'arbre d'enroulement des câbles n'est plus dans son axe primitif, de sorte que l'effet du frein sur la poulie *ad hoc* est absolument nul... Si, dans ces conditions, le machiniste faisait le moindre faux mouvement durant l'ouverture et la fermeture de son tiroir d'admission de vapeur, il n'aurait pas à compter sur le frein pour réparer son erreur, et les hommes placés dans la cage iraient se briser le crâne contre les poulies. Le même danger existe aux chaudières qui s'enfoncent d'un bout dans le sol : l'eau ne peut aller partout alors que le feu continue à chauffer toutes les parties... Le public se demande ce qu'attend l'administration supérieure des mines pour exiger le remplacement immédiat de tout ce matériel... »

Dans les mines de Villebœuf, M. Dumay avait également découvert une galerie grisouteuse que l'économe compagnie avait omis de faire remblayer. « Les plus coupables, affirma-t-il, sont avec les ingénieurs de l'Etat, les administrateurs, qui, dans l'espoir de réaliser de plus gros bénéfices,

exigent de leurs ingénieurs le moins de dépenses possible et, par là même, les empêchent d'accomplir les travaux nécessaires. » Et après lui *le Petit Journal* imprima : « C'est pour l'actionnaire qu'on réduit les dépenses ; c'est lui ou ses représentants qui entravent l'organisation complète de la sécurité. »

Soit, dit-on, mais comment les compagnies trouvent-elles intérêt à ne protéger qu'imparfaitement leurs exploitations, puisque chaque catastrophe les oblige à en indemniser les victimes? Comment? Parce que l'indemnité qu'elles versent à quelques centaines de personnes reste bien au-dessous des bénéfices qu'elles ont réalisés, entre deux explosions, sur l'ensemble de leur personnel. Sait-on ce qu'elles paient le plus généralement? Après l'explosion de Villebœuf, chacune des veuves reçut 40 francs de rente, chaque orphelin 20 francs, chaque ascendant 16 fr. 20. Ce fut au total une somme de 144.994 francs, répartie entre 226 personnes, soit par tête une rente annuelle moyenne de 16 fr. 35. — L'article 7 des statuts de la caisse de retraites des mines d'Aniche, par exemple, attribue à tout ouvrier qui, par suite de la vieillesse et après quinze ans d'un travail ininterrompu, d'amputation de membres, etc., est impropre aux travaux du fond et du jour, une pension de 5 à 8 francs par

quinzaine, soit de 35 à 55 centimes par jour. Or le nombre et le montant de ces indemnités forment-ils un total supérieur ou inférieur au bénéfice produit par l'ensemble des ouvriers pendant les années qu'ils ont fournies à la compagnie? Là est toute la question. Si ce total dépasse les frais qu'exigerait la réfection du matériel, comment la compagnie hésiterait-elle à économiser à la fois de l'argent et des existences? Mais si, au contraire, il leur est inférieur, n'a-t-on pas l'explication de criminelles imprévoyances?

L'indifférence des armateurs de la grande pêche pour la sécurité de leurs matelots ne le cède point à celle des compagnies minières pour leurs ouvriers. Chaque année partent pour la pêche d'Islande 2.000 pêcheurs, dont 200 mousses, répartis sur une centaine de bateaux. Ces hommes n'ont point de bagages. Entassés en un affreux réduit, ils ne reçoivent en cas de maladie aucun secours. De temps à autre ils rencontrent sur leur route quelque « bateau-cabaret », qui leur apporte l'alcool, l'eau-de-vie anisée, le schnaps de Hollande, et qui, après les avoir dépouillés de leur gain, leur ouvre des crédits qu'il faudra solder au retour en filets, en cordages et même en poissons. — Plus misérable encore, si c'est possible, est l'existence des pêcheurs envoyés à Terre-Neuve. Leurs bateaux n'embarquent d'eau douce que pour les besoins de la

cuisine, et l'on n'en peut renouveler la provision, les tonneaux qui la contiennent servant, à mesure qu'ils sont vides, à recevoir le poisson capturé. Jamais les matelots ne se lavent, jamais ils ne quittent leurs bottes, et il leur est interdit d'avoir une paillasse, que l'humidité d'ailleurs ne tarderait pas à pourrir. Tous couchent sur la planche; tous s'en remettent à la vigueur de leur constitution de guérir les affections pulmonaires et rhumatismales que détermine le passage continuel du chaud au froid ou de fermer les fractures gagnées à la manœuvre et les blessures causées par les poissons.

Aussi quel douloureux nécrologe que celui des mineurs et des pêcheurs. Trois explosions survenues dans la mine d'Anderlues, en 1880, 1892 et 1894 causent 222 morts. A Villebœuf (29 juillet 1890) on compte 116 morts et 91 blessés; la catastrophe du puits Pélissier, près Saint-Etienne (juillet de la même année), fait 120 victimes. Le 6 décembre 1891, une explosion survenue à Saint-Etienne engloutit 74 mineurs. Au mois de mai 1890, le ministre des Travaux publics avoua que, pendant la période 1885-86-87, il y avait eu, sur un effectif de 276.474 mineurs, 474 tués et 48.808 blessés, dont 10.000 gravement[1]. M. le Dr Fleury, direc-

1. *Journal Officiel*, Déb. parlem., mai 1890, p. 833.

teur du Bureau municipal d'hygiène de Saint-Etienne, déclare que les accidents sont la plus importante des causes de la mortalité des mineurs, et que, si l'on pouvait les supprimer, la longévité de ces travailleurs, qui est actuellement de quarante-cinq ans et quinze jours, s'élèverait à près de cinquante-deux ans. De 1880 à 1889, la mortalité par accidents chez les mineurs de Saint-Etienne a atteint la proportion de 30,19 par 100 décès généraux (391 sur 1.295)[1]. On a calculé, du reste, que, sur la totalité des ouvriers mineurs, il en meurt d'accident 1 par 476[2]. Enfin, il y a eu, pendant les vingt-quatre dernières années, 37 explosions de grisou qui ont fait 4.150 victimes, soit environ 112 victimes par explosion.

En 1866, il y eut dans les mines de l'Angleterre 1.484 morts causées par des accidents. En 1867, ce nombre s'abaissa à 1.190, parmi lesquelles 286 furent la conséquence du feu grisou. Il périt donc en un an, à ce dangereux travail, 1 ouvrier sur 280, et, comme l'a écrit le comte de Paris[3], chaque fois que 88.000 tonnes de houille furent livrées au commerce, il fallut, pour savoir ce qu'elles coûtaient, ajouter au prix d'extraction la mort violente d'un homme.

1. Rapport présenté au VIIe Congrès d'hyg. et de démogr., *loc. cit.*, p. 25.
2. Sénat, 24 juin 1893.
3. Les Associations ouvrières en Angleterre, p. 154.

Un rapport d'un inspecteur des mines de la Pensylvanie compte pour l'année 1891 516 accidents mortels et 1.388 ayant occasionné des blessures graves. Les 516 accidents mortels firent 284 veuves et 812 orphelins.

Quant à la mortalité des pêcheurs, elle est encore plus considérable. Nous avons dit qu'il meurt d'accident 1 mineur sur 476 ; il meurt pour la même cause 1 ouvrier des chemins de fer sur 365 et 1 pêcheur sur 65. La mortalité par accidents des pêcheurs d'Islande atteint 6 et 7 0/0 suivant les années ; elle s'éleva même à 10 0/0 en 1888 pour les équipages de Dunkerque. La moyenne, qui a été établie sur une période de vingt-neuf années et sur une moyenne annuelle de 860 hommes du quartier de Paimpol, a été de 380 victimes, soit 1,52 0/0[1]. Un autre calcul évalue à 180 par an, soit 9 0/0 environ, le nombre des pêcheurs d'Islande disparus ; ce serait environ la moitié des pertes subies pour la même cause par les pêcheurs de toutes catégories, bien que l'effectif de l'équipage islandais ne dépasse pas le huitième des pêcheurs. Pour le total des ouvriers de la grande pêche, lequel s'élève à environ 15.000, la mortalité par accidents est à peu près égale à celle qui frappe 120.000 ouvriers mineurs.

1. Rapport de M. Leissen, commissaire de l'Inscription maritime à Paimpol, mai 1893.

Observons enfin, avant de clore ces funèbres statistiques, qu'une part importante de la mortalité par accidents, surtout dans les industries mécaniques, incombe à la durée du travail, déjà coupable de la dépréciation du salaire. M. Louis Bertrand, de Bruxelles, a très clairement prouvé cette assertion. « La statistique des accidents du travail, dit-il, a été dressée en Allemagne en tenant compte du sexe, de l'âge, de la profession de la victime *et aussi de l'heure à laquelle l'accident est survenu.* Or il résulte de cette dernière constatation que la prolongation du travail est une des causes principales de la fréquence des accidents. La journée de travail, on le sait, est divisée en deux parties. La première se termine à midi ; la seconde recommence à une heure pour finir le soir. Voici donc, d'après la statistique des accidents du travail en Allemagne, classés par heure, quel a été en 1889 le nombre des accidents aux différentes heures de la journée :

De 6 à 8 heures du matin.....	1.229	accidents
De 8 à 10 —	1.884	—
De 10 à 12 —	3.188	—

« Ce qui ressort de cette première série de chiffres, c'est que pendant les deux heures de travail s'effectuant de dix heures à midi il y a autant d'accidents que pendant les *quatre* premières,

c'est-à-dire de six à dix heures du matin. Quelle pourrait bien être la cause de cette différence considérable si ce n'était la fatigue de l'ouvrier, conséquence d'un travail trop excessif, trop prolongé ?

« Mais, continuons notre examen par la statistique des accidents survenant dans l'après-midi. Ici faisons le calcul par heure, et non par deux heures, comme ci-dessus :

De 1 à 2 heures du soir.....	645	accidents
De 2 à 3 —	1.037	—
De 3 à 4 —	1.243	—
De 4 à 5 —	1.198	—

« Il y a ici une diminution due au repos d'un quart d'heure ou d'une demi-heure accordé aux ouvriers pour leur goûter.

De 5 à 6 heures du soir.....	1.306	accidents
De 6 à 7 —	979	—

« Si de six à sept heures il y a moins d'accidents, c'est qu'un grand nombre d'ateliers ferment à six heures et que, par conséquent, le nombre des ouvriers étant moindre, celui des accidents l'est aussi.

« Il ressort donc clairement, mathématiquement pourrait-on dire, de ces chiffres, que les longues journées de travail sont les plus meurtrières, non

seulement en ce qu'elles usent davantage la force ouvrière, mais en ce qu'elles tuent et blessent de nombreux travailleurs. »

La mortalité générale. — Quelle est maintenant l'importance de la mortalité professionnelle générale? Nous ne pouvons pas, cela se conçoit, entrer dans le détail de chacune des maladies qui affectent plus spécialement telle ou telle profession. Mais, ce que nous devons enregistrer, c'est la mortalité par la tuberculose et les renseignements généraux concernant la longévité moyenne de la classe ouvrière.

Il n'est guère, il n'est même pas de profession qui ne paie un tribut quelconque à la phtisie, et nous verrons bientôt que les plus épargnées accusent une mortalité bien supérieure encore à celle que subit la dernière catégorie des classes dirigeantes. Mais, devant la mort comme au cours de l'existence, subsiste cette hiérarchie que nous avons précédemment signalée en parlant des salaires. Hormis les ouvriers ruraux, les pêcheurs et les marins, qui fournissent à la phtisie le moins de victimes, bien que leurs occupations soient des plus pénibles et des moins rétribuées, la classe ouvrière trouve dans la tuberculose sa plus mortelle ennemie, et elle en est victime proportionnellement, non seulement à l'insalubrité de la

profession, mais aussi à la modicité du salaire et à la durée du travail [1]. Voici, par exemple, un tableau comprenant les professions où la phtisie et les maladies des bronches proviennent surtout de l'ingestion de poussières dures. Les deux dernières colonnes, indiquant, l'une la longueur de la journée de chaque profession, l'autre la quotité réelle du salaire annuel, confirment notre thèse :

HOMMES DE 25 A 65 ANS	MORTALITÉ Base : 100	DURÉE DU TRAVAIL	SALAIRE ANNUEL
		heures	francs
Charpentiers	170	10	2.380
Plâtriers	«	11	2.240
Ouvriers des fabriques de coton	274	»	»
Couteliers	383	9	1.680
Tisseurs	396	»	»
Maçons, briquetiers	229	10	1.350
Potiers	565	11	1.250
Mineurs	579	»	»

L'absorption des poussières est peut-être la principale cause de la mortalité par phtisie, et plus les poussières sont dures, plus sont rapides et graves les effets du mal [1]. L'*Annuaire statistique*

1. Cette observation s'applique à la mortalité par toutes maladies. Le tableau suivant, tiré d'une des tables du Dr William

italien constate que ses ravages s'exercent surtout sur les marbriers, les tailleurs de pierres, les taillandiers, les tailleurs de limes, les fabricants d'aiguilles, les serruriers, les maçons, les drapiers, les boulangers, etc. Chaque année, en Suisse, la tuberculose frappe les tailleurs de pierres dans la proportion de 10 pour 100, décès généraux. En Angleterre, sur 1.000 décès généraux, les drapiers en doivent 340 à la phtisie. La tuberculose sévit également, mais dans une moindre proportion, sur les individus que leurs travaux obligent à prendre une attitude courbée, et généralement sur tous ceux qui ont des occupations sédentaires et absorbantes, comme les étudiants, les clercs, les employés, les écrivains, les lithographes, les graveurs, les horlogers. Les plus atteints sont les cordonniers, les horlogers, les tailleurs. En Italie,

Ogle, et dans lequel le chiffre 100 représente la mortalité la moins élevée, en fournit une preuve incontestable :

OCCUPATION	MORTALITÉ
Clergymen, pasteurs, ministres	100
Hommes de loi	152
Médecins	202
Jardiniers	108
Couteliers	229
Plombiers, peintres, vitriers	216
Ouvriers des fabriques de glaces	214
Tisseurs	300
Mineurs	331
Garçons d'hôtel	397

sur 1.000 décès généraux, les étudiants et les séminaristes en comptent 459 par le fait de la phtisie, les typographes 347 ; les ouvriers imprimeurs anglais en comptent 430[1].

Dans une brochure intitulée : *De la tuberculose chez les ouvriers en soie*[2], le Dr Pierre Givre a montré le danger de la carderie des déchets, dénoncés déjà comme agents de transmission du charbon et de la variole. Le Dr Cambassedès, qui a, paraît-il, traité la même question, voudrait que ce travail ne fût exécuté que par des ouvriers mâles adultes.

C'est surtout chez les armuriers que les poussières jouent un rôle nuisible. La sidérose, ou présence de particules métalliques ou minérales dans les bronches de ces ouvriers, y détermine des lésions par où s'introduit le bacille. Pendant la période 1880-1889, sur 792 décès généraux, survenus parmi les ouvriers armuriers de Saint-Etienne, 200, soit 25,25 0/0 furent causés par la phtisie. Sur 1.120 décès généraux, les passementiers de la même ville en comptèrent, pendant la même période, 160, soit 14,28 0/0, dus à la redoutable maladie[3].

Le Dr J. Bertillon a communiqué au VIIe congrès

1. Communication du Dr Lagneau à l'Académie de médecine, 21 février 1894.
2. 1890, J.-B. Baillière, édit.
3. Dr Fleury, *loc. cit.*, p. 27.

international d'hygiène de Londres[1] sur la morbidité et la mortalité professionnelles des ouvriers mâles une étude d'où nous extrayons, concernant la phtisie, les renseignements qui suivent : les maçons et les briquetiers anglais ont, d'après les tables de Farr et du Dr Ogle, une mortalité à peu près égale à la moyenne ; mais dans les causes de cette mortalité, la phtisie et les maladies de l'appareil respiratoire tiennent le premier rang. Les mécaniciens de la Suisse ont, jusqu'à l'âge de quarante ans, une mortalité par la tuberculose supérieure à la moyenne ; il en est de même pour les couteliers et les fabricants de limes, victimes soit des poussières métalliques, soit des poussières minérales soulevées par la meule à aiguiser ; pour les fabricants de machines et d'outils, chez lesquels la mortalité par phtisie dépasse à chaque âge 500 décès annuels pour 100.000 vivants. La serrurerie est en Suisse une des professions les plus insalubres ; les ouvriers qui l'exercent ont de quinze à vingt ans une mortalité double de la moyenne pour toutes les maladies et triple pour la phtisie. De plus, et contrairement à ce qui se produit chez le commun des hommes, la fréquence de la mortalité par la tuberculose augmente chez eux avec l'âge, au point d'atteindre entre cin-

1. *Transactions*, etc., pp. 23 et sqq.

quante et cinquante-neuf ans le taux de 12 décès annuels pour 1.000 vivants. Les horlogers anglais et les tailleurs suisses ont une mortalité par la phtisie double de la moyenne. Les tailleurs anglais sont à peu près dans le même cas. C'est également à cette maladie qu'il faut attribuer l'excessive mortalité des ouvriers imprimeurs de la Suisse, de l'Angleterre et de Paris. Le Dr Ogle, comme les Drs Monin et Choquet, l'explique par l'air confiné, généralement chargé de mauvaises odeurs et de poussières (matières métalliques et encre grasse desséchée) qui règne dans la plupart des imprimeries. La phtisie, enfin, est très fréquente chez les cochers et les charretiers, et bien supérieure à la moyenne chez les hôteliers traiteurs et restaurateurs, surtout entre trente et soixante ans.

Beaucoup plus dangereuse encore est la condition des ouvriers de l'industrie textile. Leur mortalité par la tuberculose et les diverses maladies de l'appareil respiratoire est supérieure à celle des ouvriers de toutes les autres professions et provient à la fois de la haute température à laquelle ils sont soumis, de la longueur de leurs journées de travail, de l'absorption des poussières dégagées par les filaments et de plusieurs substances minérales. Quant aux ouvriers employés dans l'industrie des papiers de couleur, s'ils paient à la phtisie

un tribut moins considérable que les ouvriers des autres industries, ils n'en sont pas moins soumis, par l'emploi des produits chimiques, à une mortalité qui excède de beaucoup la moyenne. Ils ont les mains constamment plongées dans les couleurs (aniline, fuschine, verts arsenicaux, etc.) et sont exposés à une température qui n'est jamais moindre de 40°. Le broyage des couleurs, qu'ils délayent ensuite dans des liquides acides, les empoisonne plus ou moins rapidement, et l'emploi du vert fin (qu'on n'a pu encore proscrire complètement) produit en eux, au bout de quelques jours, une accumulation de matière morbifique, qui se manifeste par des boutons, des taches, des pustules et les oblige à s'aliter ; 80 0/0 de ces ouvriers, dit-on, meurent de trente à cinquante ans[1].

Si, étendant nos recherches à toutes les maladies, nous classons les professions par groupes, comme l'a fait le Dr J. Bertillon dans son Rapport au congrès d'hygiène de Londres[2], nous obtenons le tableau suivant, qui établit l'importance à la fois proportionnelle et absolue de la mortalité dans chaque profession :

1° *Professions exposant l'homme aux intempéries*,

1. V. Renou, *le Chômage*, brochure, 1893, J. Allemane, édit.
2. *Transactions*, etc., pp. 49-50.

tout en le contraignant au repos. — Telles sont, notamment, les professions de cocher et, à un moindre degré, de charretier, ce sont les plus malsaines de toutes. De cinquante à cinquante-neuf ans cependant, la mortalité des voituriers et des charretiers, jusque-là supérieure à la moyenne, lui devient inférieure.

2° *Professions exposant l'homme aux intempéries, mais sans le contraindre au repos.* — Autant les précédentes sont dangereuses, autant celles-ci sont généralement salubres; telles sont les professions de cultivateur, de maraîcher-pépiniériste, de garde-chasse, etc. Les pêcheurs sur mer, les bateliers rentrent à certains égards dans cette catégorie; mais il importe de ne pas oublier que les accidents auxquels ils sont exposés compensent, au point de vue de leur mortalité, la salubrité de leur profession.

3° *Professions exposant l'homme à respirer des poussières dures, mais à l'air libre.* — Telles sont celles de tailleur de pierres, de marbrier, de praticien-sculpteur, de carrier etc., dont la mortalité est très élevée.

4° *Professions exposant l'homme à respirer des poussières dures, mais dans l'air confiné.* — Ces professions exposent à une mortalité au moins aussi élevée, et parfois même plus forte (imprimeurs, lampistes, plombiers, etc.), que celles de

la catégorie précédente, et quelle que soit la nature de la poussière respirée. M. Napias a montré comment on peut préserver les ouvriers de ces poussières, soit au moyen de l'eau, soit par l'établissement d'appels d'air au-dessus de chaque étau.

5° *Professions exposant l'homme à respirer des poussières molles.* — Ces professions sont généralement moins insalubres que les précédentes (meuniers, filateurs, ramoneurs, etc.). Cependant la mortalité des ouvriers boulangers de Paris, égale à celle des marbriers entre cinquante et cinquante neuf ans, lui est supérieure de quarante à quarante-neuf.

6° *Professions exposant l'homme à une chaleur exagérée, à la fumée, à la vapeur, etc.* — Les forgerons jouissent d'un état sanitaire satisfaisant à Paris, moins satisfaisant en Angleterre et surtout en Suisse. Les mécaniciens ont une mortalité moyenne. Les maréchaux ferrants ont, à partir de quarante ans, une mortalité bien supérieure à la moyenne.

7° *Professions exposant l'homme à absorber des substances nuisibles.* — Telles sont les professions qui exposent au saturnisme (fabricants de limes, peintres, potiers, plombiers, imprimeurs), au phosphorisme (ouvriers des fabriques d'allumettes), à l'absorption de poisons végétaux (ou-

vriers des tabacs) ou minéraux; ou celles qui mettent l'homme en contact avec des matières corrompues (bouchers, tanneurs, etc.). La mortalité dans ces différentes professions est généralement considérable.

8° *Professions exposant l'homme à la tentation de l'alcool.* — En premier lieu, il faut classer ici les marchands de vin et hôteliers, dont la mortalité à Paris paraît moindre qu'en Suisse ou en Angleterre.

9° *Professions exposant l'homme à de nombreux accidents.* — Les mineurs de charbon et de fer auraient une mortalité extrêmement favorable sans les nombreux accidents qui les déciment. Il en est de même des marins-pêcheurs. Les vitriers et les couvreurs ont une très forte mortalité par accidents.

10° *Professions sédentaires.* — Parmi elles, il en est de très favorisées et d'autres, au contraire, qui sont très frappées par la mort. L'état sanitaire de ces professions paraît dépendre notamment de ce que beaucoup d'entre elles sont exercées dans l'air confiné; il dépend aussi de ce que ceux qui les exercent sont recrutés parmi les plus faibles de la population. Parmi les professions sédentaires où la mortalité est faible, il faut citer les commerces de fruits, de comestibles et de poissons; les marchands de nouveautés, au contraire, sont

soumis à une mortalité très élevée; les tailleurs également.

Dans le chapitre des *Morticoles*[1], où il énumère les maladies traitées dans les hôpitaux, M. Léon Daudet s'exprime ainsi : « Je vis ceux qu'empoisonne l'atelier : le plomb les paralyse, et leur ventre se tord dans des étreintes atroces, qu'ils calment en y plongeant leurs paumes calleuses et rouges. D'autres toussent à cause des poussières du charbon. A d'autres le phosphore a dévoré les os. Chez d'autres le mercure, s'insinuant comme une vapeur subtile, a tari les sources vitales, et ils ont l'air de cadavres qui marchent, d'un bleu livide et les yeux caves. »

D'après le Dr Popper de Prague, la longévité des ouvriers de chaque profession s'élèverait[2] :

Doreurs et batteurs d'or	30 ans
Gantiers	31 —
Typographes et lithographes	32 —
Mineurs et houilleurs	33 —
Aiguiseurs et sculpteurs	35 —
Serruriers	36 —
Relieurs	39 —
Chapeliers, selliers, cordonniers, forgerons	41 —
Menuisiers	42 —

1. *Les Morticoles*, par Léon.-A. Daudet. — Paris, Charpentier, 1894.

2. Appliquée aux ouvriers de la partie occidentale de l'Europe, cette table renfermerait quelques inexactitudes. Les gantiers, par exemple, ont une longévité plus forte que celle indiquée, les peintres une longévité inférieure à celle des maçons, etc.

Tailleurs, boulangers	43 ans
Bateliers, pêcheurs	45 —
Maçons, peintres	46 —
Bouchers, tisserands, drapiers, cordiers	47 —
Charpentiers, charrons	48 —
Brasseurs	49 —
Jardiniers, forestiers	50 —
Cochers	51 —

Il y a des lois, sans doute, et de volumineux règlements[1] pour indiquer aux industriels les

1. Loi du 12 juin 1893, précisée par un règlement du Conseil d'Etat (avril 1894). Nettoyage du sol une fois par jour, avant l'ouverture ou après la clôture du travail, fréquents nettoyages des murs et des plafonds, réfection fréquente des enduits. Dans les locaux où sont travaillées des matières organiques altérables : imperméabilisation du sol, revêtement des murs à l'aide d'un enduit susceptible d'être lavé ; lavages fréquents avec une solution désinfectante du sol et des murs, lessivage à fond au moins une fois par an, enlèvement rapide des résidus putrescibles. — Viennent ensuite des prescriptions relatives aux fosses, puisards, fosses d'aisances, à leur propreté et à leur isolement. Il y aura au moins un cabinet par cinquante personnes. Le cube d'air minimum par ouvrier est fixé à 6 mètres. Le décret règlemente ensuite l'évacuation des poussières et la ventilation, interdit de prendre les repas dans les locaux de travail, impose aux patrons l'installation de vestiaires, de lavabos et de fontaines d'eau potable, prescrit l'aération des locaux pendant la suspension du travail.

En ce qui concerne la sécurité, le décret dispose que les moteurs, roues hydrauliques, turbines, ne seront accessibles qu'aux ouvriers chargés de leur surveillance ; des cloisons les isoleront ; les passages entre les machines auront au moins 80 centimètres de large ; les puits, trappes, caves, etc., seront pourvus de garde-corps, ainsi que les échafaudages. — Un article règle le fonctionnement des monte-charges et des ascenseurs. Toutes les parties saillantes mobiles et les organes de transmission des machines pouvant offrir du danger seront munis de gaines, chêneaux, tambours, grillages et autres moyens de protection ; les instruments tranchants à mouvement rapide seront disposés de telle sorte que les ouvriers ne puissent, de leur poste de travail, les toucher involontairement ; le maniement des courroies ne devra pas être fait à la main. La mise en train ou l'arrêt des machines devront toujours être précédés d'un signal convenu ;

mesures propres à protéger la santé de leurs ouvriers. Mais le moindre défaut de ces lois et de ces règlements est d'être à peu près complètement inapplicables. Ils sont d'abord privés de sanction. Qu'est-ce, en effet, pour un grand industriel qu'un règlement dont la violation entraîne une amende de simple police (de 5 à 15 francs) et, en cas de récidive, une amende de 50 à 500 francs? Les tribunaux correctionnels ont, il est vrai, la faculté, après une seule mise en demeure, d'ordonner la fermeture des établissements qui n'auraient pas exécuté les prescriptions réglementaires dans les délais impartis. Mais combien de magistrats useront de ce droit? Bien peu, sans doute, si le passé peut, en cette matière, servir à faire connaître l'avenir. D'autre part, lois et règlements sont tournés en dérision par ceux-là mêmes qui ont eu ou pour-

leurs conducteurs auront toujours sous la main l'appareil d'arrêt. Des mesures de précaution sont édictées pour le nettoyage et le graissage des mécanismes en marche. Les ouvriers et ouvrières qui ont à se tenir près des machines devront porter des vêtements ajustés et non flottants. Le décret règle également ce qui concerne les conducteurs électriques en plein air et dans les ateliers.

Les sorties des ateliers sur le dehors devront être munies de portes s'ouvrant de dedans en dehors, en nombre suffisant et toujours libres; le nombre des escaliers sera calculé de manière à assurer l'évacuation immédiate de tous les étages d'un corps de bâtiment contenant des ateliers; dans les ateliers contenant plusieurs étages, un escalier extérieur incombustible pourra être imposé par une décision ministérielle. Les machines dynamos devront être isolées électriquement et tenues à distance de tous corps explosibles, gaz détonants et poussières inflammables.

raient avoir la charge d'en assurer l'exécution. De quelles plaisanteries M. Yves Guyot, ancien ministre des Travaux publics de France, n'a-t-il pas couvert, dans le journal *le Siècle*, le bill sur le travail des manufactures[1], soumis en mai 1894 au parlement anglais par M. Asquith, ministre de l'Intérieur ? N'alla-t-il pas jusqu'à le comparer au *Statute of labourers* de 1350? Dès lors, quelle confiance pourrait avoir la classe ouvrière dans la prétendue sollicitude des gouvernants et des capitalistes ?

1. Ce bill dispose : dans les ateliers, chaque ouvrier devra avoir 250 pieds cubes d'air pendant le jour, 400 après huit heures du soir; le nettoyage des machines, déjà interdit aux adolescents, l'est désormais aux femmes ; les heures supplémentaires, permises pendant cinq jours par semaine, ne le sont plus que pendant trois jours. Le travail hors de l'atelier pour des travaux de l'atelier est interdit aux enfants et aux femmes. Le bill comprend, en outre, dans la réglementation, certains métiers qui jusqu'à présent en étaient exclus : les blanchisseries, les docks, les quais, etc. Là où il y a location de petits ateliers, comme à Sheffield, c'est le propriétaire qui sera responsable des conditions hygiéniques, de la protection contre les machines, de la déclaration des accidents. Pour les métiers insalubres, le ministre de l'Intérieur pourra limiter à son gré les heures de travail et défendre l'emploi des enfants et des femmes.

Tout employeur sera tenu, dans les ateliers de tissage, de fournir une note contenant l'indication du prix de chaque pièce au moment de la remise du travail à faire.

VI

COMMENT VIT LA CLASSE OUVRIÈRE

Causes de la cherté des produits. — Si les explications fournies dans les deux premiers chapitres de cette enquête ont été suffisamment claires et probantes, on aura constaté que depuis un demi-siècle la valeur des salaires a subi une diminution équivalente à la fois à la prolongation de la durée du travail et à l'accroissement de la richesse publique. Il nous semble même avoir établi que cette dépréciation, à demi justifiable si les industriels étaient restés désarmés devant l'avilissement dont l'emploi des forces mécaniques frappait les produits manufacturés, cessa de l'être du jour où cet avilissement fut compensé par une augmentation proportionnelle du chiffre des affaires, car les travailleurs supportaient ainsi la diminution des prix de vente sans bénéficier de l'accroissement correspondant des transactions. Mais,

tandis que le prix du travail, par l'effet d'une production mécanique déréglée, s'abaissait au profit du capital, la valeur des produits alimentaires et du logement s'élevait au niveau de l'importance acquise par la fortune industrielle, jonchant de difficultés chaque jour plus grandes l'existence de la population pauvre. Il est commun d'entendre les personnes d'âge affirmer qu'à égalité d'argent, on obtenait jadis beaucoup plus de produits qu'aujourd'hui. Cette allégation, comme nous l'allons montrer, est de la plus rigoureuse exactitude. Gagner proportionnellement moins (malgré l'augmentation absolue du salaire) et payer plus cher qu'il y a cinquante ans, telle est en effet l'obligation imposée à la classe ouvrière par notre système économique.

Bien qu'elles soient multiples, les causes en peuvent être ramenées à deux principales, qui sont : l'accroissement du nombre des intermédiaires de toute espèce, interposés entre la production et la consommation, faute de pouvoir appliquer leur intelligence et leur activité à un travail effectif, et l'exécution dans toutes les villes de travaux édilitaires décrétés sans mesure ni prudence.

En 1866, on comptait 1.517.000 personnes exerçant le commerce ; vingt ans après, on en comptait 4.247.764 ; c'est-à-dire qu'en une période

relativement courte le nombre des intermédiaires, augmenté de 35 0/0, s'était élevé à plus de 11 0/0 de la population totale. Cela explique l'avis émis par M. de Foville, que là où peuvent vivre dix marchands il s'en établit vingt, trente, qui végètent et augmentent de plus de 50 0/0 la valeur des produits vendus. Qu'en résulte-t-il? Que, par exemple, une barrique de vin de 219 litres vendue en gare de Narbonne à raison de 15 francs l'hectolitre (32 fr. 85) et rendue à Bercy au prix de 89 fr. 65 (tous droits acquittés) n'est pas livrée au consommateur à moins de 115 ou 120 francs. L'intermédiaire prélève donc pour frais d'entrepôt une somme de 25 ou 30 francs (25 0/0), bénéfice qu'il augmentera encore par la diminution du transport, si, au lieu de n'acheter que 2 hectolitres, il en achète 70, ou 8.000 kilogrammes, tare où commence le dégrèvement des frais de chemin de fer.

La réduction même du prix des matières premières, à l'issue des saisons favorables, ne détermine pas toujours une réduction équivalente du prix des matières manufacturées. Les frais généraux du commerce n'ayant, d'une année à l'autre, que d'insensibles variations, et l'instabilité atmosphérique pouvant faire succéder à une année de gain deux ou plus de déficit, les négociants compensent inévitablement par les profits immodérés

des années heureuses les pertes des années malheureuses. Au mois de mai 1854, les farines étaient tombées à des prix jusqu'alors inconnus. Les farines douze-marques se vendaient en Bourse 39 et même 38 francs les 150 kilogrammes bruts, de sorte qu'en revendant le sac 60 francs, cuisson comprise, c'est-à-dire en livrant le pain de 2 kilogrammes à 60 centimes, les boulangers gagnaient encore plus de 20 francs (36 0/0), ce qui constituait un profit très rémunérateur. Néanmoins, beaucoup d'entre eux persistèrent à vendre le sac 80 francs, réalisant ainsi l'exorbitant bénéfice de 53 0/0[1].

4. Le 22 août 1894, le *XIX*e *Siècle* confirma ainsi cette constatation. Le blé, qui valait 23 francs au mois d'août 1892, était coté le 18 août 1894 de 18 fr. 25 à 18 fr. 50, ce qui représente une différence d'environ 20 0/0. D'après le relevé hebdomadaire des opérations de la boulangerie à Paris, publié par le ministère de l'Agriculture, voici quels étaient les prix du pain du 15 au 21 août 1892. Le pain de 2 kilogrammes coûtait dans :

67	établissements	0f,85	326	établissements	0f,70
1.668	—	0 ,80	61	—	0f,65
792	—	0 ,75			

La taxe officieuse était alors de 0 fr. 73. Voici maintenant le relevé des prix du 13 au 20 août 1894. Le pain de 2 kilogrammes se vend dans :

122	établissements	0f,80	375	établissements	0f,60
895	—	0 ,75	25	—	0 ,55
1.140	—	0 ,70	1	—	0 ,50
469	—	0 ,65			

La taxe officieuse était de 0 fr. 6299. L'écart des prix de vente avec la taxe officieuse est donc :

En 1892				En 1894			
De 0f,12	pour	67	établissements	De 0f,17	pour	122	établissements
De 0 ,07	—	1.668	—	De 0 ,12	—	895	—
De 0 ,02	—	792	—	De 0 ,07	—	1.140	—
De 0 ,03	—	326	—	De 0 ,02	—	469	—
				De 0 ,03	—	326	—

En 1897, par contre, à la suite d'une hausse soudaine des farines, les boulangers de diverses contrées augmentèrent le prix du pain de 0 fr. 05 à 0 fr. 10, en rejetant la responsabilité de cette hausse sur les minotiers et les spéculateurs. Or on ne tarda pas à découvrir qu'ils avaient menti, car en divers endroits certains de ces commerçants, ni plus riches ni mieux outillés que leurs confrères, refusèrent de suivre l'exemple commun et maintinrent les prix habituels ; en d'autres endroits, à Dijon notamment, des boulangers passèrent avec les municipalités des marchés à des prix inférieurs à ceux de l'année précédente et même à ceux de la taxe actuelle ; partout enfin les sociétés coopératives, quoique moins puissantes et moins abondamment approvisionnées en farines que les syndicats de patrons boulangers, livrèrent leur pain aux prix accoutumés [1].

Si maintenant, connaissant ces exemples (qui sont loin d'être isolés), on se rappelle que le taux moyen des salaires payés par l'industrie est de 4 fr. 85, on sera déjà convaincu que l'élévation du prix des denrées est bien supérieure au revenu maximum de la majeure partie des ouvriers, et l'on s'expliquera la peine qu'ont à vivre les petits ménages parisiens.

1. *L'Ouvrier des Deux Mondes*, octobre 1897.

A la hausse des denrées il faut ajouter celle des loyers, conséquence des gigantesques travaux qui, commencés par l'administration impériale et poursuivis aveuglément par les administrations postérieures, ont redoublé la fièvre spéculatrice des détenteurs du capital. Hâtons-nous de le dire, pour prévenir une inévitable objection : nos enfants, ne comprendront point la longévité d'un système économique tel qu'il eût réduit les populations des quartiers pauvres des grandes villes à souffrir des travaux destinés à leur procurer l'hygiène indispensable et à rétablir leur vigueur à demi éteinte; mais ce résultat doit nous montrer à nous-mêmes que, sous tel aspect qu'on envisage le système, quelques avantages collectifs qu'on se propose d'en tirer, il ne profite jamais, en définitive, qu'à une partie de la société, parce qu'il offre trop de prise à la spéculation.

L'influence des bouleversements opérés à Paris depuis près de quarante ans se manifeste de deux façons : par l'élévation du prix des loyers d'abord, qui frappe le travailleur directement, soit en grevant son budget du logement, soit en le refoulant lui-même au-delà de l'enceinte et l'obligeant, pour se rendre au lieu habituel de son travail, à des dépenses de locomotion jadis inconnues; puis par l'augmentation des frais généraux du commerce, augmentation que la répercussion

économique fait également porter par la classe ouvrière.

Dès 1872 Audiganne signala le péril des transformations inconsidérément opérées dans la capitale et leur assigna le principal rôle dans l'enchérissement général des produits nécessaires à l'existence. « Qu'elle ait été lente ou soudaine, disait-il[1], l'élévation des cours de la marchandise en gros n'a pas figuré seule dans l'accroissement de prix constaté par les relevés de 1859 et de 1869. Tels articles achetés par le détaillant à un prix égal à celui qu'ils avaient dix ou vingt ans plus tôt ou pour lesquels la différence était à peine sensible, n'arrivaient entre les mains du public qu'avec une surcharge plus ou moins lourde..., c'est-à-dire la part destinée à faire face à tous les frais généraux... Or supposez un accroissement de frais généraux dû à des influences factices ou arbitraires, supposez dans une administration publique un système économique qui provoque au luxe et à la dépense, qui s'imagine semer des germes de richesse par la prodigalité, et alors les frais généraux du commerce ne connaissent plus de limites. Les loyers atteignent à des chiffres fabuleux; les décorations intérieures et tout le mode de l'installation absorbent un capital exagéré. Il faut

1. *Mémoires d'un ouvrier de Paris*, p. 189. Charpentier, 1872.

ensuite que toutes ces dépenses soient avec usure prélevées sur l'acheteur plus ou moins durement rançonné... »

Cette judicieuse observation, qui s'adressait à l'administration de M. Haussmann, a conservé toute sa valeur. On a remarqué, par exemple, que la population des Halles, le plus transformé des quartiers parisiens, a subi une diminution considérable. Portée au cens de 1886 à 31.763 habitants, elle n'est plus à présent que de 30.065 (en perte de 1.700), ce qui signifie que les hautes maisons, dites de rapport, construites le long des nouvelles voies du centre de Paris, ont fait émigrer dans les quartiers limitrophes le petit commerce, les petites gens, une foule de modestes unités sociales qui prospéraient sur le vieil humus[1].

Si, du moins, les travailleurs, en restreignant encore leurs besoins alimentaires, à condition de redoubler de frugalité (et la nutrition de l'ouvrière qui vit seule nous a déjà initiés aux secrets de la nutrition du ménage), si les travailleurs pouvaient bénéficier des améliorations hygiéniques apportées au logement, les travaux édilitaires auraient sans doute quelque apparence de raison ; l'air et la lumière suppléant avantageusement à

1. *Petit Parisien*, 1894.

une réduction nouvelle du budget de la nourriture, les parias d'à présent retrouveraient dans la gaieté du foyer l'énergie que leur ont fait perdre leurs sombres demeures. Mais non. Tel est à leur égard l'effet du système social que, d'une part, « l'échoppe du bottier, l'éventaire de la fruitière, l'étal du boucher, le fournil du boulanger, enserrés tout à coup au milieu de constructions dont les rares et riches habitants passent en villégiature la plus grande partie de l'année, sont aussitôt réduits à la ruine et forcés de disparaître », que, d'autre part, les locataires des maisons abattues sont contraints d'émigrer vers les quartiers où subsistent encore les malsains mais peu coûteux immeubles, et qu'en définitive l'hygiène, où ils devraient puiser la régénération, agit sur eux comme le travail mécanique, qui devait simplement abréger leur labeur : elle les tue[1].

1. « Toute mesure, a dit quelqu'un, qui tend à agrandir les logements des familles ouvrières étant une véritable mesure de salut public, les conseillers municipaux de Paris auraient dû comprendre combien leur opposition à la construction d'un chemin de fer métropolitain est nuisible aux intérêts de ceux qui les ont élus. » C'est là commettre la plus grosse erreur. La construction du métropolitain, en effet, ne peut être que funeste à la population ouvrière, car elle aura pour conséquence, avec l'aération des faubourgs et la substitution inévitable de vastes appartements aux modestes logis actuels, d'élever encore le prix des loyers et de repousser jusque dans la banlieue les ouvriers qui habitent l'intérieur. Sur leur ancien domaine viendront s'établir les demi-bourgeois, chassés eux-mêmes du centre par les riches propriétaires et le haut commerce. Et comme tout mal en produit fatalement un pire, l'enchérissement des loyers, en éloignant l'ouvrier de l'usine ou de la fabrique, lui imposera un budge t des transports qu'il n'a pas actuellement.

Enchérissement de l'alimentation. — Avant d'examiner les conséquences produites par l'enchérissement des denrées alimentaires et des loyers, il convient sans doute d'établir les observations générales que nous venons de présenter sur des preuves certaines. Si, en effet, le commun peuple, se fondant sur une expérience personnelle, affirme que le salaire, bien que légèrement supérieur à ce qu'il était il y a quarante ans, est devenu de beaucoup inférieur à la moyenne générale du prix de l'existence, l'économie politique officielle assure que le sort des classes pauvres va toujours s'améliorant et prédit au peuple, comme complément de l'émancipation politique de 1789, une émancipation économique très prochaine. Les adversaires pourraient donc disputer pendant des siècles sans aboutir qu'à de stériles débats, si les chiffres, qui, eux, ne souffrent pas la contradiction, ne venaient confirmer l'opinion la plus commune.

I. Bien que le pain, comme l'a fait remarquer Audiganne[1], ne fournisse pas sur la progression des cours des indications égales en importance à son rôle quotidien dans la vie des populations, consacrons-lui tout d'abord notre attention. Si avant 1823 il n'est point l'objet d'une taxation régulière, à partir de cette époque on connaît

1. *Loc. cit.*, p. 172.

exactement sa valeur. Ainsi le pain blanc de première qualité vaut :

Du 1er	juillet 1823	au	30 juin 1833,	les 4 livres	.....	0,69
—	1833	—	1843	—	.....	0,63
—	1843	—	1853	—	.....	0,69
—	1853	au	31 décembre 1854,	les 4 livres	.	0,72

La moyenne générale pendant cette période est de 0 fr. 3440 le kilogramme, soit un peu plus de 0 fr. 68 les 4 livres[1]. De 1855 à 1892, cette moyenne subit une hausse sensible, car à cette dernière date l'évaluation officieuse est de 0 fr. 3583 à 0 fr. 3608. Enfin, depuis 1894, le pain vaut 0 fr. 75 et dans certains quartiers de Paris 0 fr. 80. Or, que produit à l'égard de la consommation générale la différence de 3 centimes existant entre le prix de 1892 et le prix actuel ? Pour les 596.558 familles de Paris, un accroissement quotidien de dépense de (596.558 × 0 fr. 03) 17.897 francs ; pour une famille d'ouvriers consommant six livres par jour, une surélévation annuelle de 16 fr. 45.

Comme toutefois l'enchérissement du pain est resté bien inférieur à celui des autres denrées et notamment de la viande, la consommation s'en est élevée dans une proportion correspondante à

1. Armand Husson, *les Consommations de Paris*, p. 122. Guillaumin, 1854.

la diminution observée pour les autres produits. Le débit moyen par tête était à Paris :

En 1770 de	462	grammes	[1]
En 1788 de	587	—	[2]
En 1810 de	463	—	[3]
En 1820 de	500	—	[4]
En 1854 de	508	—	[5]

Depuis 1854 le débit s'en est maintenu entre 503 et 510 grammes.

II. Les cours de la viande n'ont point les fluctuations soudaines et parfois considérables que subissent, suivant l'état des saisons, les cours de la boulangerie. Les prix de la boucherie suivent depuis le commencement du siècle une progression lente mais continue, que la pratique du libre échange n'a pu enrayer et qui a eu pour effet de réduire le chiffre de la consommation sans alléger celui de la dépense. M. Husson a publié un tableau de la consommation de chaque

1. D'après Lavoisier, 1791.
2. D'après Tessier. — M. A. Husson (*loc. cit.*, p. 87) trouve excessive la consommation moyenne attribuée à cette époque par Tessier. Cette quantité n'a cependant rien d'anormal si l'on considère que la consommation de la viande fut cette année-là très inférieure aux moyennes des quarante années précédentes et des vingt-deux années suivantes.
3. Benoiston de Châteauneuf, *Recherches sur les consommations de Paris*, 1820.
4. A. Husson, *loc. cit.*, p. 107.
5. *Ibid.*, p. 157.

habitant en viande de boucherie de 1715 à 1854. Il nous paraît utile de le reproduire, en le complétant par la consommation d'années récentes et l'évaluation de la dépense annuelle.

PÉRIODES	POPULATION	CONSOMMATION		PRIX MOYEN de la		DÉPENSE MOYENNE ANNUELLE EN VIANDE	
		VIANDE DE BOUCHERIE	VIANDE DE PORC	VIANDE DE BOUCHERIE	VIANDE DE PORC	de BOUCHERIE	de PORC
		kilogr. [1]	kilogr.	francs		francs	francs
De 1751 à 1760	579.500	65,138	6,250	»	11 sous	»	»
De 1761 à 1770	565.710	64,554	5,902	»	10 sous	»	»
De 1771 à 1780	595.800	60,662	6,347	»	11 s., 6 d.	»	»
De 1781 à 1786	592.800	56,625	7,092	1,05	»	67,50	»
De 1799 à 1808	600.480	61,707	9,149	0,90	»	»	»
De 1809 à 1818	637.920	60,126	11,562	1,05	»	»	»
De 1819 à 1830	749.914	58,286	12,681	»	»	»	»
De 1831 à 1840	860.561	51,472	11,010	»	0f ,78	»	8,59
De 1841 à 1850	994.261	51,138	10,638	1,09	0 ,85	»	9,04
De 1851 à 1854	1.053.262	59,353	10,267	1,10	1 ,03	65,29	10,57
1892 [2]	2.386.232	54,580	9,458	1,52	1 ,45	82,96	13,72
1893	»	65,187	»	1,53	1 ,50	99,75	»
1894	»	60,719	9,710	1,64	1 ,54	99,57	14,95

1. On n'a pas compris dans cette évaluation le poids des issues et abats comestibles des bestiaux de Paris.
2. Il a été consommé à Paris, en 1892, bœufs, veaux, moutons : 125.896.459 kilogr. ; chevaux, ânes, mulets : 4.149.950 kilogr. Total : 130 046.409 kilogr., dont il faut déduire les quantités saisies par les services d'inspection, soit 640.000 kilogr.

Ce tableau suggère plusieurs observations. On remarque tout d'abord, de 1751 à 1850, une diminution considérable dans la consommation de la viande de boucherie et une augmentation correspondante dans la consommation de la viande de porc. Cela s'explique par la différence de prix qui existe pendant cette période entre les deux espèces; mais, à partir de 1850, l'abondance de la demande produit sur le porc une hausse d'où résulte le ralentissement du débit. On remarque en second lieu que la quantité de viande de boucherie consommée en 1893 (année exceptionnellement défavorable aux fourrages et, par conséquent, favorable à la consommation de la viande) n'est supérieure que de quelques grammes à la quantité consommée de 1751 à 1760; cependant la dépense moyenne a considérablement augmenté; le prix de la viande s'est élevé, de 1 fr. 05 en 1788, à 1 fr. 10 en 1804 et à 1 fr. 52 en 1892, soit environ 30 0/0. Cela revient à dire que la même quantité de viande coûte aujourd'hui un tiers de plus qu'il y a un siècle. Enfin, si l'on totalise la consommation de la viande de boucherie et celle de la viande de porc, on constate que, depuis 1751, la consommation générale a diminué par tête et par an : jusqu'en 1850 de 10 kilogrammes et jusqu'en 1893 de 7 kilogrammes ou environ.

Par ailleurs, M. Husson a publié, quant au prix réel de la viande à Paris, les comptes de l'administration hospitalière depuis 1836. Sous réserve des observations dont il doit être l'objet et qu'énumère (p. 171) l'ouvrage de M. Husson, ce document éclaire le tableau qui précède.

	le kilogr.		le kilogr.
1836	0f ,8641	1846	0f ,9737
1837	0 ,9106	1847	1 ,0176
1838	0 ,9642	1848	1 ,0059
1839	1 ,0445	1849	1 ,0123
1840	1 ,0376	1850	0 ,9782
1841	1 ,0354	1851	0 ,9221
1842	1 ,0173	1852	0 ,8330
1843	1 ,01	1853	1 ,0433
1844	1 ,0133	1854	1 ,1428
1845	0 ,9729	1855	1 ,1518

Le prix de la viande a donc subi de 1836 à 1855 une augmentation constante. Audiganne a fait la même remarque. « Pour les prix, dit-il, comme pour la consommation par tête d'habitant, peu ou pas de variations de 1815 à 1849. Le bœuf sur pied se vend en moyenne de 1 franc à 1 fr. 07 le kilogramme. Si l'on rencontre un moment le chiffre de 1 fr. 12, on tombe en revanche parfois au-dessous de 1 franc. C'est seulement vers l'année 1853 que le renchérissement commence à se manifester, et il se prononce de plus en plus vers 1855... En 1849 le prix du bœuf sur pied revenait en moyenne à 1 franc le kilogramme, celui de la

vache à 0 fr. 80, celui du veau à 1 fr. 06, celui du mouton à 1 fr. 04. En 1859, la moyenne montait pour le bœuf à 1 fr. 26, pour la vache à 1 fr. 13, pour le veau à 1 fr. 85 et pour le mouton à 1 fr. 53. Dix ans plus tard, en 1869, ces prix s'étaient encore accrus. On avait alors 1 fr. 35 pour le bœuf, 1 fr. 25 pour la vache. En ce qui concerne le veau et le mouton, les cours baissaient un jour pour monter le lendemain, en se ressentant de la tendance générale à la hausse[1]. » Depuis, cette élévation n'a fait que progresser. De 1880 à 1883 le bœuf valait 1 fr. 56, le mouton 1 fr. 75 ; de 1881 à 1891, il y a une baisse légère : le bœuf est à 1 fr. 42 et le mouton à 1 fr. 68 ; mais en 1894 nouvelle hausse. On paye le bœuf de 1 fr. 34 à 1 fr. 90, la vache de 1 fr. 14 à 1 fr. 72, le veau de 1 fr. 20 à 1 fr. 96, le mouton de 1 fr. 58 à 2 fr. 10, le porc de 1 fr. 34 à 1 fr. 82.

III. Toutes les observations qui précèdent s'appliquent également à la consommation des œufs. Le mille valait en 1788 environ 44 francs, en 1854, 52 francs ; il vaut actuellement 82 francs ; C'est une augmentation de 46 0/0 depuis cent ans et de 36,5 0/0 depuis quarante ans. Le tableau suivant indique toutes les variations subies par cette denrée :

1. *Loc. cit.*, p. 180.

ÉPOQUES	POPULATION	QUANTITÉS INTRODUITES	CONSOMMATION PAR TÊTE		PRIX de L'UNITÉ [2]	DÉPENSE ANNUELLE
			Nombre d'œufs	Poids [1]		
				kilogr.	francs	francs
1788	592.800	78.518.000	131	6,550	0,044	5,76
1854	1.053.262	174.000.000	165	8,250	0,052	8,58
1892	2.386.232	320.628.180	134	6,700	0,082	10,98

Il résulte de ce tableau que, pour pouvoir supporter l'augmentation de 21 0/0 subie par les œufs de 1854 à 1892, l'acheteur a dû réduire sa consommation de 18 0/0. C'est donc, outre une énorme privation d'œufs, un surcroît de dépense de 3 0/0.

IV. Parmi les légumes secs, les pommes de terre et les haricots tiennent le plus de place dans l'alimentation ordinaire. L'hectolitre de pommes de terre, en prenant pour terme de comparaison l'espèce la moins chère, celle qu'on appelle pomme de terre jaune et qui est généralement à un quart ou un tiers de moins que la vitelote et la Hollande, se payait en 1849 de 3 fr. 50

1. Sur le pied de 20 au kilogramme.
2. Les prix qui suivent sont des prix moyens. En 1898, les œufs se vendent de 80 à 100 francs le mille ; en 1867, ils valaient de 80 à 94 francs ; en 1859, de 45 francs à 60 francs ; en 1849, de 38 à 56 francs. (*Mémoires d'un ouvrier de Paris*, p. 185.)

à 4 fr. 50, en 1859 de 6 fr. 50 à 7 francs, en 1869 de 7 à 8 francs[1]. Aujourd'hui elle vaut de 9 à 14 francs les 100 kilogrammes, soit de 7 à 12 fr. 50 l'hectolitre. Quant aux haricots, de 1849 à 1892, le prix en a doublé. Le beurre en livres se payait en 1849 de 1 fr. 28 à 1 fr. 90 le kilogramme ; en 1859, de 1 fr. 48 à 2 fr. 36 ; en 1869, de 2 fr. 20 à 3 fr. 54 ; il vaut aujourd'hui de 2 fr. 05 à 4 fr. 26, et, remplacé dans la consommation pauvre par des graisses plus ou moins fines, il est, comme l'œuf, l'objet d'exportations de plus en plus considérables sur certains marchés étrangers.

V. Nous avons dressé pour les vins un tableau semblable à ceux de la viande et des œufs. Comme il est arrivé pour tous les autres produits, le prix s'en est accru dans une proportion notable. Ainsi le litre, qui valait 0 fr. 44 en 1788 et 0 fr. 57 en 1854, se paie aujourd'hui 0 fr. 60 et même 0 fr. 70. Mais, malgré cette élévation, et contrairement à ce que nous avons constaté jusqu'ici, la consommation du vin, loin de diminuer, a augmenté depuis 1788 d'environ 37 0/0. Nous reviendrons sur ce sujet quand nous traiterons de l'alcoolisme.

1. *Mémoires*, etc., p. 187.

ÉPOQUES	POPULATION	QUANTITÉS INTRODUITES	CONSOMMATION PAR TÊTE par jour	CONSOMMATION PAR TÊTE par an	PRIX du LITRE	DÉPENSE ANNUELLE
		hectolitres	litres	litres	francs	francs
1788	592.800	730.135	0,33	124 »	0,44	54,56
1854	1.053.262	1.444.610	0,37	137 »	0,57	78,09
1892	2.386.232	4.498.500	0,51	189 »	0,625	118,12
1893	»	4.648.500	0,53	194 »	0,60	116,40
1894	»	4.761.987	0,532	194,52	0,60	116,71

Un dernier exemple[1]. Dans une étude intitulée : *Une utopie* de 1848 et parue dans la *Revue socialiste* (décembre 1894), M. Henry Vaudémont, après avoir exposé qu'en raison de l'augmentation de prix subie depuis trente ans par toutes les denrées les appointements des employés de la société coopérative *l'Alimentaire* de Grenoble avaient été augmentés de 25 0/0 depuis 1851, publia les sommes payées à cette société depuis sa fondation par l'Ecole professionnelle, dont l'alimenta-

1. Cet article était écrit quand *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, publia, d'après le *Mercure de France* du 1er décembre 1787, le tarif suivant d'un grand marchand de comestibles de la rue Saint-Honoré, le sieur de Lavoyepierre. Les truffes valaient 6 francs la livre ; les dindes truffées, vendues aujourd'hui 60, 80 et même 100 francs, se vendaient 24 francs ; les poulardes et chapons truffés, de 15 à 18 francs. Un journal d'Alger, l'*Akbar* de l'année 1854, dit que 1 bœuf gras coûtait 43 francs et 1 mouton 3 fr. 50, 2 poules 0 fr. 90, 2 perdrix 0 fr. 30, 2 canards 1 fr. 80. Pour 1 fr. 50, on avait 100 oranges, et pour 0 fr. 60, 100 citrons ; 100 grenades se vendaient 0 fr. 90 et 100 pêches 0 fr. 60.

tion lui était confiée. Voici ces chiffres : l'École payait au début 0 fr. 80 par jour et par élève, soit 10.717 fr. 65 en 1851 et 16.377 fr. 60 en 1853, Ce prix fut élevé à 0 fr. 90 de 1854 (où l'association encaissa 18.690 fr. 90) à 1871, où le total s'éleva à 19.463 fr. 10; puis à 1 franc de 1872 (22.534 fr. 75) à 1883 (66.961 fr. 15) ; enfin il atteignit 1 fr. 05 en 1884 (62.786 fr. 10) et 1 fr. 10 depuis le 1er décembre 1885, — soit une augmentation de 27 0/0[1].

Ce qui se dégage de tous ces chiffres, c'est que l'alimentation a subi, au cours des trente dernières

1. Cette situation n'est d'ailleurs pas spéciale à la France. Le tableau suivant, relatif à la consommation annuelle par tête de la population de Berlin, indique également une diminution de l'alimentation causée par l'abaissement de la puissance d'achat.

ANNÉES	VIANDE	PAIN	POMMES DE TERRE	BIÈRE	SPIRITUEUX	PÉTROLES	COMBUSTIBLE
	kilogr.	kilogr.	kilogr.	litres	litres	litres	kilogr.
1883	69,49	172	59,95	165,1	13,62	26,60	17,40
1884	72,77	175	60,37	173,2	18,83	30,71	14,33
1885	76,24	172	67,92	171,0	18,45	31,79	11,53
1886	79,88	143	71,02	183,0	20,94	29,47	11,52
1887	86,27	155	73,54	192,5	15,72	36,96	9,52
1888	85,13	155	65,55	204,2	8 »	31,03	9,70
1889	80,46	116	56,98	201,7	10,88	37,19	9,60
1890	68,66	129	61,94	192,9	16,11	37,50	9,97
1891	69 »	126	75,12	190,0		38,19	8,38
1892	68,80	132	75,08	157,6	14,52	28,88	6,95

Observons que la diminution porte surtout sur la viande, le pain, la bière, le combustible, tandis que, comme en France, il y a augmentation sur les spiritueux.

années, une hausse qu'on ne saurait évaluer à moins de 22 ou 23 0/0; et comme le salaire n'a augmenté pendant cette même période que d'environ 17 0/0, les classes ouvrières ont réduit leur consommation d'aliments solides de 21 0/0, puisant l'énergie qui leur est nécessaire dans les vins, dont elles ont élevé leur consommation de 29 0/0. Pour équilibrer leur budget[1], il leur faudrait donc réduire encore leur consommation, non seulement en liquides, mais même en aliments solides. Or quelle somme affecte une famille d'ouvriers de quatre personnes au budget de l'alimentation? 2 fr. 25, 3 francs au plus. Tous commentaires affaibliraient ces chiffres.

Enchérissement des loyers. — Le loyer était jadis, même à Paris, une dépense relativement minime. Grâce aux habitations des quartiers excentriques (Ménilmontant, Belleville, la Villette, Montmartre), il ne dépassait qu'exceptionnellement la proportion de 12 à 15 0/0 des recettes. Du jour où ces maisons, peu luxueuses mais économiques, disparurent pour faire place à de vastes bâtiments, pourvus de l'éclairage au gaz, d'appareils de

1. « Pour équilibrer leur budget... » Non pas même, car, outre l'augmentation des denrées, la classe ouvrière supporte encore et l'augmentation du prix des loyers, dont nous parlerons tout à l'heure, et l'augmentation des impôts, dont la moyenne s'est élevée, par exemple, de 1889 à 1895, de 12 0/0.

chauffage, voire même d'ascenseurs[1], la moyenne générale des loyers doubla, et l'on ne pourrait trouver actuellement trois pièces exiguës à moins de 400 francs.

Soit dit en passant, il y a pour le capitaliste beaucoup plus d'avantages à posséder dans les quartiers pauvres que dans les quartiers riches. Un négociant de nos amis, déjà propriétaire d'un immeuble situé boulevard Haussmann, s'est rendu acquéreur d'une maison sise rue Piat. L'hôtel du boulevard lui a coûté 280.000 francs, et les six locataires qui l'occupent lui versent annuellement 26.000 francs, soit 9,3 0/0 d'intérêt. La maison de la rue Piat ne lui a coûté que 25.000 francs et lui rapporte 3.760 francs, soit 15 0/0. Et comme les deux immeubles comptent le même nombre de locataires, il s'ensuit que ceux de la maison paient proportionnellement beaucoup plus cher que ceux de l'hôtel.

Il ne faudrait pas croire, du reste, que ce cas soit exceptionnel. Le tableau suivant (qu'on pourrait allonger à volonté en parcourant chaque jour la chronique immobilière publiée par quelques journaux) en fournira la preuve ; et, si l'on observe

1. D'après une statistique officielle, le nombre des grandes habitations a augmenté depuis 1851 de cinq cent mille, tandis que celui des maisons n'ayant qu'un rez-de-chaussée a diminué depuis 1856 de près de trois cent mille (*Rapport de la Commission des contributions directes*, 1894).

que les maisons des quartiers mondains exigent un entretien très coûteux, on s'expliquera la faveur qu'attachent les capitalistes aux propriétés excentriques.

EMPLACEMENT des IMMEUBLES	REVENU BRUT	PRIX D'ACHAT	RAPPORT du revenu au prix d'achat
	francs	francs	p. 100
Quai Jemmapes, près de l'hôpital Saint-Louis (Xe arrondiss.).	36.270	200.000	18,13
Boulevard de l'Hôpital (Ve arrondissement).....	9.610	80.000	12,01
Rue Ternaux (XIe arrondiss.)..	7.085	50.000	14,17
Rue Jacquart (XIe arrondiss.)..	10.305	75.000	13,74
Rue de Rennes (VIe arrondiss.).	40.450	400.000	10,11
Boulevard Haussmann et rue Washington (VIIIe arrond.).	22.080	240.000	9,2
Rue Lafayette (IXe arrondiss.).	49.250	600.000	8,20
Boulevard Saint-Germain (Ve arrondissement)	25.360	260.000	9,75

Si la proportion des loyers pauvres est déjà plus élevée que celle des loyers du centre de Paris, les propriétaires ne laissent échapper aucune occasion de l'augmenter encore. Les moindres travaux opérés sur la voie publique, le voisinage d'une maison neuve ou d'une fabrique récemment ouverte, une modification dans l'itinéraire des voitures publiques : tout leur est prétexte à augmenter le revenu de leurs immeubles. Trois mois avant l'inauguration du tramway « Saint-Augus-

tin-Cours de Vincennes », plusieurs propriétaires de la rue Bolivar et de la rue des Pyrénées (XIXe et XXe arrondissements) imposèrent les loyers de 3 à 5 0/0.

Nulle considération n'arrête les spéculateurs, et telle est leur passion du lucre qu'elle va jusqu'à s'abriter sous le manteau de la philanthropie. Il s'est fondé à Paris un certain nombre de Sociétés dites des habitations à bon marché, qui prétendent rendre service à la classe pauvre en lui offrant des maisons saines, pourvues, disent-elles, de tous les agréments de la vie. Or, si l'on en croit M. Jules Simon lui-même, ce programme serait loin d'être rempli. La vérité, écrivait-il (*Figaro*, 16 mars 1894), c'est qu'on ne trouve, dans les maisons à bon marché, que le nécessaire et qu'on le paie un prix très rémunérateur, puisque le rapport de ces immeubles s'élève à 3,5 ou 4 0/0. Et il disait des propriétaires : « Bienfaiteurs, si l'on veut, mais bienfaiteurs qui trouvent leur intérêt à l'être[1]. »

1. Ajoutons que les sociétés françaises n'ont pas le monopole de cette avidité. Un opuscule de M. Henry Roberts, *Des Habitations des classes ouvrières*, traduit et publié par ordre du Prince-président (1851), nous apprend que la Société d'amélioration du sort des classes ouvrières » offrait en 1850, entre Grays-inn-road et Lower-road, Pentonville, près Bagnigge-Wells, des logements de deux chambres au prix de 220 fr. 80, soit à plus de 110 francs la pièce, et des chambres au prix de 120 francs l'une. Ces prix étaient les mêmes que ceux des propriétés privées, la Société se défendant de vouloir faire aucune concurrence sous le rapport de la valeur, et comme les chambres à 120 francs, par exemple,

Enfin, cet enchérissement des loyers n'est pas spécial à la ville de Paris. Partout où elle peut s'exercer, la spéculation s'abat comme un fléau, plus terrible que la plus désastreuse des épidémies. Au mois d'octobre 1892, la cherté des petits loyers de Berlin était telle que les conseillers municipaux proposèrent d'insérer dans un projet relatif à l'annexion des villages suburbains une disposition aux termes de laquelle tous les terrains sur lesquels on n'avait pas encore construit seraient achetés par la Ville et vendus à des prix modérés.

Le budget de l'ouvrier. — Maintenant que nous connaissons et le salaire moyen de l'ouvrier et la plus-value qu'ont subie depuis trente ans les denrées alimentaires et les loyers, il nous sera facile d'établir le budget des classes pauvres et de nous initier aux douloureux mystères de leur existence. A combien doit s'élever d'abord la consommation d'une famille de quatre personnes (le père, la

hautes de 3m,10, n'étaient séparées les unes des autres que par des cloisons de bois mobiles de 2m,10, qu'elles mesuraient au maximum 2m,90 sur 2m,15, on sera très convaincu que, suivant l'expression de M. Henry Roberts, les habitations construites par la Société fussent un excellent placement financier. Parmi les plus célèbres caravansérails philanthropiques, il faut encore citer l'*Albergo de Poveri*, de Naples, qui contenait en 1829 *deux mille six cents habitants*, répartis en six étages dont le dernier était occupé par des ateliers où des individus des deux sexes se livraient au tissage, à la cordonnerie, à la confection des vêtements ou à la façon du corail.

mère et deux enfants) jouissant d'une santé normale? Le tableau suivant l'indique :

			francs.
Pain.	Homme...	750 grammes	
	Femme...	550 —	
	Enfants...	640 —	
	Total...	1^k,940 à 0 fr. 30 le kil. =	0,58
Viande (526 grammes à 1 fr. 05 la livre).....			1,10
Lait (un demi-litre à 0 fr. 30 le litre).....			0,15
Beurre (50 grammes à 1 fr. 80 la livre).....			0,18
Fromage.....			0,20
Vin (2 litres à 0 fr. 60 l'un).....			1,20
Légumes (300 grammes).....			0,21
Sucre.....			0.16
Café.....			0,20
Condiments divers.....			0,125
			4,105

Ce budget paraît être, on en conviendra, le mieux accommodé, à la fois, aux exigences de l'économie et aux besoins de personnes dont deux, au moins, sont astreintes à un labeur quotidien très pénible. L'alcool n'y figure point, non plus que les dépenses exceptionnelles et justifiables en pâtisserie, confitures, etc. On peut, il est vrai, pendant l'été, le réduire de quelques centimes, soit en remplaçant la viande par les œufs (auquel cas on a douze œufs à 0 fr. 08 = 0 fr. 96), soit en diminuant la ration de viande pour augmenter celle des fruits et du fromage; mais les fluctua-

tions des prix du sucre, du café, de la viande neutralisent à peu près cette réduction.

A cette dépense de 28 fr. 70 par semaine, ajoutons celles : du loyer, 7 fr. 63; du vêtement, 3 fr. 85; de l'éclairage, du chauffage et de la cuisson des aliments, 1 fr. 85, et, après avoir fait observer que ce budget ne comprend ni les menues et multiples dépenses d'intérieur (fil, aiguilles, tabac, savon, allumettes, journaux), ni les frais de maladies et d'assurance, ni les cotisations du syndicat dont fait partie le chef de la famille, récapitulons :

	francs
Nourriture	28,70
Loyer	7,63
Vêtement	3,85
Eclairage, chauffage et cuisson des aliments.	1,85
TOTAL	42,03

ou, pour l'année tout entière : 2.184 francs.

Qu'on cherche maintenant combien de professions rapportent (chômage compris) une somme annuelle supérieure à 2.184 francs. Nous en avons trouvé 9 sur 121, c'est-à-dire que 5.000 travailleurs seulement ou environ peuvent, à Paris, effectuer les dépenses si peu exagérées dont nous venons de présenter le détail. Quel est donc pour la population pauvre le prix réel de l'existence? Les divers

budgets qui suivent en donneront une idée approximative.

1° Budget d'un ouvrier houilleur du bassin de Charleroi gagnant 37 fr. 30 par quinzaine (969 fr. 80 par an) et devant subvenir aux besoins de six personnes (femme et quatre enfants). Les dépenses sont calculées, comme les recettes, par quinzaine :

	francs
Pain (45 kilogr. à 0 fr. 25)	11.25
Pommes de terre (30 kilogr. à 0 fr. 08)	2,40
Café (1 kilogr. à 3 fr. 20)	3,20
Bière (26 litres)	2,80
Sucre (3/4 de kilogr. à 1 fr. 20)	0,90
Légumes	1,50
Viande (3 kilogr. à 1 fr. 60)	4,80
Œufs (26)	2,40
Beurre (3 kilogr. à 3 fr. 20)	9,60
Savon (3 kilogr. à 0 fr. 40)	1,20
Tabac (1/2 kilogr.)	0,90
Sel, poivre, allumettes	0,50
Charbon	2,30
Lait (1 litre par jour)	3 »
Loyer	6,50
TOTAL	53,25

ou, par année, 1.384 fr. 50. La recette étant de 969 fr. 80, c'est un déficit de 414 fr. 70.

Si l'on compare ce budget avec celui qui précède, on remarque tout d'abord que le total de la dépense par année est inférieur de 800 francs; en

second lieu, que le loyer, évalué pour Paris à 7 fr. 03, c'est-à-dire à 400 francs par an, ne l'est pour Charleroi qu'à 3 fr. 25, soit 169 francs, et que, même en tenant compte de la différence qui existe entre ces deux villes quant au prix du logement, il doit être difficile à une famille de six personnes de réaliser la moindre économie sur un loyer de 169 francs, taux d'une seule chambre dans les quartiers de Belleville et de la Villette; on conclut donc que notre ouvrier houilleur, s'il voulait obtenir l'équilibre de son budget, ne pourrait y arriver qu'en réduisant encore ses dépenses de nourriture, inférieures déjà de 12 fr. 75 (22 0/0) par quinzaine à celles du précédent budget.

2° Budget hebdomadaire d'une famille se composant du père, de la mère et de trois enfants, dont l'aîné est âgé de six ans, le second de trois ans et le troisième de six mois[1].

	francs
Loyer	3,50
Pain	5,14
Charbon de terre	2 »
Pommes de terre	1,50
Lait	1,20
Légumes	1 »
Beurre	1,95
A REPORTER	16,29

1. Ce budget, ainsi que les deux suivants, fut présenté au Congrès socialiste tenu à Marseille en 1879 par Bonne, délégué de Roubaix.

	francs
Report	16,29
Graisse	0.80
Sel et poivre	0,20
Blanchissage	0,80
Café (125 grammes)	0,65
Chicorée	0,15
Sucre	0,25
Pétrole	0,60
Total	19,74

(aucun crédit n'étant prévu pour le tabac, les journaux, les cotisations aux sociétés ouvrières, les vêtements, remèdes, etc.). Or, le père de famille gagnant 17 francs, il avait chaque semaine un déficit de 2 fr. 74. Encore ce salaire de 17 francs était-il un des plus élevés qu'on payât alors à Roubaix. « Il y a à Roubaix, dit le citoyen Bonne, 20.000 ouvriers industriels; de ce nombre, 80 0/0 ne gagnent que 14 francs par semaine, et parmi ces derniers, il y a plus de 4.000 familles qui n'ont d'autres ressources que le travail du père. »

3° Budget hebdomadaire d'une famille composée du père, de la mère et de quatre enfants, dont l'aîné a treize ans. Le père gagne 16 francs par semaine et le fils aîné 9 francs (jours de chômage déduits) :

	francs
Loyer	4 »
Pain	7,35
Beurre	2,95
A Reporter	14,30

	francs
Report	14,30
Charbon	2 »
Pommes de terre	2 »
Légumes	1,50
Sel, poivre	0,30
Viande	3 »
Blanchissage	1 »
Café (150 grammes), chicorée	1,50
Sucre	0,25
Pétrole	0,60
Lait	0,90
Total	27,35

Le gain étant de 25 francs, le déficit est de 2 fr. 35.

4° A ce même congrès de Marseille, le citoyen Beghin, après avoir fait connaître qu'à Armentières le salaire de l'ouvrier s'élevait par semaine à 18 francs, celui de l'ouvrière à 14 francs, évaluait comme suit les dépenses :

	francs
Pain	5,25
Légumes	2 »
Beurre	2,50
Charbon	2 »
Éclairage	0,60
Viande	6 »
Lait et lait battu	2,50
Savon, potasse, amidon	1 »
Entretien des vêtements	5 »
Loyer	3 »
Café et chicorée	1 »
Total	30,85

Il restait donc 2 francs pour la boisson, le médecin, le pharmacien, les journaux, l'assurance et autres menus frais.

5° Budget annuel d'un mineur américain[1], d'origine française, marié et père de deux enfants :

	francs
Farine	180 »
Lard	75 »
Viande	240 »
Beurre	150 »
Saindoux	15 »
Pommes de terre	56 »
Légumes	75 »
Lait	90 »
Café	72 »
Sucre	60 »
Loyer	260 »
Charbon	70 »
Pétrole	15,75
Habillement	365 »
Médecin et pharmacien	110 »
Frais divers	30 »
Cotisations sociales	30 »
Journaux	25 »
TOTAL	1.898,75
MONTANT DE LA RECETTE	1.769,75
EXCÉDENT DE DÉPENSE	129 »

6° Budget hebdomadaire d'un journalier agricole, marié et père de deux enfants[2]. Ce journalier gagne six journées à 2 francs l'une, soit

1. *Bulletin officiel de la Bourse du travail de Paris*, 1892.
2. *XIXe Siècle*, septembre 1891.

12 francs; son jardin lui fournit les légumes, et les menus travaux de couture qu'exécute sa femme donnent la viande. Après avoir acheté quatre pain de 4 kilogrammes à 0 fr. 40 (6 fr. 40), il lui reste 5 fr. 60 pour payer son loyer, son vêtement, son blanchissage, acheter les épices, les graines potagères, son tabac, le fil et les aiguilles nécessaires à sa femme, etc. Pour boisson, lui et sa famille se contentent d'eau.

7° Un ouvrier cordonnier de Magdebourg a tenu pendant l'année 1893 un registre de ses recettes. Il a travaillé 323 jours; le nombre total de ses heures de travail a été de 2.963, soit une durée moyenne de près de 10 heures par jour. Il a gagné 837 fr. 50, sur lesquels, déduction faite des sommes réservées pour s'assurer contre les accidents du travail et obtenir des secours en cas de maladie, il lui est resté net 802 fr. 50. Qu'on rapproche cette recette des dépenses portées dans l'un ou l'autre des budgets précédents, et l'on devinera comment et de quoi il a pu vivre.

8° Budget d'une famille de mineurs des Lothians composée du mari, de la femme et de sept enfants vivant sur le budget familial. Le père gagne (à raison de 48 semaines environ de travail par an) 2.100 francs; un de ses fils, apprenti clerc dans les bureaux de la mine, et un autre, apprenti charpentier dans un atelier dépendant de la mine,

gagnent ensemble 875 francs. — Total : 2.975 francs.

Les dépenses sont les suivantes :

	francs
Loyer de la maison (2 pièces mesurant 45 mètres superficiels) et du jardin	130 »
Entretien du mobilier et du linge	100 »
Chauffage (12 tonnes à 7 shill. l'une)	105 »
Eclairage	50 »
Nourriture	1.600 »
Vêtements	350 »
Service de santé	15,60
Récréations	60 »
Cotisation aux Trade-Unions	5,20
Fournitures scolaires	8,30
Assurances	52 »
Contribution volontaire à l' « Infirmerie royale d'Edimbourg »	1,25
TOTAL	2.477,35

Cette famille a donc un excédent de recette de 497 fr. 65 ; mais il faut noter qu'elle ne paie pas d'impôts et que son mobilier représente une partie de son épargne. De plus, deux ans avant l'époque où fut dressé ce budget, aucun des enfants ne gagnait, ce qui réduisait à 2.100 francs le total des ressources ; enfin une fille aînée, aujourd'hui en service, était à la charge du père.

9° Compte pour l'année 1894 d'un ouvrier charpentier habitant la Suisse romande[1].

1. Publié par le *Grütlianer*.

RECETTES

	francs
Salaire du mari	1.412,85
Gain de la femme :	
1° En donnant pension	213,25
2° En sous-louant des chambres	282,80
TOTAL	1.998,90

DÉPENSES

	francs
Pain, 447 de 2 kilogrammes	134,16
Viande, 98 kilogrammes	167,65
Lait, 971 litres	194,20
Fromage, 50 kilogrammes	70 »
Beurre, 16 kilogrammes	45,40
Légumes, épicerie	362,40
Pommes de terre (500 kilogrammes)	50,05
Boissons alcooliques	97,55
Vêtements	116,75
Pharmacie	11,30
Journaux, livres	15,90
Divers	226,40
Loyer	360 »
TOTAL DES DÉPENSES	1.851,75
TOTAL DES RECETTES	1.998,90
EXCÉDENT DE RECETTES	147,15

La famille se compose des parents et de deux enfants de quatre et de un an; pendant l'année 1894, le mari n'a été ni malade ni inoccupé; les enfants ont été soignés gratuitement par le médecin. Cette famille est donc dans une situation exceptionnellement bonne; cependant le gain du père, de 4 fr. 55 en moyenne par jour, ne suffit pas à l'entretien du ménage; il faut prendre des pensionnaires et sous-louer une chambre, occupée,

à en juger par la somme payée pour pension, pendant environ cinq mois de l'année.

Le logement est de 360 francs. Ce prix indique qu'il s'agit d'un petit logement, encore réduit par la partie sous-louée et, par conséquent, insuffisant au point de vue hygiénique.

Pour la nourriture, en assimilant la consommation des deux enfants à celle d'un adulte et en divisant le tout par trois, on obtient par jour 382 grammes de pain, 87 grammes de viande, 46 grammes de fromage, 15 grammes de beurre, 457 grammes de pommes de terre, 9 décilitres de lait, moins de 2 décilitres de vin, 33 centimes de légumes et d'épicerie.

Cette ration est inférieure à celle que les hygiénistes s'accordent à considérer comme utile à un adulte. Moindre que la ration militaire composée de 750 grammes de pain, 300 grammes de viande et 0 fr. 20 pour légumes et farineux, cette ration représente un régime composé essentiellement de pain, de pommes de terre et de lait, et, par extraordinaire, de viande et de fromage.

Le compte *divers* comprend sans doute le chauffage, l'éclairage, le blanchissage, l'achat et les réparations des ustensiles de ménage, la mercerie et la papeterie, les impôts, les contributions syndicales, etc. Un crédit de 226 francs pour tout cela est modeste.

Donc, un ouvrier rangé, sobre, sans grande famille, n'ayant ni chômage, ni maladie, gagnant un salaire supérieur à la moyenne, ne peut vivre de ce qu'il gagne et doit en appeler à la contribution du travail de sa femme.

10° Budgets de familles d'ouvriers en voitures de Paris en 1895.

A part de rares exceptions, le maximum de la journée est de 8 fr. 50 et le minimum de 4 francs pour dix heures, ce qui donne un salaire moyen de 6 fr. 25 par journée de travail. En comptant 310 jours ouvrables, desquels il faut retrancher 7 0/0 de journées de chômage, il reste 285 journées à 6 fr. 25 = 1.781 fr. 25; ces 1.781 fr. 25 devant servir à la subsistance de 365 jours, le gain quotidien réel est donc de 4 fr. 88.

Voici maintenant les dépenses de deux familles comprenant la première le père, la mère et deux enfants, la seconde le père, la mère et trois enfants.

DENRÉES	1 PERSONNE	4 PERSONNES	5 PERSONNES
	francs	francs	francs
Pain, 0f,70 ; viande, 1f,50 ; lait, 0f,25 ; légumes, 0f,30 ; beurre, 0f,25 ; fromage, 0f,30 ; huile et vinaigre, 0f,10; vin, 1f,50 ; café, sucre, 0f,20 ; sel, poivre, cuisson, 0f,20	3 »	5,30	6,62
Vêtements	0,20	0,80	1 »
Chaussures	0,10	0,40	0,50
Coiffure	0,02	0,08	0,10
Loyer	0,42	0,85	0,95
Blanchissage	0,22	0,88	1 »
Meubles et literie (achat, usure)	0,08	0,32	0,40
Chauffage et éclairage	»	0,40	0,40
Vaisselle, toilette, savon	0,05	0,20	0,25
Médecin, médicaments	0,06	0,24	0,30
Omnibus, chemins de fer, jouets pour enfants	0,10	0,30	0,40
	4,25	9,97	11,92

Cette liste ne comprend aucun crédit pour : outillage corporatif, déménagement, timbres, journal, cotisations, naissances, décès, réceptions de parents et d'amis, etc. Maintenant faisons la soustraction : l'excédent de recettes pour une seule personne est de 0 fr. 63; le déficit est : pour quatre personnes de 5 fr. 09 ; pour cinq de 7 fr. 04. Comment combler ce déficit? Le capitaliste dira : en faisant travailler la femme. Admettons qu'en

négligeant son intérieur elle gagne 12 francs par semaine, soit 624 francs par an, qui, divisés par 365 jours, donnent 1 fr. 71 par jour. Le déficit sera encore : pour quatre personnes de 3 fr. 38, pour cinq personnes de 5 fr. 33. Où les prendre? « Ah ! c'est bien simple! Ne pouvant augmenter ses recettes, l'ouvrier sera obligé de diminuer ses dépenses, déjà modestes, et pour cela, s'il ne supprime le morceau de viande, il le réduira ; il supprimera le lait des petits ; il remplacera le beurre par de la graisse, le vin par l'eau rougie ; il blanchira moins souvent son linge ; au lieu de trois pièces pour son logement, une seule abritera toute la nichée ; il ne requerra le médecin — de l'Assistance publique — qu'à la dernière extrémité; celui-ci arrivera, du reste, quand le malade aura rendu le dernier souffle. C'est alors seulement qu'il sera transporté en voiture[1]... »

En thèse générale, les budgets ouvriers portent les dépenses de la nourriture à la moitié environ de la dépense totale. Il y a, cependant, des écarts importants au-dessous et au-dessus de la moyenne, suivant qu'il s'agit du budget d'un manœuvre, d'un ouvrier du bâtiment ou d'un ouvrier d'art. A mesure que s'élève le salaire, le pourcentage de la nourriture diminue et l'excédent de la dépense

1. Journal *l'Ouvrier en voitures*. Paris, juillet 1895.

se reporte sur les autres articles, notamment sur le vêtement et l'habitation. Mais il importe, pour se faire une idée absolument exacte du budget des classes pauvres, d'observer que beaucoup d'ouvriers sont forcés de prendre le repas de midi hors du ménage.

D'autre part, le vêtement représente près du cinquième de la dépense totale. L'élévation des loyers, l'augmentation correspondante des impositions et des patentes ont obligé les petits commerçants d'élever le prix de leurs marchandises, et comme la concurrence des grands magasins menace incessamment leur existence, ils attirent la clientèle pauvre par les longs crédits qui ruinent à la fois vendeurs et acheteurs.

Cela dit, et étant démontré que la dépense la plus réduite est encore supérieure aux recettes [1], comment l'ouvrier et sa famille parviennent-ils à subsister ? Eh ! bien, ils font comme l'ouvrière dont nous avons pénétré l'existence : ils vivent de pommes de terre, de friture, de légumes, de por-

1. Pour remédier à cette situation et déterminer le minimum de salaire nécessaire à l'existence, la Fédération nationale des syndicats du bâtiment dressa, au mois d'avril 1894, le budget des dépenses d'une famille de quatre personnes. Etant donné que l'ouvrier du bâtiment doit déjeuner au dehors, ce qui, avec ses frais de déplacement, lui occasionne une dépense de 2 francs, ce budget s'éleva à 8 fr. 27 par jour. La corporation ayant à supporter quatre-vingt-huit jours de chômage par an, la Fédération fixa à 8 francs par jour *pour l'année tout entière* le salaire dont elle cherchait l'évaluation.

tions de viande inférieure dont la plus forte part est réservée à l'homme. Prenons, par exemple, un ménage qui, gagnant net par an 1.600 francs, consacre à sa nourriture la moitié de cette somme 800 francs, à son vêtement le cinquième, 320 francs à son loyer le septième environ 250 francs, et le reste aux menues dépenses quotidiennes ; sachant qu'il ne peut consommer que la moitié de la nourriture (la moitié en valeur et non en poids) inscrite à notre premier budget, il est facile de connaître son alimentation. Ses économies porteront tout d'abord sur la viande et les légumes qu'il consommera rarement ensemble, parfois même sur la quantité, qu'il réduira le plus possible; il remplacera le beurre par des graisses, remises en pot après avoir servi à la cuisson des aliments; il supprimera enfin le café et, avec le café, une grande partie du sucre. Le vin seul suppléera à ces privations nécessaires. Souvent (on peut même dire habituellement) il dîne d'une soupe et d'un quartier de fromage ou d'un plat de légumes. Ce n'est qu'à ces conditions qu'il pourra « faire honneur » à ses affaires, c'est-à-dire maintenir dans une raisonnable limite l'inévitable dette flottante.

L'enquête faite en 1886 a révélé l'insuffisante et malsaine nourriture de l'ouvrier belge, qui mange très peu de viande et fait habituellement ses

repas de pain et de pommes de terre. Antérieurement, Ducpétiaux avait établi que le prix de l'entretien des prisonniers en ce pays était supérieur au revenu moyen d'un ouvrier.

En admettant, au reste, que la classe ouvrière consommât réellement la quantité moyenne de viande calculée par M. Husson, elle serait encore moins favorisée que le soldat, qui, recevant de 250 à 300 grammes par jour, consomme annuellement de 91 à 109 kilogrammes, ou que le *relégué*, dont le décret du 9 juin 1887 a réglé comme suit la ration de vivres :

	kilogrammes
Pain bis, tous les jours	0,750
Viande fraîche, dimanche	0,250
Conserves, mercredi et samedi	0,200
Lard salé, mardi et jeudi	0,200
Bacaliau, lundi et vendredi	0,250
Riz, jeudi et dimanche	0,070
Légumes secs, lundi, mardi et samedi	0,120
Huile d'olive, lundi et vendredi	0,010
Sel, tous les jours	0,012
Vinaigre, lundi et vendredi	0,003

Qualité de l'alimentation. — L'alimentation a-t-elle, du moins, les qualités exigibles pour réparer les pertes que cause au travailleur son malsain et pénible labeur? La réponse s'indique d'elle-même. Les économies du ménage pauvre portant, non sur la quantité des denrées, dont il absorbe *en*

poids une part égale, sinon supérieure, à celle que consomment les membres des autres classes, mais sur leur prix, il est évident qu'il ne peut s'approvisionner que de produits de qualité inférieure ou dépréciés par une trop longue exposition aux éventaires. Et c'est, en effet, dans l'alimentation destinée aux petites bourses que s'exercent le plus activement la fraude et la mauvaise foi du commerce. En étudiant les chiffres donnés par le Dr J. Bertillon sur les saisies opérées à Paris par les services d'inspection de la boucherie et des abattoirs [1], on remarque que les viandes le moins contaminées sont le veau et le mouton, dont la plus importante consommation est faite par les personnes de condition aisée, tandis que le porc, le bœuf, le cheval, l'âne et le mulet, qui forment le fond de l'alimentation en viande de la classe ouvrière, sont l'objet de saisies relativement nombreuses.

Quant à la forme et à l'importance de la contamination et de la fraude, elle dépasse tout ce qu'on oserait imaginer, et il faut toute l'autorité des hygiénistes et des médecins qui les signalent pour qu'on n'en puisse contester la sincérité. En voici un exemple, un peu exceptionnel sans doute, mais particulièrement grave par

1. *Tableaux mensuels de statistique* de la Ville de Paris.

son origine. C'est au mois de novembre 1892 et c'est M. J. Cardane qui raconte[1] :

Tout récemment, au cours d'une entrevue avec M. Lafont, secrétaire général de plusieurs syndicats, notamment de celui des marchands des quatre saisons, nous nous étions refusé à croire qu'on vendît couramment aux halles du poisson putréfié. « Eh ! bien, nous avait répondu « M. Lafont, qu'à cela ne tienne, l'expérience est « facile à faire. Venez donc me prendre un de ces « matins, le jour qui vous conviendra le mieux, et « nous achèterons ensemble autant de poisson « pourri que vous voudrez. Vous verrez que c'est « une marchandise qui ne manque pas sur le « marché. » Nous acceptâmes l'invite. Et voilà comment, le vendredi 21 octobre, par un temps sec et plutôt froid, — ce qui n'est point indifférent en la circonstance, — nous nous présentions inopinément, vers dix heures et demie du matin, au siège du syndicat des marchands des quatre saisons, à quelques pas de la fontaine des Innocents. Cinq minutes plus tard, nous nous dirigions vers le pavillon de la marée. Indépendamment de M. Lafont et d'un de ses syndiqués, M. Louis M..., nous étions accompagnés par M. Gompertz, avocat, conseil judiciaire des marchands des quatre

1. *Figaro* 17 novembre 1892.

saisons, dont le témoignage pourrait n'être point à dédaigner.

« Vingt minutes seulement nous restaient pour la singulière opération que nous allions tenter aux Halles, la vente en gros des facteurs et des commissionnaires prenant fin à onze heures. « C'est plus de temps qu'il ne faut, nous dit M. Lafont, pour acheter de quoi empoisonner deux cents personnes; nous trouverons certainement notre affaire, quoique la mauvaise marchandise soit souvent la première à partir, vu son bon marché. Les petites gargottes, les pensions alimentaires se la disputent... Elle va même jusque dans les cantines de casernes... Tenez, regardez-moi ça, et ça encore... » Et M. Lafont, guidé par la grande expérience qu'il a des Halles, nous désignait à terre des mannes où gisaient, lamentables, ternes, flasques et puants, des poissons de toute espèce. Triste et répugnante revue que nous avons passée là ! Sur l'ensemble des commissionnaires et facteurs groupés dans les allées couvertes du pavillon de la marée, vingt postes au moins étaient approvisionnés de marchandises que réclamait le tombereau. Acheter toute cette pourriture, même pour prouver qu'on la vendait aux Halles centrales, eût été faire un bien mauvais placement d'argent. Aussi bornâmes-nous la dépense à un « élingue » long de soixante-quinze centi-

mètres, et à trois aigrefins, qui allèrent successivement nous attendre chez une gardeuse du nom de Lange, chargée de centraliser nos emplettes.

« A ces quelques échantillons de la marchandise librement vendue aux Halles, nous nous apprêtions à joindre des anguilles entrevues au début de notre expédition et qui n'avaient pas attendu d'être écorchées pour n'avoir plus de peau. Elles étaient là une douzaine environ, molles et gluantes, verdâtres, enchevêtrées sur une manne d'osier : une vraie bouillie ! Mais nous arrivâmes juste pour les voir emporter sous nos yeux. L'individu qui venait de les acheter était connu du sieur M..., qui nous accompagnait avec M. Lafont. Un dialogue s'engagea : « Tiens, te voilà ! Quoi que « tu fais ici ? » — « Eh ! bien, tu vois, j'fais mes « achats... » — « C'est toi qui viens d'acheter c'te « saleté-là ? » — « Oui, ricana l'homme d'un air « entendu, c'est pourri, c'est vrai, mais ça ne coûte « pas cher ! Une bonne sauce là-dessus et ça » passe... » — « Où donc que tu vas porter ça ? » — « Tu le sais bien : j'fais les casernes et les forts ; « ça, mon vieux, ça va aller à la cantine de la « caserne de la Pépinière... Les adjudants et les « sous-offs vont se régaler. » L'homme nous quitta, tout heureux. Et les anguilles allèrent bien, comme il l'avait dit, à la Pépinière. Pauvres troupiers !

« Afin de ne pas autoriser le moindre doute sur

la qualité de la marchandise que nous venions d'acheter aux Halles, nous résolûmes de la faire examiner sans retard par des spécialistes. A trois heures de l'après-midi, nous nous présentions, en compagnie de M. Lafont, au Laboratoire de M. Nocard, à l'Ecole vétérinaire d'Alfort. Le savant professeur était absent; mais son distingué suppléant, M. Linières, voulut bien se mettre à notre disposition.

« Quand les poissons, exhalant une insupportable odeur, se trouvèrent rangés sur la table de dissection du Laboratoire, il ne fallut rien moins que nos affirmations réitérées pour convaincre le jeune praticien que ceux-ci avaient bien été achetés le matin même. M. Linières ne pouvait maîtriser son dégoût. « Je plains, dit-il, les personnes qui auraient mangé cela... La décomposition n'est même pas récente ; elle doit certainement remonter à plusieurs jours... » Et il nous énuméra toutes les maladies occasionnées par l'absorption du poisson pourri, maladies qui contribuent à fournir une si nombreuse clientèle à l'hôpital Saint-Louis.

« Le lendemain, dans la matinée, M. Lafont se présentait de nouveau à l'Ecole vétérinaire d'Alfort pour connaître les résultats des autopsies faites par M. le professeur Nocard. Dans le dos de notre élingue, c'est-à-dire dans la partie du poisson qui se corrompt le moins rapidement, M. No-

card n'avait trouvé que putréfaction complète, un véritable amas de toxines secrétées par des milliers de bacilles. Le reste était à l'avenant. Notre enquête, on le voit, était complète. Nous la voulûmes plus complète encore. M. Lafont, secrétaire général du syndicat des marchands des quatre saisons, tint à informer le préfet de police de l'enquête à laquelle il s'était livré en compagnie de plusieurs témoins. « Les faits que j'ai l'honneur de vous signaler, lui écrivit-il, ne sont pas exceptionnels, mais constants. Ils compromettent gravement la salubrité publique. »

« ... Deux inspecteurs du contrôle général furent désignés pour vérifier les affirmations produites par M. Lafont. Le meilleur moyen, — celui d'ailleurs auquel on s'arrêta, — était de recommencer purement et simplement ce que nous avions fait déjà. Le vendredi 4 novembre, les inspecteurs du contrôle général, pilotés par M. Lafont dans le pavillon de la marée, ont été pleinement édifiés. Un peu partout, sur les étals des pavillonneuses comme aux postes de la vente en gros des commissionnaires et facteurs, ils ont constaté la mise en vente de poissons putréfiés. Leur conviction était si bien faite, après quelques achats, qu'ils ont jugé inutile de pousser plus loin l'expérience. Bien mieux, alors que tous les règlements interdisent de rapporter aux Halles et d'y remettre en

vente le poisson qui y a été acheté et que les « forts » ont transporté hors le pavillon, M. Lafont, à la grande stupéfaction des inspecteurs du contrôle général, alla reprendre chez la « gardeuse » le poisson pourri acquis un moment auparavant et le fit remettre en vente par lots à des postes de regrattiers. C'était complet !... »

Une enquête plus récente que celle de M. Cardane a révélé que l'emploi du carmin de cochenille pour la coloration des ouïes du poisson, du poivre pour la chair des crustacés est de pratique courante aux Halles Centrales. Certaines marchandes ne se font même pas scrupule de remplacer les yeux des poissons avariés, soit par des yeux de poissons frais, soit par des yeux artificiels, faits de gélatine et ingénieusement colorés.

Si le commerce, il est juste de le dire, ne débite qu'exceptionnellement des denrées semblables au poisson découvert par M. Cardane, il n'en est pas moins vrai que les produits destinés aux petites bourses sont le plus généralement de qualité très médiocre et parfois soumis à des fraudes pernicieuses pour la santé des consommateurs.

Considérons le lait. Celui du commerce en gros, recueilli par des laitiers en gros et débité par les crèmeries le lendemain de la traite, passe au moins par trois mains, est transvasé plusieurs fois

et conservé grâce à l'addition de diverses substances parmi lesquelles le bicarbonate de soude (1 gramme ou 1gr,50 par litre) tient la première place. Ce produit forme dans l'estomac des enfants un lactate de soude qui favorise singulièrement, s'il ne les engendre, les troubles digestifs. Le lait est, en outre, écrémé et additionné d'eau, les deux fraudes se dissimulant l'une l'autre. Le Dr Guillermet assure que, pour avoir à Paris du lait convenable, il faut le payer de 0 fr. 70 à 1 franc le litre, et que celui qu'on paie 0 fr. 30 est un aliment à la fois incomplet et malsain.

Connaît-on les produits qui entrent dans la composition du vin dit de raisins frais? Beaucoup d'alcool allemand et d'eau, bien peu de jus de raisin; et pourtant le litre de cette mixture se vend le plus souvent 0 fr. 70. Un grand viticulteur du Bordelais, le comte de Lavergne, dit un jour, dans une réunion publique, qu'il n'avait jamais été vendu autant de vin de Bordeaux que pendant la période décennale où l'oïdium stérilisa le vignoble de cette région. Quant au vin dit de raisins secs, qu'il soit destiné à la consommation directe ou aux coupages, il est lui-même l'objet d'inconcevables falsifications et fait le plus souvent de poires, de pommes, de prunelles desséchées, mises à macérer avec de la glucose dans de l'eau qu'on additionne d'acide salycilique pour empêcher la fer-

mentation[1]. Et l'ouvrier paie sur les boissons douze à quinze fois plus d'impôts que les riches[1].

Pendant l'année 1892, il a été opéré dans les boucheries hippophagiques de Paris 1.637 saisies, portant sur 292.499 kilogrammes de viande, pour des maladies telles que la morve, le farcin, l'hydrohémie. Si l'on rapproche ce chiffre du total des achats faits cette année-là par la boucherie hippophagique (4.149.950 kilogrammes), on trouve qu'il a été introduit plus de 70 kilogrammes pour 1.000 de viandes malsaines. On se pose dès lors ces deux questions également graves : le service sanitaire et celui de l'inspection de la boucherie sont-ils bien sûrs qu'aucun quartier de viande suspecte n'ait échappé à leurs investigations? Et les commerçants assez criminels pour tenter de livrer à la consommation des animaux atteints, par exemple, de la morve, la plus dangereuse des maladies qui frappent l'espèce chevaline, n'ont-ils pas pu introduire d'autres viandes qui, voisines seulement de l'état où les refuse l'inspection,

1. Rapport du professeur Pouchet et du Dr Dubrisay au Comité consultatif d'hygiène. — Dès l'imposition des raisins secs, les fabricants eurent l'idée de faire du vin avec des figues et des dattes. La liqueur ainsi obtenue était anodine et inoffensive. Mais, pour lui donner plus de « ton », ces industriels l'additionnèrent d'acide sulfurique, obtenant un liquide pétillant, de saveur un peu âcre, qu'ils vendaient comme vin blanc d'Algérie. Deux fabriques clandestines de ce breuvage furent découvertes en 1894 dans le quartier de Belleville.

1. Leroy-Beaulieu, *Traité des finances*.

devaient, si elles n'étaient pas immédiatement consommées, devenir très rapidement nuisibles à la santé publique?

La glace, dont il est fait l'été une si importante consommation, n'est pas moins suspecte que les autres produits. *Sanglée*, c'est-à-dire laissée dans la sorbetière, on la retrouve le lendemain à l'état de cailloux, que l'on travaille un peu pour les amollir, sans se préoccuper de la fermentation produite par cette congélation prolongée.

Le 4 mars 1894, *le Petit Parisien* rendait compte en ces termes d'une enquête ouverte par l'Office du travail sur les confitureries parisiennes : « Il y a à Paris quatre ou cinq grandes usines de confitures naturelles et de fantaisie qui marchent à la vapeur et sont les maîtresses du marché, si bien qu'une partie de la province, toute la Bretagne notamment, demande à Paris le raisiné qu'elle consomme. Ici la petite industrie a été écrasée par la grande. Est-ce un avantage? Non, car les confitures de « fantaisie » paraissent, d'après l'enquête, l'emporter sur les confitures naturelles. Le raisiné, qui devrait se composer d'un mélange de sucre, de raisins et de pommes, se fabrique en réalité avec des fruits, des légumes et du sucre de glucose (600.000 kilogrammes de ce produit); les confitures de framboises, de fraises, de prunes, etc., tant en gelée qu'en compote, sont à base de « lichen »

ou colle du Japon, que l'on mélange à une dissolution de glucose teintée de nuances différentes et aromatisée par les conserves de fruits et des essences artificielles. »

Mais c'est surtout sur les alcools que semble se concentrer toute l'ingéniosité des fraudeurs. M. Justin Alavaill a publié[1], à ce sujet, quelques observations qu'il est utile de retenir et que nous enregistrons par ordre d'importance. « On s'est rendu compte, dit-il, de la qualité des eaux-de-vie servies par les débitants des divers quartiers de la capitale. Des échantillons d'alcool ont été prélevés dans les bouges les plus repoussants, à proximité des fortifications, et dans les cafés les plus luxueux du centre. Soumis à l'analyse, tous les échantillons sont revenus, sans exception, avec la mention suggestive : dangereux ou mauvais. L'alcool servi d'ordinaire aux ouvriers, aux cochers, dans les débits qu'ils fréquentent, est invariablement noté : dangereux; il provient d'un trois-six impur, contenant de l'acide amylique. Enfin, dans certains bouges des quartiers excentriques, on trouve des breuvages à saveur âcre et caustique, provenant d'un mélange d'alcool dénaturé, de caramel, de matières végétales et de méthylène... »

M. Alavaill rapporte encore, d'après la revue,

1. *Revue socialiste*, février 1894, pp. 174-176.

les *Causeries scientifiques*, la manière dont les industriels du cru distillent la tourbe pour en extraire de l'alcool. « On ajoute à la tourbe 2,5 0/0 d'acide sulfurique à 30-35° Baumé; on chauffe vers 120° et l'on passe au filtre-presse; puis on concentre la solution et on la sature par le lait de chaux. Finalement on fait fermenter, on distille et voilà l'alcool. »

Le prix et les conditions du logement. — Avant de déduire les conséquences produites par une telle alimentation sur l'économie des classes ouvrières, il importe de connaître l'état des habitations et des quartiers populeux. Les deux questions sont, en effet, connexes. Supposez que l'ouvrier possédât dans un quartier à large circulation un logement aéré, clair et spacieux. Ses enfants et sa femme, si celle-ci est dispensée du travail extérieur, y perdraient cet ennui, ce découragement, sources de l'anémie et de la consomption, que distillent les gîtes étroits et sombres ; lui-même, réconcilié par la gaîté de son foyer avec la vie familiale, déserterait bientôt l'estaminet pour goûter des joies intimes qu'il n'a jamais connues. Et comme l'anémie, la tuberculose dont sont frappés les femmes et les enfants, l'alcoolisme auquel s'abandonnent les hommes, sont les causes capitales de la dégénérescence de la classe ouvrière,

la salubrité du logement apporterait le plus efficace remède à la plus grave des plaies sociales. Ce n'est là malheureusement qu'une hypothèse, et à l'affaiblissement causé aux travailleurs par une malsaine alimentation s'ajoute le dégoût d'un foyer auquel rien ne les attache.

Les causes de ce dégoût sont de plusieurs sortes : en premier lieu, l'insalubrité générale des rues et des maisons, puis l'étroitesse du logement et, enfin, la cherté des loyers. De nombreuses et larges voies ont depuis vingt ans modifié et assaini certains quartiers excentriques de Paris, notamment Charonne, Ménilmontant et Belleville. Mais à la suite de ces travaux un premier inconvénient a surgi, dès que sur l'emplacement des maisons à petits loyers se sont élevées des constructions luxueuses qui le disputent aux plus confortables des quartiers ouest et nord-ouest. La population ouvrière, en effet, a été obligée de se replier sur les petites rues ou d'émigrer vers les hauteurs, à proximité de l'enceinte, et n'a pu, par conséquent, bénéficier des mesures d'assainissement décrétées dans le principe à son profit. De plus (mais ceci n'est pas une critique, les ressources budgétaires ne permettant pas une transformation soudaine de Paris), à côté des voies nouvelles, comme l'avenue de la République, par exemple, la rue Manin et quelques

autres, ont subsisté les ruelles insalubres, comme les nombreux passages qui aboutissent au faubourg du Temple et à la rue de Belleville, ou certaines rues que l'immigration a dotées de véritables casernes, plus horribles encore que les habitations auxquelles elles ont succédé. Enfin plusieurs quartiers, la Villette, la Goutte-d'Or et Montmartre, pour ne citer que ceux-là, n'ont eu aucune part à la sollicitude de l'édilité parisienne et conservent leur aspect sordide. De sorte qu'il existe encore à l'est et au nord de Paris une foule de rues étroites et noires, d'où s'élèvent toutes les pestilences, de passages où l'air se charge d'absorber les eaux corrompues et, par surcroît, d'usines dangereuses[1].

Entrez maintenant dans la moins repoussante des maisons qui bordent ces voies. Vous êtes tout d'abord suffoqué par l'odeur pénétrante qui se dégage des latrines, placées au milieu de chaque étage, toujours ouvertes, rarement nettoyées et qui servent chacune à dix ou quinze personnes. L'escalier, large de quatre-vingts à quatre-vingt-dix centimètres, ressemble à un boyau, et l'obscu-

1. M. A. Gauthier a fait remarquer à l'Académie de médecine (20 mars 1894) que l'oxyde de carbone, dont la densité (0.97) est bien voisine de celle de l'air, s'échappe en grandes quantités des cheminées des usines destinées à la production de la force, et, en se mélangeant à l'acide carbonique, tombe dans l'atmosphère des rues où l'analyse découvre sa présence parfois dans la proportion dangereuse de 1 0/0.

rité y est profonde même au milieu du jour. Montez encore. A mesure que vous vous rapprochez de l'étage supérieur, un relent plus nauséabond vous étreint la gorge et vous soulève le cœur : c'est le parfum des plombs, placés, comme les latrines, en bordure de l'escalier. Ouvrez enfin l'une de ces portes et pénétrez dans l'autre. Il vous semble d'abord que vous allez heurter le plafond de la tête ; la pénombre triste et sale des ciels d'hiver règne en toute saison dans cette demeure, l'air y est lourd et méphitique, et par la fenêtre entrent l'été les émanations du ruisseau. C'est le domicile du travailleur.

« Il est impossible, a dit Baudelaire, de ne pas être touché du spectacle de cette multitude maladive, respirant la poussière des ateliers, avalant du coton, s'imprégnant de céruse et de tous les poisons nécessaires à la création des chefs-d'œuvre, dormant dans la vermine au fond des quartiers où les vertus les plus humbles et les plus grandes nichent à côté des vices les plus endurcis et des vomissements du bagne ; de cette multitude languissante et soupirante, à qui la terre doit ses merveilles, qui sent un sang vermeil et impétueux circuler dans ses veines et qui jette un long regard de tristesse sur le soleil et l'ombre des grands parcs. »

Ecoutez Jean Richepin décrivant une des cités

de Paris. « ... Nous allons, dit-il, vers le quartier noir des Gobelins, rue Jeanne-d'Arc. Nous y voici. La cité commence à cette rue et finit rue Nationale. C'est un tas de grandes bâtisses séparées par des impasses. Elles contiennent près de quinze cents logements, et celui qui les a fait construire est, paraît-il, un philanthrope. Eh! bien, c'est du propre, la philanthropie. Les allées et impasses, non pavées, s'effondrent en trous béants où la pluie demeure en flaques de boue. A cette boue s'ajoute le coulis gras des eaux ménagères, qui croupit et fermente en plaques d'huile putréfiée. Les trottoirs aussi, jadis bétonnés sans doute, sont sillonnés et cavés de crevasses où stagnent ces liquides immondices. Au bout de dix pas on a le haut-de-cœur et on marche en se bouchant le nez.

« Entrez dans les maisons, c'est encore pire. Sombres, gluants d'humidité et de crasse qui se mêlent et font pâte, les corridors semblent des entrées de souterrains ou plutôt de fosses d'aisances. L'ammoniaque, le gaz sulfhydrique, la vidange s'y épanouissent comme au-dessus d'un dépotoir. Les caves, en effet, sont inondées de débordements, grâce au mauvais état des tuyaux crevés et des réservoirs bondés. Le courage manque pour grimper les escaliers, et on se hâte pour sortir du corridor, et l'on emporte dans ses

habits cette nauséabonde parfumerie, qui s'agrippe à l'étoffe, l'imprègne et vous pique le nez et les yeux.

« Vrai, en se retrouvant dans l'allée en plein air, on croit que cet air sent bon, bien que la Bièvre y traîne son haleine empestée, où vient se fondre le fleuve de la fabrique de noir animal, située rue Tolbiac. Au moins y a-t-il là une lointaine émanation de cuir tanné qui ravigote. Dire que c'est cela que respirent encore de meilleur les habitants de la cité ! Et ils sont une charibotée, les malheureux ! Pêle-mêle d'ailleurs dans ces prétendus logements philanthropiques, des familles entières dans une même chambre, avec une seule fenêtre prenant jour sur un plomb. Aussi faut-il voir les mines blêmes des gosses. Ils grouillent là-dedans comme des asticots, nus et blancs, d'un blanc sale. Les adultes semblent des vieux. Le rachitisme, la scrofule poussent à gogo sur ces chairs quasi-putrides en naissant. On dirait que tout ce monde a dans les veines, au lieu de sang, du pus. Quelle belle chose que la philanthropie ?

« ... Et pourtant là aussi perchent des ouvriers, des vrais, des gens qui travaillent, qui paient leur loyer comme vous et moi, qui sont du peuple et du bon. Je ne fais pas de commentaires. Ce n'est pas leur place ici. Mais allez voir ça et réfléchissez vous-mêmes. »

Nous voici dans Montmartre, à l'unique étage de la rue du Ruisseau. Une salle, très vaste, il est vrai, mais sans plafond et éclairée par un vasistas large tout au plus de quarante centimètres. Dans un coin, un méchant lit de fer, sur la cheminée des livres et des brochures, sous le jour terne un outillage de cordonnier. Le sol, s'il nous en souvient bien, est fait de terre battue, où les pas ont creusé des excavations ; aux poutres noires du toit pendent des hardes. Qui demeure en ce taudis ? Le savez-vous, ministres et législateurs qui en quelques années remplissez votre bourse ? C'est un des pillards de 1871, un de ces membres de la Commune qui, dit-on, se taillèrent chacun une fortune dans les trésors de la Banque. Il a poussé l'hypocrisie jusqu'à ne jamais vouloir jouir du fruit de sa rapine. Il s'appelle Dereure.

N'est-il pas honteux qu'il subsiste, aux portes mêmes des quartiers riches, de tels cloaques, de telles cités, où grouille dans une promiscuité mortelle tout un peuple d'ouvriers de la dernière catégorie : maçons, chiffonniers, manœuvres ? Et ne se sent-on pas révolté du spectacle de l'indicible misère coudoyant l'égoïste et insolente richesse ?

Quant à l'étroitesse des logements, à l'agglomération d'individus nombreux en des espaces restreints, il suffit pour l'établir de la statistique

suivante, qui concerne Paris :

En 1817,	on comptait	par maison	26,06	individus
En 1841,	—	—	31,78	—
En 1846,	—	—	34,07	—
En 1851,	—	—	33,20	—
En 1893,	—	—	27,79	—
En 1894,	—	—	29,56	—

Actuellement, Paris compte 44.000 logements d'une seule pièce où vivent 28.475 ménages de trois personnes, 10.429 ménages de quatre personnes, 3.462 ménages de cinq personnes, 1.161 ménages de six personnes, 490 ménages de sept à neuf personnes et 14 ménages de dix personnes et plus. Au même degré de l'échelle sociale on rencontre encore 13.943 ménages de cinq personnes, 6.026 de six personnes et 3.711 de sept à neuf personnes installés en des logements de deux pièces; 4.575 familles de sept à neuf personnes habitent des logements de trois pièces. Les arrondissements où la population est le plus dense sont ceux de l'est et du sud, qui, on le verra plus loin, sont également les plus éprouvés par la mortalité.

Si, d'ailleurs, depuis 1851, le nombre moyen des habitants de chaque maison a quelque peu diminué, c'est que les transformations opérées à Paris ont rejeté dans les villages suburbains une

quantité considérable de travailleurs[1]. Londres ne renferme que 7,9 habitants par maison (4.300.000 habitants et 522.000 maisons).

Bien que la plupart des quartiers pauvres aient conservé leurs insalubres habitations de jadis, les propriétaires n'ont pas laissé d'imposer à celles-ci une élévation de prix pareille à celle dont les quartiers et les maisons riches ont été l'objet. M. A. Husson a évalué[2] à 57.139 (soit plus de 14 0/0 du chiffre total) le nombre des ménages parisiens qui en 1855 payaient un loyer inférieur à 150 francs. Aujourd'hui, à part quelques immondes réduits, où loge la plus basse population, ces 150 francs sont à peine le prix d'une seule chambre. Quant aux logements, ils ne valent jamais moins de 250 francs. Dans le Xe arrondissement, par exemple, les prix extrêmes sont 160 et 300 francs pour une pièce, 350 et 800 pour trois ou quatre au maximum. On observe, par parenthèses, entre les loyers d'une pièce et ceux des logements la différence proportionnelle que nous avons signalée précédemment entre les loyers des

1. La superficie de Paris est de 7.802 hectares, sur lesquels vivent, d'après le dernier recensement, 2.424.705 habitants, répartis en 82.000 maisons, soit 31.086 individus par kilomètre carré ou 0,03 par mètre carré, 29 par maison. Cette densité de population est la plus considérable qu'on ait constatée; aucune des autres capitales européennes ne l'atteint (J. Bertillon, *Mémoire présenté à l'Académie des sciences*, 23 octobre 1894.)

2. *Loc. cit.*, p. 38.

quartiers pauvres et ceux des quartiers riches. Le locataire d'une seule chambre paie beaucoup plus cher que le locataire d'un logement de deux pièces; à son tour celui-ci paie plus que le locataire de trois pièces, et ainsi de suite. L'état social actuel est ainsi fait que plus on est riche, moins on y travaille, plus on y gagne et moins l'on y dépense.

Dans le XIXe arrondissement, les prix extrêmes sont 130 francs dans la partie est et 800 francs dans la partie sud, la plus voisine des Buttes-Chaumont. Dans le quartier d'Aubervilliers, le prix le plus minime pour une seule chambre est de 160 francs, en augmentation de 30 francs sur ceux du Combat et d'Amérique. C'est une des formes de l'exploitation dont les logeurs de cet endroit accablent les filles soumises, leur meilleure clientèle.

Pour conclure, un logement comprenant deux pièces et une cuisine vaut : près de l'hôpital Saint-Louis 350 francs, 400 francs sur le boulevard de Belleville, 600 francs près de la mairie du XIe arrondissement, 650 francs dans le faubourg du Temple. Comment pourrait-il songer à habiter ces voies à demi salubres, l'ouvrier condamné, sous peine de déficit, à ne pas affecter à son logement plus de 250 francs? Dès lors il lui faut vivre rue Julien-Lacroix, rue Jouye-Rouve, rue Rébeval, rue d'Au-

TABLEAU INDIQUANT LE RAPPORT DES DÉPENSES DE NOURRITURE ET DE LOYER AU REVENU

CATÉGORIES	REVENU ANNUEL	COUT DU LOYER	RAPPORT DU LOYER au revenu	COUT de la NOURRITURE	RAPPORT de la NOURRITURE au revenu	DÉPENSE TOTALE
	francs	francs	p. 100	francs	p. 100	p. 100
Ouvrière célibataire, occupant une chambre et travaillant 280 jours à 3 fr. l'un.	840	170	20,2	456,25	54,3	74,5
Ouvrier marié, sans enfants, occupant 2 chambres et travaillant 300 jours à 4 francs l'un	1.200	200	16,6	730 »	60,8	77,4
Le même, travaillant 300 jours à 5 fr. l'un.	1.500	250	16,6	800 »	53,3	69,9
Famille ouvrière de 4 personnes (dont 2 enfants en bas-âge) occupant 3 chambres et gagnant 1.800 francs	1.800	280	15,5	830 »	46,11	61,6
Employé marié, gagnant 275 francs par mois et occupant 3 pièces.....	3.300	430	13	1.000 »	30,3	43,3
Rentier, ayant 4.000 francs de revenu et occupant 4 pièces dans la même maison que le précédent, mais à l'étage supérieur.....	4.000	500	12,5	1.200 »	30,0	42,5
Rentier, ayant 6.000 francs de revenu et 2 enfants âgés de plus de 20 ans.....	6.000	900	15	1.800 »	30,0	45,0

bervilliers, dans les carrefours de la Villette et de la Goutte-d'Or, payant de sa santé l'embellissement de Paris et l'heureuse fortune des classes possédantes.

VII

LA MORTALITÉ DANS LES CLASSES PAUVRES

L'homme astreint tout le jour à effectuer des travaux pénibles et souvent dangereux dans des ateliers insalubres, réduit à se nourrir d'aliments insuffisants et malsains, parqué dans des quartiers et dans des logements qui l'anémient; la femme condamnée à un labeur pareil à celui de l'homme et rivale par nécessité de son compagnon de misère; l'enfant livré dès l'âge tendre à des occupations qui excèdent ses forces : telles sont les conditions générales de l'existence ouvrière sous le régime de la « liberté » industrielle. On conçoit dès lors quels ravages doit subir l'organisme du travailleur. La société, qu'il fait vivre et qu'il dote, par surcroît, de tout ce qui embellit l'existence, se sert de lui comme d'un instrument, et certaine de le pouvoir remplacer le jour où il succombera à la peine, ne lui laisse tant qu'il est fort et en échange d'un rapide et abondant revenu, que la part strictement nécessaire à entretenir sa misérable existence. Après quoi elle l'abandonnera

à toutes les angoisses d'une vieillesse dépourvue, imposant à d'autres infortunés, qu'elle exploitera à leur tour, la charge d'une vie usée tout entière à son service.

Avant tout, une remarque est à faire, qui confirme à elle seule toutes les conclusions de cet ouvrage et qui prépare à connaître le taux de la mortalité de la classe ouvrière : c'est que la longévité des riches dépasse, et de beaucoup, celle des pauvres. En Angleterre la vie moyenne des classes riches s'élève à quarante-quatre et même quarante-cinq ans, celle des classes pauvres n'atteint que vingt-deux ans sur toute l'étendue du territoire, et dix-sept dans le centre industriel de Manchester, berceau de l'économie politique contemporaine. Le même calcul, fait pour l'Europe tout entière et publié par la revue allemande *Neue Zeit* (*l'Ère nouvelle*) montre que sur 1.000 individus nés en même temps il en vit encore :

A 5 ans.....	943 riches,	655 pauvres
A 10 ans.....	938 —	598 —
A 24 ans.....	866 —	556 —
A 30 ans.....	796 —	485 —
A 40 ans.....	655 —	398 —
A 50 ans.....	557 —	283 —
A 60 ans.....	398 —	162 —
A 70 ans.....	235 —	65 —
A 80 ans.....	57 —	9 — [1]

1. Marc d'Espine (*Statistique mortuaire comparée*, Genève et

A Paris il meurt par 10.000 habitants 156 per-

TAUX ABSOLU DE LA MORTALITÉ A PARIS
PAR ARRONDISSEMENT (1892)

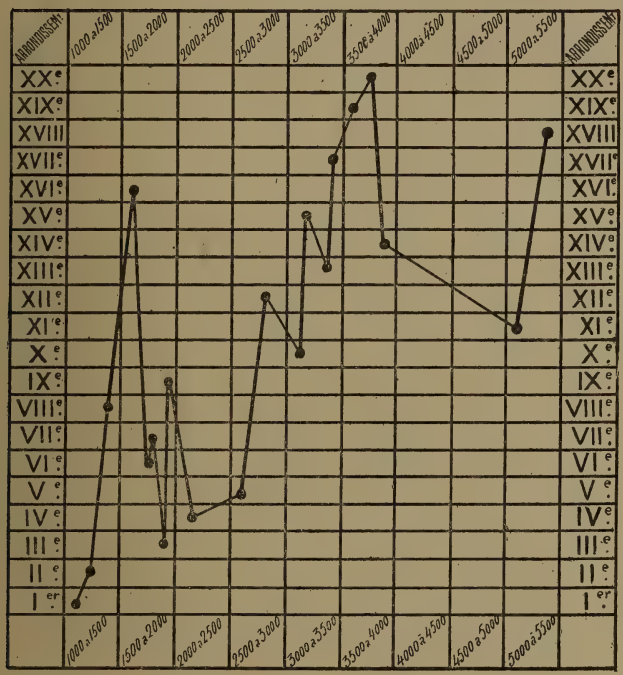

Paris, 1858) fit la même observation. « La vie moyenne de la classe aisée, dit-il (p. 47), doit dépasser d'une quinzaine d'années celle de la population entière ». Et il ajoute : « Des travaux de Villermé, Bayard, Vincent de Baumes, Odier (de Genève), Benoiston de Châteauneuf, Edwin Chadwick, il résulte que toujours et partout l'aisance diminue la mortalité et prolonge la vie humaine, tandis que la misère augmente la mortalité et abrège la vie. Autrement dit, la longévité du riche n'a pas d'autre limite que sa viabilité. »

sonnes des classes aisées et 285 des classes pauvres[1]. Si l'on observe la répartition de la mortalité par quartiers, cette disproportion frappe encore plus vivement l'esprit. Les chiffres qui suivent se rapportent à l'année 1892 et sont tirés

TAUX DE LA MORTALITÉ PAR RAPPORT A LA POPULATION DE CHAQUE ARRONDISSEMENT (PAR 1.000 HAB.) 1892

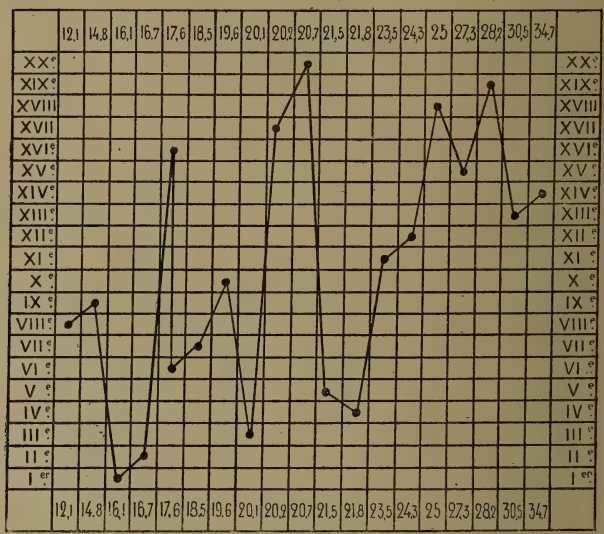

du *Bulletin officiel de statistique* de la ville de Paris. Nous nous sommes bornés à diviser les vingt arrondissements en trois catégories, d'après l'état de richesse et la condition hygiénique de chacun d'eux.

1. Gide, *Précis d'économie politique*.

PREMIÈRE CATÉGORIE		DEUXIÈME CATÉGORIE		TROISIÈME CATÉGORIE	
arrondissements					
1er Louvre.....	1.098				
2e Bourse.....	1.171				
3e Temple.....	1.788	arrondissements			
4e Hôtel de Ville...	2.155	5e Panthéon	2.513	arrondissements	
6e Luxembourg.....	1.749	10e Saint-Laurent....	3.036	11e Popincourt.....	5.019
7e Palais-Bourbon..	1.778	12e Reuilly.....	2.747	13e Gobelins.....	3.361
8e Elysée.....	1.292	15e Vaugirard.....	3.207	18e Montmartre.....	5.328
9e Opéra.....	1.797	17e Batignol.-Monc...	3.487	19e Buttes-Chaumont	3.590
16e Passy.....	1.556	14e Observatoire.....	3.896	20e Ménilmontant ...	3.875
TOTAL.....	14.384	TOTAL.....	18.886	TOTAL.....	21.173

Ainsi les cinq arrondissements les plus pauvres de Paris, y compris l'un des plus salubres au point de vue de la position géographique (celui de Ménilmontant) ont compté pendant l'année 1892 (année prise au hasard) 6.800 décès de plus que les neuf arrondissements les plus riches, et 2.300 de plus que les six arrondissements de richesse moyenne. C'est, dans le premier cas, un excédent de 32 0/0, et dans le second un excédent de 10 0/0[1].

On comprend dès lors que, même parmi les individus de la classe ouvrière, il doit y avoir des différences de morbidité et de mortalité proportionnelles au taux des salaires et à la durée du travail. Et, en effet, il résulte d'une étude comparative faite à ce sujet par M. l'ingénieur Cerda sur la population pauvre de Barcelone et soumise à l'examen du VIIe Congrès international d'hygiène, qu'entre ouvriers disposant d'un égal cube d'air respirable, mais de différentes positions, la mortalité est proportionnelle à la condition sociale.

1. La mortalité du XVIIIe arrondissement tient pour une part importante à la quantité d'établissements industriels insalubres qui existent au nord de Paris. Dans le quartier de la Haie-Coq, à Aubervilliers, on trouve des fabriques d'engrais, d'asticots, de stéarine, de produits chimiques, des ateliers d'équarrissage, des boyauderies, une usine de vidanges, des fabriques de colle, des fonderies de suif. La Plaine-Saint-Denis contient également un grand nombre d'industries malsaines. (Rapport de M. Jacquemin au Conseil général de la Seine, 4 juillet 1894.)

Ces termes généraux posés, il s'agit de connaître l'influence qu'exercent la mauvaise alimentation, le surmenage et l'agglomération urbaine : 1° sur la conformation physique ; 2° sur la longévité ; 3° sur la natalité.

I. Des recherches d'anthropométrie comparée, faites en Russie, sur la taille et le contour de la poitrine des ouvriers de fabrique, ont établi que la majeure partie d'entre eux possèdent, à l'époque de l'appel militaire, un périmètre thoracique moindre que celui des hommes du même âge appartenant aux autres classes, et que la proportion des adultes remplissant toutes les conditions physiologiques requises par la profession du soldat est plus élevée dans le reste de la population que parmi les ouvriers. L'influence la plus désastreuse du travail industriel sur le développement physique est exercée par l'industrie de la filature du coton et, en général, de toutes les matières textiles. Chez les ouvriers de ces industries, la circonférence du thorax est inférieure de 1 à 3 centimètres à celle des ouvriers des autres professions. Le poids du corps présente également des différences notables[1].

Il a été démontré en Belgique que la taille

1. Dr Kowalkowsky, professeur d'hygiène à l'Université de Varsovie, et Swiablowsky, inspecteur des fabriques du district industriel de Varsovie.

moyenne d'un enfant de huit ans appartenant à la classe aisée est de 122 centimètres, tandis que celle des enfants pauvres du même âge n'atteint que 116 centimètres. A dix-neuf ans, le premier mesure 168 centimètres, les seconds 156 seulement. Même remarque quant au poids des individus. Dans la classe aisée, l'enfant de huit ans pèse près de 24 kilogrammes, l'enfant pauvre ne pèse que 20 kilogrammes. A dix-neuf ans, le premier pèse 58 kilogrammes, tandis que le second n'en pèse que 47.

Enfin M. Manouvrier, un des éminents professeurs de l'Ecole d'anthropologie de Paris, a publié sur ce sujet, et d'après les observations faites par les conseils de revision dans les vingt arrondissements de Paris, un cartogramme prouvant que la taille des conscrits parisiens diffère sensiblement, suivant qu'ils résident dans les arrondissements pauvres ou dans les arrondissements riches. C'est ainsi que dans les vingtième, onzième, quinzième, elle est la plus basse de toute la capitale. Elle s'élève, au contraire, dans les premier, huitième, seizième, etc. Dans les premiers, la moyenne est inférieure à $1^{m},646$, dans les seconds elle va de $1^{m},647$ à $1^{m},660$.

II. Si le tableau qui précède montre que la mortalité générale cause plus de ravages dans la classe ouvrière que dans les deux autres classes, le calcul des victimes faites par chaque maladie

confirme que l'insuffisance d'alimentation, l'excès de travail et l'insalubrité des rues et des maisons ont à cette mortalité la plus forte part. On observe, en effet, que les maladies qui frappent les classes aisées sont surtout celles du système nerveux et la sénilité, qui résultent d'excès de tous genres. Encore la proportion des décès dus à ces maladies à ceux que détermine le grand âge est-elle relativement faible[1]. La classe pauvre, au contraire, succombe dans une proportion peu différente, très forte et surtout entre trente et cinquante ans, aux maladies épidémiques, aux diverses tuberculoses et aux maladies de l'appareil digestif, lesquelles atteignent principalement les organismes débilités.

Examinons, par exemple, la mortalité causée par la tuberculose. On sait quels ravages exerce cette redoutable maladie. Le Dr Petit disait, le 23 avril 1890 : « La tuberculose fait lentement,

1. La classe aisée a une prédisposition marquée à l'apoplexie, et Marc d'Espine a remarqué que, si l'on écarte du nombre total des apoplexies celles qui ont pour cause l'alcoolisme et qui frappent plus particulièrement la classe pauvre, la classe aisée est, de par son mode d'existence, deux fois plus sujette que l'ensemble d'une population à mourir d'accidents morbides. Parlant de la longévité, le même auteur (*loc. cit*, p. 86) observe que le privilège de la classe aisée (à mourir de vieillesse plutôt que de maladie) existe à tous les âges de la vieillesse, mais se prononce de plus en plus à mesure que l'individu avance en âge. A la limite extrême de la vie, dit-il, la moitié seulement de ceux qui l'atteignent et les neuf dixièmes des individus de la classe aisée meurent de vieillesse et non de maladie. »

méthodiquement, 100.000 victimes chaque annnée, soit 9 millions d'individus tués par elle en quatre-vingt-dix ans, quatre fois et demie plus que la guerre, vingt-deux fois et demie plus que le choléra[1]. Pendant l'année 1892, on a compté à Paris 11.559 décès par tuberculose, soit 21 0/0, le nombre total des décès ayant été de 54.536. On peut considérer que la tuberculose entre pour un sixième environ dans la mortalité générale. Or, sur les 486 décès par 100.000 habitants qu'elle causa à Paris en 1892, le VIIIe arrondissement (Elysée) n'en compta que 173, le IXe (Opéra) 263, tandis que le XXe (Ménilmontant), l'arrondissement le plus pauvre de Paris, en compta 598; le XIe (Popincourt) 542, le XIVe (Observatoire) 629, le XVIIIe (Montmartre) 551.

Il en est de même pour le cancer, dont les cas les plus nombreux sont signalés dans les arrondissements de l'est et du sud; pour la bronchite aiguë, beaucoup plus fréquente dans les quartiers excentriques que dans les autres; pour les maladies de l'enfance, dont nous nous occuperons tout à l'heure.

Par contre, les maladies du système nerveux, qui firent, pendant la même année, 183 décès par 100.000 habitants, en comptèrent 68 dans les quar-

1. Conférence faite à l'Hôtel des sociétés savantes de Paris.

tiers pauvres, 60 dans les quartiers de condition moyenne et plus de 54 dans les quartiers riches. De même pour la sénilité, qui décime la population du Luxembourg et du Palais-Bourbon dans une proportion supérieure à celle de Ménilmontant. Les tableaux ci-dessous précisent d'ailleurs ces écarts :

ARRONDISSEMENTS	MALADIES ÉPIDÉMIQUES	MALADIES DU SYSTÈME nerveux [1]	MALADIES DE L'APPAREIL circulatoire	MALADIES DE L'APPAREIL respiratoire	TUBERCULOSES [2]	TOTAUX
Arrondissements à population riche						
I. Louvre	79	94	71	171	289	704
II. Bourse	93	97	79	147	306	722
III. Le Temple	124	154	92	257	434	1.061
IV. Hôtel-de-Ville	226	201	145	256	623	1.451
VI. Luxembourg	112	161	123	286	401	1.083
VII. Palais-Bourbon	150	174	120	300	381	1.125
VIII. Elysée	86	108	117	174	256	741
IX. Opéra	112	165	125	277	407	1.086
XVI. Passy	138	147	119	209	279	892
TOTAUX	1.120	1.301	991	2.077	3.376	8.865
Arrondissements à population aisée						
V. Panthéon	276	169	121	395	725	1.686
X. Saint-Laurent	237	282	175	426	783	1.903
XII. Reuilly	295	207	173	321	797	1.793
XIV. Observatoire	337	279	195	563	980	2.354
XV. Vaugirard	317	185	187	492	895	2,076
XVII. Batignolles-Monc.	275	328	220	547	776	2.146
TOTAUX	1.737	1.450	1.071	2.744	4.956	11.958
Arrondissements à population pauvre						
XI. Popincourt	524	398	276	691	1.351	3.240
XIII. Gobelins	360	295	193	646	751	2.245
XVIII. Montmartre	545	456	269	779	1.466	3.515
XIX. Buttes-Chaumont.	421	217	179	568	916	2.301
XX. Ménilmontant	319	271	206	632	1.101	2.529
TOTAUX	2.169	1.637	1.123	3.316	5.585	13.830
Rapport pour 1.000 *à la mortalité générale*						
PREMIERE CATEGORIE.	20	23,8	18,1	38	61,9	161,8
DEUXIEME CATEGORIE.	31	26,6	19,6	50	90	217,2
TROISIEME CATEGORIE	39,7	30	20	60	98,7	248,4
TOTAUX	90,7	80,4	57,7	148	250,6	627,4
MOYENNES	30,2	26,8	19,2	49,3	83,5	209

1. Comprend la méningite simple, la congestion et l'hémorrhagie cérébrales, le ramollissement cérébral.
2. Y compris les tumeurs cancéreuses.

Comparée avec la mortalité des ouvriers agricoles, celle des ouvriers des villes présente des différences encore plus considérables que celles que nous venons de relever entre les diverses classes d'une même ville. Le Dr Starck, se basant sur des observations prises en Ecosse pendant dix années consécutives, affirma, il y a près de trente ans[1], que, dans les cinq premières années de la vie, la mortalité urbaine atteint le double de la mortalité rurale, et que, pour être moins forte aux autres âges, cette disproportion ne laisse pas d'être encore considérable. En 1850, Marc d'Espine (*loc. cit.*, p. 42) avait déjà fait la même observation. Voici les chiffres publiés par lui quant à la mortalité comparée des villes et des campagnes en Europe :

Décès par 10.000 habitants : (1850-52) Bâle-ville 237, Bâle-campagne 230; (1838-44) Manchester-ville 348, autres parties du district 208; Liverpool 336, comté de Monmouth et principauté de Galles 195; Londres 255, partie de Surrey et Kent, autour de Londres, 191; Prusse (1852) 339 citadins, 329 campagnards; Hollande (1841-52) 310 citadins, 226 campagnards; Belgique (1841-50) 275 citadins, 228 campagnards; France (1836-50) 260 citadins, 233 campagnards; Etats Sardes (1828-37) 313 citadins, 286 campagnards.

1. *Dixième rapport annuel des naissances, morts*, etc., en Ecosse, 1867, p. 29, cité par Darwin dans *Descendance de l'homme*.

Loin de diminuer depuis lors, cette disproportion n'a fait que s'accroître. On sait déjà que la tuberculose est très peu fréquente chez les pêcheurs et les marins ; elle l'est également chez les ouvriers des champs et des bois[1]. En Italie, sur 1.000 décès généraux, bergers et agriculteurs n'en comptent que 44 et 55 causés par la phtisie. En Suisse, la condition de ces ouvriers est encore plus favorable : sylviculteurs et agriculteurs n'y perdent chaque année que 1 ou 2 phtisiques sur 100 décès généraux.

Il est d'ailleurs surabondamment établi que la mortalité est en relation *progressive* avec le nombre des individus agglomérés. La statistique des villes de France, qui porte actuellement sur 662 villes, fournit à ce sujet des chiffres absolument probants :

NOMBRE des VILLES OBSERVÉES	POPULATION MAXIMA	MORTALITÉ PAR PHTISIE par 1.000 habitants
95	5.000 habitants	1.81
332	De 5.000 à 10.000 —	2.16
127	De 10.000 à 20.000 —	2.71
50	De 20.000 à 30.000 —	2.88
46	De 30.000 à 100.000 —	3.05
11	De 100.000 à 430.000 —	3.63
1 (Paris)	2.424.705 —	4.90
662	19.665.000 habitants	(Moyenne) 3.02[2]

1. Dr Lagneau, *loc. cit.*
2. On remarque que cette moyenne, portant sur la moitié envi-

Cette règle n'est cependant pas absolue. Mille causes, dont le nombre même empêche de préciser la nature, viennent modifier plus ou moins le rapport de la mortalité à la population. Cette dérogation se manifeste très vivement si l'on examine, par exemple, la mortalité pour 10.000 habitants par la tuberculose et la fièvre typhoïde dans les principales villes d'Europe :

VILLES		FIÈVRE TYPHOIDE		DIMINUTION de la MORTALITÉ par la fièvre typhoïde	TUBERCULOSE 1888
		EN 1850	en 1888		
	habitants	p. 10.000	p. 10.000	p. 100	p. 10.000
1. Berlin	1.400.000	10,4	1,4	86,5	1.300
2. Londres	4.300.000	10	1,6	84	1.500
3. Stockolm	225.000	10	1,7	83	1.400
4. Bruxelles	400 000	10	2,5	75	
5. Helsingfors	60.000	(1881) 7	2	71,4	2.150
6. Paris	2.500.000	18,5	9	51,3	1.600
7. Vienne	800.000	(1881) 2,28	1,26	44,7	2.600
8. Edimbourg	350.000	(1875) 3	2	33	
9. Barcelone	320.000				1.200

On constate ainsi que Vienne, peuplée de 800.000 habitants seulement, a une mortalité par tuberculose beaucoup plus considérable que Paris;

ron de la population de la France et attribuant à la phtisie un chiffre de 50.000 décès, confirme le chiffre donné par le Dr Petit pour la population tout entière.

Paris, à son tour, dont la population est presque la moitié de celle de Londres, perd plus de phtisiques que la capitale de l'Angleterre ; il est vrai que sa population est beaucoup plus concentrée. De même pour la fièvre typhoïde. Londres est, après Berlin, la ville d'Europe où cette épidémie cause le moins de décès et a le plus diminué. Paris, au contraire, est à la fois la ville où la fièvre typhoïde fait le plus de victimes et celle (à l'exception d'Edimbourg) où l'amélioration sanitaire est, à ce point particulier, le moins rapide.

A quoi tient cette dérogation à une règle acceptée jusqu'ici comme presque absolue ? Le Dr Rochard déclara naguère à l'Académie de médecine : « La mortalité diminue en de fortes proportions à Paris. Ainsi, par exemple, alors qu'en 1880 on comptait 2.120 cas mortels de fièvre typhoïde, on n'en a compté en 1893 que 633, malgré l'augmentation de la population. Cette transformation importante de la situation sanitaire est due aux améliorations constantes apportées à l'hygiène urbaine. Aujourd'hui la population n'est plus qu'exceptionnellement condamnée à boire d'autre eau que de l'eau de source[1], et des quartiers entiers de Paris, par-

1. Sans contester expressément cette affirmation, nous ferons observer avec M. Javal que le plomb des conduites est une cause très fréquente d'adultération des eaux potables. Et, par ailleurs, comment oublier cette parole, prononcée au moment de l'épidémie de choléra du Havre (août 1892), par MM. Brouardel, Proust

ticulièrement insalubres, tels que la rue Sainte-Marguerite, la trop fameuse cité des Kroumirs, etc., ont été rasés complètement, et avec eux ont disparu des foyers d'infection épidémique des plus dangereux[1]. Quand les derniers travaux d'assainissement projetés seront exécutés, quand le système des égoûts sera enfin définitivement complété et que la Seine, dans la traversée de Paris, aura cessé d'être un véritable dépotoir, il est fort à présumer que le chiffre de la mortalité due aux maladies épidémiques, en général, et à la fièvre typhoïde en particulier, s'abaissera encore en de sensibles proportions. »

N'en déplaise à M. le Dr Rochard, quiconque méditera sur le précédent tableau, et lui-même, s'il veut bien nous faire cet honneur, se convaincra qu'une telle argumentation est insoutenable. Si, comme le prétendent les hygiénistes, sa position géographique, les transformations édilitaires qu'il a subies font de Paris la ville d'Europe réunissant les meilleures conditions de salubrité, comment expliquer, encore une fois, que la mortalité par la tuberculose y soit plus forte d'un quart qu'à Barcelone, et la mortalité par la fièvre typhoïde

et Monod : « A Saint-Denis, les pauvres boivent un liquide où l'eau d'égoût entre dans la proportion de *une partie pour trois* d'eau pure ? »

2. Au cours du chapitre VI, nous nous sommes expliqués surabondamment sur ce sujet.

supérieure de près de six fois à celle de Londres? C'est donc que l'étiologie de la mortalité urbaine comporte d'autres causes que l'hygiène publique et le nombre des individus agglomérés[1]; et si, en effet, l'on observe que, d'une part, c'est toujours et partout la population pauvre qui est le plus frappée (même dans les quartiers les plus salubres : Ménilmontant, par exemple, pour Paris), que, d'autre part, la mortalité *épidémique* (fièvre typhoïde) est dans toutes les capitales européennes, sauf Stockholm et Vienne, exactement proportionnelle à la mortalité par la tuberculose (affection propre aux organismes épuisés), qu'enfin Londres, où la mortalité est le moins forte, est aussi la ville où, prise d'ensemble, la population ouvrière travaille le moins longtemps et gagne le plus, comment ne pas reconnaître que les maladies épidémiques, comme toutes les autres, résultent surtout de l'affaiblissement produit sur le travailleur par une alimentation détestable et un labeur pénible, et qu'elles s'éteindraient au foyer même de leur naissance, si la misère ne préparait un terrain favorable à leur propagation?

1. Le quartier du Temple, l'un des plus insalubres du centre de Paris, est occupé à la fois par de riches négociants qui y possèdent leur domicile, et par une foule d'ouvriers qui y descendent chaque jour des hauteurs très saines de Ménilmontant. Or, où meurt-on le plus? au Temple? non, à Ménilmontant. N'est-ce donc pas parce que là l'alimentation saine et le repos triomphent de l'insalubrité, tandis qu'ici la pureté de l'air est impuissante a neutraliser l'effet de privations inouïes?

III. L'examen de la mortalité infantile à Paris apporte en faveur de cette opinion un nouveau témoignage. La population y comprend environ 200.000 enfants âgés de moins de cinq ans. Une mortalité assez forte les décime[1]. La rougeole, qui fait des victimes jusqu'à neuf et dix ans, a enlevé en 1890 environ 1.500 enfants, 983 en 1891 et 909 en 1892. Or quels sont les arrondissements où cette maladie est constamment rare? Ce sont ceux du centre (les dix premiers), en exceptant le quatrième et le cinquième, dont la mortalité par la rougeole est à peu près égale à la moyenne. Tous les faubourgs (les dix derniers arrondissements) sont particulièrement atteints, sauf Passy et Batignolles-Monceau.

Pour la diphtérie (croup, angine), le nombre des cas mortels a été de 1.403 en 1892. Ici encore, si les arrondissements du centre sont généralement assez peu frappés, les faubourgs le sont dans une proportion considérable.

Depuis 1877, les épidémies de coqueluche ont été fréquentes; en 1877 et 1880, la mortalité a dépassé 500 décès. En 1883 il y en a eu 655 et 564 en 1886. Les épidémies de 1889 et 1890 ont été également graves. Les arrondissements les plus

1. Cette mortalité s'est élevée à 15.553 décès en 1890, à 14.048 en 1891 et à 14.800 en 1892.

éprouvés furent ceux des Gobelins et de Ménilmontant.

La diarrhée (entérite, cholérine) fit pendant l'année 1891 plus de 3.600 victimes; en 1892 on en compta plus de 4.000 parmi les enfants du premier âge (nourris au sein ou au biberon). « Tous les arrondissements excentriques, dit le Dr Bertillon, ont, excepté Passy, une mortalité considérable par diarrhée infantile, ce qui tient en partie à ce que ces arrondissements contiennent une proportion d'enfants plus élevée que ceux du centre et surtout à ce que les enfants y sont mal soignés, et notamment mal nourris, par des parents ignorants et pauvres. » *Ignorants!* mot bien prompt et bien léger. Comment le dénûment absolu pourrait-il venir en aide même à la plus solide expérience?

Le tableau de la mortalité infantile à Paris résume et complète ces observations.

ARRONDISSEMENTS	ROUGEOLE	SCARLATINE	COQUELUCHE	DIPHTÉRIE CROUP	GASTRO-ENTÉRITE DES ENFANTS au sein	GASTRO-ENTÉRITE DES ENFANTS au biberon	DÉBILITÉ CONGÉNITALE	TOTAUX
Arrondissements à population riche								
I. Louvre	15	4	3	18	11	30	32	113
II. Bourse	19	0	6	30	14	46	26	141
III. Le Temple	17	9	2	38	20	67	53	206
IV. Hôtel-de-Ville	30	9	10	76	30	68	57	280
VI. Luxembourg	12	3	1	33	12	42	46	149
VII. Palais-Bourbon	20	10	5	44	19	64	30	192
VIII. Elysée	9	4	2	15	7	21	16	74
IX. Opéra	10	4	3	27	28	34	31	137
XVI. Passy	8	2	2	34	39	38	28	151
TOTAUX	140	45	34	315	180	410	319	1.443
Arrondissements à population aisée								
V. Panthéon	68	7	11	49	46	105	65	351
X. Saint-Laurent	47	6	11	50	51	84	69	318
XII. Reuilly	63	10	18	79	61	152	62	445
XIV. Observatoire	81	6	28	112	61	[1] 508	97	893
XV. Vaugirard	70	8	24	118	66	263	62	611
XVII. Batignol.-Monc.	44	6	26	72	45	132	83	408
TOTAUX	373	43	118	480	330	1.244	438	3.026
Arrondissements à population pauvre								
XI. Popincourt	63	24	32	182	138	296	130	865
XIII. Gobelins	77	10	41	94	63	183	96	564
XVIII. Montmartre	104	14	41	138	102	291	148	838
XIX. Butt.-Chaumont.	95	10	42	94	114	321	105	781
XX. Ménilmontant	57	12	26	100	108	324	100	727
TOTAUX	396	70	182	608	525	1.415	579	3.775
Rapport pour 1.000 à la mortalité générale								
PREMIÈRE CATÉGORIE	2,56	0,83	0,62	5,77	3,30	7,51	5,84	26,43
DEUXIÈME CATÉGORIE	6,83	0,78	2,16	8,80	6,05	22,81	8,03	55,46
TROISIÈME CATÉGORIE	7,26	1,28	3,33	11,10	9,62	25,94	10,67	69,20
TOTAUX	16,65	2,89	6,11	25,67	18,97	56,26	24,54	151,09
MOYENNES	5,55	0,96	2,03	8,55	6,32	18,75	8,18	50,36

1. Il serait intéressant de rechercher la cause d'une aussi forte mortalité par gastro-entérite dans un arrondissement qui n'est ni le plus peuplé d'enfants, ni le plus pauvre, ni le plus malsain de Paris.

Ici deux remarques : la première, c'est que, comme l'adulte riche meurt surtout de maladies causées par les excès et l'adulte pauvre de celles que déterminent les privations, de même l'enfant meurt, suivant sa condition, des excès faits ou des privations subies par ses parents. Tandis que le plus large écart observé dans la mortalité des trois classes provient surtout des maladies épidémiques, qui frappent de préférence les organismes affaiblis par l'insuffisance et la mauvaise qualité de l'alimentation, le plus faible réside dans la mortalité par débilité congénitale, qui fait expier aux enfants des hautes classes la vie déréglée de leurs parents. La seconde remarque est que, si la forte mortalité produite dans la population ouvrière par l'athrepsie (gastro-entérite) témoigne que les ressources manquent à cette classe pour donner à ses enfants les soins qui leur seraient nécessaires, la différence qui existe dans les trois classes entre les décès d'enfants nourris au sein et d'enfants nourris au biberon montre que l'ouvrière garde plus jalousement ses enfants que les femmes des autres classes. Dans les arrondissements des deux premières catégories, il meurt trois fois plus d'enfants nourris artificiellement que d'enfants élevés au sein maternel; dans les arrondissements de la troisième, il n'en meurt que deux fois et demie plus, ce qui prouve mieux que toutes les discus-

sions combien les vaines occupations de la vie mondaine sont pour affaiblir la sollicitude maternelle, demeurée vivace dans la classe populaire et exclusivement comprimée, quand elle l'est, par les exigences de la vie matérielle.

Il est maintenant incontestable que l'hygiène publique, dont le bénéfice échappe d'ailleurs, comme nous l'avons dit, à la population ouvrière, ne peut être que d'un faible secours contre la mortalité des pauvres. Mieux vaudrait armer d'abord les organismes débilités contre l'insalubrité des grandes agglomérations. La protection de l'enfance peut sans doute beaucoup pour diminuer la mortalité du premier âge. M. Alfred Naquet a raconté qu'en 1865-66, années qui ne présentèrent aucunes causes exceptionnelles de mortalité, la proportion des enfants morts en nourrice dans le Calvados dépassa 30 0/0, tandis qu'en 1881-82 l'application rigoureuse de la loi Roussel par M. Monod, alors préfet de ce département, depuis directeur de l'Assistance publique au ministère de l'Intérieur, abaissa cette proportion à 10 0/0. Mais qui ne voit que ce sont là palliatifs secondaires, et que, pour réduire la mortalité des enfants pauvres, il convient surtout de rendre toute sa force à la classe dont ils sont issus ? Là est le problème, problème dont la solution est subordonnée non pas à telle ou telle réforme particulière, mais à l'égale répartition du

fonds public, c'est-à-dire à la transformation absolue de l'ordre social.

Une statistique établie par le Dr Tatham, directeur du Bureau de statistique de la Grande-Bretagne (section de l'état-civil) donne à ces remarques une nouvelle force. Le docteur a dressé la mortalité comparative des enfants occupés dans les villes industrielles de Blackburn, Leicester, Preston, et de ceux occupés dans les comtés agricoles de Dorset, Hertford et Witte. De 1889 à 1891, sur 100.000 enfants, les villes en ont perdu 21.803, les districts agricoles 9.717. Ces chiffres se décomposent ainsi :

	Centres industriels	Centres agricoles
Convulsions	3.461	1.381
Phtisie	2.724	1.738
Diarrhée	3.961	480
Naissances précoces	2.279	1.381

On a remarqué, d'autre part, que partout où l'homme, même dans une condition médiocre, n'a pas à soutenir un combat inégal contre les difficultés économiques, il engendre une famille nombreuse. Ainsi, dans le canton de Fouesnant (Finistère), où tout individu libéré du service militaire acquiert pour un temps fort long une parcelle de lande sur laquelle il s'établit et se marie, les familles sont très denses. Pareillement

à Fort-Mardyck, près Dunkerque, où toute famille qui se constitue, et à condition que l'un des conjoints soit né dans la commune et que le mari soit inscrit maritime, reçoit en usufruit 24 ares de terre et le droit de pêche au filet. Les parcelles ainsi concédées sont inaliénables, indivisibles, insaisissables et ne peuvent être transmises qu'aux enfants du concessionnaire. Aussi la natalité atteint-elle en ce pays le rapport de 43 pour 1.000 habitants, rapport que seule en Europe la Russie dépasse, et la population y double-t-elle tous les vingt-cinq ans.

Comparez maintenant avec l'état-civil de ces contrées le mouvement de la population parisienne [1] et vous constaterez que, si la population pauvre des grandes villes produit plus d'enfants que les riches, elle les perd dans une proportion encore plus considérable. Mais ces chiffres, tout inquiétants qu'ils sont, ont du moins le mérite d'indiquer avec précision comment et où se produit la dépopulation observée depuis 1875 et par quels moyens on y pourra porter remède.

1. Pour 10.000 habitants en 1892 :

	Naissances	Morts
Arrondissements de la 1re catégorie	70,2	59,3
— de la 2e catégorie	86,6	77,8
— de la 3e catégorie	98,5	87,3

VIII

CHOMAGE ET MISÈRE

De même qu'à la pléthore des uns correspond la misère des autres, de même l'excès de travail d'une partie de la population ouvrière réduit l'autre à une inaction mortelle. Outre les périodes de chômage prévues, régulières, les époques où le marché économique oblige chaque profession à suspendre ses travaux, il y a le chômage continuel que la longue durée de travail exigée de quelques-uns impose à tous les autres. C'est de celui-là que nous allons à présent nous occuper.

A quelles causes le doit-on ? En premier lieu, comme nous venons de le dire, à la prolongation exagérée de la journée. On sait bien pourquoi les industriels s'opposent à une limitation légale du travail : ils craignent (contre toute raison d'ailleurs) de ne pouvoir soit augmenter la produc-

tivité de l'ouvrier dans la mesure où la durée du travail aura été réduite, soit faire subir au salaire une diminution ou aux produits une augmentation compensatrices, et par suite de porter tout le poids de la réforme. Etant donnés cette crainte et le degré auquel l'organisation sociale actuelle porte l'égoïsme, il paraît logique, sinon justifiable, que le capitaliste hésite à diminuer ses bénéfices au profit d'ouvriers dont il n'a nul souci, qui sont à ses yeux de simples instruments de production et dont le nombre l'assure contre l'éventualité d'un manque de bras. Mais, ce qu'on ne s'explique pas, c'est que si les circonstances l'obligent de ralentir sa production il aime mieux maintenir la durée de la journée de travail et congédier un certain nombre d'ouvriers, désormais soumis à toutes les épreuves de la misère, que de réduire cette journée, conserver tout son personnel et alléger, en le répartissant ainsi, le poids d'une crise temporaire. C'est ce que demandaient, par exemple, au mois de juin 1894, les ouvriers des mines de Graissessac, et le refus qu'y opposa la Compagnie ne peut être attribué qu'à un antagonisme de caste, à une volonté arrêtée de refuser toute satisfaction à cette classe ouvrière qui menace d'emporter les privilèges des hautes classes, que le capital devine maîtresse de l'avenir et dont il entend abuser jusqu'à l'échéance finale.

La durée du travail n'est cependant pas l'unique cause du chômage. Il y faut joindre pour les pays à production industrielle intensive, comme la France, l'Angleterre, les États-Unis, l'accroissement immodéré de la main-d'œuvre étrangère, et pour toutes les nations indistinctement, l'émigration vers les grands centres de la population rurale, peu ou point rémunérée par les travaux agricoles et séduite par le salaire, très élevé en apparence, réellement inférieur au prix des denrées, que reçoit la population urbaine.

L'immigration étrangère, de ces deux causes la moins importante, mais non la moins dangereuse par les rencontres meurtrières qu'elle détermine et l'antagonisme de races qu'elle perpétue, n'a pas seulement pour les immigrants des résultats chimériques, elle devient funeste à la population indigène tout entière. D'une part, l'affluence d'individus, le plus généralement sans profession et voués à un travail médiocrement rétribué, déprécie pour ainsi dire instantanément le taux de la main-d'œuvre dans la contrée où les a conduits l'espoir d'un gain rémunérateur, car le salaire, très prometteur quand il manque de courtisans, se défend et se refuse dès qu'il possède un cortège. D'autre part l'accroissement subit de la population sur un point donné y augmente le prix des choses nécessaires à l'existence. En sorte que

l'immigration, peu profitable aux immigrants, n'a d'autre effet que d'empirer le malaise économique et de nourrir entre les classes ouvrières des différentes nations des haines agréables aux classes dirigeantes.

M. Levasseur, de l'Institut, a écrit : « La cause des immigrations est la difficulté de vivre dans son pays natal ou l'espérance de mieux vivre ailleurs. L'immigrant passe d'une contrée à une autre suivant le niveau des salaires. La grande majorité des immigrants en France sont des ouvriers ou des employés ; ils viennent beaucoup plus d'Allemagne, de Belgique, d'Italie, où le travail est peu payé, que d'Angleterre, où il est largement rémunéré[1]. C'est une concurrence d'autant plus pénible que la lutte s'engage le plus souvent dans la région des salaires inférieurs, parce que ce sont surtout des manouvriers qui se présentent; elle est vive aussi parmi les commis de magasin et employés de bureau... Voici, par exemple, quel était à Paris en 1886, le nombre des Français et celui des étrangers dans plusieurs professions :

1. Levasseur, *la Population française*, t. III.

PROFESSIONS	FRANÇAIS	ÉTRANGERS	PROPORTION
			p. 100
Négociants, employés, etc..	203.149	22.712	9,7
Ebénistes.....	25.812	6.731	20
Cordonniers....	35.139	4.745	11
Peintres, plâtriers	24.101	3.989	14
Chapeliers.....	9.923	2.216	18
Tanneurs	16.133	1.827	10

« Il y a encore beaucoup d'étrangers parmi les terrassiers et les balayeurs... L'ouvrier anglais se défend contre la main-d'œuvre étrangère par son habileté professionnelle. Cependant il se trouve, à Londres surtout, beaucoup d'ouvriers russes et allemands, surtout parmi les tailleurs[1]. »

Parmi les ouvriers qui fournissent à l'immigration française les plus importants contingents, il faut citer les ouvriers agricoles belges, qui, chaque année, soit pour l'arrachage des betteraves, soit pour d'autres travaux de la campagne, se répandent dans le nord et jusque dans l'Ile-de-France et le Loiret; les terrassiers italiens qui s'échelonnent de Nice à Grenoble et à Toulon; les réfractaires espagnols qui remontent jusqu'à la Garonne, mais

1. On doit constater que les ouvriers anglais et allemands employés dans les cordonneries parisiennes, loin de travailler à bas prix, exigent et reçoivent un salaire beaucoup plus élevé que les ouvriers français. Il en est de même pour les ouvriers fourreurs émigrés du Luxembourg et les céramistes.

dont l'immigration cause moins de trouble que celle des ouvriers des autres pays, parce qu'ils exigent généralement les mêmes salaires que leurs camarades français.

Aux États-Unis, la crise causée par l'immigration est particulièrement grave. « A la fin de décembre 1893, la situation en Amérique était normale, et l'on y estimait à trois millions le nombre des ouvriers manufacturiers. Sur ce nombre il y en avait 801.055 sans occupation, c'est-à-dire plus d'un quart. Dans les États de New-York et de New-Jersey, il y avait 223.250 inoccupés ; dans l'État de Pensylvanie, il y en avait 151.500. Comme ces 801.055 ouvriers représentent, avec femmes et enfants, deux millions de bouches à nourrir, on peut se faire une idée de la misère qui existe en temps normal. Dans les filatures et le tissage à Philadelphie, il y avait 70.000 ouvriers sans travail à la même époque. Les causes de cette crise sont toujours les mêmes : diminution de travail, augmentation du nombre des travailleurs et surtout abondance de travailleurs voulant *à tout prix* gagner un morceau de pain. Le *Sweating system*, contre lequel les ouvriers de Londres protestent avec énergie, sévit aux Etats-Unis plus que partout ailleurs. Dans les grandes villes, les ouvriers de l'habillement et de l'ameublement ne peuvent pas résister à la concurrence des immigrants polo-

nais, russes et allemands. Dans les campagnes, ce sont les Irlandais qui font baisser le prix de la main-d'œuvre[1]. »

D'après le professeur Mayo Smith, l'Etat de la Nouvelle-Angleterre est envahi chaque année par les Canadiens français, qui s'y emploient à bas prix, y observent la plus grande frugalité, économisent une certaine somme et regagnent ensuite leur pays[2].

L'Australie est peuplée de Canaques, de Javanais, de Japonais et surtout de Chinois, ces derniers si exécrés que les commerçants des grandes villes, de Longreach (Queensland) notamment, de Brisbane, etc., font annoncer par les journaux que leur personnel ne compte aucun Céleste. La classe ouvrière australienne a dû organiser une véritable croisade contre le *coloured labour* (travail des hommes de couleur).

Les migrations d'ouvriers s'opèrent presque invariablement de l'est à l'ouest. Tentés par les salaires industriels de la France, de l'Angleterre et de l'Amérique du nord, Russes, Polonais, Allemands, Belges et Italiens envahissent ces Etats, les parcourent pendant vingt ou trente années, suivant les fluctuations du prix de la

1. J. Saint-Cère, *Figaro*, 11 juillet 1894.
2. Communic. au VIIe Congr. internat. d'hyg. et de démogr.) *Transactions*, etc., p. 154.

main-d'œuvre, y vivent avec la plus scrupuleuse économie et, ce temps écoulé, retournent dans leur pays pour y consommer leurs épargnes. Les Etats-Unis sont surtout le point de mire et le rendez-vous de toutes les nations pauvres. On y rencontre des ouvriers des cinq parties du monde, attirés les uns par le labeur manufacturier, les autres par la richesse agricole et le bas-prix des terres, qui sur certains territoires mettent l'usinier et le fabricant à la discrétion du travailleur.

Quant à l'émigration de la population rurale vers les centres industriels, elle est encore plus considérable que l'émigration étrangère. « Pendant l'intervalle des deux derniers dénombrements, dit un chef de bureau du Ministère du Commerce, les villes de France ont gagné 500.000 habitants, alors que les campagnes en ont perdu 400.000 ». On a constaté, d'autre part, que le nombre des petites communes augmente d'année en année. En 1881, soixante-sept seulement comptaient moins de 50 habitants ; il y en a aujourd'hui quatre-vingt-douze. Telle est, sous la forme la plus brutale, la confirmation du malaise économique. Cent mille français environ vont chaque année demander aux emplois des villes des satisfactions matérielles que ne peut plus leur procurer le travail agricole. Ces hommes montrent, sans doute, comme nous le disions tout

à l'heure, une funeste imprévoyance. Ils ignorent ou méconnaissent que la supériorité du salaire payé aux ouvriers de l'industrie sur le gain des ouvriers agricoles est purement fictive, puisque l'un et l'autre se compensent par le prix des subsistances, et que, si le nombre des immigrants dépasse celui des emplois, les inoccupés auraient tout profit à retourner aux champs. Mais, par ailleurs, comment contester que la condition des ouvriers du sol ne soit au moins aussi pénible que celle des ouvriers industriels et qu'ils n'aient par suite une excuse à quitter imprudemment leur profession ?

Notez que par ouvriers du sol on n'entend pas seulement les journaliers et les domestiques de ferme, mais aussi les fermiers et même les petits propriétaires, dont beaucoup pourraient envier le sort de certains ouvriers des villes. La statistique de la propriété dans une commune à revenu moyen de la Loire-Inférieure (celle de Bouée, près Savenay) établit que, sur les 636 propriétaires du pays, 525 ont ensemble un revenu foncier de 15.126 fr. 06, soit une moyenne d'environ 28 fr. 81 chacun ; les 111 autres possèdent 48.542 fr. 39 ou 437 fr. 31 par tête[1]. *Ab uno disce omnes!*

1. *Histoire de Bouée*, par Fraslin. — Savenay, 1888.

La misère sévit tout particulièrement dans les pays à vignobles, où la mévente des vins suspend tout travail. Le 15 mars 1894, l'Office du travail annonçait que, pour remédier dans la mesure possible au chômage dont souffraient les ouvriers agricoles du département du Gard, la municipalité de Vauvert avait ouvert un crédit de 6.000 francs et l'employait à la réfection des chemins ruraux. A Montpellier, la situation était aussi fâcheuse. Malgré une baisse du prix du vin supérieure aux frais d'exploitation, les vignerons ne pouvaient arriver à écouler leurs produits.

Le petit cultivateur boit rarement de son vin ou de son cidre. Il se fabrique d'ordinaire du vin de raisins secs, de la bière avec de l'orge et un peu de houblon, des piquettes de fruits divers.

Dans l'arrondissement de Châteaubriant, pays de production cidrière, le récoltant vend son premier jus 18 francs la barrique, le second 12 et même 10 francs, et comme sa récolte ne s'élève annuellement qu'à une vingtaine de barriques (ce qui lui donne un bénéfice brut de 250 à 300 francs), il ne garde pour sa propre consommation que le troisième jus, liquide sans nom dont l'usage ne laisse pas d'être incommodant pendant la saison chaude.

Or, si telle est la condition du fermier, on con-

çoit ce qu'est celle du journalier[1], et l'on s'explique que celui-ci troque la charrue et la herse pour la pioche du terrassier et que celui-là dirige ses enfants vers une profession urbaine à laquelle la périodicité du gain et la régularité de l'avancement donnent une sécurité dont est privée la profession agricole. Et c'est ainsi qu'en Angleterre, par exemple, en l'espace de dix années, le nombre des travailleurs agricoles a diminué, pour les femmes de 19 et pour les hommes de 173 par 10.000[2], qu'en France la population rurale, évaluée en 1846 à 26.700.000 individus, est tombée à 24 millions, tandis que la population urbaine, qui ne comptait à la même époque que 8.600.000 personnes environ, s'élève aujourd'hui à plus de 14 millions[3].

Les villes ainsi envahies, qu'arrive-t-il? D'une part, les fils des fermiers et des petits proprié-

1. Au congrès de Marseille (1879), le délégué des agriculteurs d'Aix-en-Provence fit connaître que les journaliers du sol, travaillant en moyenne cinq journées par semaine, gagnaient de 12 fr. 50 à 20 francs, soit de 650 à 1.000 francs par an. Leur dépense s'élevait à :

Loyer, cote personnelle et mobilière	80 »
Nourriture du père (à 1 franc par jour)	365 »
— de la mère (à 0 fr. 75 par jour)	273,75
— des deux enfants (à 0 fr. 75 par jour)	273,75
Eclairage	25 »
Chauffage	25 »
Savon et blanchissage	25 »
Achats de linge et d'effets d'habillement; entretien	100 »
Médecin et médicaments	25 »
Divers pour l'entretien intérieur du ménage	25 »
Dépenses extérieures	25 »
TOTAL	1.242,50

2. Recensement décennal, 1881-91.

3. 75,58 0/0 des indigents secourus à Paris sont originaires de la province, et 1,69 0/0 sont nés à l'étranger.

taires, pourvus d'une instruction moyenne dont l'enseignement secondaire classique a fait tous les frais (ce qui leur ferme les carrières scientifiques, plus lucratives peut-être que les carrières libérales), se pressent en foule aux concours ouverts pour l'obtention des emplois publics, où la ponctualité compense avantageusement l'intelligence et le savoir ; de l'autre, journaliers et ouvriers encombrent les professions de la dernière catégorie et contribuent pour une forte part à la dépréciation du salaire. Mais, comme le nombre des appelés dépasse considérablement, dans les deux cas, celui des élus, l'armée des sans-travail ne cesse d'augmenter, sans qu'on sache bien s'il serait possible à l'organisme social actuel de remédier efficacement à cette situation.

I. L'armée des pauvres, qu'on a déjà appelée cinquième état, mais qui, si la révolution économique tarde à transformer le système social, finira par englober les trois quarts de la population ouvrière et jusqu'aux artisans les mieux « qualifiés », cette armée, disons-nous, se compose donc de deux éléments : le prolétariat intellectuel, comprenant tous ceux que le nombre restreint des emplois conformes à leurs aptitudes et, pour tout dire, leur mépris parfois du travail manuel mettent dans l'impossibilité de gagner le pain quotidien ; le prolétariat manuel qu'alimente sur-

tout l'excessive durée de la journée de travail.

Le 9 juin 1894, le ministre de l'Instruction publique adressa aux recteurs une circulaire qui peut être considérée comme la déposition la plus éloquente contre le régime économique. Il y a actuellement, disait cette circulaire, 436 candidats aux fonctions de l'enseignement secondaire, et l'on n'en a pu placer que 113, pendant l'année précédente, dans les chaires de premier ordre des collèges. D'ici longtemps donc, les simples bacheliers ou brevetés devront être totalement exclus des nominations. Tels sont les bienfaits présents d'une des plus importantes réformes partielles réalisées par l'oligarchie bourgeoise. L'Etat aiguise des appétits et, le moment venu de tenir d'implicites engagements, laisse ses convives devant une table vide. C'est, avec la journée de huit heures, la fixation d'un minimum de salaire, la loi sur le travail des enfants et des femmes, un nouvel exemple des maux qu'engendrent fatalement toutes les réformes de détail, et la démonstration qu'il faut la réforme économique intégrale, la seule précisément que ne puisse réaliser la caste régnante.

Mais, si l'élite du prolétariat intellectuel rencontre de tels obstacles, qu'est-ce pour la partie moyenne de la population? Ce tableau en donnera l'idée[1]:

1. Tiré de la *France polit. et soc.*, par A. Hamon, année 1890, t. II.

NATURE DES EMPLOIS	VACANCES annuelles	CANDIDATS inscrits	DEMANDES par emploi vacant
Préfecture de la Seine. — Mairies de Paris			
Commis auxiliaires.....	12	3.126	260
Garçons de bureau et hommes de peine.....	12	3.511	292
Ordonnat. des pompes funèb.	»	2.423	2.423
Gardes de cimetières.....	»	2.323	2.323
Surveill. dans les entrepôts.	»	683	683
Concierges d'école.....	20	2.643	132
Emplois non spécifiés.....	1	655	655
Débits de tabac de 2e classe, dans la Seine.....	8	2.679	335
Instituteurs.....	42	1.847	44
Institutrices.....	54	7.139	132
Professeurs de dessin (hom.).	8	147	18
— — (fem.).	6	132	22
— de chant (hom.).	5	72	14
— — (fem.).	6	61	10
— de gymnastique (hommes et femmes).....	3	201	67
Piqueurs des travaux de Paris	38	133	3
Gardes de promenades	12	24	2
Cantonniers des promenades de la Ville.....	45	450	10
Cantonniers du nettoiement de Paris.....	750	5.110	6
Ouvriers du nettoiement de Paris.....	65	550	8
Marchands et marchandes de journaux (kiosques)...	12	3.150	262
Gardes et gagistes aux tribunaux.....	»	614	614
Mont-de-Piété : employés aux écritures.....	7	1.272	181
Mont-de-Piété : employés à la manutention.....	10	1.342	134
TOTAL.....	1.120	40.287	36

La moyenne annuelle des places vacantes de facteur des postes est de 1.400; la moyenne des demandes régulières est de 30.000[1], soit 21 candidats par place. Au commencement de 1894, l'administration des postes et des télégraphes, voulant expérimenter les services du personnel féminin, organisa un concours qui devait pourvoir à 400 emplois et qui comprit 5.500 concurrentes, 14 par emploi. Un concours ouvert à la même date par l'administration des chemins de fer de l'Etat belge à Bruxelles compta 6.000 candidats pour 120 places, 50 par place.

Que deviennent ceux de ces individus que le sort n'a point favorisés? Ils se consacrent, en attendant un heureux hasard, aux mille métiers sans nom qu'engendrent les agglomérations urbaines. Les uns se font distributeurs de prospectus ou colporteurs; d'autres, parmi lesquels on remarque surtout les diplômés universitaires, rédigent des réclames commerciales; ceux qui ont une plume exercée et rapide confectionnent pour 1 fr. 50 le mille les bandes-adresses des prospectus.

« Dans la rue de Bièvre, raconte *le Petit Parisien*, en une de ces monographies intéressantes qu'il publie de temps à autre, on remarque au numéro 11 une maison à la façade vermoulue,

1. Jules Roche, ministre du Commerce, *Déb. parlem.*, 1891.

dont les lucarnes donnent asile à tous les vents et dont la pluie a pourri le bois et rongé la toiture. Au rez-de-chaussée de cette maison se trouve un établissement bien connu dans le quartier sous le nom de « la Bibine ». Rien ne le distinguerait des maisons voisines, n'était son enseigne qui s'étale en grosses lettres au-dessus de la porte, avec ces mots : *Légumes :* 0 fr. 10.

« C'est dans cet établissement que viennent prendre régulièrement leurs repas de pauvres diables, des miséreux, qu'on peut à juste titre appeler les parias de la société parisienne. Les « bandistes » forment la clientèle principale de ce bizarre établissement. Le bandiste est le malheureux qui, dans les maisons de publicité, écrit sur des bandes ou sur des enveloppes les adresses destinées à l'émission des prospectus de tout genre. A ce travail, qui exige une écriture rapide et suffisamment belle, cet employé gagne une somme variant de 1 fr. 25 à 1 fr. 80 pour mille adresses sur bandes et de 2 francs pour mille enveloppes. Celui qui abat ses mille adresses par jour et parvient au maximum est presque un phénomène...

« Le bandiste déjeune le matin à la maison de publicité, où il travaille avec deux sous de pain et deux sous de râclures qu'il va acheter chez le charcutier voisin. Ces râclures sont les morceaux de saucisson ou de jambon que les charcutiers

enlèvent pour rafraîchir leur marchandise. Le soir, les bandistes se rendent tous à la Bibine. Cet établissement a ceci de particulier qu'on y boit très peu de vin et d'alcool. La grande consommation qui s'y fait est celle d'une boisson pompeusement qualifiée du nom de bière et dont la canette, de la contenance de trois grands verres, n'est vendue que 10 centimes. Avec la bière, on sert également aux clients, moyennant 10 centimes, une portion de légumes secs. Le bandiste trouve donc là à un prix très modique de quoi apaiser un peu sa faim, le repas complet lui revenant à 30 ou 40 centimes au plus. Ceux qui sont mariés achètent aux casernes un pain de soldat moyennant 20 centimes et prennent chez les bouchers de leur quartier 15 ou 20 centimes de rognures de viande.

« Parfois, quand le bandiste a fait une forte semaine, il se paie un bon repas dans une pension ouvrière du boulevard de Belleville, de la rue des Francs-Comtois ou de la rue du Départ. Les plats dans cette dernière, qui est la plus fréquentée, coûtent 0 fr. 20 chacun. Cependant il arrive souvent que le bandiste ne fait qu'un repas par jour, quand il en fait un. On cite comme curiosité ceux qui déjeunent et dînent régulièrement. Dans leur argot ils appellent ne pas manger : *sauter la perche*.

« Le bandiste habite presque toujours en meublé, soit dans le quartier des Halles, les rues de Rambuteau, de la Reynie, Quincampoix, ou bien, dans le quartier Maubert, la rue Maître-Albert. Un hôtel de la rue Saint-Victor n'est habité que par des bandistes. Le prix de la chambre est de 0fr.50 par nuit; aussi ces malheureux se mettent-ils souvent à deux pour louer. Le bandiste n'est même pas assez riche pour se vêtir chez le brocanteur. A la Bibine de la rue de Bièvre, passent le soir des individus, les fournisseurs réguliers de la clientèle de l'établissement : un chapeau coûte 15 centimes, un paletot ou un pantalon 50 centimes au maximum. Quand il ne peut s'acheter une chemise, le bandiste se contente de coudre à son gilet un col en papier. Lorsque ses moyens le lui permettent, il s'offre, moyennant 50 centimes, une chemise non repassée chez un marchand de la rue Simon-le-Franc. La rue de Bièvre lui fournit les chaussures. Si le bandiste voit l'un de ses souliers en trop mauvais état, il en achète un autre : il se paie un *orphelin*. Le prix d'un *orphelin* est de 20 à 25 centimes; celui d'une paire ne dépasse jamais 40 centimes. Inutile de parler de chaussettes : le bandiste n'en porte généralement pas. D'ailleurs il ne remplace ce qui lui sert de vêtement qu'à la dernière extrémité.

« Nous devons ajouter, pour achever ce lamentable tableau, que le bandiste n'a presque jamais de travail en été (il quitte alors Paris et court les châteaux, les fermes, pour y trouver quelque occupation) et qu'en hiver il lui arrive de chômer plusieurs fois par semaine. Bien rares sont ceux qui ont des écritures tous les jours...

« ... Ce métier est, pour ainsi dire, le refuge de tous les déclassés et des malheureux. Toutes les classes de la société sont à peu près représentées chez les bandistes, depuis l'ouvrier jusqu'au receveur des finances et à l'ancien sous-préfet, en passant par le notaire, l'avoué, le comptable, l'entrepreneur, l'huissier, l'étudiant qui n'a jamais pu terminer ses études. Il y a là encore des professeurs de toutes catégories, des bacheliers, des licenciés, des gens qui ont perdu de grosses fortunes. La noblesse abonde généralement dans la carrière... »

L'emploi de bandiste n'est cependant pas accessible à tous les déclassés qui habitent Paris. Cette ... profession est, à l'égal des mieux rétribuées, soumise à la loi de l'offre et de la demande, et c'est pourquoi d'innombrables jeunes gens des plus instruits ne parviennent même pas à gagner le prix d'un repas dans les établissements du genre de celui de la rue de Bièvre. N'avons-nous pas entendu nous-mêmes un licencié ès lettres, privé

de protections, rapporter que les emplois les plus humbles et les plus invraisemblables sont encombrés, et offrir à une revue un travail, d'ailleurs parfait, pour le prix *d'un seul repas?*

On se rappelle sans doute le procès de cette jeune femme, Marie Idrac, traduite devant la cour d'assises de la Seine pour avoir tiré deux coups de revolver sur le fils d'un patron boucher qui lui avait promis le mariage. Marie Idrac était sortie de l'école communale avec son brevet d'institutrice. Elle entra d'abord chez un député dont les jeunes filles furent confiées à ses soins; puis, ce député mort, elle obtint une place d'institutrice adjointe dans une école publique. Mais elle eut vite assez de ce métier ingrat et sans avenir, et, après avoir vainement sollicité divers emplois dans l'administration des postes et dans celle des téléphones, elle eut, plus heureuse que bien d'autres, la fortune d'entrer chez une couturière.

A peu près à la même époque, les journaux rapportèrent le cas de cet employé d'usine qui, à force de travail, d'économies, de privations, était parvenu à faire obtenir un diplôme à chacun de ses onze enfants. L'aîné, âgé de vingt-neuf ans, était licencié ès lettres et professeur. Après lui venaient quatre jeunes filles, toutes les quatre institutrices, puis deux garçons étudiants, le premier bachelier ès sciences, le second sur le point

de le devenir. Enfin quatre autres se préparaient à imiter leurs aînés et à ajouter leur part aux vingt-trois brevets de tous genres que possédait la famille. Mais parmi tous ces enfants, deux seulement étaient alors casés et les autres avaient la plus grande peine à vivre, n'ayant pas l'emploi de leur instruction et de leurs facultés.

Telle est la condition des individus qui, se reposant sur l'engagement social aux termes duquel l'instruction ouvre toutes les portes, se sont munis des diplômes les plus divers. Ils meurent de faim, les basques de leur redingote honorablement garnies de parchemins sans valeur. Voyons à présent celle des prolétaires manuels.

II. Ce qu'il importe de constater dès le seuil de ce paragraphe, c'est que la crise économique, qui épargne dans une certaine mesure les industries de luxe, paraît frapper surtout les objets de première consommation. On en jugera par ce tableau des faillites déclarées en France pendant l'année 1891 et à Paris pendant l'année 1892 :

NATURE DES INDUSTRIES	POUR 100 FAILLITES	
	1891	1892
Alimentation	33	36
Habillement	16	10
Aubergistes, logeurs	10	5.53
Bâtiments	5	5.9
Métaux	4	6.27
Bois	4	3.0
Luxe	4	7.2
Industries textiles	3	0.61
Transports	3	7.26
Cuirs	3	2.09
Banquiers, agents d'affaires	2	3.5
Libraires	»	2.33
Produits chimiques	»	4.61
Céramique	»	0.92
Ameublement	3	4.18

Le nombre absolu des faillites fut en 1891 pour toute la France de 7.754, et pour Paris en 1892 de 1.625. On voit que dans les deux cas l'alimentation, puis l'habillement, sont les plus atteints.

Si, au lieu d'observer le rapport des faillites dans chaque industrie au total des faillites, on observe ce rapport au nombre des établissements, il y a lieu, sauf pour l'alimentation et l'habillement qui conservent toujours le premier rang, d'intervertir l'ordre indiqué par le tableau qui précède. L'industrie textile, par exemple, l'emporte alors de beaucoup sur les industries de luxe,

et non seulement en France, mais dans la plupart des Etats européens.

Parcourons au hasard la collection du *Bulletin de l'Office du travail.* Voici de premiers détails « Les manufactures sont assez actives à Lille, à Roubaix et à Tourcoing, où l'outillage se transforme et augmente ; mais, les prix de vente ne s'étant pas élevés comme ceux de la matière première, les salaires y sont demeurés généralement stationnaires. En quelques endroits ils ont faibli. A Fourmies, la situation est moins bonne encore. Dans un certain nombre de filatures, la durée du travail a été réduite. On constate la disparition croissante des petits ateliers. A Epinal, le nombre des broches et des métiers est en augmentation, mais le taux des salaires n'a pas varié. Les métiers à la main d'Amiens et des environs sont sans ouvrage. Les filatures de laine de Sedan sont également atteintes ; la baisse des prix de vente y a déterminé simultanément la baisse des salaires et le renvoi de nombreux ouvriers. Quant à l'industrie de la soie, partout, excepté à Lyon, elle paraît traverser une période difficile. A Saint-Etienne, l'Assistance publique est obligée de venir en aide aux ouvriers rubaniers »

Mêmes constatations à l'égard des professions du bâtiment. « Pour ces professions, a remarqué

Audiganne [1], la question du plus ou du moins entre les hivers ordinaires et les hivers exceptionnels présente une extrême gravité. Supposez une ou deux semaines de chômage en dehors de la règle habituelle, et vous avez dans des spécialités comme celles dont il s'agit, qui n'emploient que des hommes et où la moyenne du gain journalier est relativement élevée, une réduction considérable sur la somme générale des salaires. » Or, dit le *Bulletin de l'Office du travail*, le chômage dans ces diverses professions frappe plus du tiers des ouvriers. Et quand ? En hiver ? non, en juin, l'époque la plus favorable pour la construction. La proportion des inoccupés, de 42 0/0 en avril, est en mai de 40 0/0 et en juin de 25,4 0/0 ; les couvreurs, plombiers et zingueurs comptent 40 0/0 d'inoccupés à Paris, les maçons 30 0/0 ; cependant les uns et les autres n'estiment l'année courante (1894) que *très peu inférieure* à l'année précédente, ce qui peint l'intensité et, pour ainsi dire, l'acclimatement de la misère.

Parmi les boulangers de la Seine, l'un des syndicats compte 70 0/0 de chômeurs. Le nombre des patrons a diminué, et plusieurs des maisons subsistantes ont réduit le taux habituel des salaires. L'emploi exagéré d'apprentis et l'action des bureaux

1. *Loc. cit.*, p. 162.

de placement sont indiqués comme les principaux obstacles au relèvement de cette industrie. Les charcutiers, dont 60 0/0 sont privés d'ouvrage, attribuent cette situation à l'élévation du prix du porc et à la concurrence des saindoux d'Amérique.

En province, où le nombre des industries est, comparativement au chiffre de la population, plus restreint qu'à Paris et où, par conséquent, la quantité de production se rapproche plus du taux de la consommation, la crise est un peu moins sensible. Néanmoins, et au même moment, les ouvriers boulangers comptent 11 0/0 de chômeurs à Bayonne, 13 en Seine-et-Oise, 20 dans l'Aube, 27 dans les Alpes-Maritimes, 13 dans le Var, 16 dans la Gironde, 30 dans la Charente-Inférieure, 20 dans la Loire-Inférieure, 25 en Algérie. Les ouvriers marbriers du département du Nord comptent 40 0/0 d'inoccupés; les patrons ont imposé de plus une diminution du salaire. Les marbriers de Cousolre attribuent ce chômage excessif à la concurrence des étrangers. Parmi les repasseurs et remonteurs d'horlogerie de Besançon, 65 0/0 sont sans travail; 60 0/0 des cordonniers de Lyon sont inoccupés par intermittence. La situation des industries du cuir est d'ailleurs généralement considérée comme mauvaise, et les syndicats ouvriers en rapportent la cause à la fois à la transformation de l'outillage pour la cor-

donnerie et à la diminution des exportations pour la ganterie. Les chapeliers de Valence ont 20 0/0 de chômeurs, les ouvriers en crin de Marseille 35 0/0, les bûcherons du Loiret 20 0/0. Dans les industries métallurgiques, le chômage est également considérable.

Quelles sont les conséquences de cette situation? C'est ce dont le bilan de la misère à Paris donnera l'idée, si l'accumulation des chiffres n'effraye pas trop le lecteur. De 1886 à 1891, la population parisienne augmenta de 4,01 0/0 ; de 1887 à 1893, le nombre des indigents s'éleva de 23,10 0/0. Les crédits afférents aux secours à domicile furent portés depuis 1874 jusqu'à 1894 de 3.994.000 francs à 9.863.000 francs, c'est-à-dire qu'ils furent plus que triplés; cependant la moyenne des secours par tête qui était de 10 fr. 34 en 1887 était tombée en 1892 à 8 fr. 74[1]. Telle est, en quelques mots,

1. Rapport sur l'Assistance publique, mai 1894. Le tableau comparatif de la contribution de la Ville de Paris au budget de l'Assistance publique et du mouvement de sa population complète ce document :

Années	Contributions	Population
1850	5.000.000	1.053.262
1870	10.000.000	
1892	18.000.000	2.386.232
1895	20.094.043	

La contribution a donc plus que triplé, tandis que la population n'a que doublé. Or, d'après les documents fournis par l'Assistance publique, cette augmentation est insuffisante, puisqu'en tout temps *trois ou quatre mille* vieillards, *admissibles d'urgence*, attendent pendant des années leur hospitalisation.

la situation générale de la dernière catégorie des classes pauvres de Paris.

En poussant plus loin l'examen du paupérisme dont souffre la capitale, on arrive à des découvertes qui, pour avoir été longuement et minutieusement préparées par toutes nos observations antérieures, n'en sont pas moins de nature à frapper même les esprits les plus familiarisés avec les problèmes du travail et de la misère. Voyons, par exemple, quel a été le nombre des individus hospitalisés depuis 1890 jusqu'à la fin de l'hiver de 1893. En 1890, l'Hospitalité de nuit (œuvre d'assistance privée) reçut dans les quatre maisons qu'elle possède à Paris 91.311 hommes, 2.043 femmes et 568 enfants, au total : 93.922 personnes. Dans ce nombre, il y avait 31.000 journaliers, 12.000 confiseurs, 8.000 forgerons, 7.000 maçons, etc. — En décembre de la même année, la Société philanthropique distribua 350.000 portions, soit 80.000 de plus que pendant la période correspondante de 1889 et environ 11.600 par jour. Enfin, pendant toute l'année 1890, il fut distribué dans le XVIIIe arrondissement 2.000.000 de portions à un sou, plus de 5.000 par jour. Du 1er au 17 février suivant (1891), l'ensemble des asiles de nuit établis à Paris reçut 67.503 personnes. Pour les années 1892 et 1893, la statistique officielle[1]

1 *Bulletin de l'Office du travail*, 1894.

donne les tableaux comparatifs suivants, qui rendent superflus tous commentaires :

	NOMBRE DES HOSPITALISÉS			NOMBRE DES NUITS	NOMBRE moyen des nuits consécutives par hospitalisé
	hommes	femmes	enfants		
Année 1892					
Refuges de nuit municipaux.....	41.168	»	»	160.843	3.90
Hospitalité de nuit.	107.615	3.272	856	291.896	2.61
Société philanthropique.....	»	11.355	2.517	46.891	4.51
TOTAUX.....	148.783	14.627	8.373	499.630	2.99
	166.783				
Année 1893					
Refuges de nuit municipaux.....	43.963	»	»	166.027	3.77
Hospitalité de nuit.	102.174	3.240	718	273.273	2.56
Société philanthropique.....	»	12.350	2.503	56.102	3.77
TOTAUX.....	146.137	15.590	3.221	495.402	3.00
	164.948				

Si l'on décompose par mois le chiffre des hospitalisés, on a les résultats suivants :

	REFUGES MUNICIPAUX		HOSPITALITÉ DE NUIT			
	HOMMES		HOMMES		FEMMES	
	1892	1893	1892	1893	1892	1893
Janvier.....	3.569	6.440	9.106	9.457	319	313
Février.....	3.563	3.227	8.587	9.461	247	299
Mars.....	3.874	3.369	10.316	9.744	304	259
Avril.....	3.549	2.983	9.443	8.282	296	277
Mai.....	3.501	3.056	8.450	8.217	244	289
Juin.....	3.385	3.210	7.942	7.490	236	224
Juillet.....	3.239	3.011	8.428	7.690	231	258
Août.....	3.379	3.202	8.129	7.369	254	248
Septembre..	3.098	2.981	8.504	7.402	251	232
Octobre....	3.224	3.209	9.205	8.842	262	295
Novembre..	3.053	3.848	9.559	9.303	292	266
Décembre..	3.734	5.427	9.946	8.937	336	280
TOTAUX...	41.468	43.963	107.615	102.174	3.372	3.240

La différence entre les nombres des hospitalisés pendant les mois de décembre et de juin n'est pas, on le voit, très considérable ; mais il ne faudrait même pas se hâter de conclure de la diminution observée pendant les mois d'été à une

diminution absolument égale de la misère, car sait-on le nombre des individus qui, dès le printemps, s'engagent sur les grandes routes, la besace à l'épaule, pour aller de porte en porte quêter un travail qu'on leur refuse et un secours parcimonieusement et à contre-cœur accordé ?

Quant à la répartition des hospitalisés par profession, voici comment elle s'établit :

PROFESSIONS	REFUGES MUNICIPAUX et HOSPITALITÉ DE NUIT	
	1892	1893
Agriculture et forêts	3.954	2.753
Industries extractives	689	526
Produits alimentaires	9.816	8.813
Papier, carton, caoutchouc	4.445	3.570
Métaux, pierres et terres	29.471	29.484
Finisseurs et ouvriers d'art	5.389	4.655
Cuirs et peaux	5.609	4.835
Textiles	8.018	6.302
Bois et tabletterie	8.534	8.359
Transport, manutention, commerce	21.921	21.457
Professions libérales	1.376	1.225
Artistes	347	289
Service personnel	2.879	2.620
Sans métier	37.630	42.420

On voit la part importante que les gens sans métier prennent dans le mouvement des asiles de nuit; ils représentent les 25,01 0/0 du nombre

total des hospitalisés. Il en est de même pour les femmes, classées de la façon suivante par l'Hospitalité de nuit :

PROFESSIONS DES FEMMES HOSPITALISÉES	NOMBRE	
	1892	1893
Journalières	979	920
Domestiques	787	779
Couturières et modistes	433	432
Cuisinières	291	322
Ménagères	196	211
Lingères	127	129
Blanchisseuses	122	116
Mécaniciennes	46	58
Passementières et brodeuses	38	24
Fleuristes	31	42
Tapissières	26	25
Repasseuses	25	22
Infirmières	24	21
Tisseuses	19	9
Brunisseuses et vernisseuses	17	28
Femmes de chambre	14	1
Chemisières	13	9
Corsetières	12	5
Copistes	11	»
Papetières	11	3
Cordières et matelassières	8	7
Institutrices	8	8
Marchandes et employées de commerce	6	53
Chapelières	2	7
Gantières	1	3
Gouvernantes	1	4
Sans profession	24	2
TOTAL	3.272	3.240

Voyons maintenant en quelques mots ce qu'est le paupérisme à l'étranger. Le recensement décennal anglais, qui nous a fourni déjà plusieurs renseignements, constate qu'en Angleterre les ouvriers et ouvrières sont expulsés de l'atelier dès l'âge de quarante-cinq ans. Ainsi, pendant la période 1881-91, le nombre des ouvriers de quarante-cinq à soixante-cinq ans s'est abaissé de 105 et celui des ouvrières de 111 par 10.000. A la fin de 1891, le quantum des ouvriers des deux sexes ayant dépassé cet âge n'était plus que de 230 pour les femmes et de 785 pour les hommes par 10.000.

On a calculé, d'autre part, que plus du tiers (40 0/0) des ouvriers anglais qui ont atteint soixante-cinq ans sont obligés de recourir à l'Assistance publique. D'après une statistique publiée à la fin de 1892, il y avait à Londres 1.292.737 individus privés de toute ressource, 2.166.503 gagnant le strict nécessaire. Un quart seulement de la population était donc, en proportions diverses, à l'abri du besoin.

Les 19.613 individus que secourait à la même époque l'Assistance publique de Berlin, comprenaient entre autres 11.492 veuves, la plupart au-dessus de soixante ans, et 601 employés, instituteurs, artistes, hommes de lettres. — En Autriche, la misère a fait également des progrès considérables.

En 1873, on comptait dans tout l'Empire 1 pauvre par 724 habitants ; en 1881, on en comptait 1 par 622, soit 14 0/0 de plus. Le nombre des individus arrêtés à Vienne pour vagabondage avait été, en 1872, de 24.000; en 1892, il fut de 26.662, en augmentation de 9,9 0/0.

Il est facile à présent d'imaginer quels résultats détermine cet état de misère. Représentez-vous un malheureux, privé de toute ressource, sans asile, grelottant, mourant de faim, et dites s'il est possible, s'il est permis même de lui inculquer le respect de la propriété, à cet homme qui, suivant l'expression d'Auguste Luchet, « mange son pain de pierre sur les marches d'un inutile édifice qui a coûté un million ». On a décrit quelques-uns des bouges où gîtent les mendiants de Paris. Voici le Château-Rouge : « Lorsqu'on est au milieu de la première salle, on aperçoit, à gauche, un grand trou noir, c'est l'entrée de la chambre des morts, ainsi nommée, parce que ceux qui s'y couchent, moyennant 15 centimes, y dorment dans une complète obscurité, étendus par terre (sur un sol humide), dans une attitude de gens morts. Enfin, il y a un dortoir au premier étage de l'établissement ; mais c'est le salon des richards qui peuvent payer 20 centimes pour y être admis et y dormir sans être dérangés à chaque instant, comme en bas, de huit heures du

soir jusqu'à deux heures du matin, moment du réveil. »

Supposez maintenant un de ces individus enfiellé contre un état social où tant de gens se tuent au service d'une poignée de satisfaits et condamnez-le, si vous l'osez, le jour où, déposant ce faux honneur, qui ne lève même pas toujours dans les cerveaux à l'abri des tentations, et qu'on sème dans la classe pauvre pour lui faire supporter patiemment sa misère, il disputera de haute lutte sa subsistance?

Est-ce par inconscience, est-ce par indifférence que les hautes classes conservent leur égoïste quiétude devant le flot montant des pauvres hères? Les poursuites correctionnelles pour vagabondage et mendicité se sont élevées, en 1888, à 23 0/0; en 1892 (dans le département de la Seine), à 48 0/0 du total des délits. Sur les 87.000 personnes passées au Dépôt cette dernière année, 50.000 étaient inculpées de vagabondage. *Aucune n'avait de casier judiciaire*, mais toutes étaient sans travail, sans ressources, sans domicile. La même statistique accuse, pour l'année 1893, le passage au Dépôt : pour vagabondage, de 12.754 hommes et 1.521 femmes, au total, 14.275 arrestations, 34 0/0 du total des délits de tout genre; pour mendicité, de 4.465 hommes et 1.381 femmes, 5.846 arrestations, 13,7 0/0;

ensemble, 47 0/0, proportion égale à celle de l'année précédente.

Et combien de gens dont on ne connaît la détresse que par leur suicide! On écrirait un volume à reproduire uniquement les drames de la misère vécus en un an sur le théâtre social. « Drames dernièrement, écrit-on, boulevard Ornano, rue des Nonnains-d'Hyères, avenue de Saint-Ouen. Hier la série continue. Une mère et son fils meurent volontairement rue Notre-Dame-de-Lorette. » Pour être plus sûrs d'abandonner à jamais leur vie de souffrances et de misère, ils ont combiné l'asphyxie et le poison, ajouté le réchaud de charbon au flacon de laudanum. Quand le commissaire, accompagné du serrurier traditionnel, eut pénétré dans le petit logement, les deux désespérés avaient définitivement liquidé leur compte avec la Société. Ils étaient morts en plein jour, au soleil de midi, après avoir passé leur matinée à régler leur entrée dans les ténèbres. Un mot laissé sur une table disait la désespérance finale, la fatigue d'une lutte sans issue. Le fils avait perdu l'emploi qui le faisait vivre; la gêne, puis la misère, chaque jour plus âpre, étaient venues. Ils devaient six termes, on leur avait donné congé et, pièce à pièce, tout ce qui pouvait être engagé ou vendu avait pris le chemin du Mont-de-Piété ou des brocanteurs...

Le 11 février 1894, les journaux publient cette

lettre : « ...Nous en avons assez de traîner ainsi notre pitoyable vie de misère. Depuis le temps que nous sommes sans travail, ma pauvre vieille femme et moi, nous avons trop souffert de toutes ces privations, de toutes ces humiliations : ce n'est pas avec les trois francs par semaine que nous donne l'Assistance publique que nous pouvons vivre... » Le signataire de cette lettre, nommé Forestier, avait soixante-douze ans, sa femme, soixante-huit. Le frère de celui-là s'était suicidé quelques années auparavant dans des conditions identiques.

Au mois de juillet 1895 un garçon de boucher, demeurant avenue d'Italie, se pend après avoir écrit cette lettre : « Dans la société actuelle, il n'y pas de place pour les vieux. J'ai fait mon temps, il n'y a plus de travail pour moi, il n'y a plus d'argent, il n'y a plus de pain, je me tue : c'est tout ce qui me reste à faire. Adieu à tous les amis! »

Vous souvient-il de ce Villisse que la cour d'assises condamna à cinq ans de réclusion pour avoir, en 1893, aux cours des fêtes franco-russes, tiré sur la foule qui stationnait devant le Cercle Militaire plusieurs coups de feu, qui d'ailleurs n'atteignirent personne? Enfant naturel recueilli par l'Assistance publique, Villisse avait été placé par les soins de cette administration chez des fer-

miers qui firent de sa jeunesse un rude esclavage. En 1862, au sortir du service militaire, il se maria et entra comme ouvrier dans les ateliers de la compagnie d'Orléans. Il y fit quelques économies, et la vie commençait à lui sourire quand éclata la guerre.

Il partit, après avoir envoyé sa femme dans le Berry où elle avait une bicoque. Quand il revint, la campagne terminée, il apprit que pendant qu'il se battait à la frontière sa femme avait été violée et qu'on avait dû l'enfermer dans une maison de folles. Quant à leur maisonnette du Berry, les Prussiens l'avaient brûlée.

Malgré son chagrin, Villisse se remit patiemment au travail. Ouvrier sobre et laborieux, il n'avait, au dire de ses contremaîtres de la compagnie d'Orléans, qu'un défaut : une irritabilité excessive, que ses camarades d'atelier se plaisaient d'ailleurs à surexciter. Mais il fallait bien travailler. Villisse, veuf sans l'être, avait un enfant à élever. Hélas ! de bonne heure le petit tourna mal. Il roula de condamnations en condamnations et finit par être envoyé pour meurtre aux travaux forcés à perpétuité. Ce n'était pas assez d'épreuves. A la suite d'une grève, Villisse perdit sa place, et il chômait depuis six mois lorsque commencèrent les fêtes franco-russes. On comprend qu'exaspéré de voir gaspiller l'argent quand tant de malheu-

reux meurent de faim, sur le point d'être chassé de son logis, « une chambre rangée et proprette d'ouvrier honnête », ainsi que la décrivit le commissaire de police, Villisse devint subitement fou de rage et tira plusieurs coups de revolver sur la foule qui encombrait l'avenue de l'Opéra. « Si j'avais eu du travail, dit-il à l'audience de la cour d'assises, je n'aurais pas agi ainsi : je n'ai de haine pour personne, mais j'en avais assez. J'allais être poussé au ruisseau, moi qui ai toujours travaillé. Je ne méritais pas tant de malheurs! » A quoi le président Caze répondit : « Sans doute, vous avez eu des chagrins, mais il ne faut jamais SE VANTER d'avoir épuisé les misères humaines. *Les plus triomphants ici-bas sont souvent les plus malheureux.* C'est entendu que le monde est mauvais, qu'il est mal fait, que tous n'y sont pas à leur place et que la justice n'est pas partout. *Nous-mêmes*, malgré nos efforts, *nous ne pouvons pas toujours nous flatter de la faire triompher absolument.* » Un tel langage manque à la gloire de Tartufe.

Ainsi va la société vers la désagrégation finale. Les riches y jouissent en paix de la dîme qu'ils prélèvent sur le labeur populaire ; les timides,

Pauvres volontés qui sont mortes
Sans même avoir donné
Ce que peuvent les âmes fortes.

ÉTIENNE ÉVELINE.

s'en évadent pour n'être pas entraînés à violer les préjugés d'honneur, qui sont aujourd'hui la suprême garantie des parasites du fond social ; les autres, enfin, suivant l'exemple qui leur vient d'en haut, dédaignant la mésestine en laquelle tient le vagabond cette société qui porte le chapeau aux flibustiers du capital, s'essaient à vivre le plus grassement possible des reliefs du festin et ne s'ingénient qu'à soustraire la satisfaction de leurs appétits aux coups de la Loi, gardienne jalouse des prérogatives bourgeoises. Et nous avons ainsi le spectacle d'une ardente bataille où chacun mène sa vie sans souci de piétiner son voisin, où l'adresse est une vertu et l'honneur un trébuchet.

XI

L'ALCOOLISME

Si, parmi ceux qui auront bien voulu suivre jusqu'ici cet essai d'enquête sociale, il s'est trouvé un de ces hommes à courte vue qui tranchent les questions les plus complexes à l'aide de solutions toutes faites, il n'aura pas manqué de s'écrier vingt fois, au cours de sa lecture : « Malheureux, l'ouvrier l'est, sans doute ; mais n'est-ce pas sa faute ! Qu'il supprime les dépenses de boisson, et son budget reprendra l'équilibre. » Pour ces hommes, en effet, la misère et la dépression des classes laborieuses ont moins pour causes l'excès de travail, la modicité du salaire, les troubles organiques dus à la privation de soins, que la passion de l'ivresse, le culte de l'absinthe, le quotidien pèlerinage aux alambics des assommoirs. Et comme eux, le demi-bourgeois, cet hybride qui

touche au peuple par son dénûment et aux classes supérieures par son orgueilleuse sottise, s'en va répétant sur tous les tons : « Nous, fraterniser avec l'ouvrier? Plus souvent. Qu'il déserte d'abord l'estaminet pour vivre, à notre exemple, au foyer familial ; alors on verra. Jusque-là point de familiarité entre la redingote et le bourgeron ! » Eh ! bien, voyons ce que vaut ce reproche.

Une méthode d'argumentation facile, mais sans valeur parce que la faute d'un individu n'efface ni n'excuse celle d'un autre, consisterait à calculer la consommation respective en boissons alcoolisées des classes riches et des classes pauvres. On saurait ainsi (car l'expérience serait surabondamment concluante) quel cas il faudrait faire du dédain professé pour la clientèle des bars populaires par l'élégant ivrogne qu'une voiture soustrait à la malignité publique, et l'on reconnaîtrait que, comme le pharisien de l'Evangile, celui-ci voit la paille qui gêne l'œil du voisin d'un œil obscurci par une poutre. Il est certain qu'un grand nombre d'ouvriers sont imprévoyants et sans conduite; mais dans quelle classe de la société ne rencontre-t-on pas l'inconduite, l'imprévoyance et le désordre? Et aux vertus qu'on exige du prolétaire, combien de bourgeois seraient dignes de l'être?

Quoi qu'il en soit, nous ne faisons nulle difficulté de repousser ce mode de discussion, et, loin

de vouloir céler les défauts du peuple, nous les dénombrerons avec la même abondance de détails que nous avons mise à peindre sa misère.

Nous avons déjà dit (ch. VI) que la consommation des boissons est la seule qui, depuis près de quatre-vingts ans, ait subi une augmentation croissante. Voici, d'après M. Armand Husson[1], le tableau de la consommation de l'alcool à Paris, de 1825 à 1854 :

PÉRIODES	ALCOOL PUR RÉDUIT à 45° centésimaux	PAR PERSONNE et par an
	hectolitres	litres
De 1825 à 1830 (moyenne de 6 ans).	69.071	8,96
De 1831 à 1835 — 5 .	72.315	8,74
De 1836 à 1840 — 5 — .	91.538	10,15
De 1841 à 1845 — 5 — .	110.762	11,14
De 1846 à 1850 — 5 — .	116.200	11,03
De 1851 à 1854 — 4 — .	137.318	13,04
De 1851 à 1854 (y compris 5.728 hectolitres consommés aux barrières par les habitants de Paris)	150.047	14,25

Jusqu'en 1854, on ne connaissait guère en France que les eaux-de-vie de vin. Mais à partir de cette époque, la fabrication des alcools d'industrie prit un développement extraordinaire. En 1886, la production des eaux-de-vie de

1. *Loc. cit.*, p. 224.

vin qui était avant 1854 de près de 900.000 hectolitres est descendue à 19.000. Depuis, elle a quelque peu augmenté. Outre le cidre, le poiré, les betteraves, le blé, les pommes de terre et les fruits, tels que les prunes, les mûres, framboises, groseilles, cerises, baies de sureau, on fait aujourd'hui de l'alcool avec le riz, le maïs, le sarrazin, le seigle, l'orge, l'avoine, le millet, les haricots, les pois, les lentilles, les glands verts, les topinambours, etc. En un mot, la production de l'alcool d'industrie atteint actuellement 2.123.110 hectolitres, c'est-à-dire que l'alcool de vin n'entre plus que pour 3 ou 4 0/0 dans la consommation.

Quelques mots maintenant sur celle-ci. Si nous remontons à 1850, nous trouvons que la consommation de la France s'évaluait à environ 146 centilitres (il s'agit d'alcool pur) par habitant. En procédant par périodes décennales, nous constatons que la progression croît avec une régularité mathématique, malgré l'augmentation à certains moments des droits votés par les Chambres. En 1860, la consommation est de 227 centilitres ; en 1871, de 281 ; en 1881, de 391 ; en 1892, de 456. En 1893 seulement elle a fléchi et s'est abaissée à 432 centilitres.

Le titre moyen des eaux-de-vie vendues au petit verre étant de 30°,50, il en résulte que la consommation sans distinction de l'âge ni du sexe de la

population est de 1,216 centilitres par tête et par an. Mais, si l'on défalque les femmes, les enfants et ceux d'entre les adultes qui ne consomment pas habituellement d'alcool, si l'on admet qu'un huitième de la population constitue le véritable consommateur, la consommation moyenne par personne est de 97 litres 28, soit 3.791 petits verres par an. Il est bien entendu que cette statistique comprend les kirschs, bitters, absinthes, et autres liqueurs alcooliques, diluées ou non. Même si l'on admet que tous les adultes consomment des alcools et que l'on prenne, par exemple, le chiffre des électeurs inscrits, on arrive encore à une moyenne de cinq petits verres par jour.

La moyenne de la consommation de chaque département est très variable. Voici comparativement ceux où elle atteint les limites extrêmes :

DÉPARTEMENTS à CONSOMMATION ÉLEVÉE	PAR TÊTE et par an	DÉPARTEMENTS à CONSOMMATION RÉDUITE	PAR TÊTE et par an
	litres		litres
Seine-Inférieure.	13,58	Haute-Savoie....	0,81
Somme.....	10,06	Gers.....	0,92
Calvados.....	9,60	Landes.....	1,01
Eure.....	9,42	Lozère.....	1,25
Oise.....	9,32	Vendée.....	1,29
Aisne.....	8,38	Savoie.....	1,40

Après le département de l'Aisne, viennent, dans l'ordre, ceux du Pas-de-Calais, avec 7 litres 46; de la Manche, 7 litres 29; de la Seine et des Bouches-du-Rhône, avec 7 litres chacun; du Rhône, avec 6 litres; de la Gironde, avec 5 litres.

Les villes qui paient à l'alcool — et à l'alcoolisme — le tribut le plus élevé sont : en première ligne les ports de mer : Cherbourg, le Havre, Rouen, Boulogne-sur-Mer, Lorient, Brest; puis Clermont-Ferrand, Caen, le Mans, Versailles. Le pasteur Bianquis a pu énoncer dans un rapport au congrès tenu à Montauban par l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales, que dans certaines régions, en Normandie, en Picardie, en Flandre, un homme passe pour « sobre et tranquille » s'il ne boit qu'un demi-litre d'alcool par jour. — M. Salis, député de l'Hérault, a fait connaître à la Chambre[2] que, dans diverses parties de la Touraine, on paie les ouvriers agricoles moitié en argent, moitié en alcool frauduleux; que dans l'Oise les enfants mêmes boivent de l'alcool et se présentent ivres devant l'instituteur. De toutes les villes observées, celle de Tourcoing est la plus sobre. Sa consommation ne dépasse pas 14 litres par tête et par an.

Enfin, si nous comparons la consommation

1. *Travaux du congrès de Montauban*, in-8°, Fischbacher, 1895.
2. Débat sur le privilège des bouilleurs de cru, juin 1895.

moyenne respective de quelques Etats d'Europe et des Etats-Unis, nous obtenons l'échelle suivante : Belgique, 491 centilitres ; Autriche-Hongrie, 463 ; France, 456 ; Pays-Bas, 449 ; Allemagne, 440 ; Russie, 307 ; Etats-Unis, 282 ; Grande-Bretagne, 270.

Pendant la période de 1885 à 1892, les quantités d'absinthe frappées par la régie se sont élevées de 57.732 hectolitres à 129.670 hectolitres. Comme les absinthes livrées au commerce ne titrent que de 40 à 65 ou 70°, on peut évaluer à 260.000 hectolitres (68 centilitres par tête) la consommation générale et à 65.000 hectolitres ou 260 centilitres par tête celle de Paris.

Cette augmentation du débit des boissons alcooliques a produit, depuis surtout l'abrogation par la loi du 17 juillet 1880 du décret du 29 décembre 1851, qui soumettait l'ouverture d'un cabaret à l'autorisation préalable, un accroissement proportionnel des estaminets et des cafés. En 1869, on comptait en France 365.875 cabarets ou débits de boissons ; en 1892 on en comptait 417.558, à quoi il faut ajouter 27.000 débits à Paris. Cela fait environ 1 débit par 80 habitants. C'est moins qu'en Belgique, dit M. Chailley-Bert (sans doute pour consoler son patriotisme), où l'on en compte 1 par 39 habitants ; mais c'est hors de toute proportion avec les besoins réels de la population [1].

1. *Journal des Débats*, mai 1895.

Ces détails généraux donnés, il s'agit de savoir : 1° ce que consomme d'alcool la classe ouvrière ; 2° pourquoi elle en consomme ; 3° quelle est la composition des spiritueux qui lui sont vendus.

I. Il est difficile, sinon impossible, d'évaluer même approximativement la répartition de l'alcool, suivant la condition sociale des consommateurs. L'Etat seul pourrait y parvenir (au moins pour ce qui regarde Paris) en demandant aux distillateurs de lui faire connaître les quantités qu'ils débitent annuellement par arrondissement. Sur ce point, nous ne possédons que la déposition, d'ailleurs fort sérieuse, de M. Henry Leyret[1], qui, « durant cinq mois, planta sa tente en plein faubourg, sous pavillon de marchand de vin », à l'exemple des écrivains anglais et allemands qui « se sont faits ouvriers pour aller dans les mines et les manufactures vivre la vie des prolétaires ». — « Exception faite, dit donc M. Leyret, pour les alcooliques de profession, l'ouvrier boit modérément. Ce qu'il préfère à tout, c'est le vin. Tandis qu'à côté de lui l'ouvrier étranger ne vient chez le débitant que par gourmandise, prenant des liqueurs, des alcools, l'ouvrier parisien ne boit à peu près exclusivement que du vin, qui le soutient et l'égaie !... Son verre empli, peu lui

1. *En plein faubourg*, in-18, Charpentier, 1895.

importe d'en renverser plus qu'il n'en boit, d'en donner aux camarades, pourvu qu'il cause, qu'il raconte des tours de sa façon, arrivant ainsi à se griser autant avec ses paroles qu'avec ce qu'il consomme. Des groupes de cinq, de six ouvriers, passent très bien leur soirée avec seulement, pour toute la « coterie », deux kilos (litres).

« Point de sirops : trop doux. Un petit verre d'alcool, — la goutte! — avec le café! Comme apéritifs, le dimanche matin, deux ou trois verres de vin blanc, vermouth, mais, plus que tout, de l'absinthe. Avec le vin, elle est, il faut bien le dire, la boisson aimée. A la sortie de l'atelier, le samedi, il s'en débite une effroyable quantité chez tous les marchands de vin. Quelques ouvriers n'en boivent qu'un verre ou deux; d'autres, moins nombreux, quatre ou cinq; enfin il en est, l'infime minorité, ceux-là touchant de près à l'alcoolisme, qui, lorsque la joie les tient ou que la contrariété les pousse, vont jusqu'à quinze, jusqu'à vingt, jamais lassés, esclaves du mortel poison...

« ... Par bonheur, les ouvriers de cette catégorie sont l'exception. Je pourrais citer tous ceux que j'ai connus : pas même une dizaine! D'ailleurs la plupart de ceux-là sont célibataires. C'est que les braves ménagères ont vite fait de courir tous les cabarets du quartier pour en ramener leurs maris. De temps en temps, elles excusent une escapade.

Le dimanche elles accompagnent même « leur » homme chez le marchand de vin ; parfois aussi en sa compagnie boivent-elles un peu plus que de coutume, mais il ne faut pas pousser la dépense trop loin : avec quoi ferait-on à manger pour les enfants ? »

Le Dr Monin dit pareillement[1] : « L'alcoolisme est à peu près répandu sur toute la terre ; mais il est presque aussi également réparti dans toutes les classes sociales. » A propos de la consommation de l'absinthe, il note[2] que « presque tous ceux qui deviennent absinthiques, à Paris, appartiennent à la grande tribu des déclassés ». Il rappelle enfin que la thèse de doctorat du Dr Gauthier citait comme « observations » d'absinthiques un professeur de langues, des artisans d'industries de luxe, plusieurs employés de commerce, un secrétaire de théâtre, un étudiant en médecine.

L'aliéniste Legrand du Saulle classait les buveurs parisiens en : consommateurs de vin blanc (femmes, cochers, chiffonniers), consommateurs d'absinthe (artistes déclassés, irréguliers de la Bourse, de la presse et des théâtres, poètes incompris, etc.) ; consommateurs de vin rouge (la masse des travailleurs).

Un document précieux encore est la quantité,

1. *L'Alcoolisme*, O. Doin, 1889.
2. *Ibid.*, p. 172.

relevée par nous en juin 1894, des estaminets de certaines grandes artères parisiennes, avec cette observation que chacun des cafés des grands boulevards contient beaucoup plus de monde que les établissements des faubourgs.

VOIES OBSERVÉES	NOMBRE des NUMÉROS	NOMBRE des ÉTABLISSEMENTS	PROPORTION par 5 NUMÉROS
Faubourg du Temple.....	137	94	2,38
Rue de Belleville (jusqu'à la rue des Pyrénées).....	92	16	
Rue de Ménilmontant.....	116	48	2,06
Rue Oberkampf.....	160	77	2,40
Boulevard Saint-Martin.....	53	26	2,56
— Saint-Denis.....	26	15	2,88
— Bonne-Nouvelle...	44	20	2,25
— Poissonnière.....	32	7	1,09
— Montmartre.....	21	10	2,37

On constate par ce tableau que la proportion *en nombre* des estaminets dans les quartiers ouvriers et dans les quartiers riches de Paris est à peu près égale ; quant à la proportion *en contenance*, elle est incontestablement, comme nous l'avons déjà dit, à... l'avantage des quartiers riches.

Ajoutons enfin que, dans toutes les réunions corporatives périodiques auxquelles il nous est donné d'assister, nous apercevons les ouvriers discourant

et discutant de neuf heures à minuit dans des salles surchauffées, sans songer à prendre quelque boisson. Il est même extrêmement rare qu'à l'issue de ces réunions les assistants ne regagnent pas immédiatement leur domicile, qu'il leur faudra de nouveau quitter dans quelques heures pour gagner l'atelier. Les réunions publiques seules fournissent l'occasion de « consommer » en rapprochant des camarades qui parfois ne s'étaient vus depuis longtemps.

II. Admettons cependant que la classe ouvrière consomme, toutes proportions gardées, plus d'alcool que les autres classes. Nous devons essayer d'en trouver la cause. Sans doute, la faiblesse intellectuelle entre pour une part dans le penchant qu'ont les hommes pour les boissons ; mais cette part est-elle dominante ? Ne trouve-t-elle pas un concours puissant, pour ce qui regarde la population ouvrière, dans des exigences purement physiologiques? L'homme des classes aisées qui n'aime point les boissons s'en abstient ; comment se fait-il que l'homme des classes pauvres qui ne les aime point davantage en absorbe?

Or le chimiste Liebig à cette question répond péremptoirement : « La soif de l'alcool n'est pas la cause, *mais une suite de la misère*. C'est une exception quand un homme qui se peut bien nourrir devient un buveur d'alcool ; quand, au contraire, le

travailleur n'a pas le salaire suffisant pour la quantité d'aliments qui lui permettrait de rétablir sa force-travail, *une nécessité de nature inflexible l'oblige à recourir à l'alcool.* Il lui faut travailler; mais par le fait de sa nourriture insuffisante, il lui manque chaque jour une certaine quantité de force de travail. L'alcool, par l'action qu'il exerce sur les nerfs, lui permet d'exciter cette force aux dépens de son organisme et d'en dépenser un jour la part qu'il n'aurait dû mettre en œuvre que le lendemain. C'est une lettre de change tirée sur la santé qu'il lui faut renouveler chaque jour et qu'il ne peut jamais payer. Le travail lui consomme le capital au lieu du revenu; de là l'inévitable banqueroute de son organisme. »

L'alcoolisme serait donc une conséquence de l'excès de travail auquel est astreinte la classe ouvrière. Or on a précisément constaté qu'en Australie la diminution de la journée de travail et l'augmentation des salaires (de 1887 à 1888) ont réduit sensiblement l'ivrognerie. Le nombre des arrestations opérées de ce chef était, en 1887, de 18 pour 1.000 habitants; il tomba en 1888 à 9 pour 1.000.

Nous savons que le prix des subsistances a subi depuis cent ans une augmentation considérable qui a obligé l'ouvrier à réduire (au moins en qualité) sa consommation. Seuls les alcools ont

diminué de valeur. Il n'est guère de bars populaires où le verre d'absinthe, de bitter, de vermouth, se vende plus de 20 centimes; le prix moyen est de 15 centimes. Un petit verre d'eau-de-vie ou de kirsch coûte 10 centimes. Il est même un grand nombre d'établissements qui offrent pour 15 centimes une tasse de thé ou de café accompagnée du petit verre traditionnel. Au contraire, une mesure de vin blanc, dit de Vouvray, vaut 20 centimes. Or, s'il est exact, comme l'assure le chimiste Liebig, que l'alcool (quelle qu'en soit, du reste, la composition) surexcite la force nerveuse, on comprend qu'incapable de réparer ses fatigues d'une façon normale, c'est-à-dire par l'absorption en quantité et en qualité suffisantes de préparations alimentaires, le travailleur obligé de faire à tout prix et sans interruption une grande dépense d'énergie, *trompe* sa fatigue et *escompte* sa vigueur originelle en recourant aux seules substances que lui permet d'acquérir son modique salaire. C'est ce que confirme le Dr Monin en disant que l'alcoolisme sévit dans les pays où l'alimentation est chère et difficile.

III. Avant d'examiner la composition des boissons spiritueuses, il ne sera pas inutile de faire justice du préjugé (assez récent d'ailleurs) suivant quoi l'alcoolisme serait un des importants facteurs de la mortalité. Emus par la vulgarisa-

tion de certaines enquêtes médicales qui n'étaient pas écrites pour la foule, par la publication dans les petits journaux de cas choisis avec soin pour satisfaire le goût macabre des lecteurs de romans-feuilletons, les gens d'esprit moyen dont nous parlions au début de ce chapitre se sont évertués à présenter l'alcoolisme comme la plus menaçante des maladies *sociales*, si bien qu'à l'heure actuelle on trouverait peu d'hommes (même dans la classe moyenne) pour qui les ravages de l'alcoolisme ne soient presque aussi considérables que ceux de la tuberculose, ou, tout au moins, du choléra. Or, rien de plus inexact.

Sans doute, rien n'est effrayant comme la description des cas de délire alcoolique observés par le Dr Magnan et le professeur Lasègue, ou la relation de la mort de Coupeau, chef-d'œuvre de littérature et de pathologie; mais il ne faut pas que l'horreur de cette maladie abuse sur son importance numérique et aide la tartuferie bourgeoise à faire le silence sur les maladies plus nombreuses, plus fréquentes et plus rapidement mortelles (nous parlons des maladies consomptives) causées par la misère physiologique des classes indigentes. En 1892, il est mort à Paris d'alcoolisme cent quarante-sept (147) personnes, c'est-à-dire 25 par 10.000 décès généraux et 1.22 par 20.000 habitants. Ce n'est que le quart des victimes volon-

taires de l'asphyxie et de la strangulation, la moitié des blessés, le septième des cholériques, le CENTIÈME des tuberculeux. L'alcoolisme a fait juste une victime de plus que l'immersion.

Les conséquences de l'alcoolisme ainsi mises au point, il y a lieu cependant de s'en inquiéter et d'en chercher le remède. Mais où le trouver, si l'on n'entend s'attaquer qu'à l'effet, c'est-à-dire punir l'ivrogne, en laissant subsister la cause? Dans la plupart des cas, l'alcoolisme provient moins de la quantité d'alcool absorbée que de la nature de cet alcool, et à notre avis l'expérience célèbre de Bouchardat sur la toxicité de l'essence d'absinthe est sans valeur pratique. On sait qu'après avoir pris deux coupes de la contenance d'un litre d'eau où se trouvaient enfermés des poissons il versa dans l'une six gouttes d'acide prussique et dans l'autre six gouttes d'essence d'absinthe. Les poissons de la seconde moururent beaucoup plus vite que ceux de la première. Mais que signifie cette expérience? Que les gouvernements devraient supprimer l'absinthe? Il est hors de doute que toute législation y serait impuissante. L'alcoolisme ne pourra disparaître que par une amélioration générale des conditions de l'existence matérielle, déterminant l'élévation du concept moral. Jusqu'à ce que l'évolution économique ait atteint ce résultat, il y aura toujours des alcooliques, et,

sauf leur internement préventif ou la suppression pure et simple des spiritueux (solutions aussi peu discutables l'une que l'autre), on n'imagine pas quel moyen de défense puisse trouver la société présente contre l'usage des boissons.

Mais ce qu'elle peut faire, c'est prévenir les sophistications de l'alcool, dont résultent surtout les ravages de l'alcoolisme. Quand on sait *qu'un seul* petit verre d'alcool d'industrie cause autant de mal que *dix* petits verres d'eau-de-vie naturelle, que douze grammes d'alcool de pommes de terre suffisent pour empoisonner un chien pesant dix kilogrammes, il est incontestable que la collectivité a le devoir d'intervenir et peut, au besoin, supprimer certains alcools. L'alcool naturel ayant la même puissance d'enivrement que l'alcool industriel, c'est-à-dire ne pouvant être bu en plus grande quantité, mais étant dix fois moins nuisible, il est clair que toutes mesures prohibitives prises contre ce dernier, sans diminuer l'ivrognerie, enrayeraient du moins l'alcoolisme.

L'alcool répandu dans la consommation est pour les deux tiers rectifié à la diable, tout comme l'étaient les 800.000 hectolitres d'alcool allemand qui naguère faisaient le tour des Pyrénées pour entrer en France dans le vin d'Espagne. M. Fallières disait, il y a quelques années, de l'alcool à 90° : « Soit qu'il entre comme trois-six par la

frontière allemande, soit qu'il franchisse les Pyrénées sous forme de vin suralcoolisé, il contient tous les alcools dont la présence dans le produit le plus ordinairement consommé coïncide avec l'augmentation de la criminalité, de la folie, de la lassitude de la classe ouvrière au travail, avec la décroissance de la population, avec la diminution de la force physique, c'est-à-dire avec une diminution de la production nationale. »

M. Alavaill rapporte[1] qu'une série d'analyses a permis au Dr Héret, pharmacien en chef de l'hôpital Trousseau, d'établir que « l'alcoolisme est dû plutôt à la mauvaise qualité qu'à la quantité d'alcool absorbé ». — Au congrès des aliénistes tenu le 8 août 1894 à Clermont-Ferrand, M. le professeur Joffroy observa que « l'alcoolisme se développe en raison directe de la qualité des alcools ». Dans les Vosges, pays froid, on a toujours consommé de l'alcool ; mais depuis l'invasion des alcools de grain et de pomme de terre, la consommation, dit M. Chailley-Bert[2], en est devenue effrayante. Non seulement les débits sont innombrables (dans une commune de 4.000 âmes on m'en a compté 65 : un pour 60 habitants, en sorte que l'homme est constamment sollicité et tenté), mais dans la famille même, l'homme et

1. *Loc. cit.*, p. 175.
2. *Journal des Débats*, 20 décembre 1894.

la femme et jusqu'aux enfants en ont pris le goût et l'habitude. Dans la montagne, par exemple, aux soirs d'hiver, on se donne de ferme à ferme rendez-vous pour la veillée ; on arrive ; le « brûlot » est déjà en flammes; on se réchauffe d'un petit verre, et toute la nuit on continue à boire. Même quand elles sont enceintes, même quand elles sont nourrices, les femmes boivent de l'alcool; si elles élèvent l'enfant au biberon, elles mélangent de l'alcool avec le lait, et ce morceau de sucre que l'on donne aux enfants pour les amuser, elles le trempent encore dans l'alcool. Ainsi c'est dans l'alcool que l'enfant est conçu, s'élève et grandit.

M. Max de Nansouty a écrit : « Nos vignobles reconstitués en grande partie vont se prêter à un sage retour vers la production de ce que l'on appelait jadis l'esprit de vin. On se grisera toujours, il n'en faut pas douter; mais les ivrognes ne tomberont peut-être pas avec autant de célérité dans l'abrutissement et dans le crime. »

L'alcoolisme est donc propre à notre époque. Il résulte, comme toutes les plaies sociales que nous venons d'étudier, de la crise économique qui, en réduisant la puissance d'achat des consommateurs, a obligé les producteurs à débiter des boissons à bas prix, fabriquées par conséquent avec des substances nuisibles. La concurrence est telle que, suivant l'expression d'un viticul-

teur bordelais écrivant au *Figaro*, le vigneron, pour soutenir ses profits, doit nécessairement recourir à la fraude, devenue ainsi l'un des principaux facteurs de la vie sociale.

Quant à l'ivrognerie, elle est de tous les temps, de tous les pays et (les témoignages médicaux que nous en avons donnés l'attestent) de toutes les classes. Si, de plus, l'observation physiologique du chimiste Liebig et l'observation ethnographique du Dr Monin sont probantes, comment ne pas comprendre qu'inexcusable dans les classes aisées, où la déperdition des forces se peut réparer normalement, la passion alcoolique est pardonnable aux classes populaires, pour lesquelles les conditions déplorables de l'existence ont fait de l'usage des alcools un véritable et impérieux besoin? En 1892, un célèbre médecin anglais, faisant part à lady Frédéric Cavendish des progrès de l'alcoolisme dans sa riche clientèle, lui disait que le *delirium tremens* devient de plus en plus fréquent chez les femmes de la haute aristocratie de naissance et d'argent, qui se grisent à la fois d'alcool, de chloral, de chlorodine, de morphine et d'éther. La classe pauvre en est-elle à cette perversion du goût ?

X

CONCLUSIONS

Dans une chambre peu meublée mais propre et qu'égaient des étoffes claires, un enfant est sur le point de naître. Contente de son modeste intérieur et fière surtout de n'avoir point de dettes, la jeune mère a retardé le plus possible son départ de l'atelier de couture. Depuis deux jours seulement elle reste au logis, occupant ses loisirs à de menus travaux. Les douleurs l'ont prise ce matin, au réveil, et comme les voisines expérimentées ont assuré que sa délivrance n'aurait pas lieu avant le milieu du jour, son mari, pour ne pas perdre un temps précieux, s'est rendu comme d'habitude à l'atelier, qu'il ne quittera qu'à midi. Il besognera peu, sans doute, pendant cette matinée; il oubliera souvent de conduire son outil pour conter à ses camarades l'événement qui le préoc-

cupe et les rêves qui l'agitent; mais il aura gagné 2 fr. 50, et ces 2 fr. 50, c'est presque la nourriture d'une journée tout entière.

L'enfant né, qui l'allaitera? Là-dessus, le débat est clos depuis longtemps. L'ouvrière se résoudra bien, si la nécessité l'y oblige, à mettre son second enfant en nourrice; mais elle garde jalousement le fruit de sa première maternité, comme si, bien qu'ayant toutes raisons de regarder l'avenir avec confiance elle discernait les malheurs qu'il prépare. Elle allaitera l'enfant le matin, avant de se rendre à l'atelier, à midi, le soir; et la voisine, quelque femme d'âge qui vit seule, le surveillera le reste du jour. C'est là la période la plus heureuse de la vie ouvrière. Si nul accident, nulle catastrophe n'apporte fortuitement le trouble dans le ménage, le contentement, la paix et l'ordre y règnent, et l'ouvrier se tient, un peu égoïstement, à l'écart des agitations sociales.

Mais combien dure ce calme? Cinq ou six années suffisent pour produire dans cet intérieur une révolution fatale et sans remède. La mère a d'autres enfants, et avec eux survient la gêne. Une dette se creuse, et dans l'effort incessant à la combler, la surveillance inquiète exercée naguère sur le premier-né se relâche insensiblement. La femme prolonge sa « journée » jusqu'à huit heures, l'homme jusqu'à neuf ou dix heures : la vie de famille

d'autrefois disparaît. L'enfant vit surtout dans les ruisseau, avec les gamins du voisinage, corrompus et corrupteurs, et ce n'est pas sans une douloureuse surprise qu'on entend parfois sortir de sa bouche les paroles les plus grossières. Comment, harassés de fatigue, inquiets de la misère prochaine, qu'ils redoutent encore jusqu'à ce que l'accoutumance la leur fasse envisager et supporter hélas! comme le lot naturel du prolétaire, les parents auraient-ils le temps et la liberté d'esprit nécessaires pour donner à l'enfant les soins matériels et moraux? Et c'est alors que l'infortuné court le plus grand risque de verser dans le vice, sans qu'on puisse l'imputer à crime à ses parents ou à lui-même.

Douze ans... C'est l'âge où l'enfant quitte l'école pour commencer son apprentissage. Par quel prodige parviendra-t-il à pénétrer les secrets de sa profession? Ce n'est pas un apprenti que s'est adjoint le chef d'équipe, c'est un commissionnaire, dont on utilise la force naissante à conduire ou à porter de lourds fardeaux et qui perd en courses la plus grande partie de ses journées. Tant bien que mal, entre deux sorties, il apprend à river une pièce ou à l'ajuster; mais s'il n'est pas doué de quelque intelligence, que sera-t-il jamais qu'un ouvrier de second ordre, apte seulement aux besognes toutes faites? A midi, il déjeune de

pommes de terre ou de mauvaise charcuterie, et s'il a pu cacher à ses parents la rétribution d'une course exceptionnelle, il termine son repas par une « goutte » prise, en crainte des remontrances ou des sarcasmes, dans un bar où ne fréquentent point ses compagnons d'atelier. Car, et c'est une remarque essentielle à faire, c'est surtout de treize à dix-huit ou vingt ans que l'ouvrier hante l'estaminet. Il n'y est point attiré, sans doute, par le goût des boissons; souvent même il laisse demi-plein le verre d'alcool qu'il se fit servir; ce qui l'y pousse, c'est la manie d'imitation des enfants, le besoin de se persuader qu'il a atteint l'âge d'homme et que, comme l'homme, il peut absorber des liqueurs fortes. Mais si, par malheur, il contracte la passion de l'ivrognerie, le voilà perdu, car la caserne l'appelle pour achever sa ruine, et, rentré dans la vie civile, il lui restera bien peu d'énergie pour s'affranchir d'habitudes funestes. N'oublions pas, toutefois, que, pour la plupart de ces jeunes gens, la période de ving-cinq à trente ans est salutaire. Familiarisés déjà avec les difficultés de l'existence, connaissant le prix des choses, bientôt unis à une compagne de travail, le cabaret, naguère encore une habitude, n'est plus pour eux qu'une distraction passagère, à quoi ils préfèrent encore pendant l'été la joie des courses à travers champs.

Si depuis son départ de la caserne jusqu'à son mariage, le jeune ouvrier a pu réaliser quelques économies, s'il est surtout intelligent et habile, les premières années de son ménage seront heureuses. Mais viennent les enfants, et il faut d'abord restreindre les dépenses : plus de mets recherchés le dimanche, plus de promenades coûteuses ; puis ces privations même deviennent insuffisantes, et la dette commence. Les épreuves s'ajoutent aux épreuves. Des enfants, l'un a eu la rougeole, celui-ci des convulsions, celui-là quelque autre des affections du premier âge. La mère souffre de douleurs gastriques ; le père a été frappé d'une fluxion de poitrine. D'année en année le prix des vivres augmente et le loyer devient plus considérable. Les modestes bijoux acquis pendant les premiers temps du mariage s'en vont au Mont-de-Piété, les reconnaissances chez le prêteur sur gages. L'atelier où l'homme travaillait depuis quinze ans périclite, le salaire diminue, le patron licencie quelques ouvriers ou vend un établissement ruineux : c'est le chômage, un chômage parfois bien long, suivant l'âge de l'ouvrier et le métier qu'il exerce.

Dès lors quelle sera la vieillesse de ces pauvres gens ? Leurs enfants leur viennent en aide, il est vrai ; mais en quelle mesure ! Le garçon gagne 1 franc ou 1 fr. 25, la fille 0,50 ou 0,75. Aussi, jusqu'à leur dernière heure, traîneront-ils pesam-

ment leur existence, l'homme écarté des ateliers parce qu'il ne peut plus fournir un travail rémunérateur, la femme courbée sur des travaux de couture payés à la tâche, et qui seront l'unique ressource du ménage lorsqu'à leur tour les enfants se seront mariés.

Ce tableau de la vie ouvrière est-il complet? Sont-ce là toutes les misères auxquelles la société condamne ceux de ses membres qui, faute de ce levier nécessaire : l'argent, ne peuvent tirer parti d'une force et d'une intelligence au moins égales à celles du commun des hommes; ne manque-t-il rien à ce dénombrement des douleurs qui affligent l'ouvrier? Hélas! que de pages il faudrait encore pour achever ce martyrologe! Et comme, à mesure qu'on pénètre son existence, on s'étonne de son courage à supporter le malheur, de sa patience à en secouer le joug! Combien sont-ils, ceux qui rêvent de bouleversements soudains où s'anéantirait le vieux monde, à côté de ceux qui, calmes et longanimes, attendent d'on ne sait quelle chimérique évolution, d'une nouvelle nuit du 4 août peut-être, la transformation sociale si ardemment désirée? Pourtant, à intervalles de plus en plus rapprochés, éclatent entre le capital et le travail d'effrayants conflits, d'où celui-ci, s'il en sort vaincu, emporte du moins la conscience, chaque fois plus précise, de sa force; de jour en jour

croissent en nombre et en étendue les revendications du prolétariat et le moment semble proche, plus qu'il ne l'a jamais été, où toute compression des classes populaires, toute résistance à leurs impérieux désirs seront enfin devenues impossibles. A mille symptômes sur la signification desquels les clairvoyants ne se méprennent plus, à mille secousses intenses et profondes qui l'ébranlent et le désagrègent, il ne paraît plus douteux que l'organisme économique actuel n'en soit à vivre ses dernières heures, et certaines gens (parasites dont la désertion annonce la perte prochaine du navire) sont déjà passés sur la barque nouvelle.

On s'est demandé quelquefois si la condition des peuples inférieurs n'est pas préférable à celle des classes pauvres des pays civilisés, si les pasteurs du Chili et du Brésil, par exemple, ou les indigènes d'Afrique, libres et certains de subsister à condition d'être habiles et robustes, ne sont pas plus heureux que les ouvriers d'Europe, dont la vie est subordonnée aux caprices de l'échange, c'est-à-dire à l'intérêt que peut avoir le producteur à augmenter ou à diminuer sa production, suivant les besoins du marché? Eh! bien, si paradoxale que paraisse cette interrogation, si contraire aux idées reçues, on ne saurait, dans les circonstances actuelles, réfléchir trop longuement avant d'y

répondre. « Non, dit un économiste, d'ailleurs superficiel, il n'est pas vrai que le Pawnie ou le Delaware, qui ne voit et ne veut rien au-delà de sa cabane de branchages, soit l'égal du Français, de l'Italien, incapables de vivre hors des confortables habitations de Paris ou des palais de marbre de Gênes ou de Venise? » Il semble, n'est-ce pas, que le Français, l'Italien dont parle notre auteur, soient des puissants de Paris et de Venise? Nullement; ils appartiennent à l'élément pauvre de ces orgueilleuses cités, et n'est-ce pas dès lors une insultante ironie que de croire l'ouvrier d'Europe fier d'habiter des capitales aux princières demeures, lui, condamné à vivre au fond des plus sordides quartiers, en de repoussants logis privés d'air et de lumière?

Etrangers à nos besoins et à nos ambitions, les primitifs regardent la vie comme un voyage qu'il faut accomplir dans les meilleures conditions d'agrément et de repos, et pourvu qu'ils subsistent, peu leur importe d'amasser des richesses. Ils paraissent ainsi comprendre que chaque homme porte en soi le bonheur et qu'on l'amoindrit et le gâte en le puisant dans le malheur des autres. Tout leur appartient : la terre et le feu, l'air et l'eau. A leur domaine ils ne sentent point les limites que trace au monde civilisé la rapidité des communications. Quelques heures d'une chasse heureuse les pourvoient en abondance ; l'arbre leur

donne ses fruits et son bois, la terre ses sources et ses pâturages : en faut-il davantage pour couler une paisible existence?

Mais combien diffère le sort du prolétaire européen ou américain? Celui-ci, privé du nécessaire, quand sous ses yeux flamboie le luxe, occupé à travailler les bois précieux, à ouvrer l'or et l'argent, à sertir les gemmes fulgurantes quand il ne possède qu'un lit de misère où la fatigue l'endort d'un sommeil animal, réduit à tisser les plus soyeuses et les plus fines étoffes quand sa compagne peut à peine se vêtir, n'éprouve-t-il pas mille souffrances physiques et morales inconnues à ses frères du continent noir? Les contrastes, dit M. Paul Bourget[1], entre l'affreuse réalité de certaines détresses et l'inutile insanité de certains luxes n'expliquent-ils pas mieux que les plus éloquentes théories pourquoi la rage de détruire simplement la société s'empare, à de certaines heures, de certaines têtes?

Est-ce à dire que nous fassions le procès à la civilisation? Non, certes. Le progrès est un fleuve, dont on peut détourner, mais non arrêter le cours, et de même que le fleuve fertilise les contrées qu'il traverse, de même le progrès, loin d'être un obstacle à l'harmonie et au bonheur, en est le

1. *Outre-Mer*, VI.

germe naturel. La civilisation, c'est l'homme subjuguant les forces mécaniques pour en faire les auxiliaires de sa vie et goûter le repos que lui ont mérité des milliers de siècles de labeur ; c'est la nature astreinte à produire en abondance toutes ses richesses pour les dispenser également entre tous ceux à qui elle a donné l'existence. Mais, comme les Mauvais Génies, suivant la légende indienne, tarissent parfois les sources pour rappeler à l'homme qu'il est l'esclave des dieux, comme le judaïsme a proclamé la tare originelle pour expliquer et justifier les inégalités de ce monde, de même la ploutocratie, détournant le cours du progrès, s'est emparée des forces qu'il anime et des intelligences qu'il éveille pour décupler ses propres jouissances aux dépens même de l'existence du commun troupeau.

On connaît cette légende de l'esclavage rapportée par Lamennais. « Il y eut autrefois un homme méchant et maudit du ciel. Et cet homme était fort, et il haïssait le travail, de sorte qu'il se dit : comment ferai-je? Si je ne travaille point, je mourrai, et le travail m'est insupportable. Alors il lui entra une pensée dans le cœur. Il s'en alla de nuit et saisit quelques-uns de ses frères pendant qu'ils dormaient et les chargea de chaînes. Car, disait-il, je les forcerai, avec les verges et le fouet, à travailler pour moi, et je mangerai le

fruit de leur travail. Et il fit ce qu'il avait pensé, et d'autres, voyant cela, en firent autant, et il n'y eut plus de frères : il y eut des maîtres et des esclaves. » C'est là toute l'histoire sociale. Au lieu de servir à payer tous les hommes des fatigues qu'avaient coûtées leur enfantement, les forces mécaniques n'ont fait qu'accroître la puissance et l'oisiveté des forts en mettant à leur merci la vie des faibles, et les uns ont frustré les autres des richesses conquises sur la nature pour les contraindre à passer sous le joug. Faut-il en accuser la civilisation? Assurément non, pas plus que la locomotive d'avoir broyé l'imprudent tombé sous ses roues ou la foudre d'avoir frappé le chêne aux séculaires frondaisons.

Quelle est donc, en définitive, la véritable cause du désordre économique dont souffre le corps social ? Qu'est-ce qui produit les longues journées de travail, les petits salaires, les accidents, le chômage, la misère, l'alcoolisme, la mort hâtive et misérable ? C'est l'accaparement de la richesse, c'est-à-dire des produits naturels ou manufacturés, par les valeurs d'échange ; en termes plus simples, c'est l'accaparement de la valeur d'échange elle-même, puisqu'en état capitaliste l'argent, c'est le produit. « On comprend [1], avons-nous dit

1. *L'Art social*, publié par M. Gabriel de la Salle, janv. 1894, p. 15.

ailleurs, que le numéraire, s'il bornait son rôle à celui de valeur d'échange strictement représentative de la valeur des produits échangés, se répartirait également et fatalement entre tous les individus qui produisent et qui consomment, et ce serait presque la solution de la question sociale. » Mais il ne se borne pas à ce modeste rôle; il se prête aussi merveilleusement à la spéculation, et concentré dans les mains habiles, il donne à ses possesseurs une puissance supérieure même, parce que nul ne la conteste, à celle des plus redoutés conquérants. Qu'arrive-t-il alors? Les journaux le rapportent.

« Je me souviens, écrit l'un d'eux, d'avoir parlé naguère d'un monstrueux cas d'abus de la propriété qui s'était produit dans l'ouest des États-Unis. Un milliardaire, propriétaire de territoires grands comme la France, habités et cultivés par une nombreuse population de locataires, de métayers, de fermiers, avait jugé bon, en un jour de caprice, d'expulser tout ce monde et de laisser ses terres en friche. On devine ce qu'avait été cette exode, qui réduisait des milliers d'hommes à la misère. Mais le propriétaire était dans son droit, et il fallut subir cet accès de folie. Voici un autre fait, qui s'est passé, il y a très peu de jours, dans un pays proche du nôtre, en Suisse. Les chemins de fer du Nord-Est ont un capital divisé en 120.000 ac-

tions. Or, sur ce chiffre, 70.000 appartiennent à un seul possesseur, un certain M. Guyer Zeller, qui se trouve ainsi maître absolu de la majorité et, par conséquent, de la ligne. Ce personnage, qu'on dit inféodé à une bande de banquiers allemands, vient, à l'assemblée générale des actionnaires, de faire une véritable révolution, chassant les administrateurs, les remplaçant tous par ses créatures, s'emparant de la direction complète et absolue, sans que les protestations de la minorité (50.000 actions) aient pu prévaloir contre ce despotisme capitaliste. Ça été comme une subite révélation de la dangereuse puissance du capital. Jusqu'ici il était de mode de traiter de chimériques les craintes de quelques-uns sur les conséquences d'une mainmise du capital sur les forces vives d'une nation. Eh ! bien, les Suisses voient à la merci d'un seul homme toutes leurs communications avec le Nord-Est, avec l'Allemagne et avec l'Autriche... »

Quelques mois auparavant, M. Paul Degouy avait commenté, en termes pareils, cette autre manifestation du *jus utendi et abutendi* concédé au propriétaire : « C'est vraiment épouvantable tout ce qu'on nous raconte sur la situation des paysans en Andalousie. Ce n'est même plus la lutte pour la vie, c'est la lutte contre la faim, contre la mort. Les boulangers des campagnes attendent la nuit

pour distribuer en secret le pain à leurs clients, dans la crainte que leurs envois ne soient pillés en route. Les ouvriers agricoles se nourrissent d'herbes, de racines et de fruits sauvages. Et l'on a vu des mères donner des décoctions de pavot à boire à leurs enfants, afin de stupéfier ces petits êtres, afin de les empêcher de demander du pain ! Et cependant, où peut-on rencontrer une population plus laborieuse et des terres plus fertiles? La vérité, c'est qu'en Andalousie il y aurait à manger pour tout le monde si la population avait le droit d'y travailler. Malheureusement la petite propriété n'y existe pour ainsi dire pas, et les grands propriétaires, voulant réagir, disent-ils, contre l'avilissement des prix, s'entêtent à laisser leurs domaines en friche. Un seul d'entre eux, le duc de Oscona, eut la généreuse idée, il y a une dizaine d'années, de partager une partie de ses immenses propriétés entre ses « ranchos ». Mais la noblesse terrienne se coalisa contre ce novateur, le gouvernement prit ombrage d'un projet qui devait donner le droit de vote à de nombreux ouvriers, et le duc de Oscona, catéchisé de toutes parts, hésitant, malade, renonça à ses projets. Il est mort depuis. Et les ranchos meurent de faim. »

En juillet 1895, trois cents mineurs des houillères de Spring Valley (Illinois) offraient aux propriétaires de signer un contrat de travail par lequel

ils renonceraient à tout salaire pourvu qu'on leur garantît, à eux et à leurs familles, une habitation confortable, la nourriture, les vêtements et le chauffage. Pour justifier cette offre de retour au servage, ces trois cents mineurs déclaraient que depuis 1892 ils avaient manqué des choses les plus nécessaires à la vie, et que, plutôt que de continuer à vivre dans ces conditions, ils préféraient devenir serfs.

Ajoutons à ces exemples de l'égoïsme et de l'avidité capitalistes la transformation des propriétés anglaises en territoires de chasse, et l'on aura un suffisant aperçu de la prépondérance que possède la fortune en notre état social. Elle peut à son gré activer ou tarir la source économique, ruiner les peuples ou les mettre à la tête du monde, consolider les gouvernements ou les jeter dans la poussière, donner ou ôter la vie, sans avoir rien à débattre avec des lois que ses courtisans ont façonnées à son usage.

Le pire, c'est qu'à un pareil mal il n'y a plus de remède transitoire, tant est devenue vive la bataille des intérêts. Au souvenir des luttes qu'il a dû lui-même soutenir pour acquérir fortune et puissance, l'homme brûle, dès qu'il se sent fort, de venger les injures et les souffrances passées, et il en punit non point ceux qui le molestèrent, mais ses anciens compagnons d'in-

fortune restés sur le chemin. Le glaive devient son droit, la richesse son but, l'oppression son moyen. Comme le Pélasge il s'écrie : « Mes biens me tiennent lieu de tout. Avec ces armes, je laboure, je moissonne, je foule le vin au pressoir. Elles m'attirent mille démonstrations de respect de la part du public. Chacun m'appelle son seigneur. »

Aussi quelle inflexible cruauté montre-t-il quand il s'agit de défendre l' « ordre social » ! Le sang ruisselle aux carrefours, le soleil éclaire d'horribles scènes de carnage. Pressés et confondus, les bataillons ennemis se dévorent, plus cruels que les panthères aux prises avec un troupeau de rhinocéros. Des cris déchirent l'air ; la vie s'écoule goutte à goutte des corps informes et pantelants que le vainqueur foule aux pieds. La fureur triomphe du droit et la férocité de l'intelligence. Le père est couché auprès de son fils ; les vaincus, les morts et les mourants sont entassés, noyés dans le sang ou étouffés sous la poussière. Les cris de haine, les murmures de colère, les gémissements, les sanglots se mêlent et forment des sons confus, inarticulés, qui montent jusqu'au ciel et portent dans les cœurs la terreur et la compassion.

Mais quoi ! répond une courte science, c'est l'effet d'une concurrence commune aux trois

règnes de la nature, fatale, par conséquent, et à laquelle nul ne peut se soustraire. Il faut donc s'y résigner et appliquer toutes ses ressources à la rendre moins insupportable. Un instant. S'il est vrai que la vie doive être fatalement un champ de bataille et l'homme un loup pour l'homme, pourquoi réprouvez-vous, d'abord, la révolte de la victime quand vous admirez les coups du victimaire, et comment, ensuite, osez-vous proclamer la supériorité de l'intelligence sur l'instinct? Ou la destinée de l'homme est, en effet, de conquérir de haute lutte son existence, et il n'y a plus de droit, plus de justice, l'insurrection seule échappe au naufrage de toutes les conceptions philosophiques; il n'est même plus permis de considérer la raison de défense sociale comme un principe, car il n'est pas plus « justifiable » pour l'homme d'opprimer que de résister à l'oppression. La force demeure donc l'arbitre unique des spéculations et des hypothèses. Ou bien les facultés départies à la famille humaine, et qui ne permettent qu'à elle, notez-le, d'aider au travail de la nature, de reproduire ce qu'elle consomme, l'affranchissent de cette loi, et alors chacun de ses membres doit recevoir toute la part qui lui est utile des fruits dont la maturation est son œuvre.

Pour nous, nous concevons un état qui ne prétende point à « discipliner » le progrès et qui

laisse chaque bras, chaque cerveau, mettre au service des autres bras et des autres cerveaux, pour en recevoir le même office, toutes leurs ressources et toutes leurs forces. Et nous ne savons s'il faut admirer plus que cet état ne gouverne pas déjà le monde que de l'entendre encore qualifier d'utopique. Chaque fois qu'une controverse s'établit entre les adeptes de la société nouvelle et les sectateurs de la société présente, ceux-ci ne manquent point à dire : le fondement de la société, et qui l'a préservée de tous les périls, c'est l'intérêt qu'ont les hommes à s'y disputer la prééminence, car l'intérêt est la source même du progrès. L'obstacle à l'établissement du communisme, au contraire, ou à sa durée, si l'événement lui permet un jour de s'essayer à vivre, c'est ou ce sera l'absence de ce mobile. Il est dans la nature de l'homme d'éviter toute peine qui restera sans récompense, et une société réduite à compter, pour se maintenir, sur les dévouements est une société morte. — Qui le conteste? Oui, l'homme est bien imparfait, tant l'ont perverti les institutions millénaires, pour faire le bien, se dévouer, se sacrifier en vue du bonheur d'autrui. Peut-être, au reste, serait-il fâcheux qu'il y fût enclin, car il n'est pas bien sûr que l'esprit de sacrifice, qualité négative, soit plus louable que l'ascétisme et la résignation prêchés par le christianisme. Mais qui

songe à le demander? La société communiste? Quoi! ne voyez-vous donc pas le mobile qu'elle offre à l'effort individuel? N'est-ce donc pas un intérêt bien puissant que celui qui subordonne la durée et la quantité du travail personnel, et partant la somme des joies morales et matérielles, au développement pour ainsi dire sans mesure du travail mécanique? Et l'esprit de parti, la haine des conceptions neuves, la terreur de la dépossession aveuglent-ils donc sur la fertilité inventive du savoir au point qu'on conteste l'approche du temps où seules, avec une « intelligence » mille fois supérieure aux intelligences individuelles parce qu'elle les résumera toutes, les forces naturelles aideront l'homme depuis son berceau jusqu'à sa tombe?

Prenez telle matière qu'il vous plaira, suivez-en les métamorphoses depuis l'heure où la terre la produisit, et dites s'il devrait jamais être besoin des bras de l'homme pour la façonner en vue de sa destination. La vapeur peut abattre l'arbre, le débiter, en sculpter les parcelles, les ajuster, enduire le meuble des vernis les plus délicats, le sécher et le transporter; elle sème le blé, le moissonne, le bat, l'engrange et le moud; elle foule le raisin, l'entonne et le met au cellier; elle soulève des navires et clôt sans la briser la fiole du cristal le plus fragile. Point de nerfs qui précipitent ses

mouvements, point de lassitudes soudaines qui les suspendent. Rapidité, régularité, mesure, force, douceur : elle possède un ensemble de qualités qu'aucun homme ne pourrait réunir, mais que l'humanité, dont elle est la conquête, a le droit d'utiliser pour son bien-être. Reine du monde, en un mot, elle en doit devenir la maîtresse et la souveraine régulatrice. Il ne s'agit donc plus que de savoir lequel est le plus puissant : du mobile qui pousse l'homme à souhaiter la richesse uniquement parce qu'elle l'élèvera au-dessus des autres ou de celui qui l'inciterait à accroître son propre bien-être par des efforts profitables à tous.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

I. — La durée du travail 1
Généralités 1
La durée du travail 23
La réduction des heures de travail 36

II. — Les salaires 54
Le taux des salaires en France 73

III. — Le travail des femmes 86
L'extension du travail féminin 91
Les conditions du travail féminin 101
Le budget de l'ouvrière 111
La réglementation du travail féminin 117

IV. — Le travail des enfants 127

V. — La mortalité professionnelle 140
Les causes de la morbidité professionnelle. 143
La mortalité par accidents 149
La mortalité générale 159

VI. — Comment vit la classe ouvrière..... 173
Causes de la cherté des produits..... 173
Enchérissement de l'alimentation..... 182
Enchérissement des loyers..... 194
Le budget de l'ouvrier..... 198
Qualité de l'alimentation..... 215
Le prix et les conditions du logement..... 227

VII. — La mortalité dans les classes pauvres..... 239

VIII. — Chômage et misère..... 264

IX. — L'Alcoolisme..... 303

X. — Conclusions..... 323
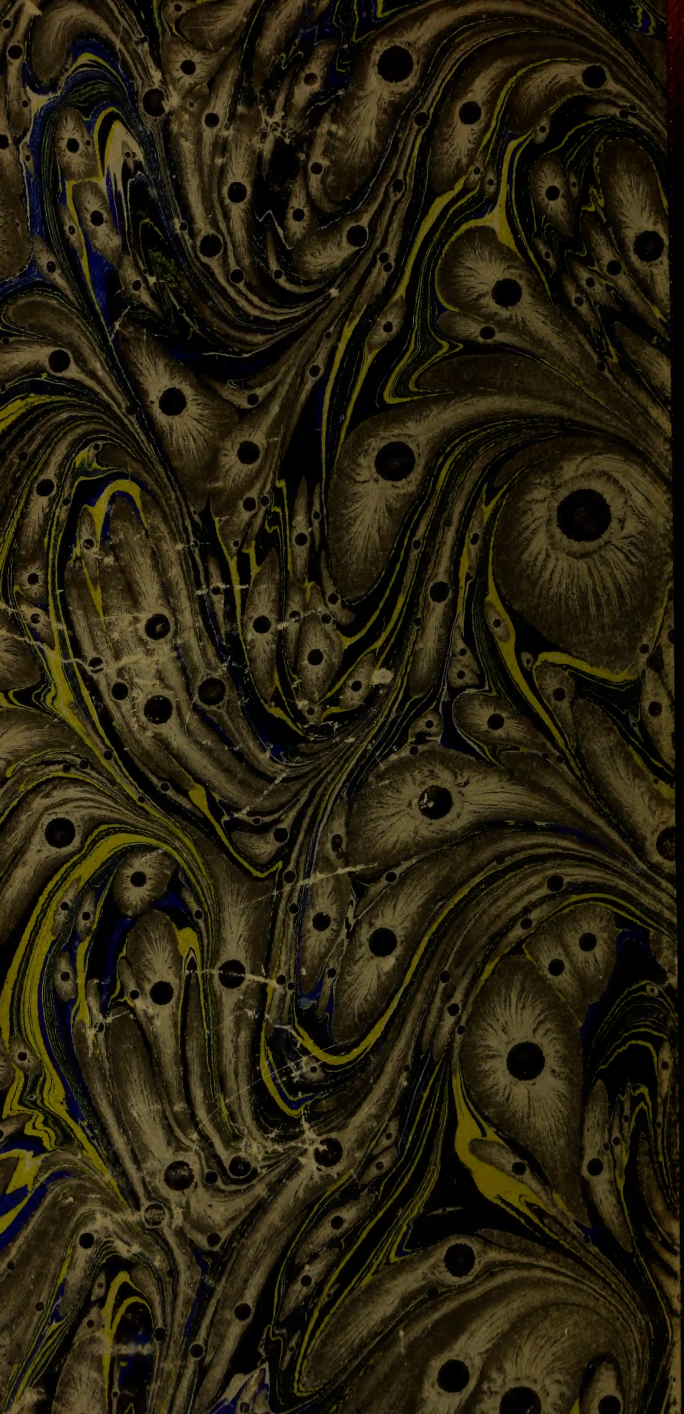
Tours. — Imp. Deslis Frères, 6, rue Gambetta